This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07136189 7

WILLIAM DOWNES.

WILLIAM DOWNES.

COLLECTION
UNIVERSELLE
DES
MÉMOIRES PARTICULIERS,
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.
TOME L.

CONTENANT les Mémoires de PHILIPPE HURAULT DE CHEVERNY, *Chancelier de France, & Chevalier & Commandeur des Ordres du Roi, Gouverneur & Lieutenant-Général pour Sa Majesté, des Duchés d'Orléans, de Chartres, & des Comtés de Dunois, Blesois, Amboise & Loudunois.*

XVIe SIÈCLE.

Il paroît chaque mois un Volume de cette Collection, auſſi régulièrement que le travail peut le permettre.

Le prix de la Souſcription pour 12 Volumes à Paris, eſt de 54 liv. pour les nouveaux Souſcripteurs, à dater du 1er. Décembre 1788, & de 48 liv. pour les anciens. Ceux qui voudront recevoir les Volumes en Province, par la poſte, payeront de plus 7 liv. 4 ſols.

Il faut s'adreſſer à M. Cuchet, Libraire, rue & Hôtel Serpente, à Paris; & avoir ſoin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME L.

A LONDRES,

Et se trouve à PARIS,

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

1789.

MÉMOIRES

DE MESSIRE

PHILIPPE HURAULT,

COMTE

DE CHEVERNY,

CHANCELIER DE FRANCE,

ET

CHEVALIER ET COMMANDEUR

DES ORDRES DU ROI;

Gouverneur & Lieutenant-Général pour Sa Majesté, des Duchés d'Orléans, de Chartres; & des Comtés de Dunois, Blesois, Amboise & Loudunois.

XVIe SIÈCLE.

NOTICE
DES ÉDITEURS
SUR LA PERSONNE
ET LES MÉMOIRES
DE MESSIRE
PHILIPPE HURAULT,
COMTE
DE CHEVERNY,
CHANCELIER DE FRANCE.

LES Mémoires du Chancelier de Cheverny (a) contiennent des renſeignemens aſſez

(a) Tous les modernes & pluſieurs des contemporains de *Cheverny* ortographient autrement ſon nom. Ils l'appellent *Chiverny*. Les derniers Traducteurs de Davila & de Thou ont adopté cette manière de l'écrire : cependant de Thou dans ſon hiſtoire latine emploie les mots de *Cevernii Comitem*. Scevole de Sainte-Marthe s'eſt ſervi de la même locution. Le Poëte Audebert en lui adreſſant les vers dans leſquels il le chante, les intitule ainſi : *Ad Philippum Huraltum, Vice Comitem Chevernium, &c...*

Les Mémoires de Villeroy (édition in-8° de 1636,

étendus sur ses ancêtres, pour que l'on s'abstienne d'en parler. Nous dirons seulement que la Maison de *Hurault* étoit originaire de Bretagne. Puîné de cinq fils, que son père avoit eu de *Marie de Beaune* son épouse, Cheverny presqu'à la sortie du berceau fut destiné à l'Eglise. Ce fait prouve que l'usage de désigner l'état futur d'un enfant, sans consulter son goût, ses talents & sa vocation, est un de ces préjugés héréditaires, qui en France datent de loin. L'intérêt avoit suggré le choix qu'on espéroit faire adopter au jeune Cheverny. Plusieurs de ses parents occupoient alors des places distinguées dans la hiérarchie Ecclésiastique. On les regardoit comme les protecteurs nés de l'adepte, qui alloit marcher sur leurs traces : on comptoit qu'ils lui ouvriroient le chemin de la fortune & des honneurs. La mort de ces Prélats fit évanouir (a) le songe dont la f
Cheverny se repaissoit. On lui laissa la liberté de choisir lui-même son état. Il se décida

p. 21) ortographient le nom de Cheverny comme nous avons fait. En voilà assez par rapport à cette discussion grammaticale. Nous finissons en déclarant que l'édition originale des Mémoires, dont il s'agit, a été notre guide.

(a) Ces détails se retrouveront dans les Mémoires.

pour la Magiſtrature. Un inſtinct ſecret ſembloit lui indiquer la carrière qu'il devoit ſuivre : il acheta au Parlement de Paris un office de Conſeiller. Les événemens ſe combinèrent de manière que l'office lui fut reſigné par le fameux Michel l'Hôpital élevé recemment à la place de Chancelier de la (a) Ducheſſe de Savoye. Le vendeur & l'acquéreur ne prévoyoient pas à cette époque qu'ils rempliroient l'un & l'autre les fonctions de Chef de la Magiſtrature en France. L'Hôpital, allant réſider à la Cour de Savoye, renonçoit pour ainſi dire à ſa patrie. Cheverny de ſon côté étoit loin de penſer qu'un jour il ſeroit le ſucceſſeur de cet homme le plus extraordinaire en ſon genre que la France ait poſſédé.

On aime à ſuppoſer, qu'avant de ſe dévouer au ſacerdoce civil de la Magiſtrature, Cheverny en avoit calculé les devoirs & les obligations. On aime à croire qu'il n'ignoroit pas que le véritable ſalaire du Magiſtrat conſiſte dans le témoignage d'une conſcience pure que l'impartialité, dont il doit faire profeſſion, eſt pour lui le garant de la vénération publique. L'eſtime que lui témoignèrent ſes contemporains, & particuliérement l'auſtère

(a) Marguerite de Valois, ſœur de Henri II.

Préſident Chriſtophe de Thou, atteſte que ces principes ont dû être la baſe de ſa conduite. Oppoſe-t-on néanmoins à l'énumeration de ces devoirs eſſentiels du Magiſtrat, une aſſertion conſignée dans les Mémoires de Cheverny, on eſt affligé du ſens défavorable qu'elle préſente au premier aſpect. *Je tâchai toujours* (dit-il) *en rendant juſtice, de gratifier un chacun, & d'obliger le plus de perſonnes de qualité qu'il me fut poſſible...* Que ſignifie cette acception du rang & des perſonnes? La balance de la juſtice ne doit-elle pas être une, & invariable dans la main du Magiſtrat? En lui confiant le pouvoir d'en incliner les baſſins, la loi n'a-t-elle pas prononcé qu'aucune conſidération humaine ne peut influer ſur ſes déterminations? Le pauvre & l'homme titré ſont égaux devant elle, parce qu'étant l'expreſſion de l'univerſalité des volontés, tous les individus ont un droit égal à ſa protection? Il faut ſans doute modifier les expreſſions, dont en cette circonſtance (a) Cheverny

(a) En interprétant de la manière la plus favorable les expreſſions de Cheverny, nous y joindrons pour preuve ſa propre doctrine ſur cette matière importante. « Le Magiſtrat (lit-on dans ſon inſtruction à ſon fils aîné, p. 537 de l'édition in-4°) » eſt eſtimé la loy vive, » qui eſt le conſervateur du bien & repos général &

s'eſt ſervi. Pour leur donner une interprétation qui mette ſon intégrité à couvert, il faut dire que ſa prédilection en faveur des Grands ſe réduiſoit à des actes d'une politeſſe purement extérieure, à ce que nous appellons égards & procédés : cette *obligeance* (qu'on nous permette le mot) tenoit à l'ambition, qui déjà le tourmentoit, & à ce caractère de circonſpection, dont il ne ſe départit jamais : l'Hiſtorien de Thou, à portée de le bien connoître, l'a peint dans les vers ſuivants, lorſqu'il le (a) repréſente délibérant au Con-

» particulier ; exécuteur de la loi civile, qui de ſoy » demeureroit muette, & comme morte & inutile, s'il » n'y avoit un bon & ſage exécuteur ...

« Prenez garde (lit-on encore dans le même ouvrage » p. 375) » de ne faire tort, ni injure à perſonne : croyez » fermement que le mal que l'on fait à autruy retombe » à la fin ſur la tête de celui qui le fait ..... C'eſt » le commandement de Dieu, la premiere loy de cha- » rité, & ce qui eſt ordonné par les loix civiles, regles » & formes de police, qui veulent que l'on rende à » chacun ce qui lui appartient par droit & raiſon : cette » vertu, que l'on appelle *juſtice*, comprend toutes les autres vertus ... ».

(a) Mémoires de la vie de Jacques Auguſte de Thou, Liv. III, p. 58. — Cette pièce de vers, dont nous citons ici un fragment, eſt une épître adreſſée à Claude Dupuy, Conſeiller au Parlement, ſous le titre : *De*

ſeil de Henri III, ſur les meſures qu'il falloit prendre contre *la flotte invincible* de Philippe II, en cas d'aggreſſion de la part du Monarque Eſpagnole...

. . . . . Cheverny jette par-tout la vue,
Et ſon ame incertaine, embaraſſée, émue,
Qui n'oſe découvrir ſes ſecrets ſentimens,
Sur ſon Maître étonné regle ſes mouvemens :
Tantôt il parle bas; puis craignant le reproche,
Il demande tout haut, ſi la flotte s'approche.
Quel vent peut calmer l'onde, ou la peut agiter?
Et quel obſtacle enfin l'oblige à s'arrêter?

On auroit tort d'inférer de l'aveu, exprimé dans ſes Mémoires, qu'il ait vendu, ou proſtitué la juſtice à l'opulence & à la grandeur. L'Hiſtoire, qui ne pardonne rien à l'homme en place, n'auroit pas manqué de le lui reprocher : elle l'a accuſé de timidité, d'irréſolution, & d'une aménité de caractère qui dégénera en facilité exceſſive : mais comme Magiſtrat elle a reſpecté ſon honneur & ſa probité : Cheverny fut ambitieux (nous devons trancher le mot) : voilà le mobile qui dirigea ſa conduite. Il étoit perſuadé

la déroute de la Flotte d'Eſpagne... Les vers françois ne ſont qu'une traduction des vers latins de M. de Thou.

qu'on ne réuſſit point ſans plaire, & qu'en ne voulant pas être injuſte, il faut tempérer la dureté d'un refus (a) par des expreſſions affectueuſes & propres à ſe concilier la perſonne que l'on éconduit. Cette règle, qu'il ſe piqua de ſuivre pendant le cours de ſa vie, peut faire commettre beaucoup de fautes : mais elle ne néceſſite point à s'avilir par des crimes. La ſuite de l'hiſtoire privée de Cheverny en va fournir les preuves.

(a) » Il faut toujours croire (diſoit Cheverny à ſon fils, p. 386 de l'inſtruction citée ci-deſſus) » qu'il n'y a » ami qui par accident ne puiſſe devenir ennemi, ni » ennemi ſoit-il grand ou petit qui ne ſe puiſſe quelquefois joindre & réunir à une bonne amitié : c'eſtoit l'opinion de *Laberius*, qui diſoit qu'il nous falloit toujours comporter envers nos ennemis, comme » avec ceux qui pouvoient devenir nos amis ; & en tout » ce qui eſt de plus néceſſaire, eſt de conformer toujours ſes actions en homme d'honneur & de vertu, » qui fait que l'on eſt recherché en amitié de gens de » bien avec leſquels conſiſte la parfaite amitié, & que » l'on eſt eſtimé, craint & reveré, ſoit des meſchans ou » des ennemis, & auſſi de prendre peine de conſerver » les vieils & anciens amis qui ſont expérimentés & plus » aſſeurez que les autres ; & diſoit communement Alphonſe, Roy de Naples, *que c'eſtoit un grand ſoulagement de chevaucher un vieux cheval, d'avoir de vieil bois*

Preſſé une fois du deſir de parvenir aux grandes charges, il comprit aiſément qu'il falloit s'approcher de l'Adminiſtration, & ſe rendre utile à la Cour des Rois. En conſéquence Cheverny acheta une charge de Maître des Requêtes. Il atteignoit ſa trentième année : c'eſt-là l'heureux âge où l'homme joint à la vigueur des conceptions une maturité dont on apperçoit le germe, & que l'expérience perfectionne. Ne perdant pas de vue le ſyſtême, qu'il s'étoit fait, Cheverny s'attacha au Cardinal de Lorraine, & à Catherine de Médicis. L'un pouvoit beaucoup ; & l'autre pouvoit tout. Il ne diſſimule point dans ſes Mémoires qu'il leur a eu l'obligation de ſa fortune. Bientôt il recueillit le fruit de leur bienveillance. Chriſtophe de Thou venoit d'être revêtu de la première Préſidence du Parlement de Paris. Les fonctions de cette place laborieuſe paroiſſoient incompatibles avec celles de Chancelier du Duc d'Anjou, qu'il rempliſſoit auparavant. On jetta les yeux ſur Cheverny pour le remplacer. De Thou y conſentit ; & peut-être dès ce moment enviſagea-t-il dans ſon

» *pour bruſler, de vieux amis pour converſer, & de vieux* » *Livres pour prendre plaiſir à lire . . .* »

ſucceſſeur l'homme ſur qui inceſſamment il alloit acquérir les droits (a) d'un père. Cheverny pour ſon début concourut au travail qu'exigea la formation des appanages concedés ſous le nom de Charles IX aux deux Princes ſes frères. Cette opération n'a pas été à l'abri de la critique. On gratifia ſpécialement le Duc d'Anjou d'une extenſion de revenu & de pouvoir qui dérogeoit à la loi connue des appanages. Cédant à une tendreſſe, qui n'avoit point de bornes, Catherine voulut qu'on attribuât au Prince appanagé une partie des droits régaliens. On a dit que ces droits étant un attribut inhérent à la Souveraineté, la diſtraction n'en pouvoit être légitimée que par le vœu de la nation aſſemblée, & par la ſanction d'un Monarque aſſez âgé, & ſuffiſamment inſtruit pour en ſentir les conſéquences. Les ennemis de Catherine ont inſinué que par cet accroiſſement d'appanage elle eut l'intention perfide de donner à ce fils chéri un relief & une puiſſance propres à en faire un Chef de parti. On a ajouté qu'elle ſe prépara ces reſſources criminelles, afin d'établir entre ſes enfants un équilibre, qui aſſurât ſon deſpo-

(a) Le 13 Mai 1566, Cheverny épouſa la fille du premier Préſident Chriſtophe de Thou.

tiſme. Rejette-t-on ces imputations comme envenimées par la haine; on eſt forcé cependant d'avouer que les événemens ſubſéquents ne les contrediſent pas formellement. Quant à ce qui concerne Cheverny, il nous ſemble qu'avant de prêter ſon Miniſtère à une opération auſſi délicate, il auroit dû examiner ſi les réſultats n'étoient pas contraires au droit public de la nation. Sans doute il ne fit pas ces réflexions. D'ailleurs l'envie de plaire à Catherine de Médicis, & le deſir de multiplier les droits d'attribution de ſa nouvelle dignité, purent l'induire en erreur. Il ne tarda pas à fournir encore des preuves de ſon dévouement à la Reine mère, lorſqu'en 1567 après la bataille de St. Denis il coopéra à la rédaction des lettres de Lieutenant-Général du Royaume promulguées au profit du Duc d'Anjou. Depuis ce moment Cheverny ne quitta plus le Prince à qui ſon ſervice l'attachoit. S'il n'influa pas immédiatement ſur les réſolutions que prit le Duc d'Anjou dans les divers événemens, qui s'écoulèrent juſqu'en 1573, on eſt fondé à préſumer qu'il ne chercha pas à s'y oppoſer. La tournure qu'il emploie dans ſes Mémoires, pour pallier le maſſacre de la St. Barthelemi, juſtifie notre conjecture.

L'élévation du Duc d'Anjou ſur le Trône de Pologne, loin de nuire au crédit de Cheverny, lui donna une nouvelle conſiſtance. Ce Prince le chargea de reſter en France, & d'y veiller à ſes intérêts. Cette commiſſion reſſerra les liens qui l'uniſſoient à Catherine de Médicis. Il devint le dépoſitaire de ſes penſées & le confident de ſes projets. En la voyant plus intimement, il apprit à évaluer l'aſcendant qu'elle avoit ſur l'eſprit de ſes enfants; & il ſe convainquit que le Roi de Pologne lui-même étoit habitué à courber ſa tête ſous le joug.

La mort de Charles IX rappella ce Prince, des bords de la Viſtule, où, quoique Roi, il ſe regardoit comme un illuſtre exilé. Toujours ſoupirant après la France, Henri accourut ſe ſaiſir d'un ſceptre, que ſa naiſſance lui adjugeoit. Catherine de Médicis, en travaillant à le lui conſerver, comptoit bien gouverner ſous ſon nom. Avertie par des délations des ſentimens, dans leſquels on entretenoit ſon fils, cette femme, avide du pouvoir, frémit & trembla. Les Souverains de l'Allemagne & de l'Italie, que Henri viſita en traverſant leurs Etats, lui conſeillèrent unanimement d'adopter un régime de bienfaiſance, de tolérance & de concorde.

Henri, convaincu de la ſageſſe de leurs avis, avoit compris que c'étoit-là l'unique moyen d'affermir ſon autorité naiſſante, & de guérir progreſſivement les playes nombreuſes d'un Royaume dechiré depuis douze ans par des guerres inteſtines. Bellegarde & Pibrac, que le Monarque honoroit alors de ſon amitié, le fortifioient dans cette réſolution. Une Adminiſtration auſſi ſage pouvoit déconcerter les vues ambitieuſes de Catherine. Au milieu du calme il étoit poſſible que ſon influence, devint nulle : en s'entourant d'orages & de tempêtes, elle avoit l'eſpérance de régner. Il lui importoit donc qu'on fit changer Henri III d'opinion, & ſurtout qu'on l'armât de préventions contre les Conſeils de Bellegarde & de Pibrac. On rougit pour Cheverny & pour Villeroy, en liſant dans (a) l'Hiſtoire qu'ils furent les éxécuteurs ſerviles des volontés de Catherine : on impute ſpécialement à Cheverny le ſuccès de ces manœuvres. L'événement ſe paſſa à Turin. Le fruit de cette intrigue fut de détruire dans l'eſprit de Henri ſes deux favoris, & de l'empêcher de ſe réconcilier avec le Maréchal de Damville. Ce Seigneur, ſachant que ſa perte étoit jurée, regagna ſon Gou-

(a) De Thou, Liv. LVIII.

vernement du Languedoc. Il y établit le foyer d'une guerre civile, qui pendant plusieurs années dévasta cette province & les cantons limitrophes. Cette première démarche ouvrit pour Henri & pour la France une source intariſſable de calamités. Catherine (il eſt vrai) n'en profita pas comme elle l'avoit eſpéré. Son fils la craignoit; & il eſt impoſſible d'aimer l'objet que l'on redoute. Eſclave couronné de favoris qui ſe ſuccédoient continuellement, écoutant toujours celui qui lui parloit le dernier, Henri plus d'une fois briſa les liſieres, que ſa mère lui avoit préparées. Sa puſillanimité, & la mobilité de ſes réſolutions le lui ramenoient promptement. Ne pouvant faire autrement, le malheureux Monarque lui confioit ſans ceſſe le ſoin d'éteindre chaque incendie qui s'allumoit. La détreſſe, où ſe trouvoit l'Etat, devenoit le thermomètre du crédit de Catherine. Auſſi lui imputé-t-on d'avoir eu ſoin, en appaiſant le feu, de le couvrir ſous la cendre. Si elle a été coupable d'une partie des maux de la France, peut-on diſculper entièrement ceux qui à cette époque participoient à l'Adminiſtration? Cheverny fut du nombre de ces Adminiſtrateurs, puiſqu'il déclare dans ſes Mémoires qu'à l'avénement

de Henri III il entra au Conſeil. Sa faveur s'accrût au point que quelques années après on le déſigna pour être le ſucceſſeur du Chancelier Birague. Il accapara la portion la plus lucrative de cette dépouille par les ſceaux, qu'il obtint en 1578. Pour conſoler Birague, on en fit un Cardinal, qui s'accomoda volontiers de la pluralité des bénefices. Le Chancelier-Prélat, étant mort vers la fin de 1583, Cheverny le remplaça.

Soumet-on à un examen ſévère la conduite que tint Cheverny dans l'exercice d'une place, que les tems rendoient ſi difficile; on ne peut diſſimuler que, ſi le mal ſe fit ſans qu'il y concourût, au moins ne déploya-t-il aucune énergie pour l'empêcher. En effet de quel œil le Chef de la Magiſtrature pouvoit-il enviſager les profuſions exceſſives du Souverain, la dilapidation des finances, les impôts multipliés ſous mille formes différentes, la dureté avec laquelle on les perçevoit, les concuſſions des traitans, les dénis de Juſtice qui ſe reproduiſoient journellement, mille actes de violence qui reſtoient impunis, & la ſomme innombrable d'abus de toute eſpèce dont le Royaume étoit la proye? Conſidère-t-on la majeſté du trône avilie par la foibleſſe du Monarque & par les moyens honteux

teux qu'il mit en uſage, pour réprimer les entrepriſes inſolentes du Duc de Guiſe & de la Ligue, il eſt impoſſible de ne pas inculper tous ceux qui avoient part à l'Adminiſtration. Dira-t-on que dans l'un & l'autre cas les repréſentations de Cheverny ne furent pas écoutées, & qu'il céda à la néceſſité des tems. Nous répondrons que le citoyen vertueux & intègre doit fuir la Cour des Rois dès qu'il ne peut plus ni arrêter le mal, ni le combattre. C'eſt-là le moment où les ſacrifices, quelque coûteux qu'ils ſoyent pour l'ambition, honorent celui qui les fait. Cheverny (a) étoit frappé de ces grandes vérités, lorſque dans ſes Mémoires il s'exprimoit ainſi...

(a) Ces principes n'étoient pas inconnus à Cheverny : écoutons-le, diſtribuant des avis à ſon fils (page 507 de ſon Inſtruction.) « Si les actes, & vertueux déportemens des actions paſſées ont apporté » l'honneur, réputation, & la bienveillance des gens » de bien, celuy qui a acquis cet avantage parmi les » hommes, encore qu'il ſe retire privé en ſa maiſon, » il ne demeure pourtant en ténebres, & ſa réputation n'en ſera diminuée : car les témoignages de ſa » vertu & mérite le ſuivront & accompagneront en » quelque lieu qu'il ſe puiſſe cacher. Telle retraite » ſe peut prendre ſans la haine d'aucun, & ſans qu'il » en doive entrer aucun regret en l'eſprit de celuy » qui veut prendre ce repos. S'il n'eſt ſuivi de ceux

Prévoyant les malheurs du Roy, & que j'en pourrois eſtre blaſmé, tenant de luy une des plus grandes & importantes charges de ſa

» qui avoient accouſtumé de luy faire la cour, & de
» ceux qui pour la faveur ſe diſoient ſes amis, d'autant
» plus ſera-t-il déchargé *de ces donneurs de bon jour de*
» *cour, qui reſſemblent aux oiſeaux de proye qui ne ſuivent*
» *que la gibier, & aux mouches qui ne cherchent que la*
» *graiſſe, & qui ſe retirent auſſi-tôt qu'elles n'en trouvent*
» *plus*: il faut conſidérer ſi l'homme ſage aimera mieux
» continuer à s'abandonner ſoy-meſme à toutes misères &
» importunités, & ſouvent avec beaucoup d'indignités,
» que de laiſſer ceux qui la pluſpart ne le venoient
» careſſer & ſuivre que pour leur ſeule commodité &
» profit : ſi la fortune a élevé celui qui, eſtant envieilly
» au travail, attend encore quelque plus grande felicité
» en continuant, quelle en peut-être la fin ? quand
» ſera-ce que l'on ne pourra plus rien ſouhaiter ? car
» en nos cupidités l'une vient à naître par la fin de
» l'autre : il n'y aura jamais terme limité & fini en
» nos misères, travaux, & ſervitude : mais par l'honnête
» retraite nous ſecouons ce facheux joug de ſervitude,
» donnons repos à nos travaux, conſervons noſtre
» ſanté, lors prenons jugement plus aſſeuré de nos
» actions paſſées, & conſidérons plus exactement les
» préſentes, pour eſtablir heureuſement ce qui nous
» reſte à vivre... Quand on voudra ſe repréſenter com-
» bien l'on a pris de peine pour s'acquérir de l'avan-
» cement, des biens, de l'authorité, & ſouvent inuti-
» lement, on doit eſtimer qu'il en faut plutoſt prendre
» pour s'acquérir du repos, & ne s'envieillir dedans

Couronne, je le suppliay très-instamment plusieurs fois de me décharger des Sceaux, & de les commettre à quelque autre plus propre à ceux qui en vouloient abuser... Pour que la gloire de Cheverny fut entière, il ne suffisoit pas d'offrir sa démission ; il falloit la donner. Par-là il auroit prouvé à ses contemporains & à la postérité que dans le cloaque de la corruption sa vertu étoit restée intacte. Cette démarche de sa part exigeoit un courage qu'il n'avoit pas. Il tenoit à sa place. On s'en convaincra en lisant dans ses Mémoires le récit de la disgrace qu'il éprouva au mois de Septembre 1588; on y démêle aisément la douleur secrette du Ministre, que son cœur reporte vers la Cour, dont il a été chassé. On y apperçoit combien peu il avoit de philosophie dans la tête. Les Ecrivains du tems ne s'accordent pas sur les causes de sa disgrace. Les uns ont présumé que Henri fatigué du personnage humiliant qu'il jouoit

» les tempêtes & tumultes du monde demeurant toujours » l'esprit enivré & aveuglé de toute raison ».....

Met-on en parallelle la conduite de Cheverny, avec les réflexions qu'on vient de lire, il en résulte une vérité bien triste, c'est qu'il ne faut pas juger les hommes sur ce qu'ils écrivent, mais sur ce qu'ils font.

depuis long-tems, & voulant que le blâme rejaillît sur ses Ministres, les expulsa tous à la fois (a). Il n'est point impossible que ce motif soit entré pour quelque chose dans les résolutions du Monarque. Mais il paroît que d'autres considérations le déterminèrent. Les Ministres de Henri, spécialement Cheverny & Villeroi, étoient dévoués à Catherine de Médicis. Ce Prince voyoit en eux autant d'*Argus* qui l'obsédoient. Il suspectoit fortement les relations de la Reine mère avec le Duc de Guise. Ayant conçu le projet d'immoler à sa colère le Prince Lorrain, il importoit à Henri que cet horrible secret ne fut pas pénetré. En conséquence il s'entoura d'hommes nouveaux, & sur qui il croyoit pouvoir compter. Si cette opinion qui, outre l'aveu de Cheverny lui-même, réunit bien des degrés de probabilité, est conforme à la vérité des faits, elle honore sous certains rapports la mémoire de Cheverny. Car il sera toujours glorieux pour l'homme en place d'avoir été regardé par son Souverain comme incapable d'applaudir à un assassinat.

Cheverny, retiré dans son château d'Eclimont en Beauce, y séjourna pendant environ deux ans. Une révolution, qu'on ne croyoit pas

(a) Voyez l'Observation n°. 29 sur ces Mémoires.

ſi prochaine, l'arracha à ſa ſolitude. Henri III n'étoit plus : poignardé par un Moine frénetique, il avoit laiſſé ſon trône enſanglanté, à un Prince plus digne de s'y aſſeoir, à l'immortel Henri IV. Les ſceaux, après avoir paſſé des mains de Montholon dans celles du Cardinal de Vendôme, ſe trouvoient confiés à la garde du Secretaire d'Etat Martin Ruzé. Celui-cy n'étoit que l'agent purement paſſif, & l'inſtrument de la choſe. Il ne ſe mêloit point du contentieux. De-là, il réſultoit que, quand il falloit ſceller les expéditions, des intérêts fort oppoſés les uns aux autres produiſoient des conflits & des diſputes interminables. Le Surintendant des Finances (*François d'O*) & le Maréchal de Biron ſurtout étoient continuellement aux priſes. D'ailleurs il arrivoit ſouvent que les actes préſentés au ſceau renfermoient des clauſes contraires aux Ordonnances. Faute d'un homme inſtruit, & fait pour la place, les inconvénients n'avoient été ni diſcutés, ni prévus; Henri IV, las de ces tracaſſeries, comprit qu'il n'y remédieroit qu'en remettant les ſceaux à un homme familiariſé avec le droit public de la France. On lui parla de Cheverny; & il le rappella. L'Hiſtorien

de (a) Thou, beau-frère du Magistrat, fut chargé d'aller lui annoncer les intentions du Roi. Ce fut-là le moment le plus brillant de la vie de Cheverny. Quelques fautes qu'on eut à lui reprocher, on ne peut pas nier que Henri IV, en le réintégrant dans ses fonctions, n'ait rendu un hommage véritable à ses lumières & à sa probité. L'ame du Monarque se peint dans l'accueil qu'il lui fit... *Monsieur le Chancelier* (dit-il en lui présentant les sceaux) *voilà deux pistolets desquels je desire que vous me serviez, & que je sçay que vous pourrez fort bien manier : vous m'avez fait avec eux bien du mal plusieurs fois : mais je vous pardonne ; car c'estoit par le commandement & pour le service du feu Roy mon frere : servez-moy de mesme ; & je vous aimeray autant & mieux que luy, & croiray vostre conseil ; car il s'est trouvé mal de ne l'avoir voulu suivre : aimez-moy, je vous prie, comme je vous aime ; & croyez que je veux que nous vivions comme si vous estiez mon pere, & mon tuteur...*

Cheverny, ayant repris ses fonctions, les continua jusqu'à sa mort. Il ne faut chercher en lui ni le Législateur, ni l'homme d'Etat,

(a) Liv. XCIX.

Sans offenser sa mémoire on peut dire qu'il y avoit une distance immense entre Cheverny, & le plus célèbre de ses prédécesseurs (Michel l'Hôpital) : cette distance étoit celle de l'esprit au génie. L'un vit d'emprunt, & profite de ce qui est fait. L'autre tire tout de lui-même ; il créé. L'Historien (a) de Thou a saisi la mesure juste de Cheverny, en bornant l'éloge de ce Magistrat à sa prudence, à son amour pour le travail, & à son zèle infatigable pour l'ancienne discipline, dont il fut le défenseur intrépide. Ces qualités de l'esprit, précieuses dans un Magistrat, ne constituent pas ce qu'on appelle le grand Administrateur. Avec de l'esprit on conserve, mais jamais on ne régénère. Tout ce qui a l'air d'innovation effraye : un bâtiment neuf à construire seroit au-dessus des forces d'un homme de cette trempe : il étaye : il répare ; & c'est beaucoup s'il ose reprendre sous œuvre l'édifice antique près de s'écrouler. Tel étoit Cheverny : peut-être nous objectera-t-on qu'à l'époque, où il rentra en place, il y auroit eu du danger à tenter la réforme des abus, & que des changemens dans la législation auroient pu produire de violentes secousses. On nous dira encore qu'alors tous

(a) Livre CXXIII.

les citoyens étoient armés les uns contre les autres, & que la voix du Légiſlateur ſe ſeroit perdue parmi les cris des combattans. Ces conſidérations n'en impoſèrent (a) point au génie de l'Hôpital. Il avoit pour maxime que ce qui eſt utile réellement, doit l'être dans tous les tems, & que tôt ou tard le préjugé ſe tait devant la raiſon. Cheverny ſans doute ne ſe crût pas aſſez fort pour imiter cet exemple. Les querelles de Henri IV avec la Cour de Rome, & avec les partiſans de la Ligue abſorboient ſon attention. On méconnoiſſoit, ou plutôt on outrageoit les droits perſonnels du Monarque, & les prérogatives de la Couronne. Il s'appliqua à les défendre, & à les maintenir. Perſuadé qu'en raiſon de ſa place il devoit veiller à l'exécution des ordonnances & des réglemens, on les lui vit renouveller avec ſolemnité. On lui a reproché d'avoir mis plus d'apparat dans la promulgation, que de ſévérité dans l'exécution. Il eſt poſſible que cet apparat ait eu pour but de déconcerter le projet de ſubſtituer des loix nouvelles à celles qui

(a) Nous renvoyons le Lecteur à nos diverſes obſervations ſur les Mémoires de Caſtelnau, & notamment à celle qui eſt déſignée ſous le n°. 7, Tome XLIV de la Collection, p. 308 & ſuiv.

exiſtoient. Perſonne ne tenoit autant que Cheverny aux formes (a) antiques. Ce fut par une ſuite de ces principes qu'il s'oppoſa

(a) Il ne s'en cache pas dans l'inſtruction adreſſée à ſon fils (p. 400) : « en premier lieu (lui recommandoit-il) » il faut bien ſe donner garde de donner advis au » Prince de changer aucune choſe en ſon eſtat, des » loix, regles & ordonnances, qui de tout temps y » ont eſté reçues, ny en la Religion, ny en la Juſtice, » ny aux formes & céremonies, & autres façons ac- » coutumées; & n'y a choſe ſi petite dont le change- » ment ne ſoit dangereux : car encore qu'il apparoiſſe » meilleur & plus utile, ſi eſt-ce que par effet & par » expérience il ſurvient toujours quelque mal, qui n'a » point eſté prévu; & quand il n'y en auroit point d'au- » tre, ſinon que d'apprendre aux ſubjets de changer les » choſes eſtablies, il en peut advenir des inconvénients: » car ils pourroient après déſirer à changer ce qui » importeroit à l'authorité du Prince, au bien, & » repos de l'Eſtat. *Platon* diſoit ſur ce propos *que la* » *moindre mutation de la meſure de la muſique eſtoit dan-* » *gereuſe en la république, de peur de montrer aucun* » *commencement de changement*, en quoi les Marſeillois » ont eſté fort loués, qui n'avoient rien voulu changer » de tout ce qu'ils avoient eu dès le commencement que » les Phocéens vinrent habiter & faire une république » à Marſeille, & juſques aux choſes les plus petites, » comme d'un vieux couteau, qui avoit eſté fait dès » le commencement pour punir & couper la tête aux » malfaiteurs, lequel ils vouloient toujours garder & » s'en ſervir, encore qu'il fut tout enrouillé & gâté,

tant qu'il vécut au rétabliſſement des Jéſuites. L'attentat de Jean Chatel, & le fanatiſme de quelques membres de cette ſociété lui avoient attiré une proſcription juridique : Cheverny étoit trop judicieux, pour imputer à l'ordre entier le crime de pluſieurs individus : mais obſervateur ſtricte des regles de l'ancienne diſcipline de l'Egliſe Gallicane, il penſoit que les nouvelles inſtitutions & les nouveaux ordres doivent toujours être ſuſpects à l'Adminiſtration.

Après avoir conſidéré Cheverny comme Magiſtrat, pour achever le tableau, nous l'enviſagerons ſous les rapports de courtiſan. Cet apperçu nous conduira naturellement à quelques recherches ſur ſa vie privée. Né avec de la douceur dans le caractère, & avec de l'amabilité dans l'eſprit, il s'étudia à meſurer ſi bien ſes expreſſions, & à compoſer ſon extérieur de manière, que perſonne en ſortant de ſon audience n'eut l'air du mécontentement. Pour ſoutenir ce rôle juſqu'au bout, il faut beaucoup d'art & de fineſſe. Quelque adroit que l'on ſoit, il eſt rare que cette

» tant ils eſtimoient que le changement aux choſes » les plus petites eſtoit dangereux, ce que ne peu» vent connoiſtre ceux qui n'ont point aſſés d'expé» rience ».

aménité, quelquefois ne devienne, comme on l'a déjà dit une facilité portée à l'excès. Auſſi (a remarqué un de nos (a) Hiſtoriens) *cette facilité* (b) *déplaiſoit aux uns, & profitoit aux autres.* Conformément au plan, qu'il s'étoit tracé, Cheverny s'étaya de l'appui le plus fort qu'on puiſſe avoir dans une Cour galante, celui de la femme qui domine ſur le cœur du Souverain. Il ſe lia intimement avec Gabrielle d'Eſtrées. On retrouvera dans les Mémoires de Sully, & de l'Etoile les ſarcaſmes que cette liaiſon lui mérita : l'âpre Sully ſur cet article (c) ne lui a pas fait grace.

(a) Mathieu, Hiſt. du règne de Henri IV, Liv. II, p. 310.

(b) Ce défaut étoit compenſé par une qualité précieuſe dans l'homme qui a le pouvoir en main. Son ame n'étoit pas ſuſceptible du ſentiment profond & réfléchi de la haîne. Auſſi l'Etoile, qui ne l'a pas ménagé dans ſon Journal de Henri IV, eſt-il forcé de convenir que *Cheverny étoit moderé dans les proſpérités, & facile à pardonner...* (Journal de Henri IV, dernière édition, Tome II, p. 466.)

(c) Il lui reproche notamment la campagne infructueuſe que Henri IV en 1575, après le combat de Fontaine-Françoiſe, fit en Franche-comté. Il aſſure que Cheverny avoit engagé Gabrielle d'Etrées à provoquer la conquête de cette province, pour en former un établiſſement au profit de ſon fils *Céſar* (depuis Duc

Il fut d'autant plus facile à Cheverny de captiver la bienveillence de la belle Gabrielle, que celle-ci étoit nièce d'une femme, qui poſſédoit les affections du Chancelier. Iſabelle Babou de la Bourdaiſière épouſe de François d'Eſcoubleau Marquis de Sourdis, paſſoit pour la maîtreſſe (a) de Cheverny. On a prétendu que plus d'une fois Henri IV en (b) plai-

de Vendôme. — Voyez les Economies royales, Politiques & militaires, Tome I, Chap. 59, p. 293 de l'éditions des Werts.

(a) Dans les obſervations ſur les amours du grand Alcandre, l'Annotateur n'a pas ménagé la réputation de cette Dame. Le commerce du Chancelier Cheverny avec elle, étoit ſi notoire que, comme le rapporte l'Annotateur indiqué ci-deſſus, *on portoit en céremonie au Baptême à Chartres un enfant d'Iſabeau, duquel le* Chancelier étoit *parrain, paſſant entre deux hayes des Gardes d'Alcandre, les ſoldats diſoient tout haut : il eſt père & parrain... Es-tu ſourd ?* (dit-il) *& il eſt conſtant que la Dame à l'article de la mort dit que Henri n'étoit pas fils de ſon mari.* (Journal de Henri III par l'Etoile, Edition de 1744, Tome IV, p. 423.)

(b) Une des plaiſanteries les plus connues fut celle qui tomba ſur l'enfant dont ont a parlé dans la note précédente. La perſonne, qui le portoit au Baptême, ſe plaignoit de ſa peſanteur: *J'ai peur* (dit-elle) *qu'il ne m'échappe : ventre ſaint gris* (répondit le Roi) *ne craignez pas cela : il eſt bien bridé, & bien ſellé...* l'Etoile aſſure que *deux ou trois jours auparavant Henri IV avoit*

ſanta. Peut-être, n'étoit-il pas fâché de voir la gravité du vieux ſénateur ſe dérider, & autoriſer ainſi ſes propres erreurs. Nous gliſſerions ſur ces particularités, ſi elles ne caractériſoient pas l'homme dont on va lire les Mémoires. Son goût pour la galanterie, que l'hiſtoire ne lui a pas pardonné, ſurprendra moins en le rapprochant de cette aménité de caractère & d'eſprit dont on a parlé. L'homme, qui cherche à plaire, a ordinairement l'ame ſenſible, & portée à la tendreſſe. On ſe tromperoit, ſi l'on nous ſoupçonnoit d'avoir l'intention d'excuſer Cheverny. En ſe livrant à la galanterie, il fut d'autant plus condamnable, que ſon âge, & ſa place lui impoſoient l'obligation rigoureuſe de ſurveiller les mœurs, & d'en être le modèle. Il le reconnut lui-même, quand il ſe ſentit oppreſſé par la maladie qui l'emporta. Son fils (l'Abbé de Pontlevoy (a)) a eu la franchiſe de nous tranſmettre cette particularité. *Appréhendant infiniment* (ra-

mandé par M. de Lomenie à M. le Chancelier qu'il étoit bien aiſe de ce qu'il avoit fait un beau fils à Madame de Sourdis, & qu'il en vouloit être le compère. (Journal de Henri IV par l'Etoile, Tome II, p. 133.)

(a) Il s'appelloit Philippe Hurault comme ſon père. Il poſſéda les Abbayes de Pontlevoy, de Saint-Père & de Bonneval, & fut Evêque de Chartres.

conte-t-il) *que Madame de Sourdis avertie de ſon mal ne le vinſt trouver & importuner (je puis dire le mot) : car* (a) *il me le répeta pluſieurs fois, & me commanda d'écrire à la dite Dame, comme de moi, que ce n'étoit rien que l'indiſpoſition & dévoyement ordinaire dudit ſieur, qu'elle ne ſe mit point en peine, & me & dicta lui-même la lettre, puis en fit écrire une de même par la Guitiniere, & lui commanda de la lui envoyer par ſon laquais, comme s'il n'en eut rien ſu...* Les foibleſſes (b) de Che-

(a) On doit à l'Abbé de Pontlevoy une relation des derniers moments du Chancelier ſon père. Dans toutes les Editions des Mémoires de Cheverny cet opuſcule a été inſéré ſous le titre de *ſuite & fin de la vie de mondit ſieur le Chancelier de Cheverny fidelement adjoutée icy au bout de ces Mémoires par M. l'Abbé de Pontlevoy ſon ſecond fils...* Les détails minutieux, qui abondent dans cette relation, ont pu paroître fort intéreſſans à la piété filiale de l'Auteur. Nous avons cru qu'il ſuffiſoit d'en analiſer la ſubſtance, & de placer ce reſumé ſoit dans la notice, ſoit dans les notes & obſervations qui accompagnent le texte même des Mémoires.

(b) Il auroit été curieux de ſavoir de quel œil la Marquiſe de *Neſle*, fille aînée de Cheverny, voyoit la Marquiſe de Sourdis, quand elle liſoit dans l'inſtruction que ſon père lui a dreſſée, le paragraphe ſuivant... « Fuyez ſurtout, ma fille, la compagnie des femmes

verny exaggérées par la malignité, aggravèrent les torts qu'il pouvoit avoir réellement. Le cri de l'animadverſion publique s'éleva contre lui. En 1596 les Notables convoqués à Rouen, demandèrent qu'on lui otât les Sceaux. On propoſoit de lui donner en échange le Chapeau de Cardinal. « Il n'avoit (dit l'Ecri-
» vain (a) de qui nous empruntons ce fait)
» point d'envie du ſecond, & empeſcha bien
» le premier, conſidérant qu'on ne peut rien

» mal eſtimées, en mauvaiſe réputation ; & ne permet-
» tez jamais d'en tenir auprès de vous, quelque amitié
» & affection que vous leur puiſſiez porter : car vous
» ſerïez toujours eſtimée telle comme ſeront les femmes
» qui vous ſervent & accompagnent : s'il faut que vous
» vous trouviez en compagnie où il y ait quelque
» remarque, & dont vous ayez ouï parler en mal, ne
» ſoyez pas ſi peu diſcrette de le connoiſtre, ny d'en
» parler aucunement : mais approchez-vous inconti-
» nent ; & entretenez celle de la compagnie dont vous
» aurez ouï-dire plus de bien & d'honneur ; & par là
» chacun jugera que vous chercherez voſtre ſemblable ;
» & croyez qu'il n'y a rien de ſi dangereux auprès des
» femmes de bien, qui corrompe tant les mœurs de
» celles qui ſont bien nées, qui altère tant les bonnes
» volontés & réſolutions de bien vivre, qui inter-
» rompe tant les honnêtes amitiés & bons ménages de
» ceux qui ſont mariés...

(a) Hiſt. du règne de Henri IV par Mathieu, Livre II, p. 310.

» oſter, ni diminuer de ces grandes dignités » qu'avec honte. Ceux, qui en ſont pourvus, » doivent par l'exemple de leurs prédeceſ- » ſeurs ſe garder de ces eſcueils, leſquels on » évite plus *en anchrant' qu'en advançant.* » Leur félicité ne ſe juge que par la conſtance » & la durée : auſſi ont-ils ce privilège de ne » perdre l'honneur qu'avec la vie; & on ne » peut leur oſter l'eſtat qu'avec la teſte. Il » n'y a prétexte ny excuſe qui ne rende leur » démiſſion honteuſe, ſi ce n'eſt par mort » naturelle, ou pour ne pas conſentir à quel- » que choſe *injuſte, comme le fit le Chancelier* » *de Bourgogne, qui aima mieux quitter les* » *Sceaux, que de paſſer l'injuſtice d'un com-* » *mandement du Duc* »...

Quoique la tentative des ennemis de Cheverny eut échoué, la lutte, qu'il fallut ſoutenir (a),

(a) Si Cheverny eut réduit en pratique ce qu'il conſeilloit à ſon fils de faire, il ſe ſeroit épargné bien des chagrins & des embarras. « Le meilleur & le plus » aſſeuré conſeil que l'on pourroit prendre (lui ob- » ſerve-t-il dans ſon inſtruction, p. 509) ſeroit, quand » l'on paſſe ſoixante ans, mettre fin aux continuels » travaux & extravagans ſoucis, & mettre en œuvre » nos bonnes & juſtes délibérations, auxquelles il eſt » bien temps de penſer, puiſque nous ne ſçavons » quand la mort nous viendra aſſaillir, puiſque nous ſommes venus juſqu'à cet âge exempts de périls & ſur

fut pénible pour ſon amour propre. Il eſt toujours dur d'avoir l'opinion publique à combattre. Quelques années après cet événement il termina ſa carrière. Il étoit allé ſe délaſſer à ſa terre de Cheverny. En arrivant il ſembla qu'il eut un preſſentiment de la mort qui l'y attendoit. *Meſſieurs* (dit-il aux Gentilshommes du canton accourus pour le ſaluer) *je reſſemble au bon lievre qui vient mourir au gîte...* En s'exprimant ainſi, il n'imaginoit pas toucher au terme fatal. Son antipathie pour tout ce qui étoit nouveau le ſuivit juſqu'au dernier moment. *Arrivant au chateau de Cheverny* (nous apprend l'Abbé de Pontlevoy (a)) « trouvant que l'on luy

» de fortunes ; & dit *Platon* que la fortune eſt plus » contraire à un homme, auquel elle ne permet de » jouir de ce qu'il tient à ſon commandement, que » non pas quand la fortune refuſe ce que l'on pourſuit » d'avoir ; & peut-on dire que celuy qui a rencontré » ce qu'il cherchoit, & peut-être mieux qu'il ne devoit » eſpérer, manque en prudence, ſi de nouveau il remet » au hazard la réputation & bien qu'il peut avoir acquis, » & ſe laſſe luy-meſme du doux repos de ſa maiſon. Ses » ennemis ne ſçauroient luy faire tant de mal comme » il s'en procure ».

(a) La même relation renferme deux particularités qui prouvent combien Cheverny tenoit à ſes habitudes, & à l'étiquette de ſa place. Pendant ſa maladie Roſny,

» avoit fait changer un vieux lit, pour en » remettre un plus beau à sa place, il se » fascha, & voulut que l'on remit son vieux » lit avec la vieille tapisserie en ladite cham- » bre, qu'il n'a jamais voulu changer, ny » se servir d'autres meubles que ceux là, » disant *qu'il les aimoit plus que tous les* » *beaux qui estoient en sa maison, comme luy* » *ayant servi à sa naissance & durant toute* » *sa vie* »...

Bien-tôt le mal, dont il portoit le principe le pressa vivement. Une hernie considérable l'incommodoit depuis sa jeunesse. Des coliques aigues l'enlevèrent le 25 Juillet (a)

plus connu sous le nom de Sully, vient le voir. Quoique le Chancelier ne l'aimât pas, *il étoit* (dit son fils) *si courtois & officieux en tout, qu'il se vouloit lever pour aller diner à la salle avec ledit sieur de Rosny*... Dans un intervalle lucide, qui survint, il donna ordre sur le champ de préparer son logement à Blois, pour y tenir le Sceau. Ce sont là de ces faits particuliers qui mettent l'homme à découvert; & d'après ces renseignemens il est aisé de le juger.

(a) Et non pas le 29 Juin, comme on le lit dans la traduction françoise de M. de Thou, Liv. CXXIII. Cet Historien s'est encore trompé en le disant âgé de 72 ans, & quelques mois. Le témoignage de l'Abbé de Pontlevoy, fils du Chancelier nous paroît préférable. (Voyez sa relation, p. 364.)

1599 à l'âge de 71 ans, quatre mois, & cinq jours. Henri IV le regretta sincèrement. « Le » bonheur de sa vie (écrivoit-il (a) au fils » aîné (b) de Cheverny), qui l'a accompagné » jusques à son dernier soupir, vous doit gran- » dement consoler; car il a vescu longtemps » honoré des premiers offices du Royaume, » toujours chéry de tous les Maistres qu'il a » servy, bien voulu d'un chacun, & est dé- » cédé en sa maison entre les bras des siens, » rempli d'honneur & de bien. J'adjouteray » à cela qu'il m'a laissé un tel contentement » de ses services, que j'auray toujours à plaisir » d'en reconnoistre le mérite envers vous & » vos freres, quand l'occasion s'en présen- » tera, asseuré aussi que vous l'imiterez en fi- » delité & affection à mon service, comme » aux autres bonnes & vertueuses qualités » qui reluisoient en sa personne »... Si cet éloge n'efface pas les taches, qui déparent la vie & l'administration de Cheverny, au moins met-t-il dans un jour avantageux son honneur & sa probité. Car contestera-t-on au

(a) Histoire du règne de Henri IV, par Mathieu, Liv. II, p. 311.

(b) Henri Hurault, Comte de Cheverny, Seigneur d'Eclimont, de Gallardon, &c &c. (Voyez les notes jointes au texte des Mémoires.)

loyal Henri IV le droit d'être un bon Juge ſur ces deux articles ?

C'eſt ſous ce point de vue qu'on doit lire les Mémoires de Cheverny. Il s'en faut bien que l'ouvrage ſoit ce qu'il auroit du être, ſi l'Auteur l'eut voulu. Sa timidité, & cette circonſpection qui dirigea toutes ſes démarches, percent à chaque page. On entrevoit continuellement l'homme foible, indécis, irréſolu, qui cependant aimoit l'ordre, mais qui n'oſoit employer la force pour opérer ſon rétabliſſement. Perſonne n'auroit pu mieux développer les intrigues, les cabales, les cauſes ſecrettes d'une infinité d'événémens, dont il fut le témoin. Acteur dans les révolutions qui boulverſèrent le Royaume pendant une adminiſtration de vingt années, il dépendoit de lui de nous révéler bien des myſtères d'iniquité, ſur leſquels nous n'avons ſouvent que des conjectures à hazarder. Pour s'expliquer avec franchiſe, & énergie, il auroit fallut qu'il ſortît (a) de ſon caractère ;

(a) Il y a bien des traits applicables à ſon portrait dans l'inſtruction adreſſée à ſon fils aîné, lorſqu'il lui dit (page 394) : « on acquiert en obéiſſant la bonne » grace des Grands, la protection & faveur deſquels » eſt fort néceſſaire. Mais prenez ſagement garde de » ne les offenſer point : car bien ſouvent ils ſont comme

& c'étoit exiger la choſe impoſſible. Parle-t-il des affaires les plus importantes ; la brièveté de ſes récits, dont on pénetre le motif, fait ſouffrir le Lecteur. On devine ſur le champ que la même politique, qui enchaîna la langue du courtiſan, a enchaîné la plume de l'écrivain. On s'irrite contre l'Auteur, lorſque par une tranſition bruſque, il contraint l'eſprit de ſe reporter ſur des particularités purement domeſtiques, & ſouvent faſtidieuſes. Tels ſont

» le feu qui brûle ceux qui en approchent de trop près.
» Donnez leur toujours bonne opinion de vous, &
» de voſtre vertu & valeur, & que vous êtes ſoigneux
» de leur bien, authorité & grandeur, & que vous
» êtes utile pour leur ſervice : car ceux qui gagnent
» leurs bonnes graces par leur donner ſeulement du
» plaiſir, quand ils viennent à deſirer d'autres plaiſirs,
» comme le naturel des Princes eſt en cela plus va-
» riable que les autres hommes, auſſi changent-ils
» d'affection envers ceux qu'ils ont aimés pour ce ſeul
» regard. Quand les Rois, ou Princes vous feront cet
« honneur de parler à vous, ſi c'eſt pour affaire de
» leur ſervice, rendez-vous capable de leur en répondre
» avec raiſon & jugement : ſi c'eſt par diſcours commun,
» n'avancez jamais propos qui touchent l'honneur &
» bien d'autruy : car toujours cela eſt ſçu, & bien ſou-
» vent par eux mêmes : ne parlez jamais au Prince
» contre l'honneur, ni au déſavantage des Dames ;
» car cela touche trop à l'honneur, encore qu'il y eut
» ſujet d'en parler ».

les accouchemens de Madame de Cheverny, & autres faits minutieux dont il rend le compte le plus exact. Malgré ces défauts, nous n'adoptons pas sans restriction la censure amère d'un habile (a) critique en fait d'histoire nationale. Il prétend que dans cet ouvrage, *hors trois ou quatre faits, qu'on* (b) *ne voit point ail-*

(a) Jugemens sur les Historiens de France par l'Abbé le Gendre, Tome VI de l'édition in-12 de son Histoire, p. 220.

(b) Tandis que le Gendre jugeoit avec tant de sévérité les Mémoires de Cheverny, un autre critique en faisoit l'éloge. Le père des Journaux (le Conseiller *Salo*) dans le Journal des Savants en 1665 écrivoit que *l'Ouvrage de Cheverny nous apprend beaucoup de circonstances du règne de Henri III, & de Henri IV, qu'on ne peut apprendre ailleurs...* Il ajoûtoit que les instructions adressées à ses enfans, & qu'on trouve à la suite des diverses éditions de ses Mémoires, *étoient peu de chose:* l'Abbé le Gendre au contraire soutenoit *que ces instructions sont excellentes, & qu'il n'y a point de père, qui n'en tirât un grand parti, en les faisant lire & relire par ses enfans...* Si nous ne nous trompons pas, il y a un juste milieu à prendre entre ces censures & ces éloges, qui se contredisent. Nous avons énoncé ce que nous pensions des Mémoires historiques : quant aux instructions, les fragmens cités dans nos notes suffisent pour que le Lecteur puisse les apprécier par apperçu. Assurément on y rencontre de bonnes vues, & des préceptes généralement exacts en fait de morale. Mal-

leurs, il n'y a rien qui puiſſe faire plaiſir à un homme de goût. . . . En examinant ces Mémoires avec impartialité, il nous a ſemblé qu'ils ont le mérite d'une marche très méthodique. C'eſt un canevas, dont le fond a été bien deſſiné. En ſuppléant aux vuides, & aux omiſſions qui s'y rencontrent, en corrigeant les erreurs qu'on y trouve, en y joignant les éclaiciſſemens que le texte follicite de lui-même, nous avons eſſayé de reſtituer à ces Mémoires, par des obſervations & des notes, l'intérêt qui leur manquoit.

On connoît pluſieurs éditions de cet ouvrage. La première fut publiée ſous le format in-4°. à Paris en 1636. Nous avons fait uſage de celle là, en la comparant ſoigneuſement avec les éditions (a) poſtérieures. L'édition originale diffère des (b) autres en ce qu'elle

gré cela l'ouvrage eſt fort au deſſous de ceux de Montaigne, de Charon, & de la Noue. On y rencontre beaucoup de choſes triviales & communes. Le ſtile de l'Auteur n'a d'ailleurs ni le nerf, ni la préciſion, ni l'originalité des moraliſtes qu'on vient de nommer.

(a) Il y en a eu une in-12 imprimée à Paris en 1664, & deux ſous le format in-16, & ſous le titre de la Haye, la première en 1669, & la ſeconde en 1720.

(b) Dans ces dernières on a copié la première, &

renferme la généalogie de la maiſon des *Hurault*, avec les éloges du Chancelier de Cheverny extraits de l'hiſtoire de M. de Thou, & du récueil d'éloges de Sainte-Marthe. On y trouve encore deux pièces de vers latins compoſés par Audebert & Rapin en l'honneur du Chancelier. On conçoit que l'encens y eſt prodigué. Celui, à qui on doit la publication de ces Mémoires, s'eſt enveloppé ſous le voile de l'anonîme ; & il ne nous apprend point comment il a pu ſe les procurer. On ſait ſeulement que l'Abbé de Pontlevoy les avoit recueillis avec différents papiers de ſon père, & qu'ils ont été imprimés (a) ſans l'aveu de la famille.

même juſqu'aux fautes dont elle fourmille. Les nouveaux Editeurs avoient cependant ſous les yeux l'errata très conſidérable de l'édition in-4°.

(a) L'Editeur s'eſt déſigné ſous les lettres initiales J. D. M. S. L. M., & il prévient le Lecteur que l'Ouvrage ayant été imprimé pendant ſon abſence, il s'y eſt gliſſé un grand nombre de fautes. Les lexicographes ne nous inſtruiſent pas davantage ſur cet article. Le père le Long (Tome II, de ſa Bibliothèque hiſt. de France, page 367) nous apprend que l'Editeur étoit un des Hérauts d'armes du Roi.

Fin de la Notice des Éditeurs.

MÉMOIRES
DE MESSIRE
PHILIPPE HURAULT,
COMTE
DE CHEVERNY,
CHANCELIER DE FRANCE.

AUJOURD'HUY deuxieſme jour de Novembre mil cinq cens quatre-vingt-ſix, me trouvant en quelques jours de relaſche & repos des affaires du monde, pendant les Feſtes de Touſſaints & des Morts, en l'abſence du Roy Henry III mon Maiſtre, qui les eſt allé paſſer en *ſes dévotions* (1) au bois de Vincennes, m'eſtant repreſenté en moy meſme la brieveté de cette penible vie, & l'incertitude de nos jours & combien ſouvent les maladies laiſſent peu de pouvoir & de relaſche pour l'altération qu'elles apportent à nos meilleurs ſens & eſprits, de déclarer lors de noſtre mort, & teſmoigner à noſtre poſtérité quel a eſté le cours de noſtre vie, & quelles ſont nos dernieres penſées & volontez.

Dieu m'a fait cette grace qu'ayant à preſent le corps & l'eſprit ſains, de me faire réſoudre

à mettre, & laiſſer par eſcrit cette preſente déclaration du ſuccès (a) de ma vie, & de mes intentions principales que je luy offre, pour eſtre accomplies ſelon ſa ſaincte volonté, laquelle déclaration je fais pure, naïfve & véritable, comme ne devant ſortir de ma famille & maiſon, pour la continuer juſques à ma mort, s'il luy plaiſt, y employant tout le temps que je pourray ſauver des embarras & affaires publiques, auſquelles je me ſuis très-honorablement employé (b).

Premierement, je remercie très-humblement le grand Dieu de tant de graces & biens qu'il luy a pleu me départir, en telle ſorte que je ne ſçaurois juſtement les comprendre & compter. M'ayant nourry, conduit, & eſlevé avec plus de commoditez, dignitez, rangs & honneurs en ce monde que je n'en ay mérité, & devois eſpérer, puis qu'il m'a çy bas edifié une maiſon trop copieuſe pour ma vie temporelle, & m'en promet là haut encores une bien plus excellente, où nous devons tous nous prometre & eſpérer un eternel ſejour &

(a) C'eſt-à-dire des événemens de ma vie.

(b) Aſſurément cette aſſertion n'eſt pas modeſte, à moins qu'on ne ſuppoſe que l'Auteur ait voulu énoncer par là les dignités auxquelles il fut élevé. Le paragraphe, qui ſuit, confirme noſtre conjecture.

repos asseuré pour nos ames ; auquel je le supplie vouloir recevoir la mienne quand il luy plaira d'en disposer.

Comme aussi j'implore la misericorde immense de ce mesme Dieu, mon Createur, à ce qu'il luy plaise me vouloir pardonner toutes les fautes & pechez que j'ay commis en ma vie ; & pourray par malheur & imbecillité humaine commettre durant le reste d'icelle ; me representant maintenant *les pensées en nombre infiny comme le sable de la mer & les estoilles du Ciel.* Mais l'abysme de mes pechez appelle & invoque l'abysme de sa misericorde & clémence, de laquelle il me fera, s'il luy plaist, ressentir l'effect & la vertu, en ce que je puis avoir ingrattement usé de ses biens, & manqué de faire mon plein devoir en ma charge de Chancelier de France, & autres que j'ay auparavant exercées, *comme je recognois & confesse qu'il y a eu trop à dire en toutes les parties de ma vie, de ce que j'ay fait, & pouvois mieux faire* (a) : & sur ce j'apporte aux pieds de la Croix de mondit Sauveur Jesus-Christ

(a) Cet aveu franc & loyal auroit encore bien plus de noblesse, si l'Auteur n'eût pas déclaré plus haut qu'il ne composoit point ses Mémoires pour qu'ils acquissent caractère de publicité.

toutes mes fautes & pechez, & lourdes transgreſſions, leſquelles ſont à moy meſme cachées, & ſurpaſſent mon chef, à ce qu'il luy plaiſe me les remettre & pardonner par les merites de cette ſienne tant heureuſe mort & Paſſion, qui eſt le refuge & remede de toutes pauvres conſciences affligées & deſolées, & entr'autres de la mienne, en l'eſpoir & aſſeurance de ce ſalutaire ſecours, jamais deſnié aux hommes, qui veritablement s'y confient, & l'implorent ardamment comme moy. Je recommande dès à préſent, tant pour le paſſé, que pour l'advenir le ſalut de mon ame à ce grand Dieu & pere d'icelle; à ce qu'après avoir heureuſement évité les eſcueils de cette vie, & avoir eſté déliyré des liens de ce corps mortel, il la veuille recevoir & placer en ſon Royaume éternel, en la compagnie des bienheureux, & laiſſer en depoſt mon corps en la terre, pour le garder & repreſenter au jour du dernier Jugement de la Reſurrection des morts, pour eſtre avec les bien-heureux, glorifié, s'il luy plaiſt, devant noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt; deſirant cependant que mondit corps, après mon treſpas, ſoit porté & laiſſé avec ceux de mes anceſtres, que j'ay eu le ſoin de mettre enſemble dedans la ſepulture expreſſément

accommodée ſouz la Chappelle de mon chaſteau de *Cheverny* (a).

Je pardonne bien volontiers (b) à ceux qui m'ont fait quelque tort ou deſplaiſir, & prie Dieu qu'il leur faſſe la meſme miſéricorde que je leur deſire pour moy, en nous faiſant à tous la grace de nous amender; comme auſſi je ſupplie très-humblement & inſtamment tous ceux que je puis par meſgarde & malheur avoir offenſez, de me pardonner ſemblablement mes fautes & offenſes envers eux; croire que j'en ay un très-grand regret & deſplaiſir, & que je les contenteray, & n'y retourneray jamais, tant que Dieu me donnera de vie, & qu'il ſera en ma puiſſance.

Après je veux & ordonne à mes enfans, d'acquitter & payer fidelement toutes les debtes qui ſe trouveront eſtre par moy deuës lors de mondit treſpas, & tous les gages de mes ſerviteurs, avec gratifications à ceux qui m'auront plus long temps & mieux ſervy, afin qu'ils ne retiennent aucune choſe du bien d'autruy,

(a) Sa volonté fut exécutée : on tranſporta ſon corps dans la Chapelle du chateau de Cheverny près Blois.

(b) Nous aurions volontiers ſupprimé ces épanchemens de conſcience, ſi nous n'avions pas craint d'oter à l'Auteur une partie de ſa phyſionomie.

qui juſtement ne leur peut ny à moy appartenir en bonne conſcience.

Je ſupplie Dieu qu'il luy plaiſe faire paſſer ſa ſaincte benediction, qu'il a juſques icy trop heureuſement eſtenduë ſur moy, comme pere, à meſdits enfans, afin que pour un pere mortel qu'ils perdront un jour, il leur veuille devenir pere eternel, & les retienne tousjours & conduiſe par les ſentiers de ſa juſtice & de ſes ſaincts Commandemens.

Pour premier & pricipal héritage, je deſire laiſſer à meſdits enfans, que Dieu m'a donnez, au nombre de ſix, trois fils & trois filles, la meſme crainte & amour de Dieu que j'ay tousjours euë en ma vie, avec la meilleure nourriture & inſtruction que je leur ay ſçeu donner & faire donner: & de plus la mémoire honorable de leurs anceſtres, & de la bienveillance de quantité d'amis que j'ay acquis & conſervez pour eux au monde, & l'exemple domeſtique *pour l'enſuivre en ce qui eſt bon, & le fuyr en ce qui y peut eſtre mauvais & de blaſmable.*

Et pour plus grand & aſſeuré bien qu'ils ſçauroient avoir, je leur encharge & recommande de toute affection & puiſſance paternelle la paix & parfaite union entr'eux, avec l'amitié & concorde fraternelle qui les entre-

lièra & conſervera : & pour les biens & moyens temporels, j'eſpere, avec l'aide de Dieu, *de leur en laiſſer aſſez, s'ils ſont gens de bien comme je le deſire, & trop s'ils ſont autres ;* ce que Dieu ne veuille permettre.

Et d'autant que les exemples des peres peuvent grandement ſervir aux bons enfans, comme j'eſtime les miens ; & que cette déclaration de mes intentions & dernieres volontez eſt choſe domeſtique & ſecrette, que je n'entens eſtre veuë que par eux après ma mort, ou par les plus proches parens & meilleurs amis de ma maiſon ; je me ſuis réſolu d'y employer fort ſincèrement & ſimplement les principales actions & progrez de ma vie paſſée, & les continuëray tant que je pourray, pour ſervir d'exemple à meſdits enfans, s'il y a quelque choſe de bon, & laiſſer ce qui ne ſe doit imiter avec proteſtation : que je ſeray bien aiſe d'eſtre ſurpaſſé par eux en toutes bonnes & loüables actions, & que Dieu leur puiſſe faire la grace qu'ils faſſent beaucoup mieux que je n'ay fait, recognoiſſant m'avoir aſſez ſatisfait en moy meſme, en ce que j'ay tousjours deſiré de pouvoir mieux faire pour la gloire de Dieu & conſervation de ſa vraye Religion en cet Eſtat, de la grandeur du Roy mon maiſtre & de ſa Couronne : & advoüant neantmoins

librement *qu'il s'eſt paſſé beaucoup de choſes durant ma vie, qui ſe peuvent mieux faire & conduire, ſi les plus ſages & gens de bien euſſent tousjours eſté creus :* en quoy je prie Dieu que mes enfans ayent plus d'heur que moy, qui ay tout fait avec incroyable peine & aſſiduité, comme ils le pourront plus aiſément remarquer en la ſuite de ma vie.

Dieu ma fait naiſtre en ce monde d'une bonne, noble & ancienne famille des Hurauts, yſſus du pays de Bretagne, de laquelle il y a eu beaucoup de Chevaliers de marque & d'honneur, morts aux guerres de Bretagne, & meſme de celle qui fut entre Charles de Blois & le Comte de Montfort, faites pour la ſucceſſion dudit Duché de Bretagne & dudit pays de Bretagne ; durant laquelle un de ladite famille des Hurauts vint demeurer avec le Comte de Blois, frere aiſné dudit Charles de Blois, tué en la bataille d'*Auvray* (a), où deux dudit nom & famille des Hurauts ayans rang & charge honorable, furent auſſi tuez près ledit Charles de Blois.

Depuis eſt deſcendu de la tige des aiſnez (b)

(a) La bataille d'*Auray* ſe donna le jour de Saint-Michel 1364 au commencement du règne de Charles V.

(b) Ceux que les diſcuſſions héraldiques intéreſſent trouveront des renſeignemens en ce genre, ſur les

de

de ladite famille la maiſon de Saict Denys, & d'un puiſné les trois maiſons & familles de Cheverny, Vibray & Heuriel; de laquelle ſont yſſus autres arrieres-puiſnez, qui ſont les deux maiſons de Marais & Vejul, & des autres de Bel-eſbat, le Fay & autres freres; celles de Boiſtaillé & de Maiſſe d'autres puiſnez: leſquels tous ont poſſedé de grands biens ſelon leur temps, & exercé force belles & honorables charges en cet Eſtat, le diſcours deſquelles ſeroit icy trop long.

Et quant à celle de Cheverny, mon biſayeul, nommé Raoul Huraut (a), Seigneur de Cheverny, la Grange & la Moliere, fut le premier puiſné, & eut l'honneur d'eſtre grand Chambellan de Charles Duc d'Orleans, & fort aimé & favoriſé de luy: Ledit Raoul laiſſa ſon fils aiſné Jacques, qui fut depuis favorablement employé par les Roys Louis XI & XII, en grandes & honorables charges; & enfin fut fa-

diverſes branches des Huraut dans la table généalogique qui précède l'Edition in-4° des Mémoires de Cheverny.

(a) Raoul Huraut, premier du nom Seigneur de la Grange en Sologne, maître d'hotel de Charles Duc d'Orléans père de Louis XII, étoit le fils puiné de Jean Huraut Seigneur de Saint-Denis & de Bourgmoyen.

vorisé & recognu de son bon maistre Louis XII. Et pendant sa vie & sa faveur ledit Jacques advança fort deux de ses enfans en l'Eglise, & les fit employer en diverses Ambassades, laissant son fils aisné nommé Raoul, mon pere, Seigneur du mesme lieu de Cheverny, la Grange & la Morliere; & de plus celle de Coursur Loire en Blaisois, des Seigneuries de Vibraye, Lamenay, Espuisé, la Chenaye & Beauchesne, au pays du Maine, & des Baronnies d'Huriet & de Cuvicennes en Bourbonnois; & Jean, son puisné, seigneur de Vejul, du Marais & de Chasteau-pere, avec trois filles mariées honorablement aux Seigneurs de Valencé (a), Rochefort (b) & de Limours (c).

Mondit pere, nommé Raoul, Seigneur de Cheverny, fut employé au mesme temps dudit Roy Louis XII vers la fin de son regne, & depuis souz celuy du Roy François I en plusieurs guerres & voyages importans, avec

(a) Louis d'Estampes, Seigneur de Valence en Berry, Bailli & Gouverneur de Blois.

(b) La table généalogique des Huraut porte qu'une des sœurs de Jacques de Cheverny épousa Jean des Moulins. Seroit-ce là le Seigneur de Rhochefort dont il s'agit ici?

(c) Jean de *Poncher* Seigneur de Limours & de Bretaucourt, & Général des Finances.

MM. de la Trimoüille, Ducs de Bourbon & de Montmorency, pour les affaires principales du temps, & enfin lors que le Seigneur de Lautrec fut envoyé pour la conqueſte de Naples, il le choiſit & le deſira avec luy; ce que ledit Roy François luy commanda de faire & de le ſuivre en ce voyage: il mourut (a) au ſiege de Naples, laiſſant de luy & de Dame Marie (b) de Beaune ſa femme, & ma mere, ſept enfans, à ſçavoir cinq fils & deux filles, de tous leſquels je fus le dernier: madite mere eſtant demeurée groſſe de moy lors que mondit pere la laiſſa, & partit pour ſuivre ledit ſieur de Lautrec en ſon voyage de Naples.

Je naſquis donc par la grace de Dieu le vingt-cinquieme de Mars, qui eſt le jour de la Noſtre-Dame, de l'an mil cinq cens vingt-huict; & mondit pere mourut audit Naples au mois d'Aouſt enſuivant audit an: lequel par ſon teſtament ordonna & pria que l'on fiſt deux ou trois de ſes enfans d'Egliſe, & ſes deux filles (2), pour la crainte qu'il avoit que ſes biens fuſſent trop diviſez & partagez, & qu'il n'y en euſt aſſez honeſtement pour tous ſes enfans après que l'on auroit payé ſes debtes

(a) En 1528.

(b) Elle étoit fille de Jacques de Beaune Baron de Semblançay, Vicomte de Tours.

ainſi qu'il l'ordonnoit, leſquelles il avoit faites pour ſervir, tant audit voyage de Naples, qu'autres occaſions honorables où il avoit eu l'honneur d'eſtre employé.

Cela fut cauſe qu'au commencement de ma jeuneſte, eſtant le dernier de tous mes freres, je fus deſtiné pour eſtre d'Egliſe; mais depuis MM. les Eveſque (a) d'Authun & Abbé (b) de Marmonſtier eſtans decedez, m'ayans laiſſé jeune & avec peu de Béneſices, je pris réſolution de chercher, par peine & travail, quelque advantageuſe fortune ſelon le lieu dont j'eſtois yſſu, & pour ce au retour des Univerſitez de Poictiers & de Padouë (c) ma mere ayant desjà deux autres de mes freres auſſi d'Egliſe, & mon aiſné marié, n'ayant point d'enfans, deſira comme moy, que je ſuiviſſe une autre profeſſion & en ce deſſein diſpoſa deſlors

(a) Jacques Hurault Evêque d'Autun, mourut à Blois en 1546. Il avoit eu part à l'évaſion du Connétable de Bourbon; & à la fin François premier lui pardonna.

(b) Philippe Hurault, Abbé de Marmonſtier, oncle de l'Auteur des Mémoires, étoit ſon parrain.

(c) L'Univerſité de Padoue jouiſſoit alors d'une grande célebrité. (Voyez les Mémoires de Jacques Auguſte de Thou, & l'éloge qu'en fait ce célèbre Hiſtorien, page 16 de ſes Mémoires.

à mon advantage, de tout ce qu'elle pût, connoiſſant que les couſtumes des lieux où les biens de noſtre maiſon eſtoient aſſis, m'eſtoient trop peu advantageux pour me laiſſer du bien comme elle deſiroit, me portant, comme elle l'a teſmoigné, une plus grande affection qu'à mes freres, ayant prejugé, comme elle le diſoit ordinairement, que je pourrois mieux faire & parvenir que les autres, pour l'honneur de ſa maiſon; *ce qui ma tousjours faict croire que les intentions* (a) *& jugemens des peres & meres ſont grandement conſidérables.*

Or en cette bonne volonté de madite mere envers moy, trouvant à mon retour deſdites Eſtudes que le Roy Henry II alloit (b) avec ſon armée en Allemagne, contre l'Empereur Charles V je deſiray ſuivre & accompagner audit voyage Monſeigneur l'Archeveſque (c) de Tours mon couſin, qui y alloit avec Sa Majeſté, eſtant honorablement employé en ſon Conſeil & autres Pricipales affaires du temps; & deſlors je commençay à entendre & cognoiſtre le maniement des affaires de l'Eſtat & l'ordre que l'on doit tenir en la conduite des ar-

(a) Cela n'excuſe point la prédilection des parents, qui ſouvent cauſe bien des maux dans les familles.

(b) En 1552.

(c) Etienne de *Poncher* Archevêque de Tours.

mées : mais peu de temps après le retour dudit voyage, Dieu ayant disposé à mon grand regret dudit sieur Archevesque de Tours, par la faveur duquel j'estois auparavant à la suitte de la Cour je me résolus, estant encore pour lors en l'aage de vingt-quatre ans, d'acquerir quelque suffisance & expérience dans le Parlement de Paris, où j'avois recogneu que s'estoient fait de grands personnages. En cette intention se rencontta, par bonne fortune, que Messire Michel de l'Hospital, qui depuis fut Chancelier de France, se voulut démettre de son Estat de Conseiller d'Eglise audict Parlement (3), pour prendre la charge de Chancelier de Madame Margerite de France sœur du Roy Henry second, laquelle depuis à esté Ducheſſe de Savoye ; si bien que je fus pourveu par sa resignation, dudit Estat de Conseiller audit Parlement, par ledit Roy Henry, l'an mil cinq cens cinquante-trois, où je fus receu le 9 jour de Mars audit an, avec plus de tesmoignage d'honneur & d'amitié d'un chacun que je n'avois esperé ny merité ; ce qui me donna d'autant plus d'envie de pouvoir satisfaire à la bonne opinion que l'on avoit desſors conçeue de moy, en conservant laquelle je demeuray l'espace de neuf ans coutinuels, ou à peu près, en l'exercice dudit Estat, tout au-

tant qu'avoit fait le ſieur Chancelier de l'Hoſpital, & arrivé en ma perſone ce qui eſt fort extraordinaire audit Parlement, qui eſt, que ſe faiſant en ce temps là de rigoureuſes recherches & pourſuittes contre ceux que l'on ſoupçonnoit eſtre Huguenots, & force Conſeillers dudit Parlement eſtans compris en ce malheur, & par le moyen des mercuriales (a) ſortis d'iceluy, ou par crainte, ou par commandement, j'advançay en cette occaſion mon rang: je montay incontinent en la Grand Chambre, comme les Conſeillers d'Egliſe y arrivent tousjours pluſtoſt que les autres & fus en icelle près de la moitié deſdites neuf années, & taſchay tousjours, en rendant la Juſtice, de gratifier un chacun, & obliger plus de perſonnes de qualité (b) qu'il me fuſt poſſible.

Auſſi je paſſay leſdites neuf années audit Parlement, ſans me divertir ailleurs, juſques en l'année mil cinq cens ſoixante & deux, que 1562.

(a) Ce ſont ces fameuſes mercuriales dont *Anne Dubourg* fut la victime. (Voyez les Mémoires de Vieilleville, tome XXXI de la Collection, p. 407 & ſuivantes; & les Mémoires de Caſtelnau, tome XLI, ibid., p. 411.

(b) Voilà la marche des hommes qui veulent arriver aux places; & l'aveu eſt aſſez ſingulier, dans la bouche d'un Magiſtrat.

1562. me trouvant assez propre & courageux à faire davantage, je me fis pourvoir par le conseil & l'aide de nos amis d'un Estat de Maistre de Requestes ordinaire de l'Hostel du Roy, estant lors aagé d'environ trente trois ans, & desiors me jettay dans les affaires du monde, & commençay à rendre grande subjection & devoir à ladite charge de Maistre des Requestes, & à me faire cognoistre dans la Cour, où incontinent j'eus le bonheur que M. le Cardinal de Lorraine, qui estoit lors grandement favorisé & employé, me prit en affection & m'employant en diverses affaires dont il se contenta, j'eus l'honneur par son moyen & crédit, de commencer à approcher de la Reine *Catherine* mere du Roy qui avoit tout pouvoir en cet Estat; souz l'authorité & bonté de laquelle j'ay fait depuis & poursuivy la plus part du reste de ma fortune dont j'ay après elle, la premiere obligation audit sieur Cardinal.

1563. Au commençement je fus employé par ladite Reine mere du Roy, entr'autres choses pour réduire & remettre doucement les habitans de Paris en l'obeïssance qu'ils devoient au Roy, pour contenir un chacun à l'observation de ses Edicts (a), & à delaisser les armes, où graces

(a) L'Auteur veut parler de l'Edit de pacification de 1563.

à Dieu je ſervy leurs Majeſtez à leur contente- 1563.
ment, & à la ſatisfaction raiſonnable de tous ceux avec leſquels je traittay; ce qui commença à me mettre en toute ſorte de creance parmy la Cour, où je reconnus auſſi toſt, & je m'en ſuis bien trouvé depuis (a), *que les Dames & favoris peuvent tout ce qui leur plaiſt, & que les moindres Officiers de la Cour qui peuvent entrer dans leurs chambres & cabinets, doivent eſtre craints & conſiderez, pour les bonnes ou mauvaiſes impreſſions qu'ils peuvent donner des plus grands du Royaume.*

Bientoſt après le Roy Charles entreprit de 1564.
faire un grand voyage par tout ſon Royaume, que je ſuivis par ſon exprès commandement, & de ladite Reine ſa mere, qui desjà ſe ſervoit & ſe confioit beaucoup de moy, & fus employé par leurs Majeſtez en la pluſpart des villes du Dauphiné, Provence & Languedoc, à pacifier & compoſer une infinité de querelles & differends, regler pluſieurs plaintes & diſcords, ſurvenus entre les ſubjects du Roy, & dont les conſéquences eſtoient préjudiciables au bien de ſon ſervice: Entr'autre je fus chargé d'un grand differend (b) qui ſe forma en Dau-

(a) Voilà bien le langage d'un courtiſan mûri par l'expérience.

(b) Cette particularité ne ſe trouve ni dans les Mémoires ni dans les Hiſtoriens du tems.

1566. & par nos ſoings & diligences ; enſemble de M. l'Archeveſque (a) de Bourges mon couſin, & fort particulier amy, auſſi Chancelier de mondit ſieur d'Alençon, reglez & arreſtez au contentement d'un chacun, & veritablement avec plus d'advantages pour meſdits Sieurs qu'ils n'avoient jamais auparavant eſté accordez ; tous les bénefices (b) meſmes & offices ayans eſté laiſſez en leur diſpoſition dans leurſdits appannages. Et davantage, Orléans eſtant ville de conſequence, & qui durant les troubles precedens avoit apporté beaucoup de peine & de mal, fut baillé à mondit Sieur en ſon lieu, pour pareil appannage du Duché d'Anjou, avec cent mil livres de rente en domaine, & cent mille livres de penſion, & tout autant à M. le Duc d'Alençon ſon frere, à l'execution & eſtabliſſement deſquels appannages nous fiſmes après ledit Sieur de Bourges & moy tout ce qui eſtoit néceſſaire pour le bien & contentement de nos Maiſtres :

(a) Ce Prélat étoit Renaud de Beaune, petit-fils du Surintendant *Samblançay*. Le troiſième livre des Mémoires particuliers de l'Hiſtorien de Thou en contient un bel éloge.

(b) On a remarqué ailleurs que cette attribution en faveur des Princes appanagés fut l'effet de la prédilection de Catherine de Médicis pour le Duc d'Anjou.

Et eſt bon en paſſant de n'oublier qu'en la 1566.
meſme Aſſemblée furent mandez quelques Preſidents des Cours ſouveraines (a) pour pourvoir à certains Reglemens en la Juſtice que M. le Chancelier de l'Hoſpital lors en charge, deſiroit y apporter.

En ce meſme voyage & temps de ladite Aſſemblés de Moulins ſe rencontra M. de (b) Chanfrauf mon couſin, avec ledit Sieur premier Preſident M. Chriſtophle de Thou, Seigneur de Celly, lequel ſieur de Chanfrauf, outre la proximité qui eſtoit entre nous, me portoit de longue main une fort particuliere affection, ayans eſté nourris & eſlevez enſemble dès noſtre jeune aage, voyant qu'il n'avoit point d'enfans, non plus que Madame de Vibraye ſa ſœur unique, & ſeule héritiere, laquelle eſtoit ma couſine germaine, & de plus par diſpenſe ma belle ſœur avoit eſpouſé mon frere de Vibraye, dont j'ay receu dès mon enfance tous les offices d'amitiez, de bonne volonté, & d'affection; non ſeulement que j'euſſe peu eſpérer d'une tres-bonne ſœur

(a) On renvoie le Lecteur aux Obſervations ſur les Mémoires de Caſtelnau, tome XLVI de la Collection, p. 465 & ſuiv.

(b) Poncher, ſieur de Chanfrau Préſident en la Chambre des Comptes de Paris.

1566. & couſine, mais d'un parfaite amitié de propre mere, ſi j'euſſe peu en avoir deux; leſquels ſieurs parlerent à mon deſceu, & communiquerent pluſieurs fois enſemble durant ledit voyage, de me marier avec la fille dudit ſieur premier Preſident, Damoiſelle Anne de Thou.

Et les propos & ouvertures de mondit mariage allerent ſi avant entre leſdits ſieur premier Preſident & de Chanfrauf, qu'il fut enfin par la grace de Dieu, conclud & arreſté par mon conſentement, & de tous Meſſieurs mes plus proches & meilleurs amis, & principalement de Madame de Cheverny ma bonne & favorable mere, lors encore vivante, au grand contentement dudit ſieur de Chanfrauf & Dame de Vibraye, qui en avoient eſté les premiers autheurs, & ſeuls entremetteurs, & qui auparavant ce deſſein avoient diſpoſé à mon profit de leurs ſucceſſions, comme à leur principal heritier, & le mieux aimé d'eux, pour la conſervation de leurs familles, & auſſi après que j'eus obtenu de Rome les diſpenſes neceſſaires à la validité de mon mariage, & que j'eus diſpoſé & reſigné du peu de benefices que j'avois, il fut très-heureuſement celebré & conſommé en la maiſon de Stains près ſainct Denis, appartenante audit Sieur premier Pre-

ſident, le trezieſme jour de May de l'an mil cinq cens ſoixante & ſix; & au mois d'Aouſt en ſuivant ledit ſieur de Chanfrauf mourut à Paris ſans enfans, laiſſant ſa ſœur Madame de Vibraye ſa ſeule héritiere, & moy donataire, dont il m'a fallu plaider après durant dix années, contre la veufve dudit Sieur de Chanfrauf, qui ſe vouloit aider & prevaloir à mon prejudice d'une certaine pretenduë donation, que je fis enfin declarer nulle par Arreſt du Parlement, donné à mon profit, & de ladite Dame de Vibraye, pour l'uſufruict à elle acquis & reſervé le tout durant ſa vie. 1566.

L'année ſuivante mil cinq cens ſoixante & ſept le Roy eſtant à Monceaux chez la Reine ſa mere qui y faiſoit jardiner & baſtir, où il faiſoit eſtat d'y demeurer, & y faire la céremonie de ſon Ordre de Sainct Michel, eſchéant quelques jours après, il fut adverty d'une entrepriſe qu'avoient les Huguenots de ſe ſaiſir de ſa perſonne & de celle de la Reine ſa mere, & de MM. ſes freres. qui eſtoient avec luy; & bien qu'il en euſt receu divers advis, que les principaux de ſon Conſeil meſpriſerent, comme n'y ayant guère d'apparence, les habitans de Montreau s'addreſſerent à moy, me certifierent ladite entrepriſe, & m'aſſeurerent que leur 1567.

1566. ville estoit desjà saisie par lesdits Huguenots qui marchoient à grandes forces & diligence vers le Roy pour le surprendre, dont j'advertis aussi la Reine mere, & puis avec elle le Roy, qui les (a) fit résoudre de partir de là la mesme nuict pour gaigner Paris, & cela fut executé si à propos, que Leurs Majestez avoient fait quatre ou cinq lieuës devant le jour avec toute leur Cour, & arriverent heureusement à Paris, après avoir fait une traicte de dix-huit lieuës, ayant laissé derriere six mille Suisses qui les avoient accompagnés & servis en cette occasion, qui bien qu'attaquez par les chemins par ceux de ladite entrepriſe arriverent le lendemain ausdits fauxbourgs de Paris, souz la conduite de M. le Connestable & de MM. de Nemours & Mareschal de Cossé. Ce que voyant lesdits

(a) Tout ce qui a rapport à l'entrepriſe de Meaux, & aux événemens qui suivirent a été assez développé dans plusieurs des Mémoires précédens & spécialement dans ceux de Castelnau (tome XLV de la Collection, p. 24, & 197) pour n'être pas obligé d'y recourir. On observera seulement que le récit de Cheverny offre une inexactitude essentielle, en paroissant faire aller la Cour de Monceaux à Paris. La Cour se retira d'abord à Meaux; & ce fut delà qu'elle gagna la capitale. (Voyez les Mémoires du Duc de Bouillon, tome XLVIII de la Collection, p. 425.)

Huguenots,

Huguenots, deſpitez que leur mauvais deſ- 1567.
ſein n'avoit réüſſi, penſans revolter Paris par la famine, ſe ſaiſirent de S. Denis & du pont Sainct Cloud, de Charenton & d'Eſtampes, & autres chaſteaux du coſté de la Beauſſe; & le Roy eſtant en cette neceſſité s'arma promptement de toutes parts de ſon Royaume. Mondit ſieur le Conneſtable s'eſtimant aſſez fort pour les deffaire, les voulut aller attaquer à Sainct Denis, d'où M. le Prince de Condé ſortit plus fort que l'on n'avoit creu, & auſſi ſe chargerent & combattirent opiniaſtrément de part & d'autre. Le Roy demeurant enfin le maiſtre de la campagne, & mondit ſieur le Conneſtable tellement bleſſé qu'il en mourut, comme auſſi quantité d'autres perſonnes de remarque & de qualité, & entr'autres le S^r d'*Auton* (a) *du Bouchage*, que l'on prit pour M. d'Anjou, qui avoit propoſé de ſe trouver audit combat avec ledit ſieur Conneſtable; ce que Leurs Majeſtez très-prudemment empeſcherent. Cela fait les troupes deſdits Huguenots ainſi mal menées & traitées ſe retire-

(a) Claude de Batarnay, Baron d'Anhon, l'unique rejetton des Comtes du Bouchage dont la Fortune avoit commencé ſous Louis XI. Il fut percé de coups auprés du Connétable ſon oncle maternel.

1567. rent à Montreau, d'où elles estoient parties, & qu'ils avoient gardé.

Le Roy voyant tant de guerres & d'affaires préparées à sa ruine, fut conseillé par la Reine sa mere, & par tous les Princes & Seigneurs qui se trouverent près de luy, d'y pourvoir promptement, & de faire eslection d'un Chef, mondit sieur le Connestable allant mourir, pour commander à toutes ses armées; & par la recognoissance du grand courage & valeur, affection & interest de mondit sieur le Duc d'Anjou son frere, se délibera par l'advis de tous de le faire & establir son Lieutenant-Général, pour commander ainsi que luy-mesme en toutes ses armées. Et au mesme temps, & dans le mesme Conseil j'eus commandement comme son Chancelier d'adviser la puissance & authorité qui luy pourroit estre commise, dont je luy fis expédier un pouvoir le plus ample, grand & honorable que frere de Roy ait jamais eu, que je fis vérifier & publier, tant au Parlement de Paris qu'en tous les autres du Royaume; & peux dire que je mis ledit pouvoir en sa perfection, comme j'avois (a) esté le premier à en faire les ouvertures.

(a) Cheverny s'attribue ici une influence qui ne s'accorde pas avec les Mémoires du Maréchal de Vieil-

Peu de temps après que ledit pouvoir eut 1567
esté expedié, & que ledit sieur Connestable, fut decedé, mondit Seigneur le Duc d'Anjou partit avec l'armée du Roy, dont M. de Montpensier eut la charge de Lieutenant-Général, & alla loger à Nemours, pour se mettre entre les ennemis & la ville d'Orléans, qui estoit lors à la dévotion desdits Huguenots, & en mesme temps ledit sieur Prince de Condé & lesdits Huguenots advertis de la venuë du Duc *Casimir* pour eux; rompirent le pont de Montreau, & à grandes journées allerent au-devant jusques sur les marches de la Lorraine, pour se joindre avec luy. Et après avoir esté suivis long-temps par l'armée du Roy, elle se retira à Vitry; & depuis retourna & se raprocha de Paris pour se conserver la ville, & ce qui estoit de

leville.---Lisez le tome XXXII de la Collection, page 219.---Au surplus le récit de Castelnau nous paroît bien plus conforme à la vérité des faits. Ce sage Ecrivain dit que Catherine de Médicis supprima la dignité de Connétable dont l'autorité lui étoit suspecte, & qu'elle fit revêtir le Duc d'Anjou de la Lieutenance-générale par pure affection pour ce Prince. De-là il résulte que Cheverny n'aura participé à cette nomination, si même il l'a proposée, qu'afin de faire sa cour à la Reine mère.

1568. principal. Ce fut lors que les ennemis vindrent assieger Chartres, où ne pouvans rien gagner ils furent contraints de lever le siege avec honte, qui donna après occasion & sujet de les réduire à une pacification, que l'on appella *la petite paix*, pour le peu de durée qu'elle eut, à cause que le Prince de Condé prit occasion que l'on le vouloit surprendre à Noyers sur les marches de Bourgogne, & en cette feinte ou crainte se retira à la Rochelle, Sainct Jean d'Angely, & autres pays circonvoisins, à la dévotion desdits Huguenots.

1569. Cette si prompte retraite fit acheminer mondit sieur le Duc d'Anjou avec les forces du Roy vers le Poictou, Angoulmois & Xaintonge, où après quelque temps de guerre la bataille de Jarnac fut donnée le (a) quatrieſme jour de Mars mil cinq cens soixante & neuf, en laquelle mondit sieur demeura victorieux, pour avoir usé de diligence à faire passer son armée à la riviere de Chasteauneuf, tant sur le pont que sur un pont fait de bateaux, où ledit Prince de Condé & grande partie de sa Noblesse furent tuez, &

(a) Cette bataille se livra le 13 & non le 4 Mars 1569. (Voyez les Mémoires de Tavannes & de Castelnau, dans la Collection.

fut grandement induit mondit Seigneur à donner ladite bataille, sur ce que je luy avois rapporté peu de jours auparavant, & de la part de la Reine sa mere, vers laquelle il m'avoit depesché, pour luy faire entendre l'estat des affaires de l'armée, & que j'avois laissée revenant de Châlons & Joinville, trouver le Roy; que l'on commençoit à prendre opinion de luy qu'il vouloit tenir la guerre en longueur, pour continuer tousjours l'authorité qu'il avoit aux commandemens des armées; ce qui le convia à faire paroistre le contraire, estant certain que jamais Prince de sa qualité ne s'y porta avec plus de courage & de géhereuse façon. 1569.

Après la susdite bataille de Jarnac aussi gagnée, mondit Seigneur voulant faire suivre M. l'Admiral de Chastillon, & ceux des ennemis qui s'enfuyoient vers luy, la nuict le pressa de telle sorte qu'il fut contraint de se retirer au mesme logis, faict par eux audit Jarnac, & qu'ils avoient abandonné; où estant arrivé, & demeuré peu accompagné, il se retira dans son cabinet à ses affaires, où je me trouvay seul avec luy, & son premier valet de chambre, & luy ayant remonstré la grace que Dieu luy avoit faite, & l'heur qu'il avoit en si bas âge d'avoir obtenu une si grande vic-

1569. toire, il me fit une reſponſe digne certainement d'un grand & ſage Prince; *que ce n'eſtoit pas de luy que cela venoit, mais de Dieu ſeul, auquel il en falloit attribuer tout l'honneur & la gloire;* & un peu après ſe jettant de luy-meſme à un coin à genoux, il le remercia (a) avec toute devotion & humilité, du bon ſuccès qu'il luy avoit donné en cette journée.

Au meſme temps mondit Seigneur me commanda de faire appeller M. de (b) Loſſe Capitaine des Gardes, vieil & honorable Chevalier, pour le depeſcher, comme il fit, vers Leurs Majeſtez, qui lors eſtoient ſur les frontieres de Champagne, & leur rendre particulier compte de ladite bataille & vic-

(a) Aſſurément ce mouvement de piété fait plus d'honneur au Duc d'Anjou que le projet d'une Chapelle, qu'il vouloit bâtir à *Jarnac*, pour éterniſer la mort cruelle du Prince de Condé : (Voyez les Mémoires de Caſtelnau, tome XLV de la Collection, p. 345) nous ajouterons qu'il auroit été encore plus beau au Duc d'Anjou de prier la Divinité d'inſpirer aux François des ſentimens d'humanité, de tolérance, & de mettre fin aux débats ſanglants dont ils étoient les victimes.

(b) D'autres Ecrivains prétendent que le Prince chargea Albert de Gondy Comte de Retz de cette commiſſion.

toire de Jarnac, dont elles receurent un très- 1569.
grand contentement, ainſi que le rapporta ledit ſieur de Loſſe, par lequel le Roy me fit cet honneur ſans l'en avoir ſupplié, de m'envoyer de ſon propre mouvement & de la Reine ſa mere la proviſion de Conſeiller en ſon Conſeil d'Eſtat; comme auſſi il en envoya une pareille à M. de Chavigny qui aſſiſtoit mondit ſieur de Montpenſier en la conduite de l'avant-garde de l'armée.

Pendant que les reſchappez de ladite bataille ſe retiroient à la Rochelle & autres villes à leur dévotion, & ledit Sr Admiral ſon armée en lieu de ſeureté les Alemans ſe voulurent meſler trop avant de nos guerres, & firent une grande & forte armée ſous la conduite du Duc *des deux Ponts*, que le Roy délibera de faire attendre & combattre ſur l'entrée de ſon Royaume par une ſeconde armée qu'il fit dreſſer exprès, ſous la conduite de MM. de Nemours & d'Aumalle: mais la diviſion qui fut entre les Chefs d'icelle, & la ſurpriſe faite par les ennemis du pont de *la Charité*, furent cauſe de faire tomber cette armée eſtrangere ſur les bras de mondit Seigneur, qui penſa les combattre à Sainct-Benoiſt du Sault, près *la Souſteraine*, & depuis près *le petit Limoges*:

1569. mais enfin ledit Admiral s'eſtant joint avec eux ne voulut venir au combat, & prit le chemin de Limoges, où il y eut une forte rencontre à (a) Baſſac, en laquelle le ſieur de Stroſſi Colonel de l'infanterie Françoiſe, fut pris priſonnier.

En ſuite de ce les ennemis tournerent leur deſſeins du coſté de Poictou, & voulurent aſſieger Poictiers, où s'eſtoient desjà jetté MM. de Guiſe & du Maine (b) pour le deffendre : à ce deffaut vindrent ſurprendre Chaſtelleraut pour s'approcher plus près de Tours, le Roy y eſtant, logé au Pleſſis, bien que le paſſage de la riviere au pont de Pille fuſt gardé & deffendu, ce que voyant mondit Seigneur, & les mauvaiſes & continuelles entrepriſes deſdits ennemis, il ramaſſe diligemment toutes ſes forces, & s'alla loger avec toute l'armée aux environs de Moncontour, où fut donnée la bataille de Moncontour le troiſieſme jour d'Octobre mil cinq cens ſoixante neuf, telle qu'il demeura

(a) C'eſt ce qu'on appelle le combat de la *Roche-l'abeille*. Il ſe livra le 25 Juin 1569. (Liſez les Mémoires de Caſtelnau, tome XLVI de la Collection, p. 14, & ceux de la Noue, tome XLVII ibid., p. 274.)

(b) Le Duc de Mayenne.

ſur le champ de quinze (a) à ſeize mille hommes des ennemis morts, avec peu de perte de la part de mondit Seigneur, auquel Dieu donna en moins de huict mois deux grandes & célebres victoires pour l'Eſtat. Et ne puis m'empeſcher de m'eſtendre peut-eſtre un peu trop ſur ces particularitez, & infinies autres auſſi mémorables, que je lairray couler en ce diſcours; parce qu'ayant aſſiduement aſſiſté mondit Seigneur en toutes occaſions, participé aux conſeils d'iceluy, où il vouloit que je me trouvaſſe tousjours, & ſervy en tout d'un très-haut & très-affectionné ſerviteur, de Leurs Majeſtez, & de luy, j'eſtime que cela fait la plus noble part du récit de ma vie, ayant tousjours eſté honorablement & conſidemment employé en telles affaires, bien que ce ſemble eſloignée de ma robe & de ma condition. 1569.

Après cette ſeconde victoire de Moncontour ledit ſieur Admiral de Chaſtillon, y ayant eſté un peu bleſſé, ſe retira avec ſes troupes, qui luy reſtoient en ce pays de ſeureté, & le Roy Charles voulant venir

(a) Il y a de l'exagération dans ce nombre de morts. (Voyez les Mémoires de Caſtelnau, tome XLVI de la Collection, p. 128 & 129.)

1569. lors en perſonne en ſon armée, il mit le ſiege à Saint-Jean d'Angely, auquel fut tué le ſieur de Martigues (a) : & ledit ſiege n'ayant réuſſi, & l'armée ſe trouvant ennuyée & harraſſée d'un faſcheux & long travail, ſe diſſipa & ſépara incontinent. Ce qui fut cauſe que le Roy & mondit Seigneur ſon frere, avec la Cour & le reſte de ladite armée revindrent à Angers, où ſe commença le traité de paix, qui fut conclu (b) ſur la fin de la meſme année ſoixante-neuf.

1570. En l'année ſuivante mil cinq cens ſoixante & dix ledit Roy Charles fut conſeillé par la Reine, mere de Sa Majeſté de ſe marier avec la fille de l'Empereur Ferdinand, depuis appellée la Reine Eliſabeth, laquelle venant

(a) On ne s'appeſantira point ſur ces événemens que Cheverny raconte avec brièveté. Il ſeroit ſuperflu de revenir ſur des faits ſi bien préſentés dans les Mémoires de Caſtelnau & de la Noue. (Voyez les tomes XLVI, & XLVII de la Collection.)

(b) Les négociations pour la paix commencèrent en 1569; mais l'Edit de pacification ne fut ſigné à Saint-Germain que le 8 Août 1570. Voilà ce que Cheverny auroit dû dire; & s'il eut voulu s'exprimer avec franchiſe, il auroit ajouté que Catherine de Médicis ne manquoit jamais de propoſer la paix ſitôt que la guerre étoit déclarée.

en France ſous la conduite de l'Eveſque (a) 1570.
de Mayence, l'un des Electeurs de l'Empire, & autres principaux Seigneurs Allemands, mondit Seigneur le Duc d'Anjou fut envoyé

(a) Ceux des modernes, qui (comme le père Griffet dans ſes notes ſur l'Hiſtoire de France par Daniel, tome X, page 478) ont copié les Mémoires de Cheverny, auroient dû comparer ſon récit avec les autres Ecrivains du tems. S'ils l'euſſent fait ils auroient vu qu'aucun d'eux ne met la Princeſſe Elizabeth *ſous la conduite de l'Evêque de Mayence.* Ils ne nomment pas même ce Prélat parmi les Princes Allemands qui l'accompagnoient. Ils citent unanimement l'Electeur de Trêves, l'Evêque de Strasbourg, le Marquis de Bade, & le Comte d'Hohenlo. On ſe convaincra du fait en liſant M. de Thou, Livre XLVII, les Mémoires de l'Etat de France ſous Charles IX, tome I, folio 13 verſo, & l'Hiſtoire du règne de Charles IX par Mathieu, Livre V, page 328. Ces mêmes Ecrivains nous apprennent ce que Cheverny ne dit pas, c'eſt que le Duc d'Alençon accompagna ſon frère le Duc d'Anjou dans cette circonſtance. Quant à la querelle, qui s'éleva pour la préſéance entre le Prince Allemand, & le frère du Monarque François, nous ne connoiſſons d'autre autorité que celle de Cheverny; & peut-être y a-t-il attaché par vanité plus d'importance que la choſe n'en eut réellement. Au ſurplus ces ſortes de diſcuſſions ſe renouvelleront plus d'une fois. Elles tiennent à une maladie de l'eſprit humain que le régime de la philoſophie & de la raiſon auront bien de la peine à guérir complétement.

1570. par le Roy ſon frére juſques hors du Royaume, & par-delà Sedan, pour la recevoir de ſa part; ce qu'il fit avec très-grand appareil & compagnie, ſelon ſon courage & ſa liberalité, & eus cet honneur d'avoir la charge d'entretenir ordinairement, & accompagner ledit ſieur Eveſque, d'autant qu'il ne parloit que (a) Latin (bien qu'à la mode d'Allemagne) & je reconnus lors, que meſme à la Cour, bien que les ſciences & cette langue y ſoyent meſpriſées, quiconque en peut avoir la capacité en doit conſerver quelque uſage facile, pour ne demeurer court, & s'en ſervir aux occaſions.

Après cette bien-venuë ſe forma auſſi-toſt une grande difficulté comme nous fuſmes à Sedan; ſçavoir ſi mondit Seigneur Duc d'Anjou bailleroit le coſté de main droite audit ſieur Eveſque Electeur, pour réſoudre laquelle un Gentil-homme fut depeſché en diligence vers le Roy & la Reine ſa mere demeurez à Maiſieres, qui rapporta qu'il falloit céder audit Electeur la main droicte, attendu que

(a) Trois ans après on dut ſentir à la Cour de Charles IX que la connoiſſance des langues n'eſt point inutile. Catherine de Médicis en donnant audience aux Ambaſſadeurs Polonnois, fut trop heureuſe d'avoir pour interprète la Maréchale de Retz.

de luy-meſme il eſtoit Prince Souverain, & 1570
accompagneroit la nouvelle Reine comme Ambaſſadeur de l'Empereur. Sur quoy je ne me peus taire, & remonſtray la grande conſéquence de cette réſolution, & fis reconnoiſtre le tort que l'on faiſoit à la France, en la perſonne du premier Prince du Sang, & pour lors héritier préſomptif de la Couronne, *de le laiſſer préceder par d'autres que par Rois couronnez, puiſqu'ils ne perdent jamais le rang dès leur naiſſance, meſme hors de l'Eſtat;* & ſur ce que j'en dis, avec raiſon & courage pour mon Maiſtre, Leurs Majeſtez trouverent bon de me laiſſer meſnager cette difficulté, & diſputer avec ledit Electeur, pour luy faire agréer & conſentir, s'il m'eſtoit poſſible, ſans l'offenſer; ce que je luy fis doucement entendre, & par la créance que mon entretien m'avoit desjà acquiſe auprès de luy, je luy perſuaday facilement ce que je deſirois, & fis en ſorte qu'encore que mondit Seigneur luy offriſt par courtoiſie déférences là-deſſus, & la main droicte, jamais il ne la voulut prendre ny accepter, & ainſi fut ſurmontée & accommodée cette difficulté, qui peut ſervir d'exemple à de pareilles occaſions, & ſans aucune apparence d'icelle. Ladite Reine Eliſabeth fut amenée juſques audit

1570. Maiſieres (4) où Leur Majeſtez la receurent avec toute ſorte de contentement & honneur: puis les nopces (5) y furent faictes, & au retour le couronnement de ladite Reine à Sainct-Denis, & l'entrée ſolemnelle du Roy & d'elle à Paris.

Peu de temps après furent ouverts les propos du mariage d'entre mondit Seigneur d'Anjou & la Reine d'Angleterre, & ſi advancez que desjà les Ambaſſadeurs avoient eſté nommez pour aller arreſter le traité avec ladicte Reine; à ſçavoir M. de Montmorency, M. de Foix, qui avoit eſté Ambaſſadeur en Angleterre, & qui en avoit faict les premieres ouvertures de la part du Roy, & moy comme Chancelier, & particulierement deputé de la part de mondit Seigneur, lequel nous voyant près de partir (6), declara *qu'il n'avoit point d'affection à cedit mariage*, & le fit delaiſſer.

1571. Après cela leurs Majeſtez ſe réſolurent d'aller paſſer quelque temps à Blois, où la Reine de Navarre Jeanne & l'Admiral de Chaſtillon vindrent les trouver.

La paix avec ceux de la Religion pretenduë ayant eſté desjà auparavant publiée & executée, & ledit ſieur Admiral ayant mis en avant de faire prendre par le Roy la protection des Pays-Bas, qui faiſoient la guerre contre le

Roy d'Eſpagne leur Seigneur ; ce qu'il ſe per- 1571.
ſuada pouvoir faire, & devoir eſtre Chef & conducteur de l'armée que le Roy y envoyeroit : mais ſes deſſeins tournerent bien autrement. Car la Cour eſtant revenuë à Paris, le 1572.
vingtieſme jour aprés les nopces faites du Roy de Navarre avec Madame Marguerite de France, & luy, retournant ſur les dix heures du Louvres, où il avoit laiſſé le Roy au jeu de paulme, & allant à pied fort accompagné, liſant une lettre droict à ſon logis à la ruë de Bethiſy, il fut bleſſé au bras, d'une arquebuſade, qui luy fut tirée par une feneſtre grillée, d'un logis qui avoit iſſuë dans le cloiſtre Saint-Germain, dont tous ceux de la nouvelle opinion & Religion ſe ſentirent ſi offenſez que ledit Roy de Navarre & Prince de Condé firent paroiſtre qu'ils en vouloient prendre vangeance ; ce qui donna ſujet & occaſion au Roy d'entreprendre contr'eux plus avant, & de juger par les choſes paſſées qu'il s'en pouvoit entreprendre de plus grandes & périlleuſes à l'advenir ; ce qui fut cauſe (7), avec les inſolences & menaces qu'ils faiſoient, que le Roy ſe réſolut à l'effect de la journée de Saint-Barthelemy vingtquatrieſme Aouſt mil cinq cens ſoixante & douze, qui fut executée par tout le Royau-

1572. me, ainſi que chacun le peut mieux voir dans les Hiſtoires du temps, veritables & non falſifiées, & augmentées par ceux de ladite Religion,

Le xxiiij. jour de Septembre enſuivant audit an ſoixante & douze, la Dame de Cheverny ma femme accoucha de ſon premier fils à Paris, qui fut baptizé à Saint-Germain de L'auxerrois, tenu ſur les Saincts Fonds de Bapteſme par mondict Seigneur le Duc d'Anjou frere du Roy, par le Roy de Navarre & Madame la Ducheſſe de Lorraine ſœur du Roy: Il fut nommé Henry, qui fut le premier Bapteſme où jamais avoit aſſiſté le Roy de Navarre en l'Egliſe Catolique, en laquelle il s'eſtoit remis & reduict depuis la Sainct Barthelemy ſeulement. Mondit fils appellé le S. d'Eguemont mourut à Vibraye en l'âge de 18 mois.

1573. Et ſur l'occaſion des choſes paſſées, le Roy ayant pris la volonté de ne laiſſer plus de retraitte accoutumée pour ceux qui prennent les armes contre luy en la ville de la Rochelle, réſolut que l'on l'alla aſſieger, & y envoya mondict Seigneur le Duc d'Anjou ſon frere, & Lieutenant géneral, qui fut accompagné de M. d'Alençon ſon frere, du Roy de Navarre, Prince de Condé & Duc

Duc de Bouillon, qui eſtoient auſſi depuis 1573.
a Sainct Barthelemy faits Catholiques, & d'une infinité d'autres Princes & Seigneurs; entre leſquels la jalouſie & la diviſion furent ſi toſt ſemées, que rien ne ſe diſoit, meſme aux Conſeils les plus particuliers, que les ennemis n'en fuſſent au meſme temps advertis, ce qui rendit ledict ſiege fort long, & inutile; & neantmoins ceux de ladite Rochelle euſſent eſté enfin contraincts de ſe rendre (a) à la dévotion dudit Seigneur Duc d'Anjou s'il n'euſt eſté revoqué dudict ſiege par le Roy, à cauſe que les Eſtats du Royaume de Pologne l'avoient eſleu pour leur Roy, & le preſſerent d'y aller, ou qu'ils en prendroient un autre.

Ceſte nouvelle ayant eſté apportée à mon-

(a) Il s'en falloit bien que la Rochelle fut ſur le point de ſuccomber. La méſintelligence des chefs, l'indiſcipline des troupes, les maladies qui emportoient par milliers les Officiers & les Soldats, & le courage fanatique des Rochellois auroient forcé le Duc d'Anjou à lever le ſiege : la Cour ſaiſit avec avidité la circonſtance de ſon élévation au trône de Pologne pour ſe retirer de cet embarras. (Voyez la notice des Mémoires de la Noue, tome XLVII de la Collection, page 35; & les Mémoires de Bouillon, tome XLVIII de la Collection.)

1573. dit Seigneur, il me depeſcha auſſi toſt audict camp de la Rochelle, pour venir devant trouver le Roy & la Roine ſa mere à Paris, & recevoir en ſon nom leſdicts Ambaſſadeurs de Pologne, traitter avec eux de ce qui eſtoit à faire aux formes & ſolemnitez de cette eſlection, quant & quand à dreſſer l'eſtat des choſes néceſſaires à faire ledit voyage de Pologne, pour lequel mondit Seigneur le Duc d'Anjou eſtant revenu à Paris y trouva à ſon arrivée deux ou trois des premiers Ambaſſadeurs, ſuivis bien toſt après de ſeize autres deputez de chacune province du Royaume de Pologne, tous fort bien accompagnez, & en bel équipage (8), leſquels premierement allerent ſalüer le Roy, & puis vindrent faire la réverence à mondit Seigneur leur Roy, eſleu de Pologne, qui les receut fort honorablement en la grande ſalle du Louvre, où il me commanda de faire pour luy la reſponce, en Latin (a), à laquelle j'eus aucunement moyen de me préparer, ayant ſouz main fort dextrement appris quelle devoit eſtre la Harangue qu'ils firent à mondict Seigneur, & celuy qui la fit fut l'Eveſque de

(a) M. de Thou (Livre LVII) confirme le récit de Cheverny. Il dit que ce fut lui qui répondit à cette première harangue de l'Evêque de Poſnanie.

Ponans, portant la parole pour tous les autres Ambaſſadeurs. 1573.

Quelques jours ſe paſſerent après cette premiere veuë en feſtins & magnificences de tous coſtez, & en conférences continuelles & particulieres deſdits Ambaſſadeurs, avec MM. de Morvilliers & de Vallencey, deputez par le Roy; & moy pour mondict Seigneur eſleu Roy de Pologne. Et après la concluſion arreſtée du Traicté, fut faicte la grande céremonie de ladite eſlection en la grande ſalle du Palais de Paris, où le Roy, la Reine ſa mere, le Roy eſleu de Pologne, M. le Duc d'Alençon, & le Roy de Navarre, ſe trouverent avec tous les Princes du Sang; Cardinaux & autres Princes, Officiers de la Couronne, & Seigneurs du Conſeil du Roy, enſemble tous les Ambaſſadeurs de tous les Princes eſtrangers; les Courts de Parlement, Chambres des Comptes, des Aydes, & autres, & toute la Nobleſſe de la Cour, & Peuple de Paris, tant que ladite grande ſalle en peut contenir, juſques au nombre de dix à douze mille perſonnes de toutes qualitez; le tout neantmoins en rang & ordre convenable pour cette action; & là fut apporté & preſenté avec grand appareil & magnificence le Decret de ladite eſlection, avec une grande Haran-

1573. gue en Latin, desdits Ambassadeurs de Pologne; à laquelle, après que Messire René de de Birague pour lors Chancelier de France eut en peu de paroles fait quelques remercimens de la part du Roy, j'eus encore charge de respondre plus au long ausdicts Ambassadeurs pour mondict Seigneur leur Roy; ce que je fis par la grace de Dieu si heureusement que leurs Majestez, lesdicts Ambassadeurs, & toute l'assistance en demeurerent satisfaits (9), & après que ledit grand Decret d'election, scellé de vingt sceaux eust esté receu, avec les submissions & réverences desdits Ambassadeurs Polonois, par mondit Seigneur d'Anjou leur Roy, & ainsi le nommeray-je cy après, il me commanda de le prendre & garder pour luy, ce que je fis: & fut ledict grand Decret remis dans la Cassette d'argent doré, & reporté sur la mesme hacquenée, avec une grande housse de toille d'or jusques en mon logis près Sainct Germain de l'Auxerrois, ainsi qu'il avoit esté apporté audict Palais.

Cela fait, il ne falut plus penser qu'à ce qui estoit nécessaire pour ledit voyage de Pologne, & pour faire les présens convenables, tant ausdicts Ambassadeurs, qu'à tous les Princes d'Allemagne, en passant par leurs

pays ; à quoy nous pourveusmes fort hono- 1573.
rablement, & selon l'honneur & liberalité du Roy de Pologne, lequel s'estant résolu de me laisser en France pour veiller en son absence à ses interests, & à ses affaires près du Roy son frere, me demanda quelqu'un dont il avoit besoing à sa suitte, pour respondre aux Harangues qui luy seroient faites, tant en passant en Allemagne qu'autres Assemblées generales qui se feroient en Pologne ; pour à quoy satisfaire je luy nommay le sieur *de Pibrac* (a), lors advocat du Roy, que j'es-

(a) Guy-du-Faur, sieur de Pibrac, ne devoit pas d'abord remplir cette place de confiance auprès du nouveau Roi de Pologne. Elle avoit été destinée à Antoine d'Alegre, sieur de Millaud, homme qui, contre l'usage des Nobles de son tems, joignoit à une vaste érudition, du goût, des connoissances littéraires. Il écrivoit fort bien en latin ; c'étoit sous ce dernier rapport qu'il devoit accompagner le Monarque, afin de lui servir d'interprète. D'Alegre avoit poignardé précédemment un des frères de Guillaume de Viteaux de la maison de Nantouillet. Cet assassinat l'inquiétoit avec raison. D'Alegre n'ignoroit pas que Guillaume de Viteaux n'épargneroit rien pour s'en venger. Rassuré par les promesses du Duc d'Anjou, il vivoit sous sa sauvegarde, & se préparoit à le suivre en Pologne. Viteaux trouva le moyen de l'approcher, & de le tuer.

1573. timay le plus propre & capable de cela, qu'il eut agréable, & le ſuivit audict voyage.

Et avant que ledict Roy de Pologne commençaſt ſon voyage, il fit ſon entrée (a) ſolemnelle dans Paris; en après le Roy & la Royne ſa mere le voulurent acompagner juſques ſur les limites de leur Royaume; mais le Roy demeura malade à Vitry, ce qui l'empeſcha d'aller plus avant, & donna ſubject à beaucoup de gens de vouloir divertir le Roy de Pologne de pourſuivre plus avant ſon voyage, luy remonſtrans l'eſtat incertain de

Ces deux aſſaſſinats (on le verra ailleurs) devinrent la ſource de pluſieurs autres.

(a) L'entrée du Roi de Pologne ſe fit avec la plus grande magnificence. Catherine de Médicis ſe ſignala par la fête qu'elle donna aux Ambaſſadeurs Polonois dans ſon Palais *des Tuilleries*. Lorſque les tables du feſtin diſparurent, on vit un grand rocher tourner autour de la ſalle. Sur le ſommet étoient ſeize filles d'honneur de la Reine, vêtues en nîmphes, repréſentant les ſeize Provinces de la France. Elles chantèrent & récitèrent des vers où Daurat & Ronſard, les Poëtes à la mode, avoient répandu l'encens à pleines mains. La fête ſe termina par des danſes que les belles nîmphes exécutèrent. On oublioit en ce moment les malheurs de la France; & cependant il n'y avoit pas un canton dans le Royaume qui n'offrit des traces encore fumantes des ravages de la guerre.

la maladie du Roy, provenant du poulmon, 1573
qui apportoit souvent des accidens périlleux. M. d'Alençon son frere & le Roy de Navarre, tous deux plus proches heritiers de la Couronne après luy, & qui pour lors ne sembloient estre en trop bone intelligence & amitié avec luy, & plusieurs autres raisons & très-grandes considérations, ausquelles il ne voulut neantmoins ceder, cognoissant la bonne volonté du Roy son frere, & croyant le bon Conseil & advisde la Reine sa mere, & dit à tous ceux qui luy en voulurent parler; *qu'il aimoit mieux s'absenter, bien qu'il y eust quelque apparence de danger pour luy, que de désobeïr au Roy son frere, & desplaire à la Reine sa mere, à laquelle il avoit tant d'obligation, & de mettre un Royaume en peine d'entrer en guerre civille à son occasion;* tellement que son partement continuant, & demeurant tout résolu, il me commanda le jour qu'il partit dudict Vitry de me rendre à son lever dès cinq heures du matin pour le suivre, quand il auroit pris congé du Roy son frere, qu'il trouva dedans le lict, & luy rapporter le cachet qu'il avoit en garde.

Ledit lendemain matin je ne manquay de me trouver à l'heure susdite, à laquelle ledit Roy de Pologne ne faillit aussi d'aller

1573. chez le Roy ſon frere, qu'il trouva dedans le lict : après avoir quelque peu parlé tous ſeuls enſemble, Leurs Majeſtez m'appellerent & m'ayant preſenté ledict cachet audit Roy de Pologne qui m'en avoit chargé il le rendit au Roy, & le ſupplia en ma préſence *de le* (a) *bailler en garde à mondict ſieur le Duc d'Alençon ſon frere* : à quoy le Roy reſpondit, *qu'il ne le bailleroit jamais à perſonne, ne pouvant prendre tant de fiance d'autre quel qu'il fuſt comme il avoit faict de luy.*

Lors ledict Roy de Pologne le ſupplia de trouver bon que je demeuraſſe en France près de Sa Majeſté, pour luy faire tousjours entendre ſes volontez, & avoir le maniement & conduite de toutes ſes affaires & terres de ſon appannage en ce Royaume : ce que le Roy trouva très-bon ; & auſſi après avoir tenu enſemble pluſieurs propos de familiarité & amitié devant moy, leur ſéparation & dé-

(a) Si Henri III parla en faveur de ſon frère, comme le prétend Cheverny, ce fut le comble de la fauſſeté. Tous les écrits du tems lui prêtent une manière de penſer bien oppoſée. Quand on a lu les Mémoires de Bouillon, & les Obſervations qui y ſont jointes dans le tome XLVIIIe de la Collection, on a de la peine à croire au témoignage de l'Auteur des Mémoires.

part fut accompagnée de *larmes*, *plaintes* (a), 1573.
& cris, ſi hauts de la part du Roy, diſant adieu à ſon bon frere, qu'il craignoit ne revoir jamais, que cela porta doute à quelques-uns s'il avoit autant de regret dudit département, veu les choſes paſſées, & l'envie concuë contre le Roy de Pologne, comme il en faiſoit de demonſtration.

Ledit Roy de Pologne laiſſant donc le Roy malade audit Vitry, pourſuivit ſon voyage, & s'en alla à *Beaumont des Meres* (b), ville de Lorraine, juſques où la Reine ſa Mere, M. d'Alençon ſon frere, la Reine de Navarre ſa ſœur, & M. de Lorraine l'allerent accompagner, & là leur diſant adieu, & prenant congé de ladite Reine ſa mere (c), ce ne

(a) Si cette ſcène de pleurs, de cris, & de ſenſibilité a eu lieu réellement entre les deux frères, il faut avouer qu'ils jouoient bien la comédie. On ſait combien Charles IX, dévoré par ſa jalouſie, deſiroit avec ardeur l'éloignement de ſon frère. Il le manifeſta même en termes groſſiers. Tout ce qui ſe paſſa alors à la Cour de France a été développé dans les Mémoires du Duc de Bouillon. Il vaut donc mieux renvoyer le lecteur au tome XLVIII de la Collection : c'eſt le moyen d'éviter les répétitions.

(b) Ne faut-il point plutôt lire *Blamont ?*

(c) Catherine (dit M. de Thou, Liv. LVII) ſur le point de ſe ſéparer de ſon cher fils, s'entretint longtems

1573. fut ſans un extreme regret réciproque, & de ladite Reine de Navarre, qui en ma préſence luy promit beaucoup d'amitié (a), que je croy que elle luy euſt continuée, ſi bien toſt après elle n'en euſt eſté divertie; & auſſi ſur la fin du mois de Novembre audict an ſoixante & treize, ledit Roy de Pologne arriva à Saverne, ville appartenante à l'Eveſque de Strasbourg, juſques à laquelle je le ſuivis- & de-là me renvoya en France avec force dépeſches, & un grand & ample pouvoir de Surintendant abſolu de toutes ſes terres & affaires en France, & charge & inſtruction (b) fort particuliere & ſecrette

en ſecret avec lui; & après bien des larmes répandues elle le laiſſa enfin partir.

(a) La Reine Marguerite, dans ſes Mémoires, préſente ce fait d'une manière un peu différente. Elle nous apprend que Henri à force de careſſes eſſaya de lui faire oublier les plaintes qu'elle avoit à former contre lui. Elle ajoute qu'il voulut exiger d'elle à ce ſujet des promeſſes, & même des ſerments; mais elle n'avoue point avoir fait ni l'un ni l'autre.

(b) Ce ſont ces inſtructions particulières que Cheverny auroit dû nous tranſmettre. On y trouveroit la clef de bien des myſtères politiques; & ces détails ſeroient plus intéreſſans que les couches de Madame de Cheverny, & les autres particularités de ce genre que l'Auteur a eu ſoin de ne pas omettre.

de ce qui pouvoit eſtre néceſſaire près de la 1573.
perſonne du Roy, & avec tel commandement je le laiſſay parachever (10) ſon voyage.

Je ne fus pas pluſtoſt rentré en France que j'entendis paſſant à Chaalons, que le Roy & la Reine ſa mere eſtans ſur leur retour pour venir à Sainct-Germain-en-Laye, avoient deſcouvert des entrepriſes faites par mondit ſieur d'Alençon & le Roy de Navarre, dont je ſceus toutes les particularitez à mon arrivée audit Sainct-Germain la veille de Noël, & reconnus bien qu'il eſtoit grand beſoin de veiller continuellement, & bien penſer aux affaires du Roy de Pologne mon Maiſtre, abſent & ſi eſloigné, & jugeay encore plus néceſſaire, quand je vis que le Roy eſtoit retombé en ſa maladie de crachement de ſang, ce qui me fit faire bien-toſt après une dépeſche en Pologne, que j'adreſſay à M. Miron premier Medecin du Roy de Pologne, comme ayant la correſpondance de mes chiffres, les advertiſſans qu'ils priſſent garde à leurs affaires, & que le Roy retombant ſi ſouvent en telles maladies n'eſtoit pas pour paſſer plus avant que le mois de May enſuivant; auſſi que quelques-uns de ſes Medecins me l'avoient aſſeuré, & que desjà je voyois force grandes pratiques en France ſur

1573. ce ſujet, auſquels il ſeroit fort difficile de donner ordre : neantmoins n'oubliant rien de mon devoir en toutes choſes je rompis dextrement beaucoup de mauvais deſſeins, par l'advis certain que je donnay à la Reine & par ſa prudence & ſon authorité.

1574. Et bien-toſt après fut découverte l'entrepriſe qui ſe faiſoit ſur la perſonne du Roy, dans le chaſteau dudit Sainct-Germain, qui cauſa *un partement* fort ſoudain dudit lieu ſur la nuict, à dix heures du ſoir, pour gagner Paris dès la nuict ; neantmoins le Roy fut conſeillé de différer juſques au matin, pour y venir plus aſſeurément au milieu de ſes Suiſſes, ainſi qu'il fit, & s'en vint loger au fauxbourg Sainct-Honoré, au logis du Mareſchal de Rets, avec un incroyable deſir d'avoir la raiſon de telles entrepriſes faites ſur ſa perſonne : & eſt à croire que la cholere qu'il en receut luy doubla ſa maladie, parce qu'onques depuis il ne ſe porta bien ; & diray cecy en paſſant, que de tant de ſerviteurs que le Roy de Pologne avoit obligez & laiſſez en France, il n'y eut que trois Gentils-hommes qui ſe voulurent ranger avec moy, pour ſe porter à ſon ſervice ; & eſt tout certain qu'eſtant recognu pour eſtre ſon très-fidele & affectionné ſerviteur, je fus

eſpié & ſoigneuſement recherché pour eſtre 1573.
tué, ſes ennemis me faiſant cet honneur de croire que je les empeſchois de faire leurs affaires à leur préjudice.

Bien-toſt après le Roy s'en alla au bois de Vincennes, & y mena avec luy M. d'Alençon & le Roy de Navarre, auſquels il deffendit de partir du chaſteau, dont les portes furent fermées, & fort ſoigneuſement gardées, tant par le ſieur de Sanſſac (a), Capitaine de la porte, que par le Vicomte Duvery (b), Capitaine des Gardes, tous deux fort diligens à leur devoir; & durant que Sa Majeſté y fut il ne bougea guères du lict à cauſe de ſa maladie; continuant neantmoins tousjours en la volonté qu'il avoit priſe de deſcouvrir & chaſtier cette derniere entrepriſe ſur ſa perſonne, & fit arreſter priſonnier & amener en la Baſtille M. de Montmorency (11) & le Mareſchal de Coſſé, qui depuis y demeurerent de quinze à dix-huict mois, Sa Majeſté eſtant réſoluë de faire vivement pourſuivre la juſtice de cette affaire,

(a) Jean Prevoſt, Baron de Sanſac.

(b) Le nom de ce Seigneur eſt eſtropié dans les Mémoires de Cheverny. C'étoit Euſtache de Conflans, Vicomte d'Auchy.

1574. si la mort ne l'eust prévenu, comme elle fit dix jours auparavant.

Or pendant les derniess jours de sa vie, le Roy me faisant un jour cet honneur de me parler dans son lict, & voyant que malaisément il respiroit & prenoit son vent, je jugeay & apperceus qu'il estoit fort proche de sa mort, veu les advis particuliers que j'avois à toute heure de sa disposition, & qu'il estoit temps de penser à l'interest du Roy de Pologne, mon maistre; & pour ce me promenant un jour dans le chastéau du bois de Vincennes, avec la Reine le long de la muraille du costé du Parc, je pris la hardiesse de la supplier de penser à la maladie du Roy, & à l'absence du Roy de Pologne son fils, qui par ses advis & volontez estoit allé en Pologne, & recognus bien que ladite Dame ne songeoit à rien moins qu'à tel inconvénient, pour les asseurances contraires que luy donnoient les Medecins du Roy, entr'autres son premier (a), nommé Mazille : & pour ce voulut le lendemain

(a) Jean Mazille, premier Médecin du Roi, mourut en 1578. On verra dans les Mémoires de l'Etoile, la rapacité avec laquelle *les mignons* de Henri III firent l'inventaire de son coffre fort. Ils le croyoient pourvu abondamment d'or; & il n'en étoit rien.

faire faire une grande consultation de ladite 1574
maladie, & me commanda de m'y trouver; ce que j'estimay ne devoir faire pour beaucoup de considérations (a), & très-importantes au service de mondit maistre: tellement qu'à mon refus ladite Dame Reine y fit trouver M. le Chancelier de Birague, & MM. de Morvilliers & de Limoges, lors des premiers du Conseil; lesquels après me voulurent persuader que la maladie du Roy n'estoit qu'une fiévre tierce, sans aucun danger, ce que je ne peus croire; & de fait me résolus dèslors, avec l'appuy & faveur secrette de la Reine, qui jamais ne me manqua au besoin, d'y travailler & pourvoir secrettement, & parce qu'il y alloit de ma vie d'estre (b) découvert à tout ce que j'estimay y estre utile & nécéssaire, tant à Paris, Orleans, qu'autres principales villes & provinces, envers les serviteurs & amis affectionnés au Roy de Pologne, pour en cas de ladite mort du Roy,

(a) L'Auteur des Mémoires auroit bien dû s'expliquer plus clairement sur les motifs politiques de la conduite qu'il tint en cette circonstance.

(b) Sa circonspection étoit conforme aux règles de la prudence. Charles IX, jaloux de son pouvoir, n'auroit pas vu de bon œil qu'on prit des mesures en raison de sa fin prochaine.

1574. luy conſerver la juſte & légitime ſucceſſion que Dieu & la nature luy donnoient en cette Monarchie.

Cette opinion donnée par les Medecins, que la maladie du Roy eſtoit petite & ſans danger, continua parmy tous ceux de la Cour, juſques au jour meſme de ſa mort, ayant le matin voulu ſon premier Medecin Mazille encore aſſeurer la Reine, que ſa Majeſté ſe portoit bien & s'en alloit guérir : mais deux heures (a) après il la vint retrouver, oyant la Meſſe en la ſaincte Chapelle dudit chaſteau, où j'eſtois près d'elle, & luy rapporta l'eſtat & danger où eſtoit le Roy, & qu'il eſtoit néceſſaire qu'elle le vinſt diligemment trouver, ce qu'elle fit auſſi, & le voyant, ne faillit à juger & recognoiſtre le malheur aſſuré de ſa mort, laquelle arriva ſur les trois heures après midy du meſme jour qui eſtoit le dernier jour de May 1574.

Deux heures avant ladite mort du Roy, la Reine m'envoya querir en toute diligence à Paris, où j'eſtois allé un tour, & lors je luy fis particulierement entendre tout ce que j'avois preveu & préparé pour tels accidens, dont elle ſe pouvoit ſervir ; auſſi que par ſa

(a) Excellente anecdote à placer dans les annales de la medecine.

vertu

vertu & diligence elle en ſçut très-bien uſer 1574.
en de ſi inopinées occaſions : & ce qui nous authoriſa davantage, fut que le Roy ordonna avant ſa mort que ladite Dame Roine ſa mere demeureroit Regente en France, juſques au retour du Roy de Pologne ſon frere & légitime ſucceſſeur, auquel tout à l'heure ladite Roine remontra ſi vertueuſement & courageuſement à Monſieur & au Roy de Navarre (a) ce qu'ils devoient faire, que tous deux de leur propre mouvement s'en vindrent l'un après l'autre parler à moy, & me faire offre de tout ce qu'ils pouvoient pour le ſervice du Roy de Pologne, quand ils en ſeroient par moy advertis, & entre autres choſes Monſieur me dit *qu'il feroit tout ce que je luy dirois, où il ne voulut jamais aller comme avoit faict ſon frere;* qui eſtoit honneſtement remarquer & blaſmer la faute qu'avoit fait

(a) La conduite, que les deux Princes tinrent dans cette occurence, fut dictée par la contrainte. Impliqués l'un & l'autre dans le procès de *la Mole & Coconnas*, ils étoient forcés de vouloir ce que Catherine de Médicis vouloit. Les Mémoires du Duc Bouillon, & les Obſervations qui y ſont jointes, contiennent ſur ce ſujet tous les renſeignemens que le lecteur peut deſirer; ainſi nous le renvoyons au tome XLVIII de la Collection.

1574. en cela ledit Roy de Pologne : & aprés les avoir tous deux grandement remerciez pour ledict Roy mon Maiſtre, & aſſeuré qu'à ſon retour il luy teſmoigneroit leur bonne affection & volonté, je les y continuay tant que je peu, & les ſuppliay pour premier effect d'icelle d'aſſiſter ouvertement la Roine qui demeuroit Regente, ſi Dieu diſpoſoit du Roy, & de faire pareille déclaration de leurs bonnes intentions aux autres Princes, Officiers de la Couronne, Preſidens des Parlemens, Prevoſt des Marchands, & Eſchevins de la ville de Paris, & autres auſquels il faudroit parler incontinent ſi le malheur arrivoit, afin d'adviſer tous enſemble à ce qui ſeroit néceſſaire pour la conſervation de cet Eſtat, juſques au retour dudit Roy de Pologne premier & légitime ſucceſſeur d'iceluy.

Tout ce que j'avois prédit auſdits Seigneurs premiers Princes du Sang, fut ſuivy & executé par ladite Dame Roine, laquelle une heure après que le Roy fut expiré, laiſſant bonne & ſeure garde audit chaſteau de Vincennes prit avec elle dans ſon coche mondit ſieur ſon fils, & ledit Roy de Navarre, & les amena bien accompagnez de tout le reſte des principaux de la Cour coucher à Paris, au Louvre : pour moy je depeſchay incon-

tinent le ſieur de la Roche (a) Chemerault 1574.
vers le Roy de Pologne, pour luy porter advis de tout, & le fis partir dès le ſoir-meſme, & fis la plus grande diligence qui ſe puiſſe dire ; & bien que la Roine ſa mere luy donnaſt advis & moy auſſi, de taſcher à ſe deſrober, & s'en venir le plus ſecrettement & toſt qu'il pourroit, à cauſe des accidens & dangers que nous craignions à ſon retour (12), ſi eſt-ce qu'il ne le peut faire ſi dextrement qu'il ne fuſt deſcouvert par les Polonnois, & ne fuſt ſuivy pour eſtre arreſté par le Comte de Tauchin, ordonné par eux, avec troupes aſſez fortes pour le retenir quand elles l'euſſent peu attraper ; tellement que ce qu'ils firent fut d'arreſter quelques-uns des ſiens, demeurez derriere, & entr'autre le ſieur de Pybrac ; & auſſi Sa Majeſté bien advertie & partie, vint ſans danger juſques à Vienne en Auſtriche, où il fut honorablement receu par l'Empereur Ferdinand, & trouva là cinquante mille eſcus que je luy avois faict tenir par lettre de ban-

(a) Selon M. de Thou (Livre LVIII) on dépêcha pour porter cette nouvelle au Roi de Pologne, Mery de Barbezieres ſieur de Chemerault. Afin de prévenir les accidents, Magdelon de Fayole, ſieur de Neuvy partit le lendemain chargé de dépêches ſemblables.

1574. que : je luy avois faict tenir autres cinquante mille à Ausbourg s'il euſt pris ce chemin, & encore autres cinquante mille à Venize, qu'il y trouva tous preſts y arrivant ; car je ſçavois bien qu'en telles occaſions il ne faut manquer d'argent n'y en euſt-il point au monde, & pour celuy-là il y fallut employer avec le nom & les blancs ſignez du Roy, qu'il m'avoit laiſſez, tout mon crédit & celuy de mes amis, & mettre le tout au hazard pour une ſi bonne affaire.

Sa Majeſté partant de Boulogne, m'avoit mandé que je me trouvaſſe à Veniſe au meſme temps, à quoy je ne peus ſatisfaire, les affaires de France ne me l'ayant peu permettre, & ne peus partir que vers la fin de Juillet, après l'enterrement du Roy Charles, & que la Roine Régente ſa mere m'euſt amplement communiqué de toutes les affaires du Royaume, pour les luy faire entendre, & envoya ladite Dame Roine à cet effect avec moy les deux premiers Secretaires d'Eſtat, MM. de Sauve (a) & de Villeroy, pour commencer à ſervir Sa Majeſté, que je menay avec moy uſques à Thurin, où je trouvay

(a) Simon Fizes, Baron de Sauve, Secrétaire d'Etat, & mari de la belle Madame de Sauve dont il ſera ſouvent parlé dans es Mémoires de la Reine Marguerite.

Sa Majesté qui me fit plus de caresse & de 1574.
faveur que je n'eusse peu esperer, m'ayant jusques-là fait cet honneur de n'avoir voulu accorder ny expedier choses quelconques (a) des affaires de France, qu'il n'eust parlé à moy, & sçeu l'estat d'icelle que j'avois eu charge de la Roine de luy representer.

Après que Sadite Majesté eut sejourné quelques jours audit Thurin, où M. de Savoye luy rendit infinis honneurs, avec très-grandes (b) magnificences à la premiere journée au-deça pour venir à Lyon, un de mes amis Secretaires du Roy me vint trouver en poste pour m'apporter nouvelles que ma femme estoit accouchée le Samedy vingt & uniesme

(a) On a déjà remarqué dans les Mémoires du Duc de Bouillon (tome XLVIII de la Collection, p. 372) l'influence qu'eut Cheverny sur les résolutions que prit le nouveau Monarque : on y a également développé les préventions défavorables à plusieurs personnes que Cheverny suggéra à Henri III. Il faut avouer que le rôle, qu'il joua en ce moment, ne lui fait pas honneur.

(b) Ces fêtes coûtèrent cher à Henri. Séduit par les caresses du Duc de Savoie, il les paya par la cession de Pignerol, de Savillan, & de la Vallée de Perouse. Si Cheverny & Villeroy influèrent sur cet abandon, on peut joindre ce mauvais conseil aux autres de ce genre que l'Histoire leur impute.

1574. audit an, le Roy avec ladite Reine, M. ſon frere & toute la Cour arriva à Lyon, où luy fut faicte une fort belle entrée, & le ſixieſme au matin en l'Archeveſché, où eſtoit logé le Roy : la Reine ſa mere le vint trouver en ſa chambre auſſi-toſt qu'il fut habillé pour adviſer & réſoudre eux deux ſeuls de ce qui eſtoit le plus important & preſſé à faire, & eſtablir pour le bien de cet Eſtat, & me firent Leurs Majeſtez cet honneur très-grand & particulier de m'appeller ſeul avec elles dans le cabinet, & fut lors la premiere conférence des affaires du Roy, comme j'avois eſté auparavant qu'il allaſt en Pologne. Après, elles adviſerent d'infinies choſes importantes, & puis de ceux qui devoient entrer aux affaires qu'elles me commanderent, d'appeller les uns après les autres; à ſçavoir le premier, M. le Cardinal de Bourbon, & puis M. le Duc de Montpenſier, & n'y eut (a) lors

(a) Cette excluſion deplût à tous ceux qu'elle concernoit; & cela devoit être. La vie privée du nouveau Roi augmenta encore le mécontentement : il ſe plaiſoit (dit M. de Thou) à étaler un faſte aſiatique. Toujours enfermé dans une gondole peinte, & ſe laiſſant difficilement approcher, il ſembloit qu'il voulut devenir inviſible comme ces deſpotes orientaux qui ſe cachent aux yeux de leurs peuples. On conçoit qu'une con-

autres Princes & Seigneurs admis auſdits 1574.
Conſeils & affaires de Sa Majeſté que les ſuſdits, qui tous les matins enſuivant y entroient ſeuls, & tous les autres Princes & Seigneurs du Conſeil demeurerent dans la chambre.

Sur la fin dudit mois de Septembre la veille de S. Michel le Roy délibérant de regler les Ordres de S. Michel, & aſſembler à cet effect tous les Chevaliers dudit Ordre, qui eſtoient près de Sa Majeſté, pour réſoudre avec eux ce qui eſtoit néceſſaire pour la réformation d'iceluy, lors tombé en peu d'eſtime (a) pour la trop grande multitude de gens de peu de qualité & valeur qui y avoient eſté appellez. La premiere choſe propoſée en ladite Aſſemblée, fut de remonſtrer qu'il n'y

duite pareille ne pouvoit pas s'aſſortir avec le caractère des François, qui aiment dans leurs Souverains la popularité & l'affabilité; mais les favoris, qui déjà obſédoient Henri, trouvoient leur compte à l'iſoler ainſi. Bientôt ils firent plus. Ils l'engagèrent à changer les formes qui empêchoient la dilapidation des finances; les Mémoires de Villeroy nous fourniront l'hiſtorique de ces changemens qui ouvrirent la porte à tous les abus en matière de finance.

(a) La décadence de l'Ordre de Saint-Michel a été fort bien décrite par Brantôme à l'article du Maréchal de Tavannes; & nous y reviendrons inceſſamment.

1574. avoit point de Chancelier dudit Ordre, M. le Cardinal de Crequy eſtant mort depuis le decedz du Roy ; ſur quoy eſtant mis en déliberation d'en eſſire & choiſir un, me fut faict cet honneur d'eſtre eſleu, tant du Roy que de tous MM. les Chevaliers & Officiers de la Couronne : encore qu'auparavant n'y euſt eu que perſonnes Eccleſiaſtiques & non mariez comme j'eſtois, qui fuſſent entrez en cette charge ſuivant le Statut, qui porte que ce doit eſtre un homme de *qualité, Docteur, ou Licentié, & des plus notables* ; M. le Cardinal de Lorraine *mon bon Seigneur & amy*, qui l'avoit eſté autrefois dit *que toutes ces qualitez eſtoient en moy, le mariage ne me devant point empeſcher d'eſtre pourveu dudit Eſtat de Chevalier dudit Ordre*, ce qu'eſtant approuvé & confirmé par Sadite Majeſté, & par toute la compagnie, la cérémonie dudit Ordre fut faite ledit jour S. Michel en la grande Egliſe de Lyon, où comme Chancelier je ſervis, & pris, & receus le ſerment qu'y fit le Roy, comme Chef & Souverain dudit Ordre ainſi que le porte ledit Statut.

Quelques jours après le Roy changea l'Ordre & la forme qui avoit accouſtumée d'eſtre tenuë aux depeſches de ſes affaires

ordinaires, & voulut, & ordonna que les 1574.
Secrétaires d'Eſtat ne dépeſchaſſent plus rien que les placets ne fuſſent accordez & ſignez de ſa propre main, & je receus commandement de recevoir tous leſdits placets qui luy furent préſentez pour les luy faire voir, & réſoudre à part, les Secrétaires préſens, pour en recevoir les commandemens, & en faire & dépeſcher les expéditions.

Après que le Roy eut ainſi ſejourné à Lyon quelques jours, il fut conſeillé de faire un tour juſques en Avignon, pour faire donner ordre à ſes affaires, tant du coſté de la Provence que de celuy de Languedoc, où le Mareſchal d'Amville ne rendoit pas l'obéiſſance que Sa Majeſté pouvoit déſirer, qui fut un voyage (a) peu conſeillé de tous, parce qu'au lieu d'iceluy ſi ſadite Majeſté euſt ouvert les bras à tous ſes ſubjects, ſon nom & la reputation des belles victoires qu'il avoit

(a) Cheverny a raiſon; cette faute politique fut pour Henri III, & pour la France la ſource de bien des calamités. D'après le langage, que tient ici l'Auteur des Mémoires, il paroîtroit qu'il s'oppoſa aux conſeils dangereux qu'alors on donna au Monarque François. Il eſt triſte pour la réputation de Cheverny qu'on lui ait attribué d'avoir eu alors ſur l'eſprit de Henri une grande influence. (Voyez M. de Thou, Liv. LVIII.).

1574. acquiſes eſtoient ſi eſtimées que facilement chacun ſe fuſt venu rendre à toute obéïſſance: mais au contraire par le meſme Conſeil elle envoya le Mareſchal de Rets aſſieger *Menerbe* en Provence (13), & le ſieur de Bellegarde, que le Roy avoit fait Mareſchal de France à ſon arrivée, aſſiegea auſſi *Lyvron*, d'où après il fut contraint de lever le ſiege, tellement que tous les deſſeins de ce voyage ne réüſſirent point, & que le Roy s'en retourna ſans rien faire audict Lyon.

1575. Eſtant de retour à Lyon, par l'advis de la Reine ſa mere & de ſes bons ſerviteurs, il fut invité de penſer à ſon mariage, & encore qu'il euſt desjà dépeſché le Secrétaire Pinart (a) en Suede pour voir la ſœur du Roy, & ouvrir quelques propos dudit mariage, neantmoins je reconneus bien par ſes diſcours qu'il vouloit prendre & chercher une femme de ſa nation, qui fuſt belle & agréa-

(a) Sur la fin de l'année 1574 on avoit envoyé en Suède le Secrétaire d'Etat (*Claude Pinart*) pour faire la demande de la Princeſſe Eliſabeth, ſœur du Monarque Suédois. Pinart, étoit accompagné de Nicolas Belon, habile peintre à cette époque. Procédant de bonne foi le Miniſtre François fit les premières démarches. Auſſi les prétextes qu'il allégua par la ſuite, furent-ils très-mal reçus; & il s'en fallut peu que le Roi de Suède ne le maltraitât. (De Thou, Liv. LIX.)

ble, disant *qu'il en desiroit une pour la bien aimer & en avoir des enfans, sans aller à d'autres femmes comme beaucoup de Rois ses prédécesseürs avoient fait.* Les uns luy proposerent la Reine Elisabeth, veuve du feu Roy Charles son frere; les autres la Princesse de Navarre; les autres de rechercher une de ses niepces, filles du Roy d'Espagne: mais en son cœur, & luy seul, il avoit une affection imprimée, & quasi desjà formée, de Mademoiselle de Vaudemont, qu'il se souvenoit d'avoir (a) veuë à Nancy lors qu'il y passa pour aller en Pologne; & ayant deslors & depuis confirmé cette intention en son cœur, n'en voulut declarer sa passion à la Reine sa mere; il fit cet honneur de s'en confier & s'en ouvrir à moy seul, & me commanda d'en parler à la Reine, & de luy faire avoir agréable; 1575.

(a) Selon M. de Thou (Livre LX) Henri avoit connu antérieurement à cette époque la Princesse Louise de Lorraine, fille du Comte Nicolas de Vaudemont. Elle étoit venue à la Cour de Charles IX; & dès lors elle lui avoit plu. Ce fait s'accorde difficilement avec la passion que le Monarque nourrissoit (dit-on) pour la Princesse de Condé, à qui il écrivoit des lettres tracées avec son propre sang. Marie de Cleves (c'étoit le nom de la Princesse) mourut au mois d'Octobre 1574. Il est donc probable que cet événement rompit les liens que Henri aimoit à porter, & qu'alors son cœur se détermina pour Louise de Vaudemont.

1575. ce que je fis avec quelque peine, n'ayant voulu y consentir qu'après la mort du Cardinal de Lorraine, & sur l'opinion que nous luy mismes tous, que ladite Damoiselle de Vaudemont estoit sterile d'aage & de taille d'avoir des enfans, que le Roy en auroit bien-tost pour l'asseurance de cet Estat.

Leurs Majestez après cette resolution entr'eux prises, voulant qu'elle demeurast secrette, s'acheminerent de Lyon pour venir droict à Reims sacrer le Roy, & estant à Langres sur le chemin elles prirent resolution de m'envoyer, comme elles firent (a), trouver M. de Vaudemont & ladite Damoiselle, pour la demander en mariage; que j'y trouvay fort dispoſée, & grandement honorée de cette alliance, & les rencontray à Sommiers venans à Reims pour assister audit sacre, où après ma charge accomplie je les conjuray de poursuivre leur voyage pour parachever plustost cette affaire, ce qu'ils

(a) M. de Thou (ibid.) prétend que les premières paroles de cette alliance furent portées au nom de Henri III par Berenger du Gast, ce favori que Marguerite de Valois, comme on le verra dans ses Mémoires, haissoit si cordialement. De Thou ajoute que Cheverny fut envoyé ensuite pour dresser les articles du contract de mariage.

firent, & les accompagnay de-là jusques audit Reims, où ils furent receus fort honorablement par Leurs Majestez & incontinent après ledit sacre, sans grandes formalitez le Roy espousa ladite Damoiselle de Vaudemont Loüise de Lorraine le Mardy de Caresmeprenant quinzieſme de Fevrier mil cinq cens soixante & quinze, & les nopces furent faites audit Reims (a) avec fort peu de pompe & d'apparat; & deux jours après leurs Majestez en repartirent, & vindrent passer par Sainct-Meircoul (b), puis se rendirent à Paris, où le Roy vint loger au logis de la Reine sa mere, & fut son séjour audict Paris assez long; cependant on estima que ladite Reine Regnante fust grosse, mais une malheureuse 1575.

(a) Au milieu des fêtes occasionnées par ce mariage, il y eut quelques incidents dont les résultats furent désagréables. Le jour des nôces on ne put dire la Messe que le soir, parce que le Roi étoit occupé à orner de pierreries son habit, & la robe de la nouvelle Reine. On apprit en même tems que la garnison de Mets, faute de solde s'étoit révoltée. L'insouciance de la Cour échauffa le zéle patriotique du premier Président Christophe de Thou. Ses remontrances l'exposèrent au ridicule : on le traita d'homme du vieux tems. On conçoit les présages sinistres qu'on forma par rapport à l'administration qu'on alloit avoir.

(b) Saint-Marcoul.

1575. medecine qui luy fut donné luy fit vuider l'enfant, que les ſages femmes diſoient eſtre desjà tout formé.

Le treizieſme jour d'Aouſt audict an ſoixante & quinze ladite Dame de Chevemy ma femme accoucha de mon ſecond fils ſur les cinq heurs du matin, lequel depuis fut baptizé le quatrieſme Septembre enſuivant en l'Egliſe de Sainct-Germain de l'Auxerrois environ les trois heures après midy, par M. l'Eveſque d'Angers Confeſſeur du Roy, dont le Roy, & la Reine ſa mere me voulurent faire l'honneur & faveur d'eſtre parrain & marraine, & meſme voulurent prendre cette peine d'aller eux meſmes en perſonne recevoir l'enfant juſques ſoubs la grande porte de ladite Egliſe; aſſiſtez de M. le Duc d'Alançon, du Roy de Navarre, & de tous les autres Princes, Cardinaux, Officiers de la Couronne, Seigneurs & Dames de marque de la Cour, & fut nommé par le Roy, de ſon nom propre, Henry, & eſt à preſent mon fils aiſné, & porte le nom d'Edmont, & puis dire ſans mentir que ledit Bapteſme fut faict avec autant d'honneur, d'ordre & de ceremonie qu'autre de cette qualité qui fuſt jamais veu faire en France, & cela provint de la faveur envers moy de Leurs Majeſtez & des teſmoignages

gnages que tous ceux de la Cour me voulu- 1575.
rent rendre de leur amitié, & au meſme (a)
temps le Roy me donna la maiſon de la Ro-
quette près la porte de Saint-Anthoine de
Paris, qui luy avoit couſté vingt ſix mil livres,
où je dépenſay beaucoup depuis pour l'ac-
commoder & embellir pour y mieux recevoir
Leurs Majeſtez qui y venoient ſouvent ſe pro-
mener & retirer de la preſſe.

En ce meſme temps Monſieur frere du (b)
Roy, perſuadé & mal conſeillé par quelques
uns qui le poſſedoient & eſtoient auprès de
luy, ſe forgea un ſubjet de meſcontentement,
& ſe retira de la Cour ſans le ſceu du Roy,
ny de la Reine ſa mere, s'en allant premiere-
ment à Montfort, puis paſſant la riviere de

(a) Ces particularités domeſtiques, ſur leſquelles l'Auteur s'étend avec complaiſance, indiquent une vanité puérile, & une petiteſſe d'eſprit, qu'on lui pardonne difficilement. La critique pourra paroître amère: mais nous ne la croions pas injuſte.

(b) Il eſt inutile de répéter ce qu'on a dit dans les Obſervations, qui accompagnent les Mémoires du Duc de Bouillon, ſur l'évaſion du Duc d'Alençon. Elle fut le prélude d'une de ces guerres dites du bien public, dont le peuple, ſuivant l'uſage, fut la victime. (Voyez le tome XLVIII de la Collection, p. 380.)

1575. Loire, au delà de laquelle il aſſembla quelques forces vers le Poictou & Limoſin, ce qui donna volonté à ladite Dame Reine-Mere du Roy, pour remettre ſes enfans en bonne amitié, d'aller juſques à Chaſtelleraud, où eſtant demeurée malade (a), je fus envoyé par le Roy vers elle pour l'eſclaircir, & luy faire entendre le contraire de force mauvaiſes opinions eſloignées de la verité que l'on luy avoit voulu imprimer, & la rendre aſſurée de l'obeïſſance, reſpect, & parfaite amitié que le Roy ſon fils luy portoit, dont elle demeura fort contente & ſatisfaite : Et comme je retournois de ce voyage, mondit Sieur, frere du Roy, fut auſſi perſuadé par les meſmes Conſeillers de m'envoyer prendre & arreſter, ou tuer par les chemins (b), & pour ce il depeſcha un de ſes plus confidans Capitaines avec cent arquebuſiers à cheval, qui graces

(a) Cette anecdote a été omiſe par nos Hiſtoriens; & cependant elle peint la Cour de Henri III. Ce Prince, jouet des hommes qui l'entouroient, adoptoit toutes les préventions qu'on lui inſpiroit : il eſt clair qu'on lui en avoit ſuggeré de cette eſpèce contre la Reine mère.

(b) Voilà encore un fait atroce (s'il eſt vrai) à placer dans l'Hiſtoire de la vie privée du Duc d'Alençon; & il eſt bon à joindre à ceux que Henri III ſon propre frère lui reprochoit.

à Dieu vindrent trop tard, & ne me peu- 1575.
rent joindre.

La Reine mere du Roy ne peut (a) pas 1576.
empeſcher que ce feu de diviſion entre ſes enfans ne s'allumaſt plus avant, ny que le Duc Caſimir ne vinſt en France avec grande forces d'Allemagne pour joindre avec celles de France, qu'avoit desjà aſſemblées *Monſieur*, lequel par ce ſecours fit une grande & forte armée, comme le Roy de ſon coſté ne faillit d'en faire auſſi une très-belle & grande, leſquelles ne pouvoient qu'apporter beaucoup de mal en ce Royaume, ſi ladite Reine leur bonne mere (b) par ſa diligence & affection très-loüable & neceſſaire en tels temps n'euſt compoſé & réglé avec ſa prudence & ſon authorité tous leurs differends, & remis ſes enfans en bonne amitié & intelligence, &

(a) Liſez les Mémoires de Bouillon, & les Obſervations qui y ſont jointes. (Tome XLVIII de la Collection, ibid.)

(b) Nous ne répéterons point ce que nous avons dit tant de fois, c'eſt que *cette bonne mère* fomentoit elle-même ces orages, & qu'enſuite elle s'occupoit des moyens de les calmer. Ses intrigues ſe réſumoient toutes à un point : Catherine de Médicis ſavoit que, pour gouverner, il faut ſe rendre néceſſaire.

1576. faict en ſorte que leſdits Allemands fuſſent payez & remis hors du Royaume.

Et comme un mal en attire un autre, le Roy de Navarre, ſecond Prince du Sang, s'eſtant veu ſeul à la Cour (a), & ayant eſperé par l'abſence & le meſcontentement que le Roy avoit de mondit Sieur ſon frere, qu'il ſeroit fait Lieutenant général de Sa Majeſté, pour commander en toutes ſes armées, à quoy elle n'avoit jamais voulu entendre, pour une infinité de grandes conſidérations icy trop longues à deſduire; prit auſſi occaſion & prétexte à ce refus de ſe faſcher & de s'en aller, & ſe retira en ſecret, faiſant ſemblant d'aller à la chaſſe, par le mauvais conſeil de quelques-uns de ſes ſerviteurs, & paſſant par le Poictou, la Rochelle & le pays de Guyenne, s'en alla en Béarn, d'où il n'a bougé juſques à ce qu'il ſoit revenu à la Cour trouver le Roy à Tours en l'an mil cinq cens quatre-vingt-neuf, comme il ſera cy-après remarqué en ſon lieu; & quant à mondit Sieur frere du Roy il vint incontinent après leur réconciliation trouver Sa

(a) L'évaſion du Roi de Navarre, & les motifs qui l'y déterminèrent n'ont pas beſoin de nouveaux développemens. (Voyez le tome XLVIII de la Collection, page 113.

Majeſté à Olinviller près de Chaſtres, au 1576.
devant duquel je fus envoyé par leurs Majeſtez juſques à Angerville, pour l'aſſurer du contentement que le Roy recevroit de le voir près de luy (a), ce qui ſe paſſa fort courtoiſement de part & d'autre.

Le Roy voyant tant de nouveaux & inopinez ſujets de diviſion en ce Royaume, & ſi grande néceſſité en beaucoup d'affaires, ſe réſolut à l'exemple de ſes prédeceſſeurs d'aſſembler les trois Eſtats de ſon Royaume qu'il convoqua à la ville de Blois, ſur la fin de l'an mil cinq cens ſoixante & ſeize, où ſe trouverent avec leurs Majeſtez mondit Sieur & les autres Princes & Seigneurs, & tous les Deputez de toutes les Provinces, ſur les cahiers & remonſtrances deſquels Eſtats fut

(a) Henri III venoit d'acheter la terre d'*Olinville* près Châtres d'un financier nommé Milon, que les Mémoires de l'Etoile (tome I de la dernière édition, page 175) nous peignent comme un exacteur & comme un brigand. L'entrevue du Monarque à *Olinville* avec le nouveau Duc d'Anjou ne ſe paſſa pas ſi *courtoiſement* que Cheverny le prétend. On trouve dans les Mémoires de Nevers (tome I, p. 148) une lettre de ce Prince adreſſée à Villeroy, où il ſe plaint amérement de la froideur avec laquelle le Roi ſon frère le reçut. Il l'attribue à un principe de jalouſie. Au ſurplus l'entrevue, dont il s'agit, eut lieu le 6 Novembre 1576.

1576. dreſſée & faite l'Ordonnance de Blois à la fin de ladite Aſſemblée, par laquelle fut réſolu d'envoyer vers le Roy de Navarre, luy déclarer la reſolution que le Roy y avoit priſe (a), de ne permettre plus que la ſeule Religion Catolique en France, & le ſommer de s'y reduire; pourquoy faire luy furent envoyez deux Gentilshommes exprès, après leſquels mondit Sieur frere du Roy fut bien toſt ordonné par le Roy pour aller commander ſon armée, & aſſieger la ville d'Iſſoire en

(a) Si l'Auteur des Mémoires eut voulu nous dévoiler les intrigues, les manœuvres, & les cabales qui influèrent ſur les réſolutions des Etats-généraux de 1576, perſonne ne pouvoit le faire mieux que lui. En liſant le Journal du Duc de Nevers on voit le rôle que Cheverny joua dans cette circonſtance. Il fut un des principaux moteurs de l'acte d'aſſociation qui proſcrivit la religion proteſtante. *Chiverny* (raconte le Duc de Nevers dans ſon Journal, tome III des Mémoires de l'Etoile, édition de 1744, p. 133) *m'a fait une grande quéremonie que les Catholiques ſont froids, que l'union n'y eſt, & que l'on lui jettera tout ſur les bras...* Ainſi il eſt clair qu'en paſſant avec tant de rapidité ſur cette aſſemblée nationale, Cheverny a craint d'être obligé de dire ce qu'il lui importoit de taire. Aſſurément cela auroit mieux valu que les petites particularités de ſon ménage dont il eſt ſi prodigue. Au ſurplus nous renvoyons le lecteur au tome XLVIII de la Collection, p. 95 & ſuiv.

Auvergne, que ceux de la nouvelle opinion avoient desjà prise, & laquelle fut assiegée & emportée par mondit Sieur (a) fort glorieusement, pendant que le Roy s'en alla pourmener & sejourner pour quelque temps à Chenonceau au pays Blaisois qui estoit une des maisons de plaisir de la Reine sa mere. 1576.

Durant le mesme temps & sejour à Chenonceau, ladite Dame de Cheverny ma femme vint accoucher audit lieu de Cheverny le quatriesme jour de Juin mil cinq cens soixante & dix-sept, d'une seconde fille qui fut nommée Anne, & baptisée audit lieu quelques jours après, & furent ses parrain & marraine, M. de Vibraye mon frere, & Madame de Valencey & de Fougeres, qui depuis a esté mariée à M. le Marquis de Royan de la maison de la Trimoüille, bien que je l'eusse au commencement destinée pour estre Religieuse, en intention de la faire succeder à la sœur (b) de madite femme qui estoit Ab- 1577.

(a) Le 12 Juin 1577, les malheureux habitans d'Issoire se remirent à la discrétion du Prince; & leur ville fut détruite de fond en comble. (De Thou, Livre LXIII.)

(b) Voilà ce qui s'appelle une belle vocation.

1577. beſſe de ſainct Anthoine des champs près Paris.

Sur la fin dudit mois de Juin ſoixante & dix-ſept, le Roy s'en alla à Poictiers pour eſtre plus près de Broüage, qu'il avoit envoyé aſſieger par ſon armée, à laquelle commandoit alors M. le Duc du Maine, & qui prit ledit Broüage après quelque temps de Siege, qui occaſionna le traité de Paix dont l'Edit (a) fut fait en ladite année, après lequel le Roy s'en revint à Paris.

1578. La Cour eſtant audit Paris, quelques jalouſies (b) meuës entre de jeunes gens qui eſtoient en faveur du Roy, & de mondit Sieur ſon frere, les remirent en nouvelles diviſions

(a) L'Edit de Poictiers donné au mois de Septembre 1577.

(b) Il ne faut pas chercher les détails relatifs à ces tracaſſeries de Cour chez M. de Thou, ni chez Davila & les autres Hiſtoriens. Les Mémoires de la Reine Marguerite en contiennent un Journal circonſtancié, qui ſur les points eſſentiels s'accorde avec le récit de Cheverny. L'entrevuë ſecrette du Duc d'Anjou & de Henri III eſt un fait dont cette Princeſſe ne parle point. Le Journal de Henri III par l'Etoile garde également le ſilence. On y lit que ſur la fin de Février 1578 *la Rochepot* vint au nom du Duc trouver le Roi, & que ce Seigneur les réconcilia. (Journal de Henri III, tome I, p. 233.)

& differends l'un & l'autre ; tellement que 1578.
ſur quelques advis qui furent donnez au Roy, il fit arreſter mondit Sieur ſon frere en ſa chambre au Louvre, & luy ordonna un de ſes Capitaines des gardes pour le conſerver ; lequel neantmoins ne fut ſi ſoigneux, que mondit Sieur ne trouvaſt moyens de s'eſchapper quelques jours après, & partir dudit Louvre & de gaigner l'Abbaye de Saincte Genevieſve, dont il paſſa les murailles de la ville, & ſe ſauva ; & reccommencerent alors pour quelque temps les troubles en ce Royaume, avec plus de paſſion qu'auparavant. Mais comme Dieu aime cet Eſtat, il fit recognoiſtre à mondit Sieur que le Roy ſon frere, veritablement l'aimoit, & que c'eſtoit artifices & animoſitez tout ce que l'on diſoit au contraire, & pour ce délibera un jour de venir trouver le Roy tout ſeul, avec deux Gentilshommes, ſe deſrobans de tous les autres, qui penſans par là mieux faire leurs fortunes, le penſoient divertir de l'amitié du Roy ; & de fait vint un jour trouver le Roy ſur les onze heures du ſoir en ſon cabinet à Paris, n'ayant avec luy que leſdits deux Gentilshommes qui eſtoient, MM. de Beauvais-la-Fin, & de Chanvalon (a), & trouverent bon que je

(a) Jacques de Harlay, Seigneur de Chanvallon.

1578. fuſſe preſent à cette ſecrette entreveuë, & que j'entendiſſe tous les diſcours qu'ils eurent enſemble; où je puis dire qu'ils n'oublierent rien de ce qui peut ſervir à leur juſtification & ſatisfaction de part & d'autre, n'y de nommer & bien remarquer tous ceux qui avoient eſté cauſe de toutes leurs mauvaiſes intelligences; & de cet exemple doivent faire leur profit ceux qui voudroient eſtre ſi mal-adviſez & imprudents que de penſer entretenir en diviſion perſonnes ſi proches, quelque artifice & intereſt qu'ils y puiſſent faire gliſſer.

Pendant que les choſes s'accommoderent ainſi doucement à Paris, la Reine mere du Roy eſtoit allée en Guienne conduire la Reine de Navarre ſa fille au Roy de Navarre ſon mary, laquelle avoit un grand contentement d'entendre cette nouvelle réconciliation du Roy avec Monſieur ſon frere; & après avoir ainſi conduit ladite Reine ſa fille juſques à Nerac, repaſſa par Toulouſe, puis viſita la pluſpart du Languedoc, du Dauphiné, de la Provence & du Lyonnois, donnant & laiſſant bon ordre à toutes ces Provinces en tout ce que Sa Majeſté recognut eſtre néceſſeaire pour le bien des affaires du Roy ſon fils, qui cependant fut fort malade d'un mal

d'oreille (a) qui en fit mal juger aux Mede- 1578.
cins pour vingt quatre heures, mais graces à Dieu il en fut auſſi toſt guery.

Pendant ledit voyage le Roy ſe réſolut d'accomplir en moy ce qu'il avoit reſolu & adviſé avec la Reine ſa mere près de trois ans auparavant, & dont desjà il avoit fait expédier les lettres de proviſion, qui eſtoient de m'honorer de la charge de Garde des Sceaux de France, que le Roy me commanda de prendre, pour la vieilleſſe & long travail de M. le Cardinal de Birague Chancelier de France, qui le deſira, & me choiſit pour l'amitié qu'il me portoit, & l'alliance (b) jà contractée entre nous, & s'en démit fort volontairement en ma faveur, la Cour eſtant à Fontainebleau, le premier jour d'Octobre dudit an mil cinq cens ſoixante & dix-huict.

Et à cette occaſion j'eſtimay qu'il eſtoit

(a) Liſez ſur ce mal d'oreille l'Obſervation n° 21 des Mémoires de Bouillon, tome XLVIII de la Collection, p. 884.

(b) Il eſt difficile d'expliquer ce que Cheverny entend par cette alliance qu'il avoit contractée avec Birague, à moins que le mot *alliance* ne ſoit l'équivalant d'*amitié*. Car Birague ne laiſſa qu'une fille morte ſans poſtérité; & elle ne s'allia point à la famille de Cheverny.

1578. bon que les miens ſçeuſſent deux choſes que peut-eſtre peu de perſonnes devant moy, & encore moins après moy praticqueront, ſe rencontrans en fortune, & auſſi le dis-je plus pour rareté & verité que pour entrer en quelque ſorte de vanité (a) dont Dieu m'a tousjours heureuſement exempté.

L'une eſt, que je combatis & fis différer plus de deux ans entiers l'affection & intention que le Roy avoit de me gratifier de cette charge, bien que je m'en ſentiſſe trop honoré, & l'eſtimaſſe, comme elle eſt, la plus belle de France pour une perſonne de ma condition; mais j'eſtimois qu'elle me feroit perdre quelque choſe de la faveur & liberté toute entiere que j'avois auprès de Sa Majeſté, qui ſe ſervoit de moy, non ſeulement en ce qui eſtoit de ma robbe & profeſſion, mais en toutes choſes qui luy eſtoient les plus particulieres & ſenſibles, ſans eſtre obligé à rien qu'à ſa volonté, & non aux opinions & intereſts publics où neceſſairement ſont aſſubjettis ceux qui ſont en telles charges.

(a) Cheverny eut ſon grain de vanité comme beaucoup d'autres : mais nous ignorons où l'annotateur du Journal de l'Etoile (tome I, p. 410) a pris l'imputation qu'il fait à Cheverny d'avoir intrigué pour qu'on ôtât les Sceaux à Birague, & qu'on l'en revêtit.

L'autre, que ne pouvant, & ne devant davantage refuir à cet honneur & bonheur pour moy, ny contraires au commandemens de Sadite Majeſté, je deſiray avant que d'entrer en cette charge, dont je reconnoiſſois l'importance & la fin, qu'il plût à Sa Majeſté, comme elle le fit, à ma ſupplication, de reſtablir ſes Conſeils avec certain nombre de Seigneurs, Eveſques & gens de Juſtice pour y ſervir quatre mois, les uns après les autres, avec quelque eſtat honneſte pour leur entretenement, reglant les affaires qui devoient eſtre reglées en chacun deſdits Conſeils, & demeurant tousjours ledit ſieur Cardinal de Birague chef d'iceux comme Chancelier de France; & auſſi j'acceptay ladite charge de Garde des Sceaux, deſquels je fus pourveu en titre d'Office (a), & non par ſim- 1578.

(a) Le 9 Décembre 1578 (raconte l'Etoile, tome I du Journal de Henri III, p. 259) on homologua au Parlement les lettres de Garde des Sceaux accordées à Cheverny. L'Avocat du Roi Briſſon ne lui épargna pas les éloges; & bien des gens, ſelon l'Etoile, accuſèrent l'Orateur d'exagération. L'Abbé l'Englet dans une note a eu ſoin de lancer une épigramme contre Cheverny. *Ces éloges* (remarque-t-il) *ſont des avertiſſemens qu'on donne aux perſonnes en place.*

1578. ple commiſſion, comme l'avoient tousjours eſté les autres devant moy.

Au mois de Decembre audit an ſoixante & dix-huict, le Roy conſidérant combien l'Ordre de Saint-Michel eſtoient meſpriſé pour la multitude de gens de peu d'eſtime & de valeur qui y avoient eſté receus, ſe délibera de faire & eſtablir en ſon Royaume un nouvel Ordre plus magnifique & plus relevé, ſous le nom du Saint-Eſprit (a), en ſouvenance de ce que le jour de Pentecoſte il avoit eſté eſleu Roy de Pologne, & puis en meſme jour ſuccéda à ceſte Couronne, voulant pour marque perpetuelle de cela, que la céremonie dudit Ordre ſe fiſt ledit jour de la Pentecoſte, & le premier jour de l'an, auquel ſeul en fin elle fut reduite; & ordonna Sa Majeſté en l'eſtabliſſement dudit Ordre qu'aucun ny peuſt eſtre receu qu'il n'euſt fait preuve ſuffiſante de ſa Nobleſſe, de trois races du moins, ſans aucuns excepter pour en oſter toutes confu-

(a) Les Mémoires de Brantôme & de l'Etoile, contiennent des développemens beaucoup plus ſatisfaiſans ſur l'inſtitution de l'Ordre du Saint-Eſprit, dont Henri III ne fut que le renovateur. L'inſtituteur véritable étoit Louis d'Anjou Roi de Jéruſalem, de Naples & de Sicile. L'origine de cet Ordre date de 1353.

ſions & conſequences, & n'euſt rendu preuve 1578.
manifeſte de ſervice rendu à cet Eſtat

Pour parvenir à ce degré & honneur, & pour ce que je fut fait & creé par le Roy, Chancelier de cet Ordre, comme desjà je l'eſtois de celuy de Sainct-Michel, & que le Statut vouloit, comme je l'avois ſouhaitté & pourſuivy, que le Chancelier fiſt ſemblables preuves; & que puiſque ſa charge l'obligeoit à impugner & controller celle des Chevaliers, ce fut à moy donc de commencer de faire la mienne tout le premier, laquelle fut jugée des mieux faictes, & verifiée, tant par extraits envoyez des Chambres des Comptes de Bretagne, qu'autres vieux advens, contracts de mariage, & ſépultures, que je fis enfin produire.

Au commencement de l'année ſuivante 1579.
ſoixante & dix-neuf, la Reine mere du Roy revint de ſon grand voyage, au devant de laquelle le Roy alla avec toute la Cour juſques à Orleans, s'eſtant pendant cette ſéparation Leurs Majeſtez tousjours entretenus en bonne amitié & intelligence, par infinis couriers, & perſonnes de qualité, envoyez tous les jours de l'un à l'autre, & auſſi revindrent à Paris enſemble, où tous les Princes & principaux Seigneurs du Royaume ſe

1579. trouverent en meſme temps pour ſervir de leurs bon advis à certaines depeſches & affaires d'importances qui lors ſe preſentoient, & ce fut ſur la fin de cette meſme année que Monſieur frere du Roy commença de traitter avec les Deputez de Flandres, pour prendre leur deffence & protection, ce qui n'eſtoit (a) pas approuvé du Roy, voyant le peu de ſeureté qu'il y avoit avec tels eſprits; que le

(a) M. de Thou (Liv. LXVIII) fait arriver à cette époque le Duc d'Anjou à la Cour du Roi. Il dit que le 16 Mars 1579 ce Prince, contre l'avis de ceux qui avoient part à ſa confiance, vint inopinément trouver le Monarque, & que le lendemain, quand la nouvelle s'en répandit, on parioit qu'elle n'étoit pas vraie. L'Hiſtorien ajoute que la bonne foi du Duc d'Anjou plût beaucoup à Henri III, qu'il profita de l'occaſion pour faire agréer ſes projets de mariage avec la Reine d'Angleterre, & l'invaſion qu'il méditoit dans les Pays-Bas. Catherine de Médicis (continue-t-il) appuia les demandes du Duc d'Anjou, & détermina Henri III à y conſentir tacitement. Ces détails, on le voit, ne s'accordent pas avec le récit de Cheverny: ce dernier n'auroit-il point placé par anticipation en 1578 l'entrevue des deux frères que de Thou rapporte à l'année 1579? le fait paroît d'autant plus probable que l'Etoile lui donne la même date. Il nous apprend que le Roi & ſon frère couchèrent enſemble & que le lendemain en actions de graces on chanta le *Te Deum*. (Journal de Henri III, tome I de la dernière édition, p. 275.)

ſecours

secours & moyens de satisfaire à tel dessein n'estoient pas fournis par ceux du pays à mondit Seigneur, ainsi qu'il eust esté nécessaire pour une telle entreprise. 1579.

Le dixneufiesme jour de Septembre de cette année mil cinq cens soixante & dixneuf entre sept & huict heures du matin accoucha ladite Dame de Cheverny d'un troisiesme fils, qui fut baptizé le vint-septiesme dudit mois à Saint-Germain de l'Auxerrois par M. le Sueur Conseiller au Parlement, & Doyen de ladite Eglise, tenu sur les fonds par M. le Cardinal de Birague Chancelier de France, & M. le Mareschal de Matignon, & Mademoiselle de Vaudemont sœur de la Reine Regnante, lequel fut nommé de mon nom, Philippes, & dessors par moy destiné à (a) estre d'Eglise; ledit Sieur Cardinal luy ayant en ligne de ce mis au col sur lesdits fonds une assez belle Croix Pastorale de grands Saphirs qu'il portoit d'ordinaire.

En tout le reste de ladite année soixante & dix-neuf, & commencement de celle sui-

(a) Cette vocation s'accomplit. Le jeune Cheverny devint Evêque de Chartres après la mort de Nicolas de Thou, son grand oncle maternel. Il fut aussi Abbé de Pontlevoy, de Saint-Pere & de Bonneval. La dot en valoit la peine.

1580. vante de quatre-vingt, ne ſe paſſa rien de remarquable que la continuation dudit traitté de Monſieur frere du Roy avec leſdits Flamans, & la ſurpriſe de la ville de la Ferre (a), faite par M. le Mareſchal de Matignon, qui eut charge de l'armée du Roy après que ledit ſieur Prince s'en fut retiré, & ſur la fin du mois d'Aouſt de cette année quatre-vingt je tombay malade d'une grande fievre continue, qui ſe tourna depuis en tierce & me dura près de deux mois pendant que je demeuray à St-Maur & à Fontainebleau, & ne m'empeſcha que je ne ſerviſſe ſur la fin de l'année le Roy, qui s'en alla à Blois, où il paſſa une partie de l'hyver, & y tint ſon Ordre du St-Eſprit; & au commencement de
1581. l'année quatre-vingt & un ſe commencerent des levées de gens de guerre que mondit Sieur frère du Roy fit faire partout le Royaume pour aller en Flandres, où M. de Montpenſier (b) l'accompagna & en revint avec fort

(a) Le Prince de Condé s'étoit emparé de la Fere par ſurpriſe. La guerre dite *des amoureux* ſervit de prétexte à Henri III pour rentrer de force dans cette place. Il chargea le Maréchal de Matignon de l'expédition. Le ſiège commença le 7 Juillet 1580; & la ville capitula le 12 Septembre. (De Thou, Liv. LXXII.)

(b) Ce Duc de Montpenſier étoit le Prince Dauphin

peu d'exécution, ayant grandement pillé & 1581.
saccagé les subjects du Roy par ladite levée dont sa Majesté & son Conseil receurent infinies plaintes sans remede.

Sur la fin de Décembre dudit an M. le Mareschal de Cossé (a) tomba malade en sa maison & y mourut, dont l'estat de Mareschal de France fut donné à M. de Joyeuse, & le Roy me fit cet honneur de me donner le gouvernement qu'il avoit d'Orléans, pays Chartrain, Blaisois, Dunois, Amboise, & Loudunois, le premier jour de l'an quatre 1582.
vingt deux, *en bonne estreine*, dont le pouvoir fut depuis passé & vérifié au Parlement comme l'on fait pour les autres Gouverneurs de ce Royaume, & fut trouvé cette gratification un peu extraordinaire aux personnes de ma robbe & qualité : mais le Roy monstra en

d'Auvergne, fils de Louis Duc de Montpensier, dont le Président Coustureau a écrit la vie. Le jeune Duc de Montpensier n'alla dans les Pays-Bas que l'année suivante. Il commandoit avec Biron les secours qu'on fit alors passer au Duc d'Anjou. (De Thou, Liv. LXXVI.) Nous ajoûterons que les troupes de ces deux Princes commirent en France beaucoup de désordres. On les payoit mal; & elles pilloient.

(a) Selon M. de Thou (Liv. LXXV) le Maréchal de Cossé mourut à *Gonnor* en Anjou le 8 Janvier 1582.

1582. cela ce qu'il avoit toujours dit de moy, qu'il me tenoit & m'eſtimoit propre à plus d'un meſtier, & qu'il ne vouloit que ma robbe empeſchaſt que ma fidélité & mes ſervices ne fuſſent reconneus des honneurs qu'un Gentilhomme pouvoit eſpérer.

Vers cette meſme année quatre-vingt deux mondit ſieur retourna (14) en Flandre, & fut déclaré Duc de Brabant, Comte de Flandres, & protecteur des Pays-bas, & en ceſte qualité fit ſon entrée dans la ville d'Anvers.

En ce meſme temps vindrent nouvelles, & advis furent donnez au Roy, qu'il y avoit une grande entrepriſe & conjuration faite en ce Royaume par la pluſpart des Princes & Seigneurs Catholiques, aſſiſtez de beaucoup de ſerviteurs de ſa Majeſté, & plus proches de ſa perſonne, pour la vérification dequoy celuy qui en donnoit advis, qui eſtoit le ſieur de Salcede, fut amené priſonnier au bois de Vincenne, & depuis à Paris, (15) où ſon procez luy fut fait, & au mois d'Octobre audit an il fut condamné pour la fauſſe accuſation à eſtre tiré à quatre chevaux, ce qui fut exécuté à la Greve.

Pendant que l'on travailloit au jugement du procez dudit Salcede, dans le Parlement, M. le premier Preſident de Thou mon beau-

père se trouva mal, pour s'estre forcé, bien 1582.
que dejà indisposé, d'aller au Palais pour assister audit jugement, & par le travail qu'il y fit sa maladie s'augmenta de telle sorte qu'il mourut le second jour de Novembre Feste des morts après avoir fait une fort belle remonstrance & admonition à tous ses enfans, & leur avoir fait entendre qu'il leur laissoit pour meilleur partage l'amitié & concorde, qu'il leur ordonnoit de conserver entr'eux, pour toute disposition qu'il vouloit faire. Et comme le Roy après sa mort, voulut faire esslection d'un successeur digne de cette belle charge, il trouva bon à ma supplication d'y mettre M. de Harlay, Seigneur de Beaumont, jà Présidént audit Parlement qui estoit mon beau-frère, comme ayant épousé la sœur de ma femme fille dudit sieur Premier Président, estant lors ledit Sr de Harlay employé à tenir les grands jours que le Roy avoit convoquez à Ryon en Auvergne, & qu'il ne pensoit à rien moins qu'à cet honneur, que je luy fis aussi obtenir, & duquel il me remercia aussi tost par lettres fort pleines de reconnoissance & submission.

Le vingt-huictiesme jour de Novembre dudit an quatre-vingt, Dame Maguerite de Poucher ma belle sœur & bonne cousine germaine estant à Vibraye, mourut environ,

1582. l'heure de midy, après avoir été longuement malade d'un malheureux cancer qui luy estoit venu au tetin, qui nous la ravit & nous laissa un extrême regret de sa perte, pour les vrais offices de bonne amitié & parenté que j'avois toute ma vie receu d'elle ; or par sa mort & par la disposition de feu M. de Chanfreau son frère, jointe à la disposition qu'elle avoit faite en ma faveur, comme aussi pour la succession légitime, estant masle, & representant l'aisné les terres & Seigneuries d'Esclimont, Bertaucourt, le Tramblay, & Chanfreau, m'écheurent ; & d'autant que M. de Vibraye mon frère y prétendoit de grands droits, comme aussi faisoit mon neveu le Baron d'Urielle, & mesme aussi quelques autres petits heritiers de ladite feue Dame, pretendans droict à la succession, où la Coustume ne luy avoit peu permettre d'en disposer, fut par moy transigé & accordé avec tous, & payé & acquitté à chacun en argent ce qui luy en appartenoit, & laissé à mondit frère de Vibraye l'usufruict desdites terres d'Esclimont & du Tremblay, ainsi que le tout se peut reconnoistre par plusieurs accords & transactions que j'en fis & passay avec eux tous, en l'année 83.

1583. Durant laquelle année quatre-vingt-trois

mondit ſieur d'Alançon frère du Roy voulut 1583.
retourner en Flandres, accompagné de beaucoup de forces, tant levées par luy en ce Royaume qu'envoyées par la Reine d'Angleterre, qu'il avoit été viſiter auparavant juſques en ſon Royaume, & avec laquelle il avoit eu propos de mariage, ſi avant que l'on eſtimoit qu'il ſe deuſt parachever; & levées du coſté des Suiſſes; lequel, M. le Mareſchal de Biron voulut auſſi accompagner & ſuivre en ce voyage, durant lequel il ſurvint des ſoupçons & deffiances, priſes par le Prince d'Orange & habitans d'Anvers, tels & ſi grands qu'une partie des ſerviteurs de mondit ſieur furent tuez dans la ville, (16) & luy eut beaucoup de peine à ſe ſauver & retirer, qui luy cauſa pour la neceſſité & peine qu'il y avoit ſoufferte, de grandes douleurs & maladies, dont il ne peut jamais depuis ſe ravoir & guerir.

En cette meſme année quatre-vingt trois, un jour de Dimanche troiſieſme Juillet, ladite Dame de Cheverny ma femme accoucha à la Roquette ſur les huict heures du matin, d'une fille qui fut baptiſée dans la Chapelle de ladite maiſon le vingt-quatrieſme dudit mois, par le Curé de Saint-Paul Docteur en Theologie, & fut marraine Madame Mar-

1583. guerite de France ſœur du Roy & Reine de Navarre, & Charles de Lorraine fils de M. le Duc de Lorraine qui eſtoit Eveſque de Mets & nepveu du Roy, & fut ladite fille nommée Catherine, parce que ſa ſœur aiſnée portoit desjà le nom de Marguerite.

Le vingt-quatrieſme Novembre de ladite année Meſſire René de Birague (a) Chancelier de France mourut à Paris, dans ſa maiſon de Saincte-Catherine près Saint-Paul, après avoir eſté malade l'eſpace de deux

(a) Birague (on l'a déjà dit) eſt un de ces hommes ſur leſquels le jugement des Hiſtoriens varie. De Thou (Liv. LXXVIII) dit qu'il étoit généreux, libéral, prudent, & plein de candeur. L'Etoile dans ſes Mémoires, le peint comme voluptueux, & ſe prêtant à tout ce que l'on vouloit. Il ne ménage pas plus Cheverny; & il lui attribue les mêmes défauts. Au ſurplus on s'accorde ſur l'ignorance de Birague par rapport à notre droit public. On s'accorde encore ſur la flexibilité de ſon caractère, qui ne lui permit jamais d'empêcher le mal. S'il en laiſſa commettre beaucoup, on ne peut pas lui reprocher d'en avoir profité. Il étoit ſi pauvre que dans les derniers tems, pour lui conférer des bénéfices, on en fit un Cardinal. Auſſi (diſoit-il) peu avant ſon décès qu'il mourroit Cardinal ſans titre, Chancelier ſans ſceaux, & Prêtre ſans bénéfices. Le dernier article étoit faux, puiſqu'on exploitoit à ſon profit l'Evêché de Lavaur, & trois abbayes.

mois, par la mort duquel le Roy voulut que 1583.
ledit Eſtat de Chancelier de France fuſt remis à ma perſonne, avec celuy de Garde des Seaux, dont j'eſtois desja pourveu, me faiſant cet honneur de dire tout haut en public, & à moy pluſieurs fois en particulier, *que ſi je mourois devant luy, que jamais homme ne ſerois pourveu de ſon temps des deux charges enſemble, & qu'il feroit tenir l'Eſtat de Garde des Seaux tousjours par commiſſion de ſix en ſix mois*, me voulant par tel diſcours gratifier & obliger davantage, & après la mort dudit Sieur Cardinal le Roy fit cet honneur à ſa memoire & à ſon corps d'aller exprès de Saint-Germain en Laye à Paris, pour aſſiſter comme il fit, à ſon enterrement dans l'Egliſe de Saincte-Catherine en habit de *pénitent* (17).

Après que l'aſſemblée generale des Princes, Seigneurs, & gens du Conſeil de Sa Majeſté, tenue audit Saint-Germain, pour entendre & pourveoir aux plaintes du Royaume, euſt achevé de déliberer & ſe réſoudre ſur ce qui y avoit eſté (18) propoſé, & la Cour retournée à Paris, mondit Sieur y vint trouver le Roy retournant de ſondit voyage de Flandres, & y arriva environ le Careſme-prenant de l'année quatre-vingt-quatre,

1584. & s'en retournant après à Chasteau-Thierry pour s'achever de guerir, ce qu'il ne peut jamais faire ; ains au contraire quelque soing que l'on y apportast il mourut d'une grande évacuation (a) de sang, procedée du poulmon, au mois de Juin dudit an cinq cens quatre-vingt-quatre, & depuis son corps fut apporté à Paris, & enterré (b) à Saint-Denis

(a) Le 10 Juin 1584, après une maladie de quarante jours, le Duc d'Alençon mourut. On convient assez généralement qu'une espèce d'hémorrhagie l'emporta. *Le sang* (dit M. de Thou, Liv. LXXIX) *lui sortoit de toutes les parties du corps comme à un homme qui se seroit rompu quelques veines en courant à cheval...* Mais quelle fut la cause de cette étrange maladie ? voilà le fait sur lequel on n'est pas d'accord. A l'époque déplorable, que nous parcourons, l'assassinat, & l'empoisonnement étoient des crimes si communs, qu'on ne croioit pas qu'un grand put mourir naturellement. De tous nos Historiens M. de Thou est celui qui affirme le plus expressément les soupçons qu'on eut de l'empoisonnement du Duc d'Alençon. Selon cet Ecrivain, les Chirurgiens, qui ouvrirent le corps, déclarèrent qu'ils avoient trouvé les parties rongées, & quelques autres marques de cette nature. Si on a varié sur ce fait, on ne s'est pas mieux accordé par rapport à ceux qui commirent le crime.

(b) Il avoit demandé à être enterré comme Duc de Brabant, & Souverain des Pays-Bas. Henri III s'y opposa, craignant de choquer la Cour d'Espagne. Renaud de Beaune, Archevêque de Bourges, & son ancien

avec tous les honneurs & ſolemnitez requi- 1584
ſes & accouſtumées en France pour un tel Prince. Et comme les Ambaſſadeurs venoient à Sainct-Maur au commencement du mois de Juillet enſuivant pour ſe condouloir de telle mort avec leurs Majeſtez, ainſi qu'il ſe pratique en ſemblables accidents, ladite Dame de Cheverny groſſe de ſon dernier enfant, & bien avant en ſon neufieſme mois, ſe trouvant en la preſſe des Dames & dans une extrêſme chaleur qui eſtoit en la chambre de la Reine mere du Roy, en remporta une fievre qui ſembloit au commencement n'eſtre que tierce, mais en effet elle eſtoit continuë; ce qui m'obligea de l'oſter de Saint-Maur, & la faire amener en ma maiſon de la Roquette pour y eſtre mieux aſſiſtée, & ſervie avec plus de commodité & de reſpect, où trois ou quatre jours après le dix-ſeptieſme dudit mois de Juillet elle accoucha d'un fils, encores qu'elle ne fuſt pas à terme, lequel fut baptizé quelques jours après en la Chapelle de ladite maiſon par ledit Curé de Saint-Paul, & en furent parrains M. le

Chancelier, prononça ſon Oraiſon funbre. Il eut ſoin de paſſer ſous ſilence tout ce qui concernoit les Pays-Bas. On lui avoit recommandé le ſilence à ce ſujet; & c'étoit le moyen d'éviter un écueil redoutable.

1584. Prince de Guimené & le Marquis de Neſle & marraine Madame la Comteſſe d'Aubijou qui luy donnerent le nom de Louys que portoit ledit S. de Guimené.

Quelques jours après que ladite Dame de Cheverny ma femme fut auſſi accouchée, la fievre la laiſſa, & eſtimoit-on qu'elle fuſt entierement guerie : mais le trentieſme dudit mois de Juillet relevant de ſa couche, luy ſurvint un mal de coſté comme une eſpece de pluraiſie qui fut cauſe de la faire ſaigner deux fois le meſme jour par l'advis des meilleurs Medecins de Paris, & le Dimanche qui eſtoit le 15, il luy priſt une grande & forte fievre, accompagné de reſverie, qui fit que leſdits Medecins furent encore d'advis de la faire ſaigner, ce qu'ils firent par deux fois, tellement que le ſoir elle tomba en telle foibleſſe que l'on penſoit qu'elle fuſt desjà morte ; toutefois revenant par le ſecours de l'eau *Imperialle*, qui luy fut fort à propos baillée, le Lundy matin qui eſtoit le ſeizieſme elle ſe porta un peu mieux, & les Medecins du Roy & de la Reine qui y furent envoyez par le commandement de Leurs Majeſtez de Fontainebleau, où pour lors elles eſtoient prirent au commencement quelque bonne eſperance de guériſon ; mais ſur le

ſoir, ſon mal s'augmentant, elle rentra en plus 1584
grande foibleſſe, & tira peu à peu toute la nuict à la mort juſques au lendemain matin mardy vingt-ſeptieſme du mois de Juillet audit an mil cinq cens quatre-vingt-quatre que Dieu en diſpoſa & la priſt, après avoir fait tout ce qu'une Dame très-Catholique & affectionnée à ſa Religion pouvoit & devoit faire pour bien mourir, l'exemple de laquelle j'ordonne à mes filles de ſuivre pour l'imiter en tout, tant en ſa vie, dévotion, & Religion, qu'en ſa loüable chaſteté; ayant eſté aſſez belle, & tousjours dans le monde ſans ſoubçon; bref ayant tousjours veſcu avec tant d'honneſteté & de vertu (a) qu'elle a emporté en mourant cet advantage, par le teſmoignage de la Reine & de toutes les Dames d'honneur de ſon temps, d'avoir acquis & laiſſé aux ſiens autant d'eſtime & de réputation de ſa vie qu'autre perſonne de ſa qualité, qui de longtemps auparavant euſt

(a) Si cet éloge eſt mérité, il honore d'autant plus la mémoire de la dame de Cheverny, qu'à la Cour de Henri III la chaſteté n'étoit pas alors la vertu à la mode: on aura la preuve de cette aſſertion même en réduiſant à moitié toutes les anecdotes de ce genre qui nous ont été tranſmiſes par Brantôme, l'Etoile & d'Aubigné.

1584. passé sa jeunesse dans les désordres & dissentions de la Cour.

Incontinent après la mort de madite femme, la Reine mere du Roy & Reine Regnante firent cet honneur à ma fille aisnée la Marquise de Nesle (a), encore qu'elle fust fort jeune de la vouloir prendre & employer en leur Estat de l'une des Dame d'honneur de leur maison, comme l'avoit esté sa mere, le corps de laquelle je fis depuis, avec autant de ceremonie & d'honneur qu'il se pouvoit, porter & enterrer en la voûte soubs la Chappelle de mon Chasteau de Cheverny, où j'avois jà estably & ordonné ma sépulture avec celle de la pluspart de mes ancestres, que j'y avois aussi fort soigneusement fait ap-

(a) Marguerite Hurault avoit environ vingt-ans, puisqu'elle étoit née en 1574. L'Histoire généalogique de cette maison (page 22) nous apprend qu'elle épousa en 1585 Guy de Laval, Marquis de Nesle & de Joigny. Il resulte de-là qu'elle eut la place de Dame d'honneur avant d'être mariée, ou qu'il faut placer cet événement sous l'année suivante. Au surplus nous ajouterons que la Marquise de Nesle perdit son époux à la bataille d'Yvri. Elle se maria en secondes nôces à Anne d'Anglure, Seigneur de Givry, & enfin en troisième nôces à Arnould Dangereux, Seigneur de Beaupuy, qui prit le titre de Comte de Maillé. Cette Dame mourut en 1614 âgée de quarante ans.

porter, meſme des Pays eſtrangers, où ils 1584
eſtoient décedez, & là s'y fit un (a) quarentain avec très-grand apparat & compagnie, M. l'Archeveſque de Bourges mon couſin ayant voulu y faire luy meſme l'Oraiſon Funébre, trés-belle, & grandement eſtimée de tous ceux qui l'oüirent, & qui l'ont veu depuis imprimée, & pour ſon cœur, embauſmé ſeparement, je le fis mettre & laiſſer comme elle l'avoit deſiré dans la Chappelle de Saint-André des Arts à Paris, près le corps de feu M. le premier Préſident de Thou ſon pere.

Et comme Dieu m'eut envoyé cette grande affliction de perdre ainſi une ſi vertueuſe femme, de laquelle je recevois tant de contentement, honneur & conſolation, tous mes enfans eſtans encores en bas aage, &

(a) Dans les Mémoires particuliers de M. de Thou (Livre III page 75) on lit que pendant le ſéjour de Cour à Blois le 25 Octobre 1584, ce ſervice ſe fit avec la plus grande ſolemnité. L'Oraiſon funébre de la défunte fut prononcée par Renaud de Beaune *le faiſeur* de ſon tems. C'eſt une choſe curieuſe que de rapprocher ſa manière de celle de Fléchier, & encore plus de celle de Boſſuet. L'in 4°. qui contient l'ouvrage de Renaud de Beaune n'eſt pas fort commun; il a eu le ſort de tous ces écrits du jour, qui ſe perdent & s'oublient.

1584. moy ſi continuellement attaché aux affaires du public qu'il m'eſtoit impoſſible de ſonger à leur conduitte, je commençay deſlors plus que jamais à reconnoiſtre le peu de cas que nous devons faire de noſtre vie en ce monde, quelque proſperité & faveur que nous y euſſions, & me préparay & diſpoſay tout à fait à la mort pour la recevoir quand il plairoit à Dieu me l'envoyer & de fait je fis entierement parachever madite Chapelle de Cheverny avec une Epitaphe de marbre telle que je la deſirois pour moy après mon deceds, & outre tous les ornemens & paremens funebres que j'avois fait faire pour madite feu femme, j'en fis faire une fourniture & Chapelle entiere pour moy, & propre ſelon le lieu, pour les trouver preſtes & s'en ſervir après ma mort, que je fis porter & bailler ſecrettement au concierge dudit Chaſteau pour les fournir à l'heure, & n'en parler pluſtoſt à perſonne vivante, & auſſi en toutes choſes je me traçay de moy meſme le chemin néceſſaire de la fin de ma vie.

Et pour revenir à la ſuite de ce diſcours je remarqueray qu'en ce meſme temps furent donnez certains ſoubçons & deffiances à MM. les Ducs de Guiſe & du Mayne, que le Roy mal content d'eux les vouloit faire arreſter priſonniers

prisonniers (a), ce qui leur fut imprimé par tant de gens, desireux de troubler le Royaume, qu'ils se retirerent aux lieux où ils penserent trouver plus de seureté, comme à Chaalons en Champagne, & à Dijon en Bourgongne, pendant que le Roy revint à Blois au mois d'Octobre dudit an, retournant de Pougues où il estoit allé aux bains pour sa santé, d'où il desloga fort soudainement pour l'accident de la peste (b), qui saisit une des filles de la Reine Regnante, si bien que la Cour s'en revint à Saint-Germain en Laye, où elle sejourna tout le reste de ladite année, & jusques au commencement de la suivante, pour le premier jour de laquelle le Roy se rendit à Paris, pour y tenir com- 1584

(a) Ce qui s'étoit passé à l'assemblée de St. Germain donnoit de l'inquiétude aux Princes Lorrains. Henri III déployant une sorte d'énergie, y avoit publié le 11 Novembre une déclaration qui défendit toute ligue, association, enrôlemens & autres pratiques contre l'Etat. D'après cette loi, dont la teneur se trouve dans les Mémoires de Nevers (tome I, p. 631) on sent que le Duc de Guise & ses partisans agirent prudemment en se mettant à l'écart. Malgré cela, ils étoient perdus, si le Monarque François eut soutenu ce coup de vigueur.

(b) La peste poursuivoit ce Prince. On verra dans les Mémoires de l'Etoile que le 19 Octobre un accident de ce genre l'obligea de quitter Blois au plus vîte.

1585. me il fit ſon Ordre du Saint-Eſprit, ſelon ſes inſtitutions & ſa couſtume, & auquel ne ſe trouverent leſdits Sieurs Ducs de Guiſe & du Mayne (a), ny M. le Duc de Mercure pour meſme cauſe & apprehenſion; & durant ledit ſejour, aſſez long, audit Saint-Germain, le Roy fit encore quelques nouvelles additions & réglements à ſon Conſeil, tant pour le Conſeil de ſes affaires d'Eſtat que de ſes finances, que pour celuy des parties; & ordonna que tous ceux dudit Conſeil fuſſent diſtinguez (b) & remarquez de quelque robbe de

(a) Le Duc de Mayenne & le Duc de Mercœur, que les Ecrivains du tems appellent *Mercure*, étant connus par leurs relations avec le Duc de Guiſe, partageoient ſes craintes, & ſa manière de penſer. Le Duc de Mercœur, en agiſſant ainſi, ſe montroit ingrat envers Henri III. Il lui devoit tout, comme nous le verrons par la ſuite; & Henri III n'eut pas d'ennemi plus dangereux. Le Prince Lorrain en épouſant Marie de Luxembourg, fille de Martigues, prétendit par cette alliance avoir acquis les droits de la maiſon de Penthievre ſur le Duché de Bretagne; & ſon opiniâtreté fatigua longtems Henri IV.

(b) Ce réglement portoit que tous ceux, que leur ſervice approchoit du Roi, ſeroient vêtus de velours noir, & qu'au lieu de chapeaux ils porteroient des bonnets de la même étoffe. Ils devoient tous avoir une chaine d'or au col. Ce réglement enjoignoit aux Conſeillers

velours, & habillement à ſa fantaiſie, diffe- 1585.
rente de tous les autres, & en fit imprimer & publier les Reglements, auſquels auſſi il adjouſta ; & voulut mettre l'ordre & les heures des entrées, tant en ſon logis, que de ſes antichambres, chambres & cabinets, pour tous ceux qui y ont affaire, chacun ſelon ſon rang & qualité, le tout eſtant certainement beau & propre à conſerver pour le reſpect que nous devons à la grandeur & Majeſté de nos Rois, *ſi l'eſprit* (a) *des François eſtoit capable de tel ordre.*

Au commencement de ladite année mil cinq cens quatre-vingts-cinq, M. le Cardinal de Bourbon ſe retira en ſa maiſon de Gaillon, vers lequel le Roy ayant envoyé, pour le prier de le venir retrouver à Paris, prit un tout autre chemin (19), s'en alla à Peronne,

d'Etat de ne paroître au Conſeil du Roi qu'en robes de velours violet.

(a) Ces réglemens ſur la forme & la couleur des vêtemens ne conſtituoient pas, quoiqu'en diſe Chevethy, ce qu'on appelle l'*ordre*. Tout au plus eſt ce une branche de l'étiquette. Si Henri III eut voulu s'occuper du rétabliſſement de l'ordre, il falloit ne pas mettre de l'importance à des niaiſeries. Il falloit réformer les abus, contenir les factieux, & rendre à l'autorité royale ſon énergie & ſa force.

1585. vers la Guyenne, & M. de Joyeuſe avec l'autre vers le Languedoc, pour reſiſter aux forces ſuſpectes de M. de Montmorency; & ainſi à tels préparatifs & acheminemens de guerre ſe paſſa le reſte de ladite année 85 ſans autre choſe, ſinon l'entrepriſe dudit Prince de Condé ſur le Chaſteau & ville d'Angers, laquelle fut empeſchée, & luy mis en route.

1586. Mais au commencement de l'anné ſuivante quatre-vingt-ſix, l'armée du Roy en Guyenne, dont mondit Sieur du Mayne (a) avoit la charge, prit pluſieurs places & villes rebelles audit pays, comme M. de Joyeuſe fit de ſon coſté devers le Languedoc (21), Auvergne, Vellay, & Givodan, où devant une petite place nommée Salvaignat en Languedoc le Baron d'Uriel mon nepveu (b), Anne Hurault, fut frappé d'une arquebuzade dedans la teſte, dont il mourut ſur le champ, & ſon corps fut

(a) Dans les Mémoires qui ſuivront, les événemens militaires, dont il s'agit ici, ſeront mieux développés. Il ſuffit pour l'intelligence du texte de Cheverny de dire que d'abord le Duc de Mayenne & le Maréchal de Matignon, chacun avec une armée, attaquèrent les Proteſtans. Enſuite au lieu de deux armées on en eut cinq ſur pied. C'étoit le moyen de laſſer bientôt Henri III de la guerre; & c'eſt ce qui arriva.

(b) De Thou (Liv. LXXXV) fait également l'éloge de Jacques Hurault, Baron d'Uriel.

depuis apporté enterrer en l'Egliſe de Vi- 1586.
braye, ayant laiſſé deux fils, & deux filles, de Dame Loiſe de Harville, fille du Seigneur (a) de Palaiſeau, & de Dame de Levys, de la maiſon de Charlu; & en meſme temps les troubles croiſſans de tous coſtez, nouvelles armées furent encores adjouſtées & dreſſées; l'une pour le Dauphiné, commandée par M. de la Valette, & une autre pour la Provence, conduitte par M. d'Eſpernon, & une autre pour le Poictou de laquelle M. le Mareſchal de Biron eut la charge; & comme les cinq armées compoſées de François tousjours ne pouvoient qu'apporter trop grande foule & charge au peuple, prenant Sa Majeſté compaſſion de la miſere de ſes ſubjects, & deſirant les en ſoulager, & rechercher les moyens de pacifier toutes choſes en ſon Royaume, ſupplia la Reine ſa Mere de s'acheminer vers Poictou, & là communiquer avec le Roy de Navarre qui y eſtoit, pour le reduire à recognoiſtre ce qu'il devoit, & à la Religion Catholique & à l'obeïſſance de ſon Roy, ce qu'elle fit avec ſon affection & prudence accouſtumée: Mais en vain n'ayant (b)

(a) Eſprit de Harville, Seigneur de Palaiſeau, & Baron de Ninville.

(b) Par rapport à ces conférences infructueuſes entre

1586. rien profité envers ledit Roy de Navarre pour le faire r'entrer en ladite Religion Catholique, & ainſi ſans rien faire s'en revint trouver le Roy à Paris.

1587. Le Roy eſmeu de juſte courroux pour le meſpris de la raiſon & de ſon authorité, fit advancer diligemment ledit Sr Mareſchal de Biron avec ſon armée, deſtinée pour le Poictou, où elle fut quelque temps ſans grand effect; mais depuis au commencement de l'année ſuivante quatre-vingt-ſept, M. de Joyeuſe fut commandé d'y aller & y mener un bon renfort de troupes, avec leſquelles il reprit Saint-Maixant, Maillezais, & quelques autres petites places, & défit l'armée (a)

Catherine de Médicis & le Roi de Navarre, nous renvoyons le Lecteur aux Mémoires du Duc de Bouillon, tome XLVIII de la Collection.

(a) Le récit de Cheverny eſt inéxact. Le Roi de Navarre n'étoit point là avec ſon armée. Il avoit laiſſé à *la Motte Saint-Eloi*, près Saint-Maixant, deux régimens commandés par Desboris, & par Gabriel Prévôt de Charbonnières. Ces régimens furent ſurpris par l'armée du Duc de Joyeuſe. Après une réſiſtance aſſés vigoureuſe, ils ſe rendirent à diſcrétion. On les traita cruellement. Auſſi les vainqueurs à Coutras ſe ſouvinrent-ils du peu de courtoiſie que les Catholiques avoient montrés au combat de Saint-Eloi; & il en réſulta de cruelles repréſailles. Tel eſt le précis des faits rapportés par M.

du Roy de Navarre à la Motte de Saint-Esloy, 1587.
& y laissa sur la place de mil à douze cens hommes des siens, ayant avec luy en l'armée du Roy le Sieur de Ville-luysant mon nepveu, Louys Hurault très-brave Gentilhomme, & qui estoit Mestre de Camp d'un des plus beaux Regiments qui fust lors en France, composé de quinze enseignes de gens de pied, avec lequel ledit Sieur de Joyeuse fit glorieusement cette deffaite; luy mesme, avec le Marquis de Nesle mon beau fils, & autres principaux Seigneurs de ladite armée s'estans voulu mettre à pied & prendre des picques avec ledit Sieur de Ville-luysant pour combattre & forcer les barricades qu'ils trouverent devant la Halle & autres lieux & maisons dudit Saint-Esloy.

Pendant qu'ainsi d'un costé les affaires du Roy commencerent à bien réussir, il receut advis de divers autres lieux, de forces levées d'estrangers qui venoient en France contre lui, pour ceux de ladite prétendue Religion, lesquels se joignirent (a) ensemble au commencement du mois de Juillet en la place

de Thou, Liv. LXXXVII, & par Villegomblain dans son voyage du Duc de Joyeuse en Poitou. (Voyez à la fin de ses Mémoires.)

(a) La réunion des troupes allemandes s'opéra vers

1587. de Saverne ; à ſçavoir huict à neuf mille Reiſtres, dont M. de Bouillon eſtoit Chef, ſix mille Lanſquenets qui prirent leur chemin par la Lorraine & par la Champagne, entrerent en France ſans que l'on y puſt remédier ; & au meſme temps le Roy de Navarre voulut paſſer la riviere de Loire, à l'endroit de Monſorreau en Anjou pour ſe venir joindre auſdits eſtrangers ; ce que M. de Joyeuſe avec les forces du Roy empeſcha ; neantmoins M. le Comte de Soiſſons (a) faiſant ſemblant d'aller voir M. le Prince de Conty ſon frere, qui eſtoit malade en la maiſon de Luſſé, paſſa avec deux cens chevaux, & s'alla joindre audit Roy de Navarre, lequel ſe retira avec ſon armée en Poictou, & de là vers la Guyenne, comme voulant prendre le chemin à la teſte de ladite riviere de Loire pour taſcher tousjours à ſe venir joindre auſdits eſtrangers : mais eſtant pourſuivy de près par ledit ſieur de Joyeuſe avec l'armée du Roy, qui le vouloit

le 20 Août. Les Mémoires de Saint-Auban renfermeront les particularités relatives à cette expédition.

(a) L'évaſion du Comte de Soiſſons fut le fruit d'une intrigue ménagée par l'Abbé d'Elbene. Le jeune Prince eſpéroit épouſer la ſœur du Roi de Navarre. Ces détails appartiennent aux *Mémoires de Sully*.

attaquer au combat à quelque prix que ce fuſt : le vingtieſme Octobre quatre-vingt-ſept, près de *Coutras*, la bataille fut donnée entr'eux, & perduë par ledit ſieur de Joyeuſe, s'eſtant trouvé plus foible (a) en nombre d'hommes de la moitié, & ledit Roy de Navarre meilleur Capitaine s'eſtant ſervy de l'advantage du lieu, & ayant couvert treize mille arquebuſiers dans une garenne qui luy cauſerent le gain de la bataille, en laquelle furent tuez ledit ſieur de Joyeuſe (22), & le Comte de Suze & d'Aubijou, le jeune Pienne, le ſieur de Brezay, Tiercelin, le Meſtre de Camp, & infinis autres, juſques au nombre de quatre cens Gentils-hommes, ſans le reſte. 1587.

Les Eſtrangers cherchans toujours cependant les moyens d'entrer plus avant dans le Royaume, encores qu'ils fuſſent ſuivis & empeſchez par une armée, que M. le Duc de Guiſe conduiſoit, avec laquelle il les preſſoit & incommodoit infiniment; ſi eſt-ce que par le grand nombre & forces deſdits Eſtran-

(a) Le fait eſt faux. L'avantage du nombre étoit du coté du Duc de Joyeuſe. La différence des deux armées conſiſtoit, comme on l'a bien dit, dans un point eſſentiel. L'armée du Duc de Joyeuſe reſſembloit à celle de Darius, & celle du Roi de Navarre aux Macédoniens.

1587. gers, il continuerent leur chemin, & vindrent en intention de se saisir de la Charité ou de Gien pour avoir un passage sur la rivière, ou de passer à gué, comme estant lors guéable en beaucoup d'endroits : mais le Roy jugeant que pour la division & jalousie des Princes, il estoit obligé d'aller luy mesme en son armée pour la conduire, il s'y achemina, & avec ses forces s'alla opposer & présenter audit passage, prest à combattre lesdits Estrangers, s'ils entreprenoient de la vouloir passer, ce qui les fit retirer & chercher un autre chemin.

Or pendant cet esloignement du Roy, de la ville de Paris, connoissant qu'il y laissoit beaucoup de partialitez & grandes divisions, mesmes qu'en sa présence il y avoit eu déjà quelques émotions dangereuses, (23) il avoit advisé d'y laisser, comme il fit, la Reine sa mère, & faire M. de Villequier Gouverneur de l'Isle de France, & moy, près de ladite Dame Reine sa mère avec aucuns de son Conseil, non seulement pour pourvoir aux inconvéniens de ladite ville & pays voisin, mais pour la faire mieux pouvoir & servir de tout ce qui estoit nécessaire pour l'entretenement de son armée : comme nous vismes qu'il se dressoit chaque jour de nouvelles &

diverſes pratiques en ladite ville, le Roy trouva bon d'y renvoyer le Mareſchal de Retz (a) avec quatre mille Suiſſes, deux mille arquebuſiers François, & deux cents chevaux pour s'en ſervir aux occaſions qui ſe pourroient préſenter. 1587.

Cependant leſdits Duc de Guiſe & du (b) Mayne pourſuivirent toujours les ennemis pour les preſſer & incommoder, & furent chargez une nuict par ledit ſieur du Mayne à Vimory vers Montargis, où par rencontre le Baron d'Aune, Chef deſdits Reiſtres & ledit Sieur du Mayne, vindrent aux mains l'un contre l'autre, & ledit Baron fut bleſſé au viſage d'un coup d'eſpée par ledit ſieur

(a) Le Journal de Poulain ne parle point de ces troupes qu'on fit entrer à Paris pendant l'abſence du Roi. On y lit ſeulement que la faction de la Ligue eut le projet de profiter de la circonſtance pour s'emparer de la capitale, mais que le Duc de Guiſe déſapprouva l'entrepriſe.

(b) Les Ducs de Guiſe & de Mayenne devoient faire l'attaque de concert : mais il n'y eut réellement que le Duc de Mayenne qui combattit en perſonne, il ſe meſura corps-à-corps avec le Baron *de Dhona*. De Thou (Liv. LXXXVII) dit que le Duc de Guiſe pendant l'action reſta derrière des haies à l'entrée du bourg. Nous renvoyons ces détails aux Mémoires de Sáint-Aubin.

1587. tres, & tout leur bagage pillé; tellement que lesdits Reistres se souvindrent long-temps dudit lieu & de ladite journée.

Et pour donner ordre à la conservation de la ville de Chartres en mon Gouvernement, sur la crainte que j'eus qu'elle ne fust assiegée par lesdites grandes armées d'estrangers, que je fis incontinent pourveoir à tout ce qui y estoit nécessaire, & y fis envoyer M. de (a) Sourdis premier Escuyer de la grande Escurie, comme y estant Lieutenant du Roy pour y commander en mon absence; le sieur de Garhay avec son regiment, & le sieur de Sarlabos (b) Viel, & autres Capitaines furent aussi commandez d'y aller, & moy j'y fis conduire & porter de l'arsenal de Paris ce que j'estimois qu'il y falloit de poudres & boullets pour soustenir un siége,

(a) Selon l'Auteur des recherches historiques de l'Ordre du Saint-Esprit (tome I, p. 110) François d'Escoubleau-Sourdis avoit été pendant quelque tems premier Ecuyer de la grande écurie. Il remplit la même place auprès du Duc d'Anjou. Isabelle Babou, de la Bourdaisiere, son épouse, a été accusée d'un commerce de galanterie avec le Chancelier de Cheverny. D'Aubigné (Histoire Universelle, tome III, Livre II, Chap. 19) n'a pas ménagé sur cet article la réputation de l'un & de l'autre.

(b) Gouverneur de Cardaillac de Sarlabous.

après

après avoir rendu ladite ville en bon eſtat de deffence. 1587.

Et cependant le Roy traitta doucement (a) avec leſdicts Suiſſes & eſtrangers pour les ſéparer du reſte de l'armée de ſes ennemis, en leur donnant ſeureté & paſſage pour retourner en leur pays; ce qu'ils accepterent, & au meſme temps le ſurplus deſdits eſtrangers ſe voyans ainſi diviſez & battus, & de plus encore abandonnez du Roy de Navarre qui ne les venoit point trouver comme il leur avoit promis, réſolurent de ſe ſauver & retirer; ce qu'ils firent tous avec tel eſtonnement & frayeur, & à ſi grandes journées, que beaucoup d'eux furent pris,

(a) Henri III dans cette occaſion ſe conduiſit avec beaucoup de ſageſſe & de dextérité. Inſtruit de la méſintelligence & du découragement qui regnoient dans l'armée du Baron de *Dhona*, il traita avec les Suiſſes immédiatement après l'affaire de Vimory. La déroute d'Auneau lui facilita le moyen de négocier la retraite des Reitres. Par les meſures qu'il prit, le royaume ſe vit délivré de cette nuée d'étrangers qui le ravageoient. Tous les écrits du tems rendent juſtice au Monarque ſur cet article. Mais ils font au Duc de Guiſe un reproche bien grave, c'eſt de n'avoir point reſpecté les conventions ſouſcrites par ſon Souverain. Il profita du déſordre dans lequel les Allemands ſe retiroient, pour en détruire la plus grande partie. (De Thou, Liv. LXXXVII.)

1587. tuez ou pillez. A cette retraicte fut donné paſſage à ceux qui y peurent gaigner la Bourgongne, tousjours neantmoins pourſuivis par le Marquis du Pont, fils de M. le Duc de Lorraine, & par M. de Guiſe, qui entrerent avec eux juſques dans le pays de la Comté de Mont-belliard, où ils bruſlerent quantité de villages par vangeance de ceux que leſdits eſtrangers avoient pillez & bruſlez en Lorraine. Or en cette déſroute générale d'armée le reſte deſdits Reiſtres voyant leſdits Suiſſes gagnez qui s'en alloient ſi viſte, enterrerent leur artillerie en divers villages où ils eſtoient logez, à quatre ou cinq lieues de Chartres, dont eſtant adverty par quelques bons habitans dudit Chartres, j'y envoyay incontinent, comme eſtant de mon Gouvernement & de ma charge, & fis ſi bien chercher & fouiller par tout, qu'enfin ſe trouverent douze aſſez bonnes pieces, tant canons que coulevrines, que je fis conduire & mettre audit Chartres, d'où depuis ils furent amenez par le commandement du Roy en l'arſenal de Paris, & ainſi cette grande nuée d'eſtrangers ſe diſſipa, & cette armée ſe reduiſit en rien, en laquelle moururent de maladie MM. de Bouillon (a) & ſon

(a) Le Duc de Bouillon ne mourut pas dans cette

frere le ſieur de (a) Clervaut qui avoit 1587.
amené leſdits Suiſſes, & un de leurs principaux Colonnels le ſieur de Veſmes (b), & infinis autres que l'Hiſtoire (c) n'oubliera; & quelque empeſchement que M. de Mandelet (d) Gouverneur de Lyon vouluſt faire à M. de Chaſtillon qui vouloit retourner en Languedoc, il ſe ſauva & paſſa par le pays de Foreſts avec ſix-vingts bons chevaux qu'il avoit avec luy. Les choſes eſtant ainſi heureuſement ſuccedées pour le Roy, il s'en revint à Paris au mois de Decembre dudit an quatre-vingt-ſept, où il fut receu avec un grand applaudiſſement d'un chacun (e), & y

expédition: la mort de ſon frère le Comte de la Marck, & le mauvais ſuccès de cette campagne, lui causèrent un ſi violent chagrin, qu'il y ſuccomba.

(a) Claude Antoine de Vienne ſieur de Clervant.

(b) N'étoit-ce point le Colonel Werner qui fut tué au combat d'Auneau?

(c) Toutes ces particularités ſeront confirmées par les Mémoires de Saint-Auban, que nous publierons inceſſamment.

(d) Mandelot étoit une des créatures de maiſon de la Guiſe. Il maria ſa fille unique au fils de Villeroy.

(e) Henri III fut d'abord reçu avec tranſport. *On lui a crié Nœl, jamais Roi ne fut tant chéri* (écrivoit alors Etienne Paſquier): mais cet enthouſiaſme ne dura pas:

1587. voulut ſejourner quelque temps, quelques bons advis que l'on luy donnaſt de ne point rompre ſon armée, ains continuer & aller droict en Poictou & Guyenne pour mettre à raiſon le Roy de Navarre; ce qu'il ne voulut jamais faire, ains aima mieux ſe remettre à ſes exercices ordinaires, qui luy cauſerent bien-toſt après la peine & le mal de la Ligue que nous dirons bien-toſt ſommairement en ſon lieu.

1588. Durant le ſejour de la Cour à Paris, j'envoyay mon fils aiſné le (a) Comte de Cheverny en Bourgongne fort bien eſquippé & accompagné, pour voir M. le Comte de Charny grand Eſcuyer de France, & ſa fille Damoiſelle Françoiſe Chabot Dame de Neufchaſtel ſa Maitreſſe, pour l'eſpouſer, comme il fit, à Paigny, le Samedy vingt-ſeptieſme

les émiſſaires de la Ligue exaltoient les promeſſes du Duc de Guiſe. Bientôt on compara celui-ci à *David*; & Henri III fut le moderne *Saül*. Les libelles ſe multiplièrent. On s'appliqua ſurtout à dénigrer le Duc d'Epernon; & le Roi ne tarda pas à ſe repentir d'avoir licencié ſon armée.

(a) Le Comte de Cheverny devint veuf en 1602: il n'eut point d'enfans de ce mariage. Il convola en ſecondes nôces avec Marie Gaillard, fille du Seigneur de la Morinière, dont il eut une nombreuſe poſtérité.

de Fevrier quatre-vingt-huict au commun 1588.
conſentement de tous leurs parens & amis, & de moy particulierement, pour l'honneur & la bonne & grande alliance que je mettois en ma maiſon, mondit fils n'ayant que treize ans au mois d'Aouſt enſuivant, & ladite femme que unze au mois de Juillet auſſi enſuivant, & après ledit mariage fait & conſommé entr'eux ſelon leur aage, mondit fils s'en revint, & laiſſa ſadite femme avec mondit ſieur *le Grand* ſon pere, qui l'aimoit grandement, & le deuxieſme de Mars enſuivant audit an, qui eſtoit le Mercredy des Cendres M. de Vibraye mon frere aiſné mourut à Vibraye d'une pluraiſie en l'aage de 74 ans, & ainſi va la viciſſitude des choſes du monde, où nous voyons fort ſouvent par haſard arriver mort & mariage enſemble en une meſme famille.

Or pendant le meſme ſejour audit Paris le Roy faiſant démonſtration de n'avoir plus agréables les ſervices de M. de Guiſe, l'on commença à entrer en force ſoupçons de tous coſtez, & à ſe former des deffiances que la Ligue vouluſt commencer à ſe reunir: car auſſi ce party a tousjours eſté tenu ſuſpect; & de fait le Roy depeſcha pluſieurs fois vers leſdits ſieurs de Guiſe pour eſtre

1588. mieux eſclaircy de leurs intentions, & y envoya premierement M. de la Guiche, puis M. de Beliévre : mais après les choſes dites & paſſées de part & d'autre (24), que je laiſſe à dire à l'Hiſtoire du temps, M. de Guiſe ſe ſentant fort du coſté des Pariſiens, ſe reſolut de venir trouver le Roy à Paris, comme il fit, en poſte, avec neuf chevaux ſeulement, & vint droict deſcendre au logis de la Reine mere du Roy, qui le mena incontinent après-diſner trouver le Roy au Louvre (25) où les choſes ſe paſſerent aſſez bien pour le commencement.

Mais deux jours après le Roy ayant eſté certainement (a) adverty que inceſſamment

(a) Depuis l'entretien que le Duc de Guiſe avoit eu avec le Roi, il ſentoit la témérité, & la légéreté de ſes démarches. En conſéquence raſſemblant autour de lui ſes partiſans, qui tout-à coup formèrent un cortége nombreux, il ne s'occupa plus qu'à préparer l'inſurrection générale à laquelle il vouloit arriver. Ces diſpoſitions ne pouvoient pas ſe faire, ſans que le Roi fut averti. Ce Prince promulgua un Edit qui ordonnoit à tous les étrangers de ſortir de la capitale; & les perquiſitions les plus ſévères s'exécutèrent. Le Duc de Guiſe & les partiſans de la Ligue avoient intérêt à empêcher ces recherches. Les attroupemens commencèrent. De part & d'autre on étoit ſur la défenſive. Pendant ce tems-là Catherine de Médicis négocioit. Plus le Roi

il arrivoit beaucoup de gens eſtrangers & inconnus dans la ville, & juſques à ſi grand nombre, que pour en faire les recherches néceſſaires par les maiſons il falloit plus de forces pour accompagner les quarteniers, que l'on n'avoit accouſtumé, il voulut ordonner ſeize Chevaliers du St. Eſprit, comme perſonnes de qualité & marque, reconnus pour authoriſer & faire de ſa part leſdites recherches, avec leſdits ſeize quarteniers, chacun en ſon quartier; & cependant pour y tenir main forte Sa Majeſté voulut faire venir quatre mille Suiſſes & le regiment de ſes gardes, qu'il fit entrer dans la ville dès cinq heures du matin d'un Jeudy douzieſme May quatre-vingt-huict, & départit aux places des principaux quartiers, comme en Greve, St. Innocent, Petit pont, Pont S. Michel, & Cimetiere S. Jean, où ils furent ſéparez par bons & forts corps de gardes, ce qui apporta auſſi-toſt grand eſtonnement aux habitans & au peuple, parmy lequel incontinent un mau- 1588.

& ſes Miniſtres prenoient de meſures contre la ſedition, plus les allarmes des Pariſiens s'accroiſſoient. Les bruits les plus déſaſtreux circuloient. L'appareil militaire des troupes, qui entrèrent dans la capitale, acheva de tourner les têtes. Dans les Mémoires ſuivants on retrouvera ces détails.

1588. vais bruict courut que l'on vouloit mettre une garniſon en ladite ville, & faire pendre quelqu'un des principaux bourgeois d'icelle ; cela neantmoins n'empeſcha que toute la matinée dudit Jeudy ne ſe paſſaſt aſſez (a) doucement.

Et comme M. de Guiſe à ſon reſveil dudit Jeudy matin, eſtant en ſon logis ordinaire de l'hoſtel de Guiſe, entendant comme leſdites forces eſtoient entrées ès places de ladite ville, ſe doutant que cela ſe fiſt pour luy, envoya auſſi-toſt vers moy ſon plus confident Secrétaire, pour ſçavoir ſi l'on vouloit entreprendre quelque choſe ſur ſa perſonne, que je fis parler luy-meſme au Roy qui l'aſſura que *nón*, & neantmoins continuant ledit ſieur

(a) Ce n'eſt pas là ce que diſent de Thou, Davila, & Cayet. Ils conviennent unanimement que les troupes en marchant tambour battant répandirent l'allarme dans tous les quartiers. On ferma les boutiques. Chacun courut s'armer. Les barricades commencèrent ; & à midi les troupes, qu'on avoit diviſées par pelotons, ſe trouvèrent coupées de toutes parts. Cayet particulièrement nous apprend que, pour redoubler l'effroi des Pariſiens, & les déterminer à prendre les armes, Crucé, Procureur au Châtelet, ſema le bruit que Chatillon à la tête des Huguenots pénétroit dans le fauxbourg Saint-Germain. (Chronologie novennaire, tome I, folio 47.)

de Guiſe en (a) cette crainte, commença 1588.
d'envoyer quelques Gentils-hommes des ſiens aux quartiers, proche deſdits corps de garde, pour faire entendre auſdits habitans l'extrême danger où ils eſtoient, & les moyens qu'ils devoient entreprendre pour y remédier; & de fait l'on vid incontinent par la ville leſdits Gentils-hommes aſſiſtez de quelque menu peuple des plus inconſiderez, commencer à fermer & retrancher les rues de barricades, puis peu peu-à-peu, force habitans à piocher leurs maiſons, & y faire grandes proviſions de pierres pour jetter par les feneſtres, tellement que ſur l'après-diſnée dudit jour de Jeudy qui eſtoit l'heure que les eſprits

(a) Le Duc de Guiſe fut d'abord effrayé; & il héſita s'il n'accepteroit point l'expédient que Catherine de Médicis & Bellievre lui propoſoient. C'étoit de ſortir de Paris, en lui donnant pour lui & pour tous ſes partiſans la ſureté la plus entière. Mais quand il vit le peuple s'échauffer de plus en plus, les troupes montrer de la tiédeur, & la Cour ne point cacher ſes craintes, il réſolut de conſommer ſon entrepriſe. M. de Thou, témoin oculaire de l'événement, nous apprend (Liv. XC) que, curieux de voir de près une ſédition, il alla au Louvre, & de là à l'hotel du Duc de Guiſe; qu'il jugea de la conſternation du Roi ſur le ſilence qui regnoit dans ſon palais, & qu'au contraire l'air triomphant du Duc de Guiſe, lui indiqua ce qui alloit arriver.

1588. cretion leur faiſoit adonner, ſurquoy vindrent pluſieurs advis au Roy (26) qu'ils le vouloient venir aſſaillir dans le Louvre, & demander tous ceux qui luy avoient conſeillé de mettre des garniſons dans Paris, qu'ils appelloient *les pernicieux Conſeillers*, non prévoyant le danger qui pouvoit arriver s'il falloit tenir fort dans ledit Louvre contre une telle multitude de peuple ſi desbordée, où il n'y avoit ny ſeureté ny honneur : Sa Majeſté délibera de ſortir de ladite ville de Paris par la porte Neuve, qu'il avoit fait garder, pour gagner doucement les Thuilleries, où eſtant, ſelon les advis qu'elle auroit, elle adviſeroit ce qu'elle auroit à faire, en attendant ce que la Reine ſa mere avoit peu faire & arreſter avec mondit ſieur de Guiſe, qu'elle eſtoit allé trouver juſques chez luy pour appaiſer l'eſmotion.

Le Roy donc demeura auſdites Thuilleries, ſans avoir aucunes nouvelles de la Reine ſa mere, juſques ſur les cinq heures du ſoir dudit vendredy, où l'on luy vint encore confirmer la continuation & augmentation de cette furie populaire, & que ſans doute le peuple ſe reſolvoit à le venir forcer dans le Louvre où il le croyoit encore, & qu'ainſi leur rage les pourroient bien amener juſques auſdites Thuil-

leries où il n'y avoit aucun lieu de réſiſtance à telle fureur ; cela le fit reſoudre, à monter à cheval & abandonner ladite ville, & aller à Saint-Germain en Laye, nous commandant à nous tous qui eſtions près de Sa Majeſté de le ſuivre & accompagner, ce que nous fiſmes tous le mieux qu'il nous fut poſſible ſelon l'urgente neceſſité, cherchans des chevaux & en trouvant à grand peine ; nous montaſmes tous la pluſpart ſans bottes, & partiſmes ainſi avec le Roy (a), Meſſieurs de Montpenſier, de Longueville, Comte de Saint-Paul, le grand Prieur de France, le Cardinal de Lenoncourt, les Mareſchaux de Biron & 1588.

(a) Le Roi (dit M. de Thou, Livre XC) en s'en allant tournoit de tems en tems ſes regards vers cette ville ingrate qu'il abandonnoit. Un contemporain, dont l'écrit eſt conſigné dans les Mémoires de la Ligue (T. II, page 320) confirme ce fait. « On dit (lit-on dans ſon » Hiſtoire par Mathieu, Livre VIII, page 548) qu'eſ- » tant à Chaillot, il ſe retourna devers la ville, jetta » ſur elle ſa malediction, lui reprocha ſa perfidie, ſon » ingratitude & deſloyauté contre tant de biens qu'elle » avoit reçu de ſa main. Il jura (continue l'Hiſtorien) » qu'il n'y rentreroit que par la brêche. Ses ſerviteurs, » les compagnies de ſes gardes, & de gens de guerre, » enſemble les Suiſſes le ſuivirent, & quittèrent le logis » à *ces nouveaux Rois de Paris.* »

1588. d'Aumont, le Sieur de la Garde (a), grand Maiſtre de l'artillerie & pluſieurs autres Gentils-hommes de la Cour & du Conſeil avec moy, le Sieur de Bellievre & les Secretaires d'Eſtat, Villeroy & Bruſſard, & pour Pinart qui eſtoit auſſi avec nous, le Roy le renvoya trouver la Reine ſa mere qui eſtoit avec ledit S. de Guiſe, pour tout pacifier, afin de luy faire entendre les raiſons de ſon ſubit partement.

Comme nous fuſmes ſur le chemin dudit Saint-Germain, & près de Saint-Cloud il fut adviſé par ceux qui eſtoient auprès du Roy, qu'il n'y avoit non plus de ſeureté pour luy de demeurer à St-Germain, qu'au Louvre; les uns furent d'avis qu'il allaſt à Rouen, les autres à Beauvais, mais il ſe trouva que Sa Majeſté n'eſtoit guère aſſurée ny en l'une ny en l'autre deſdites villes, tellement qu'il fut réſolu pour le mieux d'aller à Chartres ſi l'on en pouvoit eſtre aſſuré; cela fut cauſe

(a) Nous ne connoiſſons point de ſieur de la Garde Grand-Maître de l'artillerie à cette époque. Philibert ſieur de la Guiche occupoit alors cette place; & il ſe diſtingua en rempliſſant ſes fonctions à la bataille d'Yvri. Ainſi nous croyons qu'il faut lire *la Guiche*, au lieu de *la Garde*.

que par l'advis de tous, le Roy me comman- 1588.
da, comme eſtant Gouverneur, d'y aller devant pour luy aſſeurer ladite ville, ce que je fis ladite nuict. Cependant Sa Majeſté prit ſon chemin pour y venir, paſſa par Trapes & Rambouillet, où il coucha, & eſtant arrivé le matin environ les huict à neuf heures audit Chartres, j'aſſemblay auſſi toſt tous les corps de ladite ville, leur fis aiſément recognoiſtre leur devoir en telle occaſion, & les diſpoſay non ſeulement à bien recevoir ſadite Majeſté, mais à luy obeyr & ſervir fidellement & inviolablement contre tous, tellement que le Roy arrivant ſur les onze heures audit Chartres avec tout ce qui le ſuivoit, il y fut très-honorablement receu avec extrême allegreſſe (a), & toutes choſes remiſes & diſpoſées à ſa volonté; & peu de jours après le Regiment des Gardes & les Suiſſes y vindrent qui furent logez aux villages circonvoiſins de ladite vil-

(a) M. de Thou (Livre XC) nous apprend que le Roi dut cet accueil à Nicolas de Thou Evêque de Chartres. Le Prélat vint au devant de lui à la tête de ſon Clergé; & Henri entendit ce cri de *vive le Roi*, auquel il n'étoit plus habitué. Au ſurplus les bonnes intentions du Clergé & des habitans ne ſe ſoutinrent pas longtems. Le venin de la Ligue infectoit déjà leurs cœurs.

1588. le ; ainſi Sadite Majeſté trouva ce refuge aſſeuré daus le Gouvernement dont il m'avoit honoré.

Le Roy demeura donc audit Chartres environ ſix ſemaines, pendant leſquelles on eſſaya tousjours de traitter avec les Princes qui eſtoient à Paris & avec les habitans de ladite ville, la Reine mere du Roy, & la Reine ſa femme y eſtans tousjours demeurées, & M. de Villequier Gouverneur, ſans pouvoir, non plus que leſdites Dames Reines, parce que tout s'y paſſoit ſoubs l'authorité & le commandement de M. de Guiſe (27), qui s'eſtoit ſaiſi de la maiſon de ville, du Chaſteau de la Baſtille, & Bois de Vincennes; le Parlement, Chambre des Comptes & autres Cours y eſtans auſſi demeurées, mais avec peu ou point d'authorité ; ce que le Roy voyant, il s'aſſura des villes de Melun & de Corbeil au deſſus de la riviere de Seine, & de celle de Mantes, au deſſous de Paris, & s'en alla au partir dudit Chartres, audit Mantes, & puis à Vernon, où il s'arreſta quelques jours, en attendant qu'il fuſt aſſuré ſi l'on le laiſſeroit entrer à Rouen, où après toutes choſes y furent bien diſpoſées ; Sa Majeſté s'y rendit, & y demeura encore environ ſix ſemaines.

Pendant

Pendant le ſejour du Roy audit Rouen, le 1588.
Sieur de Villeroy Secretaire d'Eſtat fut pluſieurs fois depeſché par Sa Majeſté pour conférer & traitter par la Reine ſa mere, & luy, avec leſdits Princes de la Ligue, qui eſtoient tous venus à Paris, à ſçavoir M. le Cardinal de Bourbon, & MM. de Guiſe, le Cardinal & le Duc de Mayenne, & autres de leur maiſon, qu'ils tiroient après eux, & quant & quant avec le Prevoſt des Marchands (a) & Eſchevins nouvellement faits & eſleus, qu'ils avoient choiſis de ce meſme party, après avoir depoſſedé les anciens, & mis priſonnier le Sieur Perreuſe, qu'ils trouverent Prevoſt de Marchands, & lequel ne fut deliuré qu'à la fin du traitté qui ſe fit entre le Roy, & ceux dudit party, après infinies allées & venues dudit Sieur de Villeroy (28).

(a) Les Hiſtoriens remarquent que, de tous les actes d'autorité qu'oſa faire le Duc de Guiſe, l'élection du Prevôt des Marchands, & le changement des Echevins fut ce qui l'affecta le plus. Nicolas Hector, ſieur de Pereuſe, Prevôt des Marchands, fut mis à la Baſtille, & on lui donna pour ſucceſſeur le Maître des comptes (Marteau de la Chapelle) Ligueur déterminé. Deux des Echevins avec Poulain avoient couru à Chartres rejoindre le Roi. Jean Compan, & Nicolas Roland les remplacèrent.

1588. des articles accordées, en fut fait un nouvel Edict de réunion, qui fut passé & publié par tout.

Après cela, le Roy revint de Rouen audit Mantes, où les Reines le vindrent joindre & retrouver, & tous ensemble retournerent à Chartres, où mondit Sieur le Cardinal de Bourbon & M. le Duc de Guise arriverent quelques jours après avec toute seureté, tant par ledit Edict de réunion, verifié au Parlement quelques jours auparavant, que par les asseurances que leur avoit données la Reine mere du Roy, pour les faire venir, où le Roy leur fit le plus honneste accueil & réception qu'ils eussent peu désirer, & là Sa Majesté arresta, comme desjà il avoit mandé auparavant en toutes les Provinces, de faire tenir les Estats-Generaux de son Royaume en la ville de Blois le quinziesme de Septembre ensuivant, & ainsi après avoir fait la Feste de Nostre Dame d'Aoust audit Chartres, il s'achemina audit Blois, accompagné desdites Dames Reines, desdits Princes reunis, & de tout le reste de la Cour.

Ce fut alors que ledit Sieur de Guise commença à faire paroistre l'authorité qu'il vouloit prendre partout, premierement sur la maison du Roy, à cause de son Estat de Grand-

Maiſtre, puis ſur les gardes du Roy, recevant 1588.
le mot de Sa Majeſté, & leur baillant & leur faiſant les commandemens à toutes occaſions, & enfin s'attribuant en peu de jours le pouvoir general & authorité abſolue ſur toutes choſes en qualité de Lieutenant general de Sa Majeſté, dont les lettres telles qu'il les avoit voulues en traittant luy avoient eſté expediées & verifiées en Parlement, & ainſi faiſant & diſpoſant de tout l'on eſtima qu'il ſeroit encore pourveu de l'Eſtat de Conneſtable, & ſe rendroit ſi puiſſant qu'il n'y auroit plus que les ſiens maintenus & advancez aux premiers honneurs, bien-faits & charges de ce Royaume, puiſque le Roy ſe laiſſoit ainſi aller à cette nouvelle & extraordinaire faveur.

Ainſi donc le Roy avec toute la Cour arriva audit Blois au commencement du mois de Septembre de ladite année 1588, & meſme force Deputez pour leſdits Eſtats s'y rendirent auſſi, bien qu'ils neſuſſent aſſignez que pour le quinzieſme dudit mois: mais c'eſtoit pour ſe voir, ſe recognoiſtre, & commencer les pratiques que produiſirent depuis leſdits Eſtats, que nous pouvons dire avoir eſté tels, que nous avons veu du depuis le Roy, & la France en de miſerables extremitez.

1588. Le troisiesme dudit mois de Septembre le Roy s'advisa & se résolut par l'advis très-mauvais & dangereux de quelques-uns, comme il s'est trouvé depuis, & sans faire cognoistre à personne du monde les occasions & raisons qu'il en avoit, demander à tous les premiers & principaux de son Conseil ordinaire, qui l'avoient tousjours servy, suivy & assisté, qu'ils se retirassent chacun chez soy, & leur escrivit à chacun une lettre de sa propre main, leur mandant ; *qu'il n'estoit point malcontent d'eux, & qu'il leur seroit plaisir quand les occasions s'en présenteroient*, qui sont les mesmes termes desdites lettres, sans leur en dire autres raisons ny occasions quelconques. Je fus le premier honoré de ce commandement, & après moy en mesme temps M. de Bellievre qui servoit comme d'Ambassadeur extraordinaire aux plus grandes & importantes affaires de cet Estat, & tout d'une suite MM. de Villeroy, Brussart, & Pynart, qui estoient les trois Secrétaires d'Estat, que certainement j'avois tousjours veu très-fideles & affectionnez à leur devoir ; & fut aussi en mesme temps donné congé à M. de Combaut (a) Chevalier du St. Esprit & premier Maistre

(a) Robert de Combaut sieur d'Arcy-sur-Aube, est appellé dans les Mémoires de la Reine Marguerite, le

d'hoſtel du Roy, qu'il avoit tousjours teſmoi- 1588.
gné l'aimer, & à ſa femme qui eſtoit Dame d'atour de la Reine.

Auſſi-toſt que j'eus receu ladite lettre du Roy, qui me fut apportée par le ſieur Benoiſe Secretaire de ſon cabinet, qui me trouva dans mon coche avec ma ſuite accouſtumée dans la foreſt entre Blois & ma maiſon de Cheverny, d'où je retournois trouver Sa Majeſté pour le ſervir avec meſme affection & fidelité que j'avois faite toute ma vie, voyant le changement ſi inopiné & extraordinaire je l'admiray un peu à l'abord : mais Dieu m'ayant fait la grace de me ſçavoir contenter dans les faveurs & proſperitez du monde, m'avoit auſſi tousjours fait celle de me tenir tousjours préparé aux diſgraces qui y devoient arriver, & à me ſçavoir promptement accommoder & doucement réſoudre à ce qui eſt la volonté de mon Maiſtre ; & ainſi j'euſſe deſlors remis, comme je le voulus faire, les Seaux entre les mains dudit ſieur

chef du Conſeil des mignons de Henri III. Il avoit épouſé Louiſe de la Beraudière de l'Iſle-Ronet, maîtreſſe en titre du feu Roi de Navarre. Ce mariage lui valut des plaiſanteries bien amères. Il s'en conſola, en faiſant fortune à la Cour. Il venoit en 1583 d'être nommé Chevalier de l'Ordre du Saint-Eſprit.

1588. Benoiſe comme le Roy me le mandoit, n'euſt eſté qu'il me prioit inſtamment de parachever mon voyage audit Blois dont j'eſtois fort proche, & où mes gens avoient desjà préparé mon diſner, me diſant qu'il ſuffiroit de les renvoyer de là. Tellement que je le fis monter en mondit coche & m'en allay deſcendre en mon logis de la baſſe-court du chaſteau de Blois, & non en mon département que j'avois d'ordinaire dans ledit chaſteau, & au meſme temps que je fus arrivé & deſcendu je renvoy leſdits Seaux au Roy par ledit ſieur Benoiſe, & par le Grand, l'un de mes Secretaires, pour en faire & diſpoſer ainſi qu'il luy plairoit; & après que j'eus diſné, & que force de mes meilleurs & plus vrais amis de la Cour m'eurent fait cette faveur de me venir viſiter, j'allay trouver la Reine mere par ſon commandement, & demeuray deux heures encore ſeul avec elle en ſon cabinet (a), où je receuz de Sa Majeſté tout l'honneur & la ſatisfaction particuliere que je pou-

(a) M. de Thou (Liv. XCII) prête à Cheverny un motif que celui ci n'avoue pas. L'Hiſtorien dit que ce chef de la Magiſtrature vint en Cour dans le deſſein de parler au Roi, qu'il pria la Reine mère de lui obtenir cette audience, & que ſur le refus du Monarque il ſe retira à Eclimont.

vois eſpérer de ſa bonté, & de la recon- 1588.
noiſſance de mes fidelles ſervices : cela fait & ayant pris congé d'elle je m'en revins en mon logis, & dès le ſoir je m'en retournay coucher chez moy à Cheverny, d'où peu de jours après je repartis & m'en vins me retirer dans ma maiſon d'Eclimont, comme tous les ſuſdits du Conſeil firent chacun en la ſienne, en meſme temps & par meſme commandement.

Toute la France s'eſtonna grandement de cette ſi prompte mutation de la volonté du Roy, ſurvenue ſans aucune cauſe apparente contre perſonnes de nos qualitez, auſquels juſques-là il avoit tousjours teſmoigné tant de confiance & d'amitié, & que j'oſe dire qui l'avoient ſi bien ſervy ſelon le malheur & la diverſité des temps, & de ſes humeurs (29), & chacun diverſement ſelon ſon ſens & ſa paſſion, deſirant en trouver le ſujet ; les uns diſoient que ce que le Roy en avoit fait, eſtoit à deſſein d'amuſer & contenter les Eſtats, & eſtourdir par-là les plaintes qu'il apprehendoit qu'ils luy fiſſent, tant de pluſieurs mauvais Edicts qu'il avoit faits, que des grandes levées de deniers, faites à l'appetit de ceux qui le poſſedoient, & du mauvais & inutile em-

1588. ploy d'iceux en ce Royaume ; les autres n'approuvans cette raiſon diſoient qu'il n'y avoit un ſeul de tous ceux dudit Conſeil, auſſi licentiez, qui ne peuſt fort bien ſe deffendre en pleins Eſtats, & ſe juſtifier de telles opinions, faiſant aiſément voir d'où venoient les fautes. Pour moy j'advoue que je le deſirois avec paſſion, & en fis ſupplier le Roy pluſieurs fois par l'aſſeurance que j'avois que ce ſeroit un moyen de faire voir au publiq ſa bonté & douceur & quant & quand l'innocence de ſes meilleurs & plus fideles Conſeillers, mais il ne voulut jamais que celà fuſt approfondy davantage, ny cogneu, deſirant pluſtoſt s'excuſer en partie de tout ce qui s'eſtoit paſſé, & en rejetter l'envie toute entiere, tant ſur ceux de ſondit Conſeil, que ſur ceux qui en eſtoient plus coulpables, ainſi qu'il teſmoigna aſſez par ſa harangue auſdits Eſtats, par laquelle il voulut de meſme ſe deſcharger ſur ceux que l'on appelloit la Ligue, qu'il diſoit avoir ruiné ſon Royaume; mais ils eurent aſſez de pouvoir pour empeſcher que ce qui les concernoit ne demeuraſt imprimé dans ladite harangue, tant les choſes eſtoiens alors deſordonnées & violentées. Toutes ces raiſons, bien que très-apparentes en quelques choſes, ne ſembloient aſſez ſuffiſantes

à forcer d'autres curieux esprits, qui ne pou- 1588.
voient comprendre comme le Roy esloignoit de luy son Conseil plus ordinaire & affidé, qui estoit composé de personnes remplies de cognoissance, & expérience de toutes les affaires, lors principalement qu'il en avoit & pouvoit avoir plus de besoin pour son repos & son service, & ainsi en attribuer la cause à quelqu'une plus secrette & moins cognue, & là-dessus estimoient que Sa Majesté n'avoit pas tous les contentemens de la Reine sa mere, comme croyant qu'elle avoit trop favorisé ceux de ladite Ligue, & qu'il estoit (a) entré en deffiance & soupçon de ceux de sondit Conseil, que ladite Dame avoit tous advancez, & les avoit obligez de luy communiquer tout ce qui se passoit aux affaires, à quoy d'autres encore adjoustoient que lesdits Secretaires d'Estat communiquoient & descouvroient le secret des depesches, & que moy pour mieux m'appuyer j'avois pris alliance par le mariage de mon fils aisné, avec M. le Duc d'Elbœuf, qui avoit espousé la sœur de ma belle-fille, dans la Maison de Lorraine, dont les Princes luy estoient suspects; & ainsi en cette diversité de juge-

(a) Cela se rapproche beaucoup de l'opinion d'Estienne Pasquier. (Lisez l'Observation N°. 29.)

1588. mens & opinions, il fit noſtre eſloignement, ſans jamais avoir peu en trouver la raiſon certaine ; quant à moy le plus grand regret que j'en eus, fut d'abandonner mon bon Maiſtre par ſon exprès commandement, & par la perſuaſion violente de ſes ennemis, & le laiſſer entre leurs mains pour le ruiner, comme après ils ne manquerent de faire, *eſtant un grand préjugé d'inconvénient au trou-peau* (a), *quand les chiens qui les gardent ſont chaſſez de la maiſon.*

En cette façon donc le Roy fit l'ouverture deſdits Eſtats-Généraux, ayant baillé les Sceaux de France au ſieur de Montelon (b), ſimple Advocat, & qui jamais n'eſtoit ſorty du Palais de Paris, & ayant fait d'autres Conſeillers &

(a) Avec la permiſſion de l'Auteur nous remarquerons que les chiens avoient bien mal gardé le bercail, en y laiſſant les loups entrer, & dévorer tout à leur aiſe.

(b) Il s'en faut bien que cet énoncé ſoit exact. François de Montholon n'étoit point un ſimple Avocat. Il rempliſſoit la place d'Avocat général au Parlement de Paris. Magiſtrat intègre, & citoyen vertueux, il manquoit des lumières néceſſaires pour la nouvelle dignité à laquelle on l'appelloit. Montholon connoiſſoit ſi peu la Cour, qu'il n'avoit jamais vu Henri III. Paſquier (dans la lettre première de ſon Livre XIII) nous a

Secretaires (a) d'Eſtat à ſa fantaiſie, leſquels Eſtats ſe continuerent *à l'humeur* (b) *Françoiſe ;* & depuis, ſelon les premiers deſſeins de ceux qui avoient fait eſlire des Deputez à leur dévotion s'y firent pluſieurs menées, brigues & mauvaiſes pratiques contre l'authorité du Roy, & s'y propoſerent des choſes en nombre infiny qui emportoient entierement toute la puiſſance, l'authorité, finance, & revenu ordinaire de Sa Majeſté, n'y ayant plus perſonne près d'Elle, inſtruite de ſes affaires, & capable de reſpondre à tant d'extraordinaires demandes & propoſitions, ledit ſieur de Montelon & ceux qui l'aſſiſtoient, n'ayans aucune connoiſſance ou expérience 1588.

conſervé à ce ſujet une particularité aſſez ſingulière. Quand Montholon ſe préſenta au Roi, ce Prince avoit auprès de lui *Bellegarde*, & *Longnac*. Le Magiſtrat demanda lequel des trois étoit le Monarque.

(a) Les Secrétaires d'Etat, qui remplacèrent ceux qu'on renvoyoit, furent *Beaulieu de Ruzé*, & Revol. On leur avoit donné pour adjoint Nigeon, qui refuſa.

(b) L'Auteur des Mémoires auroit dû expliquer ce qu'il entendoit par ces expreſſions. Le mot tombe-t-il ſur le caractère léger de la Nation, ou ſur ce pérorage qui, dans les aſſemblées de ce genre, conſuma le tems en pure perte, & ne produiſit rien d'utile pour le bien public ?

1588. des affaires de l'Eſtat ; tellement qu'en cette inſolence des Deputez deſdits Eſtats, tous preſque gaignez, & non contredits ny reprimez par perſonnes ſuffiſantes, les ſieurs d'O (a) & de (b) Chenailles Superintendans des Finances, & le ſieur Miron premier Medecin, dont le Roy ſe confioit, furent incontinent attaquez (c) par leſdits Eſtats, & Sa Majeſté

(a) François d'*O*, Seigneur de Freſne, Surintendant des Finances, & depuis Gouverneur de Paris. Il avoit épouſé Catherine de Villequier.

(b) Robert Miron, Seigneur de Chenailles, Conſeiller d'Etat, Intendant & Contrôleur général des Finances. Il étoit frère de Marc Miron, Seigneur de l'Hermitage, premier Medecin de Henri III.

(c) On ne trouve rien de formel par rapport au renvoi, ou à l'éloignement des deux Miron & du ſieur d'O, dans les diverſes relations que nous avons des Etats-Généraux tenus en 1588. Le Journal de l'Etoile (tome I, page 135 de la dernière édit.) nous apprend que le *4 Décembre le Roi donna congé à d'O, & à Miron, ſon premier Medecin, ſe diſant fort importuné de ce faire par les Députés des Etats, c'eſt-à-dire par le Duc de Guiſe : enfin après la ſoumiſſion de d'O, & de Miron* (ajoute l'Etoile) *audit Duc, à qui ils promirent d'être fidèles ſerviteurs, ils rentrèrent au ſervice du Roi.....* Ce paſſage de l'Etoile ſemble s'accorder à ce ſujet avec le fait ſuivant qu'on lit dans le Journal des Etats de Blois de 1588, par Bernard (page 144.) *Bruit du congé de Meſſieurs d'O, Chenailles, Gondy de Retz, Lenoncour,*

forcée de les esloigner, comme encore après 1588.
estre demeurez les derniers. Et le Roy demeurant aussi seul & desnué de ses plus fidelles & ordinaires serviteurs, les affaires s'en allerent en si périlleux termes pour luy, que par la conclusion desdits Estats, Sa Majesté demeuroit despouillée de son authorité, & sa personne réduite à une espece de tutelle, & peut-estre en honteuse captivité; ce qui fit alors, mais trop tard, reconnoistre & advouer ce que je luy avois dis plusieurs fois, auparavant; qu'il estoit trop dangereux d'assembler & ouvrir les Estats en France, quand les esprits des subjects, dont ils sont composez, sont remplis comme ils l'estoient alors, de factions, interests, & désobeissances; ce qu'il esprouva sur chacun article qui luy fut proposé, dont ceux desdits Estats vouloient eux-mesmes estre juges seuls, soustenant hardiment que les Estats-Généraux du Royaume

Mibon, & autres... L'Avocat Bernard place l'événement en question à la date du 6 Décembre, c'est-à-dire deux jours après les déclamations séditieuses du Théologal de Senlis contre les personnes qui avoient encore la confiance du Roi. M. de Thou, ordinairement si exact, se contente de parler du tribunal demandé par les Etats pour informer & poursuivre tous les gens ayant eu le maniement des finances. (Voyez Livre XCIII.)

1588. assemblez, avoient tout pouvoir, que le Roy en estoit comme Président seulement, qui estoit chose toute nouvelle & contre l'ancienne pratique & créance des François; ce qui se peut assez juger à quel point estoient les choses réduites, puisque lesdits Estats ainsi fermes, instruits, & soustenus de M. de Guise, & de toute sa faction, pouvoient faire tout ce qui leur plaisoit (30), sans que personne osast seulement y contredire.

Le Roy se trouvant en cette extremité (31), & pensant y bien pourvoir, en se deffaisant & saisissant de ceux qu'il tenoit en estre la cause, un Vendredy matin vingt-troisiesme Decembre, surveille de Noel quatre-vingt & huict, estant dans son cabinet, au chasteau de Blois, avec peu de personnes choisies entre les plus assurez qui luy restoient, fit appeller mondit sieur de Guise par un de ses nouveaux Secretaires d'Estat, nommé Revol, feignant de vouloir parler à luy, qui le trouva assis au Conseil avec les autres, dans l'anti-chambre de Sa Majesté, lequel à ce commandement, & sans se douter de rien, bien que quelques-uns tinssent qu'il en eust esté adverty, se leva aussi tost dudit Conseil, & entra tout seul en la chambre du Roy pour aller audit cabinet, auquel ledit Secretaire estoit

déjà vistement rentré ; & comme il voulut 1588.
approcher d'une premiere porte qui y est, dix ou douze de ceux que l'on appelloit les *quarante-cinq* ; le saisirent par le corps, & en mesme temps saisirent son espée & sa dague ; de sorte que sans qu'il se peust defendre, il fut incontinent tué par eux à coups de dagues. Et bien tost après le Roy ayant veu à travers ladite porte, la fin & l'exécution de son commandement, partit de sondit cabinet, & voyant ainsi ledit Sieur Guise mort, dit *qu'il estoit lors asſurément Roy, & qu'il n'avoit plus de compagnon :* & au mesme temps fit appeller M. le Cardinal de Guise, & M. l'Archevesque de Lyon, qui estoient en l'anti-chambre, audit Conseil, où deja par ledit accident ils estoient en trouble & rumeur, & estoient tous deux entrez dans ladite chambre. Le Roy luy mesme leur monstra ledit corps mort, & tout sanglant, dudit sieur de Guise, & après les fit emmener prisonniers en une chambre haute dudit chasteau de Blois, d'où incontinent ils furent separez, & des gardes séparément à chacun, Au mesme temps l'on enuoya aussi des gardes à M. le Cardinal de Bourbon en sa chambre ; comme à Madame de Nemours, & à MM. les Princes de Joinville, d'Elbœuf & de Nemours.

1588. & le grand Prevoſt (Le S. de Richelieu) alla en la Maiſon-de-Ville, où les Deputez du Tiers-Eſtat eſtoient aſſemblez, & y prit & arreſta priſonniers le Preſident de Neuilly, Prevoſt des Marchands de Paris, avec les Chappelles, & les deux Eſchevins de Paris, Compant, & Cotte-blanche, le ſieur Chaſteau-fort (a), & le Secretaire Péricard; pendant que d'autre coſté, parmy le corps de la Nobleſſe l'on arreſta auſſi priſonniers, les ſieurs Comtes de Briſſac, de Bois-Dauphin, & le ſieur de la Broſſe Gouverneur de Mouzon, leſquels (b) furent eſlargis dès l'après-diſnée, après avoir promis, juré & ſigné, de n'eſtre jamais d'aucunes aſſociations & Ligues contre le ſervice du Roy.

Ceſte ſanglante tragedie ſe fit dès les neuf à dix-heurs du matin dudit vendredy, dont après le Roy voulut porter luy-meſme les

(a) Cayet dans ſa Chronologie novennaire (fol. 110) le nomme le ſieur de *Hautefort*. Il dit qu'on l'arrêta avec Péricard, & Bernardin, le premier, Secrétaire du Duc de Guiſe, & l'autre ſon valet de chambre. Mathieu (Hiſtoire de Henri III, Liv. VIII) dit la même choſe. Il ajoute que le Secrétaire Périgard dévoila tous les ſecrets de ſon maître.

(b) Bois-Dauphin & Briſſac promirent (dit M. de Thou, Livre XCIII) d'être fidèles au Roi.

premieres

premieres nouvelles à la Reine ſa mere, 1588.
qui eſtoit demeurée au lict cette matinée, pour s'eſtre trouvée mal toute la nuict précedente ; & luy ayant ſommairement dit ce qui s'eſtoit paſſé, & qu'il croyoit *eſtre lors Roy, & ſans compagnon*, cette bonne Princeſſe très-prudente, luy demanda s'il avoit bien penſé auparavant, & pourveu à tout ce qui luy en pourroit arriver ; & ayant dit que ouy, elle luy dit ces meſmes mots : *Mon fils, Dieu veuille qu'ainſi ſoit, & que vous vous en trouviez bien : ne perdez temps d'y bien ſonger, je vous prie, car aux choſes faites, les conſeils en doivent eſtre pris*, dont le Roy la remercia, & ſe ſeparerent ainſi pour cette fois. Ladite Dame Reine trouvant grandement eſtrange, comme l'on me l'a fidellement rapporté, cette ſi violente & perilleuſe action, & encore plus quant elle ſçeut que le lendemain le Roy avoit fait auſſi tuer (a) M. le Cardinal

(a) On avoit enfermé le Cardinal de Guiſe & l'Archevêque de Lyon dans la même priſon. Le Cardinal d'abord s'endormit : à ſon reveil l'Archevêque l'effraya en lui parlant de la mort. Si l'on en croit Mathieu (ibid., page 669) *ils firent l'un à l'autre la confeſſion de leurs vies, & la reconnoiſſance de leurs fautes.* Pendant ce tems là Henri délibéroit ſur ce qu'il feroit. On lui rapporta que le Cardinal s'étoit emporté en

1588. de Guiſe, priſonnier en ſa chambre, par quelques ſoldats du Regiment de ſes gardes, conduits par leur Capitaine, nommé le Gaſt, du nombre deſdits *quarante-cinq* qui le tuerent à coups de hallebardes & d'eſpées, l'ayant trouvé qu'il prioit Dieu.

La nouvelle eſtant bientoſt apportée à Paris, tout le peuple ſe ſentit merveilleuſement eſmeu, & chacun reprenant ſes premieres & mauvaiſes impreſſions des *barricades*,

menaces. Le Monarque alors prit le parti d'ordonner un ſecond aſſaſſinat. Ceux à qui on s'adreſſa, repondirent qu'ils ne vouloient pas mettre la main ſur un Prêtre. Mathieu dit que le *Gaſt* s'en excuſa de cette manière. « On trouva (continue-t-il) pour quatre cens » eſcus quatre cens inſtrumens de cette exécution; l'un » d'eux monte en la chambre où eſtoit le Cardinal, » luy fait une grande & profonde réverence, luy dit » que *le Roy l'appelloit.* Le Cardinal, avant de parler, » s'enquiert ſi *le Roy ne demandoit pas auſſi l'Archevê-* » *que de Lyon :* on luy répond *que le Roy ne demandoit* » *que luy...* Il ſort : l'Archevêque luy crie... *Monſieur,* » *penſez en Dieu !* A ce mot le Cardinal bleſmit, & » s'émeut... Au troiſieſme, ou quatrieſme pas qu'il fit » hors de ſa chambre, il fut enveloppé de quatre, qui » à coup d'eſpées, de poignards & de pertuiſannes le » dépeſcherent, & l'ayant tué le dépouillerent ». . . (Mathieu, Hiſtoire du règne de Henri III, Liv. VIII, p. 669 & 670.)

les Prédicateurs commencerent à parler ouver- 1588.
tement contre le Roy, & avec telle violence, que le menu peuple ſe mit à rompre les armoiries du Roy, & à fouler aux pieds ſes portraicts, & faire mille autres indignitez honteuſes & déſobéiſſantes. D'autre coſté ceux de la ville d'Orléans eſtoient dès le ſoir du meſme Vendredy, adverty, de la mort dudit ſieur de Guiſe, par les ſieurs de Baſſompierre, Chevalier Breton, & de Roſcieux, eſchappez de Blois, auſſi-toſt qu'ils ouirent le bruict de ce qui ſe faiſoit au Chaſteau, commencerent à donner ordre à la ſeureté de leur ville; & pource auſſi-toſt firent braquer leur artillerie contre la citadelle, dans laquelle le ſieur d'Antragues, & Antragues ſon frère furent envoyez par le Roy pour s'y jetter; ce qu'ils n'oſerent, & n'approcherent plus près d'Orléans que de Meun; ce que le Roy ſçachant, y renvoya diligemment M. le Mareſchal d'Aumont avec le plus de force qu'il peut pour penſer entrer dans ladite ville par ladite citadelle (a), mais les habitans y avoient déjà

(a) On a vu dans les Mémoires de Guillaume de Saulx que la lenteur de Henri III lui fit perdre la ville d'Orléans. Pluſieurs des Mémoires, qui ſuivront, achèveront d'éclaircir tout ce qui a rapport à cet événement. (Liſez le Tome XLIX de la Collection.

1588. pourveu par un grand retranchement qu'ils firent, & garderent fort bien entr'eux, & ladite citadelle tellement qu'ils donnerent temps à M. le Chevalier d'Aumalle d'entrer au bout de trois jours, comme il fit, en ladite ville, & s'en rendre le maiſtre, & en meſme temps M. le Duc de Mayenne eſtant à Lyon mettoit en ordre l'armée du Roy pour la conduire en Dauphiné comme il luy avoit eſté ordonné, ayant appris la mort de ſon frère, & par meſme moyen qu'il devoit prendre garde à ſa perſonne ſur laquelle il y avoit entrepriſe, part incontinent de Lyon & s'en alla en ſon gouvernement de Bourgongne (a), & en paſſant ſe ſaiſit de la Citadelle de Chaalons, où le Baron de Luz qui en eſtoit Gouverneur ne peut de Blois arriver aſſez à temps pour les empeſcher; & de-là pourſuivit ſon chemin juſques à Dijon, qu'il s'aſſura, & commença d'aſſembler le plus de forces qu'il luy fut poſſible; & ainſi de tous les coſtez de la France chacun ſe mit à faire pis contre le Roy & à allumer le feu de la guerre civile, que nous viſmes après. Pendant tous ces grands déſordres & divers malheurs qui commençoient à ruiner

(b) Liſez les Mémoires de Guillaume de Saulx, tome 49, p. 269.

la France, la Reine mere du Roy vivement 1588.
saisie & touchée, comme il est aisé à croire, de cette publique désolation, retomba malade, & se portant un jour mieux, elle fut voir M. le Cardinal de Bourbon qui estoit arresté prisonnier en sa chambre du chasteau de Blois, & au retour elle se trouva si saisie de melancolie & de regret d'avoir veu le premier Prince, & qu'elle avoit tousjours fort particulierement aimé, réduit en cet estat, que le mercredy quatriesme jour de Janvier quatre-vingt-neuf, les Medecins la 1589.
jugeans atteinte d'une pluraisie, la firent seigner, & son mal croissant tousjours sans que l'on y peust apporter de suffisans remedes, elle voulut faire son testament le Jeudy matin sur les neuf heures, puis ayant receu tous ses Sacremens avec la mesme bonté & force d'esprit & jugement qu'elle avoit toujours eu en toute sa vie, elle mourut l'après-disnée dudit jeudy, environ une heure après midy, qui estoit la veille des Rois cinquiesme desdits mois, & où le Roy, la Reine sa femme, & toute la Cour s'estans trouvez présens à cette mort, que l'on peut dire avoir esté sans flatterie une des plus courageuses, plus prudentes & habiles Reines que la France ait jamais eues, & comme telle grandement

1589. du droict de ſon Royaume & de ſa dignité Royalle, & tous ſes ſubjects deſchargez de l'obligation qu'ils avoient au ſervice dudit Roy.

Or comme en ce diſcours de ma vie, je me ſuis inſenſiblement, & peut-eſtre trop eſtendu ſur les choſes que j'ay veu paſſer pendant icelle ; parce qu'eſtant tousjours auprès du Roy, & ayant l'honneur d'avoir participé à tous ſes Conſeils, & ſecrets ; j'ay eſtimé eſtre bon de laiſſer aux miens la verité par abregé, des choſes plus remarquables, où la pluſpart des hiſtoriens peuvent tromper la poſterité ; auſſi eſtimay-je encor par meſme raiſon, eſtre obligé de metttre par ordre les meſmes choſes comme je les ay véritablement appriſes en ma maiſon d'*Eclimont* (a) ; où je ſuis tousjours demeuré durant mon abſence de la Cour, & où tous les jours j'eſtois viſité de pluſieurs de mes amis, d'un & d'autre party, qui quelques fois ſe ſont rencontrez en meſme temps enſemble chez moy, & puis s'entretuoient au partir de ma maiſon, tant l'aigreur eſtoit grande entre leſdits deux partis,

(a) L'Hiſtorien de Thou alla rejoindre Cheverny à ſon château d'Eclimont ; & il rend compte dans ſes Mémoires particuliers de la converſation qu'il eut alors avec le Chancelier diſgracié.

& ainſi en pourſuivant ce que je fis pendant 1589.
mondit ſejour chez moy, je diray ſommaire-
ment ce qui ſe faiſoit en meſme temps parmy
le monde.

Ceux de Paris, après tous leurs beaux commencemens de rebellion, ſolliciterent le plus qu'ils peurent ledit Sieur du Mayne (a) d'y venir, & taſcher à faire lever le ſiege d'Orleans qui eſtoit joint & uny avec eux, ce qu'il fit le plus diligemment qu'il pût, s'aſſurant en paſſant de la ville de Troyes en Champagne, qu'ils mirent en ſon party de la Ligue & Union, qu'ils nommerent entr'eux; puis révint à grandes journées pour ſurprendre ledit Sieur Mareſchal d'Aumont au ſiege d'Orleans, lequel en eſtant adverty (b), leva le ſiege avec très-grand effroy, un matin devant le jour; & après que ledit ſieur du Mayne fut arrivé audit Orleans, & eut donné ordre à ce qui eſtoit de ladite ville, & fait razer la Citadelle, il alla à Chartres, où il fut receu par les habitans,

(a) Nous remarquerons une fois pour toutes que par le ſieur *du Mayne*, il faut entendre le Duc *de Mayenne*.

(b) Voyez les Mémoires de Guillaume de Saulx (tome XLIX de la Collection, p. 269), on y a juſtifié le Maréchal d'Aumont de l'imputation flétriſſante que les expreſſions de Cheverny ſemblent lui imprimer.

1589. & après y avoir arreſté un jour ſeulement pour leur faire faire le ſerment, s'en alla droit à Paris, recevant ſur le chemin nouvelles aſſurées que la ville de Rouen s'eſtoit declarée pour luy, & miſe en ſon party de l'Union, & que MM. de Carrouges (a), & premier Preſident y avoient eſté arreſtez priſonniers; que celle de Mante s'eſtoit auſſi declarée pour luy, & que la ville & Parlement de Toulouſe en avoient fait de meſme, le premier Preſident (b) & Advocat d'iceluy ayans eſté tuez par le peuple, que le Mareſchal de Rets (33), que le Roy avoit envoyé à Veniſe pour y emprunter de l'argent, & amener pour luy une grande levée de Suiſſes, avoit eſté arreſté priſonnier ſur le chemin, comme auſſi le Sieur de Poigny (c),

(a) M. de Thou (Liv. XCIV) & l'Etoile dans ſon Journal de Henri III, diſent formellement que les factieux chaſsèrent de Rouen leur Gouverneur Tanneguy le Veneur ſieur de Carouges. Le Premier Préſident (Claude Groulard) ſe ſauva.

(b) Duranti, Premier Préſident du Parlement de Toulouſe, & Michel Daffis, Avocat-Général, furent aſſaſſinés par les partiſans de la Ligue. On retrouvera dans les Mémoires de l'Etoile le récit détaillé de cette ſanglante exécution.

(c) Jean d'Angennes, ſieur de Poigny, étoit de la maiſon de Rambouillet. De Thou (Liv. XCII) en fait grand éloge.

revenant de devers M. de Savoye, où le 1589.
Roy l'avoit envoyé pour ſçavoir de luy ce qui l'avoit meu à s'emparer du Marquiſat de Saluſſes ; & encore au meſme temps luy vindrent auſſi nouvelles que le ſieur de Fargis (a) avoit eſté arreſté priſonnier en la ville du Mans par les habitans d'icelle, & le Chaſteau pris & rendu à leur devotion, & mis ès mains du ſieur de la Motte-Serrant (b) & de Bois-Dauphin, qui diſoit que c'eſtoit par contrainte qu'il avoit juré & ſigné à Blois de ne porter jamais les armes contre le Roy, & qu'il n'eſtoit pas plus obligé de tenir ſon ſerment que celuy que le Roy avoit fait ſolemnellement en pleins Eſtats, & ainſi chacun ſe déclara & ſe porta au deſordre commun.

Parmy ces belles actions, quand les bons François & plus clairs voyans ſe mirent à conſidérer qui avoit cauſé la perte de la ville

(a) Philippe d'Angennes, ſieur du Fargis, étoit de la même famille.

(b) Ce la Mothe-Serrant étoit un Gentilhomme d'Anjou, connu par les cruautés qu'il avoit exercées contre les Proteſtans : le Duc de Guiſe lui avoit obtenu ſa grace malgré le Roi ; & cet acte de violence n'étoit pas un des moindres griefs que Henri III reprochoit au Prince Lorrain.

1589. d'Orleans, qui premier leva le maſque de rebellion, & puis celle de Chartres; ils jugeoient clairement qu'avec le regret commun qu'ils avoient des perſonnes tuées à Blois, les ſieurs d'Antragues & Antraguet ſon frere avoient apporté celle d'Orleans, comme le ſieur de *Maintenon* celle de Chartres, pour les raiſons qui s'enſuivent, que je ne veux oublier, pource que l'une & l'autre deſdites villes eſtoient ſoubs ma charge & de mon gouvernement; & partant me trouvay-je obligé d'en parler pluſtoſt que des autres.

Je dis donc que le ſieur d'Antragues (a) Lieutenant du Roy ſoubs ma charge au Gouvernement de la ville & Bailliage d'Orleans avoit ſous main traitté & pratiqué par

(a) Cette intrigue dans laquelle les deux frères, Charles de Balſac ſieur de Dunes, & François de Balſac ſieur d'Entragues, furent les acteurs en chef, exige des développemens. A entendre Cheverny, il ſe prêta à tout ce que l'on voulut : mais les Mémoires de Villeroy expliqueront le myſtère. Celui-cy eut la principale part aux négociations; & on a prétendu que les réſultats de cet événement influèrent ſur la diſgrace qu'il partagea avec Cheverny & les autres Miniſtres. Au ſurplus les Mémoires de Villeroy (nous le répétons) contiendront les éclairciſſemens relatifs aux ſieurs d'Entragues, & à la priſe de la citadelle d'Orléans par les Ligueurs.

la faveur de ſon fere Antraguet, & de quel- 1589.
ques mauvaiſes femmes de la Cour, que s'il plaiſoit au Roy luy laiſſer en chef le Gouvernement dudit Orleans, il aſſureroit cette ville, & la remettroit entierement en la diſpoſition de Sa Majeſté, bien qu'elle eut eſté accordée & laiſſée pour ſeureté auſdits ſieurs de l'Union lors du traitté de paix fait avec eux par la Reine mere du Roy; ce qui fut tousjours bien empeſché par M. de Guiſe: mais comme le Roy m'en parla ſe promettant que cela pourroit réuſſir, je luy dis aſſez le peu d'aſſeurance qu'il en devoit prendre, & le peu de créance & de pouvoir que ledit ſieur d'Antragues avoit dans Orleans pour cela; & neantmoins pour n'obmettre rien de ce que je pouvois contribuer à ſon contentement & au bien de ſes affaires, je luy promis, puiſqu'il croyoit que cela ne fuſt point, de paſſer une procuration & démiſſion entre ſes mains pour ladite ville, & que l'autre le deſiroit; ce que j'effectuay à ſon premier commandement, & comme ceux de ladite ville ſe virent entierement tombez ès mains dudit ſieur d'Antragues, qui les avoit premierement portez à l'affection du party de ladite Ligue dont alors il ſe retiroit, après les y avoir tout à fait embarquez, ils ſe ré-

1589. ſolurent de ne le plus recognoiſtre ny recevoir, & à quelque prix que ce fuſt de luy oſter & raſer la citadelle, comme ils n'y manquerent pas, ainſi qu'il a eſté cy-deſſus remarqué.

Comme auſſi pour la ville de Chartres, je puis dire avec verité que les habitans d'icelle ayans ſçeu que le ſieur de *Maintenon* leur voiſin, qui de tout temps eſtoit fort haï, & mal voulu d'eux, pourſuivoit de leur faire oſter le ſieur de Reclainville qui y commandoit en mon abſence, & du ſieur de Sourdis qui y eſtoit infiniment aimé, & que le ſieur de Maintenon lors en faveur près du Roy les menaſſoit d'y en mettre un autre avec bonne & forte garniſon à ſa devotion, ils ſe laiſſerent facilement emporter aux perſuaſions du ſieur de *Lignery* (a), auſſi voiſin de ladite

(a) Théodore des Ligneris, Seigneur de Courville, avoit été véritablement choiſi par la Nobleſſe du Bailliage de Chartres pour être ſon repréſentant aux Etats généraux de Blois en 1588. Louis d'Angennes, Sieur de Maintenon, conteſta la validité de ſon élection, & profita du crédit, qu'il avoit, pour obtenir une déciſion en ſa faveur. Depuis ce moment, des Ligneris embraſſa le parti de la Ligue. Il lui fut d'autant plus facile de ſoulever les habitans de Chartres, qu'ils y étoient fort diſpotés. L'Hiſtorien de Thou nous a con-

ville, homme d'eſprit & de faction, lequel 1589.
s'eſtoit rendu ennemy dudit ſieur de *Maintenon*, & enſemble dudit ſieur de Reclainville (a), parce qu'ils l'avoient enſemble traverſé en la vraye eſlection qui avoit eſté faite de ſa perſonne pour aller auſdits Eſtat de la Nobleſſe du Bailliage dudit Chartres, ledit ſieur de *Maintenon* l'ayant emporté par l'authorité du Roy & par l'entremiſe dudit ſieur de Sourdis; & certainement ſi ledit ſieur de Sourdis qui y vint en meſme temps, y euſt

ſervé ſur la révolte des Chartrains, des détails d'autant plus intéreſſans, qu'à cette époque il réſidoit en cette ville, comme ſes Mémoires particuliers nous l'apprennent. Il dit que les ſeules perſonnes, ſur qui le Roi pouvoit compter, étoient l'Evêque (Nicolas de Thou) & le Gouverneur (François d'Eſtoubleau de Sourdis); mais que leur influence devenoit bien foible en l'oppoſant à une multitude de peuple, preſque toute compoſée (remarque-t-il) de fainéans & de gens de néant, d'Eccléſiaſtiques, de joueurs, de fabriquans de draps, & de porteurs d'eau, tous infectés du venin de la Ligue. En vain le Procureur-Général la Gueſle eſſaya-t-il de faire entendre raiſon à cette populace. On ne lui répondit qu'en criant *la ſainte Union!* On ne reſpecta pas même le droit des gens. Théodore des Ligneris fit arrêter le Magiſtrat, & ne le relâcha qu'après en avoir tiré une groſſe rançon. (De Thou, Liv. XCIV.)

(a) Jean d'Alonville, Sieur de Réclainville.

1589. fait ſon devoir (a) avec plus de courage & de réſolution, il pouvoit au commencement deſtourner & rompre telles menées dudit ſieur de *Lignery*; mais il s'eſtonna & s'en retira. Pour moy j'advouerai ingenuement que je les laiſſay faire ce qu'ils voulurent, parce que le Roy me teſmoignoit, lorſque je le fis advertir du mal que j'y reconnoiſſois, qu'il avoit toute confiance dudit ſieur de *Maintenon* pour cela; & ſans doute je luy pouvois mieux ſervir que luy, en eſtant Gouverneur & tout proche comme j'eſtois, & les habitans m'ayant en ce temps-là, comme en tout autre, teſmoigné tousjours une grande créance & très-bonne volonté.

Et à meſure que le mal commun croiſſoit, chacun deſirant en recognoiſtre & approfondir la cauſe, l'on ſe remit à parler & diſcourir plus que jamais de celle de l'eſſoignement de ceux du Conſeil, & commença-t-on à

(a) D'après cet aveu, il n'eſt point ſurprenant que le cauſtique d'Aubigné ait accuſé Sourdis d'avoir vendu à la Ligue la ville de Chartres. Telle eſt à peu-près la manière dont il s'exprime dans ſon Hiſtoire Univerſelle, T. III, Liv. II, Chap. XIX. M. de Thou (Liv. XCIV) ſe contente de dire que Sourdis, prévoyant ce qui alloit arriver, voulut ſe retirer, mais que les habitans le retinrent.

croire

croire que le Roy les avoit voulu ôſter, 1589.
comme ayans eſté faits & eſtablis par la feuë Reine ſa mere, pendant ſa jeuneſſe & celle du feu Roy ſon frere, parce qu'à ſon advis ils conféroient le tout avec elle, & luy en eſtant rentré en ſoupçon, comme croyant qu'elle favoriſoit ceux de la Ligue, à cauſe de M. le Duc de Lorraine chef de leur maiſon, qui avoit épouſé ſa fille, qu'elle aimoit fort, & par là conjecturant que cette Princeſſe vouluſt donner quelque advancement à ſon petit-fils pour parvenir à cette Couronne, au cas que le Roy n'euſt point d'enfans; & de fait le Roy chaſſa ſon premier Medecin Miron qu'il aimoit, & duquel il ſe confioit entierement, & ſon frere l'Intendant, Chenailles, comme j'ay dit cy-devant, parce que la Reine parloit trop ſouvent à luy à part, dont la jalouſie meſme de ſa mere le tourmentoit. L'on dit encore une autre raiſon de cet eſloignement dudit Conſeil, que pour moy j'ay eſtimé la meilleure, qui eſt que le Roy voulant entreprendre ce qu'il fit à Blois ſur la perſonne deſdits ſieurs Duc & Cardinal de Guiſe, creut que ceux de ſondit Conſeil ne ſeroient jamais d'advis de telle choſe ſi préjudiciable à ſon Eſtat, & que les reconnoiſſant intérieurement comme il

1589. faiſoit, ils ne faudroient de ſe douter de quelque choſe, dont ils pourroient advertir la Reine ſa mere, qui empeſcheroit ce deſſein; & partant (a) qu'il les falloit eſloigner: & puis quelqu'un peut-eſtre luy pouvoit avoir appris la maxime de *Machiavel*, qui dit *que c'eſt une grande dextérité à un Prince qui ſe void meſpriſé de ſes ſubjets, de rejetter toutes les fautes paſſées ſur ceux qui l'ont ſervy & conſeillé*; & qu'ainſi il taſchoit de perſuader par ſa harangue, mais en vain; car chacun vid bien que les choſes faites, dont les Eſtats ſe plaignoient, n'avoient pas eſté faites que par ſa ſeule authorité & commandement exprès de celuy qui y pouvoit tout, & qui avoit contraint les Cours Souveraines d'y paſſer.

Toutes choſes eſtant en l'eſtat cy-deſſus, le Roy manda à M. de Nevers de le venir trouver avec l'armée qu'il commandoit en Poictou, afin de ſe rendre plus fort contre l'armée de M. du Mayne qu'il voyoit ſe préparer contre luy, ce que fit incontinent ledit ſieur de Nevers (b), & vint juſques à Blois

(a) Liſez l'Obſervation N° 29.

(b) On a reproché à Henri III d'avoir trop tardé à rappeller auprès de lui le Duc de Nevers avec l'armée qu'il commandoit en Poitou contre les Proteſtans. On a

trouver Sa Majesté qui n'en estoit encore partie ; & la premiere chose que le Roy voulut faire, fut d'envoyer les Princes prisonniers au Chasteau d'Amboise (a), ce qu'il fit luy-mesme, & y furent laissez MM. le Cardinal de Bourbon, Prince de Joinville, Duc d'Elbœuf, & Madame de Nemours, laquelle peu de jours après en sortit par permission du Roy ; mais les autres qui y avoient aussi esté menez, y demeurerent ; à sçavoir, l'Archevesque de Lyon & le President de Neuilly : mais depuis, pour la defiance que le Roy 1589.

fait un crime au Maréchal de Retz de s'y être opposé sous prétexte que cette retraite paroîtroit concertée avec le Roi de Navarre, & que la majeure partie de l'armée royale se disperseroit aussitôt. Le Duc de Nevers avoit la même opinion ; & l'événement prouva en faveur de sa manière de voir. L'armée se débanda. Presque tous les Officiers, attachés à la Maison de Guise donnèrent le signal de la défection ; & quand le Duc de Nevers arriva à Blois, il étoit suivi de fort peu de monde.

(a) Ces Princes avoient été conduits au château d'Amboise dès la fin de Janvier 1589. On lit dans l'Histoire du règne de Henri III, par Mathieu (Liv. VII, p. 707) que la Duchesse de Nemours les accompagna, que cette Princesse se retournant vers le château de Blois, & fixant le lieu où étoit la statue du Roi Louis XI, son ayeul, s'écria. *Ah! grand Roi, avez-vous fait bâtir ce château pour y faire mourir les enfans de votre petite fille ?* Quoi qu'il en soit, sa détention ne fut pas longue.

1589. avoit du sieur de Cognac (a) qui l'avoit laissé, & du Capitaine Gast, qui lors commandoit audit Amboise, le Roy fit mener ledit sieur Cardinal de Bourbon à Tours, puis à Chinon, & enfin à Fontenay. Ledit Prince de Joinville fut aussi mené à Tours, où il demeura, & ledit sieur d'Elbœuf fut mené à Loches. Cependant ledit sieur du Mayne ne perdoit temps; il dresse une armée près de Paris, prend Estampes, Vandosme & Chasteau du Loir, & s'en vient assieger le Roy à Tours, lequel peu de jours

Le Roi craignit que tant de sévérité contre une femme ne le déshonorât. On relacha la Ducheſſe, qui soudain courut à Paris, où sa présence ne calma pas l'effervescence des têtes.

(a) M. de Thou (Liv. XCIV) ne parle que de la Guast, & des négociations qu'il fallut entamer pour qu'il ne vendit pas aux partisans de la Ligue le château d'Amboise, & les prisonniers dont il étoit chargé. Pasquier (Lettre X, Liv. XIII) s'accorde beaucoup mieux avec le récit de Cheverny. Il nous apprend que *Longnac*, Capitaine des *quarante-cinq*, ne tarda pas à déplaire à Henri III. Ce Longnac avoit été un des plus ardents à lui conseiller l'assassinat du Duc de Guise. Henri, voyant que l'affaire tourna mal, en imputa les suites à Longnac. Le courtisan, se défia bientôt du Monarque; & tout à coup il se retira à Amboise, où du Guast n'étoit que son Lieutenant. Celui-ci fut plus fin: il chassa Longnac;

auparavant se voyant ainsi abandonné de ses 1589.
subjets (34), s'estoit accordé avec le Roy de Navarre son beau-frere & légitime heritier de cette Couronne après luy, lequel estoit de la Religion prétenduë, auquel il avoit accordé pour passage & seureté la ville de Saumur, par laquelle il estoit venu trouver le Roy avec le plus de forces qu'il luy avoit esté possible, & se rendit près de Sa Majesté au mesme temps que ledit sieur du Mayne arriva à Tours, lequel en arrivant, après avoir failly d'un quart d'heure seulement à surprendre le Roy, revenant d'oüir la Messe en l'Abbaïe de Marmoustier, emporta d'abord le faux-bourg de ce costé-là, & le garda tout le reste du jour & nuict suivante : mais voyant le lendemain le pont rompu entre-deux, & qu'il avoit affaire à deux Rois tout ensemble, lors bien d'accord & unis par une commune necessité, il quitta le siege & s'en retourna audit Chasteau du Loir, d'où il estoit party, & reprit son chemin par Dreux & Houdan, qu'il asseura pour regagner Paris.

Peu de temps après, le Roy s'estant un

vendit au Roi les trois Princes prisonniers, & aux Parisiens, Marteau, de la Chapelle & autres qu'il avoit sous sa garde. Les détails de cet infâme trafic se retrouvent dans le Journal de Henri III par l'Etoile.

1589. peu reconneu & pris nouveau courage, se voyant assisté dudit Roy de Navarre, assembla toutes les forces qu'il pouvoit avoir, luy estant arrivé dix mille Suisses, dix mille Lansquenets & quelque peu de Reistres, avec bonne quantité de Noblesse Françoise qui lors voulut tesmoigner sa vraye fidelité à son Roy, le tout faisant bien ensemble avec ce qu'il avoit, & que le Roy de Navarre luy avoit amené douze mille arquebusiers François, quinze mille estrangers, six mille chevaux & douze pieces de canon, avec leur esquipage ; & avec tout cela délibera Sa Majesté d'aller rendre à M. du Mayne à Paris la bravade qu'il luy avoit faite à Tours ; & pour ce, vint avec toute cette assez grande armée forcer & prendre le passage de Jargeau près la ville d'Estampes, & après le pont de Boissy & Pomhoise, & se vint loger au pont Saint-Cloud, & mit toute son armée aux villages de Vanves, Vaugirard, Clamard, & autres villages circonvoisins de Paris, dont ceux de ladite ville & ledit sieur du Mayne qui estoit dedans avec peu de gens, commencerent à se trouver incommodez & pressez, avec grand doute (a) de ne pouvoir longue-

(a) Tous les écrits du tems attestent la consternation des Parisiens à cette époque, & l'impossibilité où la

ment ſouſtenir un ſiege. Le menu peuple eſtant desjà en rumeur pour la famine qu'il craignoit, & par les pratiques que les ſerviteurs du Roy y faiſoient, outre que ledit ſieur du Mayne n'avoit alors que quatre mille harquebuſiers François & autant de Lanſquenets, avec mille chevaux & quelques habitans de ladite ville, qui eſtoit trop peu pour la garder & deffendre d'une ſi puiſſante armée contre ſon Roy, que chacun deſiroit y voir entrer pluſtoſt par ſon conſentement, que d'attendre l'effet de ſon juſte courroux & pou- 1589.

Duc de Mayenne ſe trouvoit d'empêcher cette ville de ſuccomber. Les modernes ont copié le propos cruel que Davila met alors dans la bouche de Henri III. Le Monarque (dit cet Ecrivain) conſidéroit Paris du haut des collines de Saint-Cloud. « Tu es (s'écria-t-il) la » Capitale du Royaume, mais une Capitale trop » puiſſante, & trop remuante. Il te faut tirer du ſang, » pour te guérir de tes frénéſies & délivrer le Royaume » des maux qu'y cauſent tes révoltes; j'eſpère que dans » peu de jours on cherchera dans cette plaine les murs » & les édifices de Paris, & qu'on n'en trouvera plus que » les ruines »... Il nous ſemble qu'avant de prendre Davila pour guide, lorſqu'il s'agiſſoit d'un fait de cette nature, on auroit dû d'abord obſerver que de Thou, Cayet, Mathieu, & les Mémoires des Contemporains n'en font aucune mention. Nous ne connoiſſons que le Journal de Henri III par l'Etoile, dont le récit ſe

1589. voir, & ainſi tenoit-on pour certain que dans huict jours, d'une ou d'autre façon, le Roy euſt eu Paris en ſa puiſſance, ſans le malheur extrême qui luy arriva à la ſuſcitation de ſes ennemis & du repos de cet Eſtat, tel qu'il s'enſuit.

rapproche de l'Ecrivain Italien. Mais dans l'Ouvrage de l'Etoile la penſée du Monarque François eſt bien modifiée. On y lit ce qui ſuit... « Regardant Paris (le » Roi diſoit) ce ſeroit grand dommage de ruiner une » ſi belle & bonne ville : toutes fois ſi faut-il que j'aye » raiſon des rebelles qui ſont dedans, & m'en ont » ignominieuſement chaſſé »... Il s'en faut, comme on le voit, que les deux verſions ſoient ſemblables.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LES MÉMOIRES
DE MESSIRE
PHILIPPE HURAULT,
COMTE
DE CHEVERNY,
CHANCELIER DE FRANCE.

(1) *Les dévotions* de Henri III, dont veut parler le Chancelier de Cheverny, étoient ſans doute ces pratiques ſuperſtitieuſes & monacales que les Ecrivains du tems lui ont reprochés ſi vivement. Le malheureux Monarque croyoit par-là en impoſer au peuple. Mais ces (a) actes d'une pieté mal (b)

(a) On ne s'étend point ici ſur ces proceſſions, ces confréries, & ces retraites qu'il faiſoit dans des maiſons religieuſes. Ces détails ſe retrouveront dans les Mémoires de l'Etoile; & avant d'y arriver, plus d'un des autres ouvrages, que nous avons à publier, nous ramènera ſur ce ſujet.

(b) « Ce Prince (écrivoit un témoin oculaire le 6

entendue ne ſervoient qu'à jetter du ridicule ſur ſa perſonne. Les uns n'y voyoient que de la foibleſſe : les autres l'accuſoient d'hypocriſie. L'indignation s'accroiſſoit en conſidérant ſon inapplication aux affaires publiques, la dilapidation des finances qu'il autoriſoit par des profuſions immodérées, & l'indolence honteuſe dans laquelle il croupiſſoit. Au ſentiment de l'indignation ſe joignoit celui du mépris, lorſqu'on ſe rappelloit les amuſemens puérils dont il faiſoit ſa plus grave occupation. A cette époque il venoit de donner (a) aux habitans de Lyon un ſpectacle qui ſembloit dénoter chez lui les ſymptômes d'une imbécillité prochaine. Malgré la misère publique, & la diſette d'argent où il ſe trouvoit, il dépenſoit des ſommes conſidérables, pour réunir une multitude de petits chiens, de ſinges & de perroquets. La ſatiété le dégoûtoit promptement de jouiſſances auſſi futiles. Il falloit ſans ceſſe

Décembre 1585) » ne s'occupe que des réglemens de » ſes confreries; il eſt ſi ſédentaire, ſi appliqué à toutes » ſes pratiques de dévotion, que l'on appréhende que » ſa ſanté n'en ſoit altérée, ou qu'il ne tombe dans » quelque ſuperſtition. » (Lettres de Buſbec, traduction de l'Abbé de Foy, tome III, p. 333.)

(a) De Thou, Liv. LXXXV.

lui procurer de nouveaux hochets de cette espèce. Ses goûts, ou plutôt *ses fantaisies* (voilà le mot propre à la chose) indiquoient ces infirmités de l'esprit qu'on pardonne à la caducité de l'âge. Avant l'invention de l'imprimerie les meilleurs peintres en miniature consacroient (on le sait) leurs travaux à l'embellissement des livres de prières. Plusieurs de ces monumens, qui nous ont été conservés, sont remarquables par la beauté des contours : Henri III (on ne le croiroit pas, si l'Histoire (a) ne l'attestoit) s'amusoit à couper ces miniatures; & il les colloit aux murailles de ses chapelles. D'après cela, doit-on s'étonner d'entendre l'Historien Mathieu nous dire qu'à l'époque, dont il s'agit, « *ce Prince ne pensoit qu'à ses dévotions dans* » *des* (b) *Cloîtres reformés, & à des con-*

(a) De Thou, ibid. Liv. LXXXV.

(b) « Il vivoit (a remarqué le même Ecrivain dans » un autre ouvrage) » plus en Capucin qu'en Roy : il » n'aimoit plus la guerre. Sa *Diane* estoit le chant des » *Feuillantins*, son champ de bataille estoit un cloître, » sa cuirasse un sac de pénitent. Il ne vivoit plus que » cloué & attaché au crucifix; & s'il vivoit, ce n'estoit » plus luy qui vivoit; c'estoit Jesus-Christ qui vivoit » en luy. Tel tesmoignage de ces actions rendoient les » peres Capucins de Paris; telle estoit la louange que

» *grégations de Pénitens;* qu'il s'amuſoit à » des occupations indignes d'une ame royale, » & quelquefois, par l'inégalité de ſes hu- » meurs, à la deſcoupure d'un habit, à l'air » d'une chanſon; que toujours enfermé dans » le cabinet, & retiré comme une lampe des » Veſtales, il n'avoit autre contentement que » la ſolitude... » En voilà aſſez pour juger du genre de *dévotions* auxquelles pouvoit alors s'adonner Henri III, « ce Prince effe- » miné (a dit le (a) le Laboureur) que » la honte de tant de déſordres avoit rendu » timide & honteux, qui ne ſçavoit par où » ſe reprendre à cette réputation qu'il avoit

» luy donnoit le pere *Don Bernard*, *Feuillant*. Le pere » *Edmond Auger*, lequel avoit bien taſté le poulx de » ce Prince, & *jaugé* (c'eſtoit ſon mot) profondé, & » manié ſa conſcience, aſſuroit publiquement, & en » particulier que la France n'avoit de long-tems eu » Prince plus religieux, plus dévonnaire.... Comme » ſa nature (ajoute-t-il) eſtoit molle, coulante, & » délicate, ſon eſprit foible, ravalé, & mal patient » de peines, & toutes ſes complexions inégales, plus » diviſées & plus baſſes que guerrieres..., il ſe tourna » de tous points aux nôces & aux danſes. » (Hiſtoire des derniers troubles de France, Livre I, page 14, Tome I.)

(a) Additions aux Mémoires de Caſtelnau, tome III, P. 34.

» perdue, & qui pour feindre plus de Reli-
» gion fut contraint de faire des actions de
» foibleſſe, plus capables d'accroiſtre, que
» d'appaiſer le ſcandale qu'il avoit cauſé,
» & qui joignirent le reproche de l'hypocriſie
» à celui de l'impiété ».

(2) Ce fait prouve que l'uſage de deſtiner au Sacerdoce une partie des enfants dans les familles nombreuſes date de loin. « En
» France (remarquoit le ſage (a) la Noue)
» les pauvres Gentils-hommes n'ont pas
» occaſion de prendre des partis eſgarés,
» ou comme deſeſperez, vû les moyens (b)
» qu'ils ont de parvenir à honneur & ri-
» cheſſe. Premierement la gendarmerie eſt
» en partie inſtituée pour l'entretenement
» d'iceux, afin que leur valeur ne périſſe,
» ains ſoit conſervée pour le benéfice de
» l'Eſtat. Ils ont eu après les charges Eccle-
» ſiaſtiques, à quoy ils peuvent monter, &
» celles de judicature, qu'anciennement ils
» exerçoient. Les Commanderies de Malte

(a) Diſcours politiques & militaires, p. 186.

(b) A ces réflexions de la Noue nous en ajouterons une qu'il n'a pas faite, c'eſt que les filles n'ont d'autre reſſource que le célibat, ou le couvent, ſi on ne les recherche point en mariage.

comme destructeur d'abus dont il avoit longtems gémi. *Il est impossible* (disoit-il (a) alors) *d'assouvir cette ardeur d'amasser qui dévore nos Tribunaux, & que nul respect humain, nulle pudeur, nulle crainte des loix ne peut réfréner...*

Les réclamations de l'Hôpital en faveur de cet Edit, dont on sentoit tout l'odieux, excitèrent contre lui le ressentiment de bien des gens. La haine des corps (on le sait) ne s'éteint jamais : aussi le Parlement lui prouva-t-il plus d'une fois qu'il s'en souvenoit. La mort de Henri II ouvrit à l'Hôpital une nouvelle carrière. La Princesse Marguerite avoit épousé le Duc de Savoye. Elle nomma l'Hôpital son Chancelier, & l'emmena à la Cour de son époux. Il y resta jusqu'au moment où la mort du Chancelier Olivier le rappella en France pour remplacer cet illustre chef de la Magistrature.

(4) Dans les observations (b) sur les Mémoires de Castelnau nous avions réservé pour les Mémoires du Duc de Bouillon, & de Brantôme un certain nombre de particularités qui concernent le mariage d'Elisabeth

(a) Epistol. p. 15, 91, 99, &c.

(b) Tome XLIV de la Collection, p. 477 & 478.

d'Autriche

d'Autriche avec Charles IX. En rapprochant les Mémoires du Duc de Bouillon, de ceux de Cheverny, nous nous sommes convaincus que le récit très-sommaire du premier, ne comportoit pas des éclaircissemens de ce genre, & que le développement dont il s'agit, seroit mieux placé dans l'ouvrage de Cheverny. Quant à la personne d'Elisabeth, Brantôme, qui s'est plu à faire l'éloge de cette Princesse, nous y ramènera. On l'a déjà dit (a), des incidents multipliés avoient reculé la conclusion de ce mariage. « Jamais » (a observé avec raison le Laboureur (b)) » affaire ne traisna si long-temps, & ne fust » tant traversée à cause de la jalousie que » le Roy d'Espagne eut de cette alliance, » de crainte qu'elle ne nous rendit trop bons » amis avec l'Empereur Maximilien, lors Roi » des Romains, qu'il vouloit entretenir en » divorce avec la France au sujet de la restitution de Metz, Toul, & Verdun, pour » quand il lui plairoit nous l'attirer sur les » bras avec les Princes de l'Empire. De s'opposer directement à un si grand avantage » pour la fille de cet Empereur, c'estoit man-

(a) Tome XLIV de la Collection, p. 478.

(b) Additions aux Mémoires de Castelnau, tome II, p. 430.

» quer ouvertement à l'affection qu'il lui té-
» moignoit : c'eſt pourquoi il s'aviſa d'une
» autre ruſe, qui fut des deux filles, qui eſ-
» toient à marier, en demander une pour ſon
» fils, d'en prétendre le choix comme aiſné de
» la maiſon, & par ce moyen traiſner l'affaire
» en longueur, ou en tout cas faire enſorte
» qu'au lieu de la fille le Roy épouſâſt ſeule-
» ment la ſœur de l'Empereur; quoique véri-
» tablement il n'euſt aucune penſée de marier
» le Prince Charles, duquel il ne ſongeoit
» qu'à ſe défaire, & qui le propoſâſt d'ailleurs
» à la Reine d'Ecoſſe avec moins de deſſein
» de rien conclure, que de l'empeſcher de
» ſe marier en France, & d'y rapporter cette
» couronne qu'elle y avoit desjà jointe par
» ſon mariage avec le Roy François Se-
cond....». Au ſurplus ſi Philippe II intri-
guoit de ſon côté, Catherine de Medicis
manœuvroit également du ſien. Dès le mois
d'avril 1561 elle ſe livroit aux ſpéculations
que ſa politique lui pouvoit ſuggérer à cet
égard: « J'ay conſidéré (mandoit-elle (a) alors
à l'Evêque de Rennes Ambaſſadeur de France
auprès de l'Empereur) ce que m'écrivez des
» propos qui courent par de-là du mariage
» de la fille du Roy de Bohême (*Maximilien*)

(a) Additions aux Mémoires de Caſtelnau, tome II, p. 431.

» & du Roy Monsieur mon fils, en quoy com-
» me prudent & sage vous vous estes gou-
» verné, sans en parler, ni répondre sans
» en avoir charge ; & parce que c'est un
» party que je n'ay jamais que bien désiré
» pour plusieurs considérations, vous ne
» sçauriez rien faire qui me soit plus agréable
» que de faire dextrement & comme de
» vous mesme entendre à ceux qui peuvent
» faire valoir cette pratique, que vous estie-
» mez que ce party ne seroit trouvé que bon,
» & que par ce mesme moyen se pourroit
» faire le mariage de la seconde fille nostre
» au fils du Roy de Navarre, qui est un
» prince seul, grandement riche & si bien
» apparenté qu'il est ; le père tenant le lieu
» en ce Royaume qu'il fait, & estant entre
» luy & moy telle & si grande amitié & in-
» telligence qu'il y a. Mais si les dites choses
» venoient à cette fin, on désireroit singu-
» lièrement que lesdites deux filles demeu-
» rassent auprès de la mère, & que l'on se
» gardast bien de les laisser transporter ny
» nourrir ailleurs ; conduisant cela avec telle
» dextérité qu'il ne se connoisse point que
» nous en eussions trop d'affection, parce qu'il
» y a assez de tems entre-cy & les effets ;
» & il ne seroit ny honneste ny raisonnable

» que cela ſe découvriſt en vain: Je ſuis ſeure » que cela ſera une nouvelle qui ne leur » déplaira pas trop ; mais il faut que ce ſoit » comme parlant de vous, & ſans qu'il pa- » roiſſe que vous en ayez aucun avis d'ici où » il ne s'offre de quoi vous faire plus lon- » gue lettre, n'y eſtant rien ſurvenu depuis » le parlement du ſieur de *Vieilleville* (a).

« J'ay à vous advertir (écrivoit le 6 Juin ſuivant Catherine (b) de Médicis au même Ambaſſadeur) » que j'ay veu le diſcours que » me faites des propos que vous avez tenus » au Roy de Boheme ſur le fait des mariages » dont vous avois eſcrit ; & encore que ce » que luy en avez dit ait eſté comme de » vous, meſme, & ſi réſervement qu'il aura » peu d'occaſion de penſer qu'une telle ou- » verture vienne d'autre que de vous & de » l'affection que vous avez de le voir eſtroi- » tement lié d'amitié & d'intelligence avec » cette Couronne, ſi eſt-ce que j'euſſe bien

(a) Ce fait vient de l'appui des Mémoires de Vieilleville en ce qui concerne ſa miſſion à la cour de l'Empereur, & les propoſitions de mariage qu'il y hazarda. (Voyez le tome XXXI de la Collection, page 366 & ſuivantes.)

(b) Additions aux Mémoires de Caſtelnau, tome II, p. 431.

» desiré que ne fussiez pas allé vers luy ex-
» pressément en cette occasion, & que vous
» eussiez attendu, en luy communiquant
» d'autres affaires, à faire tomber ce pro-
» pos-là comme chose inopinée à laquelle
» vous n'eussiez jamais pensé auparavant :
» & craignant que vous estimiez que ce que
» vous en ay escrit ait esté pour le desir
» que j'ay auxdits mariages ; je vous veux
» bien dire que pour le bas âge du Roy,
» mondit sieur & fils, je n'ay encore pensé
» de le marier, ny obligée là ny ailleurs ;
» & n'est ce que je vous ay mandé à autre
» fin que pour voir si, en mettant les deux
» partis en avant comme de vous-mesme,
» *vous pourrez rompre* (a) *les autres qui sont*

(a) Après avoir lu ce passage, on n'est point surpris d'entendre les Auteurs Protestans attribuer à la politique la plus perverse, la conclusion de cet hymen. « Son » désir (a dit l'un d'eux) » estoit de demeurer en bon » mesnage avec son gendre le Roy d'Espagne, qui » espousoit l'autre fille de l'Empereur. D'autre part elle » ne vouloit pas amener au Royaume quelque fine » femme qui lui coupast l'herbe sous les pieds. Elle » cognoissoit assez par le rapport de ceux qu'elle avoit » ambesoignés en cet affaire, que Madame Elisabeth » estoit d'un naturel fort simple. Outre plus, elle avoit » une merveilleuse envie d'avoir en sa puissance la » Royne de Navarre, les Princes, & l'Amiral. » (Mé-

» *en termes* ; qui eſt-ce qu'il faut que vous » ayez toujours devant les yeux ; & venant » ledit Roy de Boheme à reprendre leſdits » propos, que vous vous gardiez bien de luy » donner à connoiſtre *que l'on vous en ayt* » *jamais eſcrit*, ny que l'ouverture que luy » en avez faite ait eſté que de la ſeule affec- » tion que vous luy portez. Autrement vous » entendrez aſſez que ce ne ſeroit pas ſeu- » lement avancer ce que nous avons envie, » & que vous travailleriez de reculer, mais » d'un affectionné ami en faire ſon ennemi, » & avec aſſez mauvaiſe occaſion perdre tout » à coup ce que nous penſons avoir acquis » en ſon endroit, d'aſſeurance & de reſta- » bliſſement de bonne & parfaite amitié ; de » ſorte que M. de Rennes, vous devez pren- » dre garde qu'en voulant faire l'un, vous ne » gaſtiez rien en l'autre ».

Ces fragments, extraits de la correſpondance de Catherine de Médicis avec Bernardin Bochetel, ſuffiſent pour donner au Lecteur une idée des vues qui la dirigeoient. D'ailleurs ſi elle eut recours à ſon arme ordinaire (*la fauſſeté*) le cabinet de Philippe II exerça ſon adreſſe en ce genre. « Le Mémoires de l'Eſtat de France ſous Charles IX, tome I, fol. 13 verſo.)

» narque Eſpagnol (ſelon la juſte obſerva-
tion (a) de le Laboureur) » ne vouloit point
» marier ſon fils, tant pour ne le pas éman-
» ciper, que pour ne l'appuyer d'aucune
» alliance. Il tint toujours l'affaire en lon-
» gueur juſqu'à ce que ce Prince eſtant mort,
» il ſe remaria luy meſme à la fille aiſnée de
» l'Empereur Maximilien II, à laquelle il
» avoit promis ce fils malheureux qui, dans
» la paſſion de regner & de ſes amours,
» trouva un rival perpétuel en la perſonne
» de ſon pere. Ainſi le Roy fut contraint
» d'exécuter la promeſſe qu'il avoit faite de
» prendre la ſeconde, en cas que la pre-
» miere fût mariée en Eſpagne ».

(5) Ce qu'il y a de plus intéreſſant par rapport au cérémonial de ce mariage eſt conſigné dans un récit du tems; comme ces ſortes de détails forment une partie eſſentielle de l'hiſtoire de Nemours, nous croyons devoir ſuppléer au récit trop abrégé de Cheverny. » Le Roy (raconté l'Ecrivain (b) qui nous a tranſmis l'extrait du jour-

(a) Additions aux Mémoires de Caſtelnau, tome II, p. 449.

(b) Mémoires de l'Eſtat de France ſous Charles IX attribués à Jean de Serres, Tome I, fol. 15.

nal (a) qu'alors on en dreſſa) ayant eu » avertiſſement que Madame Eliſabeth ap- » prochoit, envoya ſes deux freres & le » Duc de Lorraine pour la recevoir, & » amener à Sedan, ville appartenant en » Souveraineté au Duc de Bouillon... Les » deux freres du Roy arrivez à Sedan, & » advertis que Madame Eliſabeth eſtoit à » deux lieues de là, partirent le 24e de No- » vembre accompagnez des Seigneurs de la » maiſon de Guiſe & de Montmorency, du » chevalier d'Angouleſme, Tavannes, Cha- » vigny Montperat, la Vauguyon, Suze, » Carnavalet, Lignerolles, *Cheverny*, Vil- » lequier, S. Sulpice, du chevalier Seurre, » & d'un grand nombre d'autres Seigneurs » & Gentilshommes pour l'aller recevoir. » L'ayans rencontrée dans un *coche* tiré par » quatre chevaux hongres blans, doré, » couvert de velours gris à grande broderie » de blanc & incarnat, le harnois des che-

(a) Le véritable diſcours du mariage de très-Haut, très-Puiſſant, très-Chrétien Charles IX de ce nom Roi de France, & de très Excellente & vertueuſe Princeſſe Madame Eliſabeth, fille de l'Empereur Maximilien (II) & célébré en la ville de *Mezieres* le 26 Novembre 1570 (par M. Pinart, Sécretaire d'Etat.) 1570 in-fol. (Voyez le grand Cérémonial de Godefroy.)

» vaux de meſme façon, ſuivi de trois *coches* » pareils, dans leſquels eſtoit la Comteſſe » de *Fieſque*, la Dame de *Madruce*, & dans » les deux autres pluſieurs Damoiſelles : elle » fut ſaluée deſdits Princes freres du Roy, » du Duc de Lorraine, & autres principaux » Seigneurs : puis après quelques propos en » françois, & allemand, leſquels la Dame » d'*Aremberg* expoſoit, ils remontent à che- » val, & tous enſemble arrivent à *Sedan*, » où le Roy vint en poſte ; & après avoir vu » ſa femme, ſans encore ſe faire cognoiſtre » à elle (car il eſtoit caché parmy la troupe » qui la regardoit monter au chaſteau) il » s'en retourna coucher auprès de *Mezieres*, » s'éjouiſſant (a) d'avoir trouvé *femme en ſon* » *contentement*.

» Le lendemain après diner la Reine » monte en ſon *coche*, & eſtant accompagnée » des Princes & Seigneurs ſus nommez, ar- » riva ſur le ſoir à Mezieres, & ayant eſté » reçus de ſa belle-mere accompagnée de la » Ducheſſe de Lorraine, de madame Mar- » guerite, des Cardinaux de Bourbon, de » Lorraine & de Guiſe & autres, puis ayant

(a) Ce ne fut pas la figure de cette Princeſſe qui dut le frapper : car elle étoit (dit le Laboureur, tome II de ſes additions, p. 449) d'une médiocre beauté.

» eſté ſaluée du Roy, elle ſe trouva au feſtin
» fait au ſoïr. Le lendemain l'Electeur de
» Treves & les autres Deputés avecques
» leur ſuite vinrent en la chambre du Roy,
» qui ſortiſt auſſitôt après de ſon cabinet
» accompagné de la Reyne ſa mere, de ſes
» freres & ſœurs, des Seigneurs & officiers
» de ſon conſeil. Bientoſt après vint d'une
» autre chambre la Reyne Eliſabeth, au de-
» vant de laquelle allerent les Seigneurs Al-
» lemands; & ſe tenant icelle Dame près
» de l'Electeur, un Docteur, qui le coſ-
» toyoit, commença à déduire en latin, la
» teſte nue, les accords & traités de mariage
» faits & promis entre le Roy Charles &
» Eliſabeth fille de l'Empereur Maximilien,
» les fiançailles faites à *Spire* par Ferdinand
» Archiduc d'Autriche, en vertu de la pro-
» curation à luy envoyée, la charge que les
» Députés avoient eu d'amener ladite Eliſa-
» beth pour la mettre ès mains du Roy ſon
» mari & de la Reyne ſa belle mere; la-
» quelle conſignation & délivrance ils fai-
» ſoient préſentement, ſupplians le Roy de
» ratifier tout ce qui avoit eſté fait & accordé,
» & qu'à cette fin luy & deux autres Doc-
» teurs conſeillers de l'Empereur avoient
» eſté envoyés enſemble. Il ajouta qu'il eſpé-

» roit que ce mariage ſeroit grandement utile
» à la Chreſtienté pour l'amitié & union
» des Princes & des Nations voiſines. Sur
» ce, l'Electeur de Treves prit la parole, &
» dit en latin qu'il préſentoit au Roy ladite
» Eliſabeth ſa femme ſuivant la charge qu'il
» avoit eue de l'Empereur, ajoutant une
» priere pour la proſperité de ce mariage ;
» lors furent lus par le Secrétaire *Brulart*,
» qui a la charge & le departement d'Alle-
» magne, les lettres *de pouvoir* en latin par
» leſquelles leſdits Députez étoient nommez ;
» leſquelles lettres lues, Morvillier lors Garde
» des Sceaux s'approcha du Roy pour en-
» tendre ſa réponſe à ce que deſſus qui lui
» avoit été expoſé, & incontinent dit en
» latin que le Roy avoit entendu & vu ledit
» contract de mariage, qu'il approuvoit &
» ratifioit avec toutes les clauſes portées &
» contenues en iceluy, qu'il recevoit très-
» volontiers & avec grand contentement
» ladite Eliſabeth pour ſa femme, qu'il remer-
» cioit au reſte l'Electeur & les autres qui
» avoient pris la peine d'accompagner ladite
» Dame. Cela dit, le S. Electeur préſenta
» la Royne Eliſabeth au Roy ſon mari & à la
» Royne ſa mere. Le Roy la ſalua : la Royne-
» Mere la baiſa, puis la priſt, & la mit entre

» elle & le Roy. Puis après quelques propos
» tenus entre le Roy & l'Electeur interpretez
» par Morvilliers, la Royne fuſt menée en
» une chambre, d'où elle ſortit deux heures
» après, habillée d'une robe de toile d'ar-
» gent couverte de perles, & un grand
» manteau Royal deſſus de velours violet,
» ſemé de fleurs de lys d'or, brodé d'hermine
» mouchetée, la queue du manteau conte-
» nant à vuë d'œil plus de vingt aulnes de
» long. Elle avoit deſſus la teſte une cou-
» ronne à l'Impériale, ornée de grands dia-
» mants rubis, & émeraudes de prix exceſſif.
» Le Roy habillé d'une robe de toile d'ar-
» gent, couvérte en broderie de perles, &
» fourrée de loup ſervier; comme auſſi les
» Ducs d'Anjou, d'Alençon & de Lorraine,
» la Ducheſſe de Lorraine, & Madame
» Marguerite en avoient de pareilles; les
» Seigneurs & Gentilshommes pompeuſe-
» ment accouſtrez, les Princeſſes, Dames,
» & Damoiſelles auſſi; le Roy agé de 20 ans
» & cinq mois ou environ, & la Dame Eliſa-
» beth agée de ſeize ans, furent épouſés
» par le cardinal de Bourbon. Quant aux
» ſolemnités, feſtins, préſents faits aux Dé-
» putez & largeſſes au peuple, d'autant
» que chacun ſçait ce que peut eſtre, en-

» tre telles perſonnes, il reſte d'ajouter que » pour la fin le ſoir du lundi 27, qui eſ- » toit le lendemain du mariage, les Députés » de l'Empereur, accompagnez des trois » Docteurs, vinrent en la chambre du Roy » le ſupplier, le mariage eſtant accompli, » qu'il luy pluſt ratifier encore toutes les » conventions portées par le contract, & » icelles confirmer avec ſerment; ce que le » Roy fiſt; & après quelques devis prindrent » congé du Roy & de la Royne pour ſe » retirer le lendemain vers l'Empereur; » comme auſſi le Roy & la Cour deſlogea de » Mezieres le lendemain; & fut Madelaine » de Savoye, veuve du Connétable, ordonnée » pour eſtre Dame d'honneur, & ſe tenir » près de la Royne Regnante, & en ſon ab- » ſence la Dame de Dampierre (a) mere de » la conteſſe de Retz, & pour Chevalier » d'honneur le Comte (b) de *Fieſque*.

(6) Dans un des volumes (c) précédens

(a) Anne de Vivonne de la Chateigneraye veuve du Sieur Clermont-Dampierre.

(b) Scipion de Fieſque, frère de ce Louis de Fieſque, qui 23 ans auparavant avoit voulu aſſervir *Gênes* ſa patrie.

(c) Tome XXVII, p. 209.

de la Collection on a remarqué d'après un écrit (a) du tems, que la Cour de France, en sollicitant cette alliance, ne tendoit qu'à endormir celle d'Angleterre, afin d'écraser plus facilement le parti Calviniste. Les premieres propositions du mariage, dont il s'agit, avoient été faites par le cardinal de Chatillon qui s'étoit réfugié à Londres pendant les derniers troubles. Bien des gens (dit M. de (b) Thou) ont cru que cette négociation avoit pour but la double intention d'amuser les protestans, & de rompre l'hymen projetté entre Elisabeth, & le Prince de Navarre. il est très-possible que ces motifs fussent vrais. Mais il faut avouer que, si Catherine de Medicis cherchoit à tromper la Reine d'Angleterre, celle cy n'étoit pas moins fausse en paroissant se prêter aux ouvertures qu'on lui faisoit. Les affaires publiques de l'Ecosse fixoient l'attention d'Elisabeth : pour n'être point gênée dans ses opérations, il lui importoit de contenir la France dans l'inaction. Ainsi il importoit aux deux Cours de feindre d'adopter des vues qu'elles désapprouvoient de part &

(a) Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX, tome I, fol. 50 & suiv.

(b) Liv. L.

d'autre. Cela n'empêcha point qu'au nom de Charles IX on n'envoyât ſolemnellement demander pour le Duc d'Anjou la main d'Eliſabeth. Catherine de Medicis affecta même de charger de cette commiſſion des hommes qui marquoient par leur caractere & par des talens (a). Ces Ambaſſadeurs extraordinaires (b) furent Caſtelnau ſieur de Mauviſſiere (c) Paul de Foix, Bertrand de Salignac (d) ſieur de la Mothe Fenelon, & Nicolas de Grimoville (e) ſieur de Larchant. La cauſe futile, qui produiſit la rupture des conférences, permet d'aſſimiler à une véritable parade tout ce qui ſe paſſa dans cette circonſtance. On étoit d'accord ſur les articles les plus eſſentiels, particulièrement ſur

(a) De Thou ibid. Liv. L.

(b) Il paroît que Cheverny a confondu cette Ambaſſade avec celle dont on chargea le Maréchal de Montmorenci & Paul de Foix pour négocier à une époque plus reculée le mariage du Duc d'Alençon avec Eliſabeth. (Voyez les obſervations ſur les Mémoires du Duc de Bouillon, T. XLVIII de la Collection, p. 145.)

(c) L'Auteur des Mémoires.

(d) C'eſt celui dont nous avons des Mémoires ſur le ſiège de Metz.

(e) Il devint depuis Capitaine des Gardes de Henri III.

ceux qui concernoient la Religion des parties contractantes. Quand il fallut rédiger ceux-cy par écrit, on ne put jamais convenir des expreſſions dont on ſe ſerviroit. Il en réſulta qu'on ſe ſépara, ſans rien conclure. Le reſſentiment, que par la ſuite Eliſabeth témoigna, tenoit moins à la choſe conſiderée en elle même, qu'aux acceſſoires. On ne doit pas s'étonner de l'aigreur qu'elle montra, ſi l'on ſe rappelle les propos (a) indécents, que les courtiſans attachés au Duc d'Anjou ſe permirent ſur le compte de cette Princeſſe.

(7) On s'abſtiendra de réflexions (b) ſur les expreſſions dont l'Auteur des Mémoires ſe ſert pour pallier le maſſacre de la Saint-Barthelemi. Nous croirions déshonorer ſa mémoire en le réfutant comme l'apologie

(a) Voyez les Mémoires de Tavannes, tome XXVII de la Collection, p. 209, & la Notice qui précède ceux de Bertrand de Salignac, tome XXXIX, ibid. page 487.

(b) Nous avons aſſez manifeſté nos principes en fait d'intolérance, pour nous diſpenſer d'énoncer notre manière de penſer ſur la nuit du 24 Août 1572. Il doit ſuffire de renvoyer le Lecteur aux tomes XXVII de la Collection, p. 480, tome XL, p. 202, tome XLI, p. 151, &c.

d'une

d'une proscription, dont il seroit à désirer que le souvenir pût s'effacer dans nos annales. Bornons-nous plutôt à mettre en opposition au langage, que tenoit Cheverny, la lettre que vingt mois après cet événement écrivoit un Souverain juste & bienfaisant. Ce Souverain étoit Maximilien II (a), le beau-père de Charles IX. On sait qu'il fut humain & tolérant, & qu'à l'époque où il vivoit, ces vertus n'étoient pas communes. La lettre (b) qu'on va lire est un des monuments les plus précieux de ce siècle. Il l'adressa à Lazare (c) *Schwends*; & elle est datée de Vienne, le 22 Février 1574.

(a) Ce Prince, digne sous tous les rapports d'occuper le trône impérial, mourut le 12 Octobre 1577. Il avoit formé le projet avec le Théologien Cassandre de rétablir la paix dans l'Eglise. (Lisez *Cassandri opera*, p. 1818, & *epistolæ selectæ ejusdem*, lib. I, p. 376.)

(b) On la trouve en latin parmi les pièces de H. *Conringius*, à la fin de G. *Vicelii via regia*, imprimées à Helmstad en 1650, p. 278. Godast l'a aussi insérée dans le second tome de ses Constitutions Impériales. Nous l'avons tirée de l'Abrégé en françois de l'Histoire de la Réformation des Pays-bas, par *Gérard Brandt*.

(c) Ce Lazare *Schwend* paroît être le même que le Lazare *Schwendi* dont on a parlé dans l'Observation N° 6, sur les Mémoires de Gaspard de Coligni, T. XL de la Collection, p. 391.

« Mon cher Schwend (écrivoit le bon Empereur) » j'ai reçu, & j'ai lu votre lettre. Les lamentations que vous faites d'une » manière ſi pieuſe & ſi ſincère à l'occaſion » de ma maladie, me ſont fort agréables. Que » le Tout-Puiſſant, entre les mains duquel » ſont toutes choſes, diſpoſe de moy ſelon » ſa volonté ! Je le bénis de tout ce qui » m'arrive. Il n'y a que lui ſeul qui ſache » parfaitement ce qui m'eſt avantageux ou » nuiſible. Je me ſoumets donc à ſon bon » plaiſir ; car le train des affaires de ce monde » ne donne que peu de contentement & de » tranquillité : on ne voit partout que me- » chanceté & perfidie. Dieu nous veuille être » miſéricordieux & détourner ces maux de la » Chretienté ! Certainement la ſituation pré- » ſente des affaires eſt capable de faire tourner » la tête à ceux qui la conſidérent. Il ſeroit » aiſé de s'étendre ſur cela. Je commence » (Dieu merci) à recouvrer ma ſanté, & » à marcher avec une *canne*. Gloire ſoit à » Dieu dans toutes ſes œuvres ! Je ne ſaurois » approuver la manière *barbare & tyrannique* » dont les François ont traité l'*Amiral* & ſes » alliés ; *& j'ai le cœur navré d'apprendre que* » *mon gendre a conſenti à un ſi horrible maſ-* » *ſacre*. Quoique je ſache que d'*autres per-*

» *ſonnes ont plus de part que lui au Gouver-*
» *nement, cela ne ſauroit excuſer une action*
» *auſſi infame.* Plût à Dieu qu'il m'eût con-
» ſulté ſur cela ! je lui aurois donné un avis
» ſalutaire. Je n'aurois jamais conſenti *à un*
» *ſi grand crime* : c'eſt une tache qu'il aura
» de la peine à laver. Dieu veuille pardonner
» à ceux qui ont eu part à une telle action !
» je crains fort qu'avec le tems ils ne ſoyent
» à leur tour traités de la même manière.
» Vous dites très-bien *que les choſes, qui*
» *regardent la Religion, ne doivent pas être*
» *decidées par l'épée.* Quiconque a quelque
» éteincelle de vertu, ou de pieté, ou quel-
» que amour pour la paix & la concorde
» ne ſauroit déſapprouver cette maxime.
» Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres ne nous ont
» jamais enſeigné le contraire. *Ils n'avoient*
» *point d'autre épée que leur langue, la pa-*
» *role de Dieu, & une vie conforme aux pré-*
» *ceptes du Sauveur.* Nous devrions imiter
» leur exemple, comme ils ont imité celui
» de Jeſus-Chriſt. *D'ailleurs cette folle géné-*
» *ration devroit être convaincue après une ſi*
» *longue expérience, que cette affaire ne peut*
» *être terminée par des peines cruelles, & que*
» *ce n'eſt pas une maladie que l'on puiſſe guérir*
» *par des cauſtiques & des amputations.* Enfin

» ces procédures me déplaiſent infiniment ;
» & je ne les approuverai jamais *à moins*
» *que je ne perde le ſens*. Je ne vous cacherai
» pas qu'il y a des menteurs, & des hommes
» effrontez qui ont la hardieſſe d'aſſurer que
» ce maſſacre n'a pas été fait à mon inſu,
» & ſans mon approbation. Mais je prends
» Dieu à témoin qu'ils me font une grande
» injuſtice : ces menſonges & ces calomnies
» ne ſont pas des choſes nouvelles. J'ai été
» obligé autrefois de digérer un pareil trai-
» tement. Je laiſſe tout cela à Dieu qui peut
» venger ces injuſtices, lorſqu'il le jugera
» convenable. Pour ce qui eſt des Pays-Bas
» je ne ſaurois approuver les violences que
» l'on y commet : au contraire je me ſou-
» viens d'avoir écrit ſouvent au Roi d'Eſpa-
» gne, & de luy avoit donné de bons avis.
» Mais les conſeils des Eſpagnols ont prévalu
» ſur les miens : ils reconnoiſſent aujourd'hui
» leurs fauſſes démarches, & qu'ils ſont la
» principale cauſe de tous ces maux. Mes
» intentions étoient bonnes ; j'aurois fort
» ſouhaité de prévenir la deſtruction de ces
» belles provinces. Quoique l'on ait refuſé
» de ſuivre mes avis, & qu'un tel refus ſoit
» ſuffiſant pour ne plus penſer à cette affaire,
» je continuerai pourtant de leur faire part

» de mon conseil. Dieu veuille qu'il pro-
» duise un bon effet, que les Espagnols ces-
» sent d'employer des remedes si violents,
» & qu'ils reprennent leur ancienne condui-
» te ! Après tout que les *Espagnols* & les
» *François* agissent comme il leur plaira : il
» faut qu'un jour ils rendent compte de toutes
» leurs actions *à Dieu le juste juge* : pour
» moi j'agirai toujours moyennant sa grace,
» d'une maniere honorable, chrétienne, juste
» & sincere ; étant fortement persuadé que
» Dieu me mettra en état de travailler à sa
» gloire, & d'être utile au genre humain dans
» tous mes conseils, & dans toutes mes actions.
» En agissant de cette maniere, je n'estimerai
» point ce monde rempli de mechanceté &
» de corruption : je vous recommande à
» Dieu, & le supplie de diriger toutes choses
» pour le bien de la Chrétienté, & de nous
» tous. MAXIMILIEN ».

(8) M. de Thou (a) ne porte qu'à treize le nombre des Seigneurs polonois. Il place à leur tête *Adam Conarski de Dobilin*, évêque de Posnanie, dont Cheverny a estropié le nom en l'appellant *l'évêque de Ponans*. On peut évaluer la magnificence du cortége de

(a) Liv. LVI.

ces ambaſſadeurs, puiſque le nombre ſeul des gentilshommes, qui étoient à leur ſuite, montoit à deux cent cinquante. Ils firent leur entrée à Paris le 19 août par la porte St.-Martin, dans cinquante carroſſes à quatre chevaux. Une multitude immenſe accourût à ce ſpectacle. Elle contemploit avec ſurpriſe, ces hommes d'une taille avantageuſe, leur noble fierté accompagnée d'une gravité extraordinaire, ces longues barbes brillantes, ces bonnets garnis de fourrures précieuſes, ces cimeterres ornés de pierreries, ces bottes garnies de fers, ces carquois, ces têtes raſées par derriere, & ces grands brodequins à galoches de fer. Il eſt certain qu'en comparant le coſtume de ces étrangers avec celui des françois à cette époque, le parallèle ne devoit pas être à l'avantage des derniers. Aſſurément les pourpoints taillades de nos ancêtres, & leurs fraiſes énormes, ne devoient pas briller auprès de l'attirail aſiatique qu'on vient de décrire. Si l'extérieur des Nobles Polonois en impoſoit au peuple, la culture de leur eſprit parut bien extraordinaire aux courtiſans françois, qui preſque tous alors ſe piquoient d'une profonde ignorance. Non ſeulement il n'y avoit pas un polonois qui ne s'exprimât avec facilité en la-

tin, la plupart d'entre eux parloient purement l'italien, l'allemand, & même le françois. On les auroit pris, (dit M. de Thou) pour des hommes élevés au centre de la France. On conçoit combien les courtisans de Charles IX se trouvoient humiliés en ce moment, lorsqu'étant interrogés par les polonois, ils ne pouvoient leur répondre que comme ces hordes sauvages, à l'aide du langage naturel des signes. Si on eût demandé à un étranger témoin de ce spectacle laquelle des deux nations méritoit l'épithète de *barbare*; plein de respect pour l'habitant du Nieper & de la Vistule, il auroit dit que le vrai barbare étoit celui qui vivoit sur les bords de la Seine & de la Loire.

(9) M. de Thou (a) nous a transmis ces détails; & il s'accorde ainsi que l'Historien Matthieu (b) avec l'Auteur des mémoires. M. de Thou nous a même conservé la substance de l'exorde, & de la péroraison du discours de Cheverny. « Quels que soient les » bienfaits que la France & la Pologne ont » reçus de tous tems de la main de Dieu,

(a) Liv. LVII.

(b) Mathieu, Histoire du regne de Charles IX, Liv. VI, p. 361.

(répliqua-t'il aux ambaſſadeurs polonois) il n'y en a point qui ſoient au-deſſus de cette élection (a). » Il loua enſuite la prudence » du ſénat, cita l'exemple de l'Empereur » *Nerva* & d'*Alexandre le Grand*. Le premier » (dit-il) remit l'Empire à un ſucceſſeur qui » en étoit digne, l'autre interrogé au lit de la » mort qui il vouloit pour ſon ſucceſſeur, ré- » pondit *le plus digne*. Cheverny ajouta que » celui à qui les Polonois avoient donné leurs » ſuffrages, paroiſſoit en effet le plus digne » des compétiteurs, puiſque quoiqu'abſent, » éloigné & étranger, ils l'avoient préféré à » des rivaux ou préſents, ou voiſins, ou » même de leur nation, & avoient mieux ai-

(a) Probablement c'eſt cette phraſe de la Harangue de Cheverny que l'Hiſtorien Mathieu a voulu paraphraſer, lorſqu'en parlant de l'élévation du Duc d'Anjou au trône de Pologne, il dit « que la France ne pouvoit » déſirer de plus grande gloire que de voir ce qu'elle » n'avoit jamais vu, un fils de France regner ſur un » Royaume grand, riche & puiſſant, grand deux fois » autant que la France, riche pour l'abondance des » grains, des fruits &c., puiſſant pour la Nobleſſe » vaillante & guerrière, y ayant plus de Gentilshommes » en ce Royaume qu'il n'y en a en France, Angleterre » & Eſpagne. Il eſt vray (remarque-t-il) *qu'ils vivent* » *avec le Roy plutoſt comme couſins, que comme ſujets* ». (Hiſtoire du regne de Charles IX, Liv. VI, p. 362.)

» me venir lui apporter leur couronne, que » d'attendre qu'il la vint prendre chez eux; » que Henri de qui ce ſénat auſſi plein d'in» tégrité que de courage, avoit eu une ſi » grande opinion, feroit tout ſon poſſible » pour ſoutenir & augmenter parmi ſes nou» veaux ſujets la réputation qu'il s'étoit ac» quiſe, & l'attente que les autres nations » avoient conçue de ſes grandes qualités; » qu'il alloit quitter pour l'amour d'eux le » Roy ſon frere, la Reine ſa mere à qui il » avoit de grandes obligations, & la France » ſa patrie, qu'il n'en vouloit point d'autre à » l'avenir que la Pologne.... » Cheverny finit par cette clauſe d'heureux préſage qu'il proféra au nom du Prince.... *Allons où la volonté de Dieu, & l'amour de la foi chrétienne nous appellent.*... M. de Thou raconte que ces derniers mots excitèrent les applaudiſſemens (a) de toute l'aſſemblée, & qu'auſſi-tôt la muſique du Roi entonna le *Te Deum*.

(a) En énonçant la ſubſtance de la Harangue de Cheverny, nous n'avons pas prétendu la citer comme un chef-d'œuvre académique. Le ton de déclamation, qui y règne, étoit celui de tous les Orateurs du tems. Nous avons cru être d'autant plus obligés d'en donner une idée au Lecteur qu'à l'exception de M. de Thou, aucun des Ecrivains du tems n'en parle. On s'en con-

(10) Le rôle, que le nouveau Roi de Pologne avoit joué à la St.-Barthelemy, lui valut quelques désagréments dans sa route. Il s'en étoit peu fallu qu'en Pologne même un parti nombreux ne parvint à employer ce moyen pour lui fermer l'accès du trône. Jean de Montluc, & les autres agents de la cour de France, par leurs écrits apologétiques, ou plutôt à force d'intrigues, applanirent ces difficultés, comme on le verra dans les mémoires de *Choisnin*. Henri avoit balancé sur la route qu'il choisiroit, pour aller prendre possession du sceptre que les polonois venoient de lui déférer. Il préféra de traverser l'Allemagne. Pendant son séjour à Landeau, l'Electeur Palatin, l'envoya prier de passer par *Heidelberg*. Certaines conditions proposées par les députés du prince allemand causoient de l'ombrage. D'ailleurs on n'ignoroit pas ses liaisons intimes avec les protestans de France. Malgré ces motifs, Henri & les jeunes seigneurs qui l'accompagnoient, résolurent de répondre à l'invitation de l'Electeur. S'approchant d'Heidelberg, (raconte un écrivain (a)

vaincra si l'on consulte Davila, Mathieu, la Popelinière, & les Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX.

(a) Mathieu Histoire du règne de Charles IX, Livre VI, p. 363.

qui tenoit ces détails de Gilles de Souvré, témoin oculaire de ce qui se passa.) « Henri » fût rencontré par deux mille chevaux qui » vinrent à luy en ordre d'escadron, & comme » au galop, & estans proches du Roy, l'en» velopperent, & le mirent au milieu, une » partie marchant devant & l'autre après: » entrant dans la ville, il trouva les portes » gardées, les rues bordées de gens de guerre » la mesche allumée, les canoniers aux princi» pales avenues, & leur morgue comme des » gens irrités. A la porte du chasteau, il ne » vit personne pour le recevoir, que des gens » de guerre; comme il fût à la basse-cour, » tout étoit en silence & solitude. Il s'arresta » au pied de l'escalier comme pour faire de » l'eau, & leur donner loisir de descendre. » Au milieu des dégrés le *Rhingrave*, avec » deux gentilshommes qui s'étoient sauvés de » la journée de St.-Barthelemy, lui dit *que le* » *Comte Palatin le supplioit de l'excuser si* » *pour son indisposition il ne descendoit....* Le » Roy, qui vouloit par la *courtoisie* vaincre » *l'orgueil & le desdain*, lui dit *qu'il n'estoit pas* » *besoin qu'il s'incommodast.* Il le trouva à » l'entrée de sa chambre soustenu par un gen» tilhomme, en la posture d'un homme qui » feignoit de faire un grand effort pour se

» tenir debout: on n'y pouvoit entrer, ſans
» jetter la vue ſur un grand tableau de la
» mort de *l'Admiral*, & des principaux ſei-
» gneurs tués à Paris. Voyant que le Roy
» portoit ſa vue de ce coſté, il lui demanda
» un peu bruſquement, *s'il connoiſſoit ces*
» *gens-là... Ouy dà* (dit le Roy,) & à cette
» parole le feu luy ſortant par le nez & la co-
» lère par les yeux, il pouſſa un grand ſou-
» pir, & dit tout haut.... *Ceux qui les ont fait*
» *mourir ſont bien malheureux: croyez qu'ils*
» *eſtoient gens de bien & grands Capitaines....*
» Le Roy reſpondit *doucement qu'ils étoient*
» *capables de bien faire s'ils euſſent voulu...*
» Ce prince ſentoit un grand contentement
» en ſon ame de pouvoir faire éclater l'excès
» de ſa paſſion en la préſence du Roy, il en
» fit voir les effets en diverſes façons, luy don-
» na à ſouper, & le ſervit de poiſſon; mais il
» n'eût pour gentilshommes que ceux qu'on
» luy dit avoir eſchappé le jour de St.-Bar-
» thelemy, qu'il appelloit *la boucherie & le*
» *maſſacre de Paris*. Les ſeigneurs de ſa ſuite
» furent ſervis de chair & de poiſſon: mais il
» y avoit plus de l'un que de l'autre. Le Duc
» *de Nevers*, & le Duc *de Mayenne* entendoit
» ſouvent que l'on parloit *des bouchers de Lor-*
» *raine, & des traîtres Italiens*: mais ils n'en

» firent aucun ſemblant; *& le mépris couvroit*
» *l'injure.* Le lendemain il invita le Roy au
» promenoir, & ſe fit porter en une grande
» ſalle comme celle du Palais de Paris; & y
» eſtant, fit trente tours avec luy d'un pas
» auſſi ferme, & d'une ſanté auſſi entière,
» que les françois s'offencerent de cette bra-
» verie: les allemands en rirent; le Roy fût
» piqué, mais il diſſimula accortement ſon
» déplaiſir, donnant cela au tranſport de la
» paſſion, pour n'altérer la bonne amitié qui
» avoit toujours eſté entre la maiſon de
» *France* & de *Baviere.* Tout ce que le prince
» Palatin fiſt en cette chaleur de foye, ne luy
» cauſa tant de contentement qu'il reſſentit
» de déplaiſir, & eut de chagrin, quand il
» ſçût que le Roy avoit fait dire la meſſe en
» ſa chambre, le dimanche qu'il partiſt
» *d'Heidelberg*, & juroit Dieu que s'il l'euſt
» ſçu, il euſt fait mettre le feu dans le chaſ-
» teau. Le Roy crut que par ce ſeul acte il
» eſtoit aſſez vengé de toutes ſes braveries;
» & les ſeigneurs, qui eſtoient auprès de
» luy, ſe mocquoient de ce que ce prince
» n'avoit mieux conſidéré l'honneur que
» luy avoit fait un grand Roy d'entrer ſi fran-
» chement en ſes terres, cette généreuſe con-
» fiance méritant plus de reſpect. Il eſt vray que

» ſa colère s'eſtant évaporée, il euſt voulu n'a-
» voir pas fait ce qu'elle luy avoit conſeillé.
» Il commanda à ſes deux fils, le Prince
» *Caſimir*, & le prince *Chriſtophle* d'accom-
» pagner (a) le Roy, qui les fit ſi bien traiter
» *ſelon l'humeur du pays*, qu'ils ne ſçurent
» ce que c'eſtoit d'avoir ſoif tant qu'ils furent
» en ce voyage.

(11) La relation de la détention du maréchal de Montmorenci nous a été conſervée par un contemporain. Cet événement y eſt développé avec une naïveté qui plaît & intéreſſe; il nous ſemble que le récit, qu'on va lire, peint à la fois les mœurs du tems, le caractère de Charles IX, & la politique de Catherine de Médicis. « Au mois de mars,
» (1575) nous apprend (b) l'auteur, le Duc
» de Lorraine & ſa femme, accompagnez du
» cardinal de Lorraine, avec leur train
» vinrent à *Dammartin*, qui eſt un bourg &
» fort chaſteau appartenant au mareſchal de
» Montmorency par la ſucceſſion du conneſ-
» table ſon père, diſtant de ſix, ou huit lieues

(a) Henri partit *d'Heidelberg* le Dimanche 13 Décembre 1573.

(b) Mémoires de l'Eſtat de France ſous Charles IX (attribués à Jean de Serres) tome III, p. 296.

» de Paris. Le mareſchal entendant qu'ils ve-
» noient, alla au-devant d'eux juſqu'à une
» grande lieue & demie, & puis leur donna
» le plaiſir de la *venerie* & de la *fauconnerie*,
» & tout le paſſe-tems dont il ſe puſt aviſer;
» puis les amena en ſon chaſteau de Dammar-
» tin, où il leur fiſt les meilleures chères qu'il
» fuſt poſſible. Le lendemain luy & le cardi-
» nal furent l'eſpace de trois grandes heures
» enfermés eux deux ſur une terraſſe, &
» après diſner il les accompagna juſqu'au
» chaſteau de *Nanteuil*, qui eſt à quatre lieues
» de là, & qui appartient à la maiſon de
» Guiſe. Après pluſieurs grands adieux &
» embraſſemens eſtant de retour à *Dammar-*
» *tin*, & enquis de quelques uns de ſes do-
» meſtiques, *s'il lui plaiſoit pas aller en cour*,
» *répondit qu'il ne partiroit pour y aller que*
» *au jour de Paſques*. Il y avoit encore dix ou
» onze jours alors juſques là. Mais le lende-
» main un de ſes ſerviteurs domeſtiques,
» nommé *Thérignan*, le vint trouver, & luy
» dit que tous ſes amis deſiroient qu'il fuſt
» auprès du Roy, & que le Roy & la Royne
» deſiroient fort le voir. *Jamais* (diſoit ce ſer-
» viteur) *ils ne m'ont fait ſi bonne chère ny*
» *montré ſi bon viſage, qu'à ce coup vous n'a-*
» *vez rien a craindre; car vous n'y avez plus*

» *d'ennemis : ils s'en ſont en allez*... Le mareſ-
» chal, crédule à ſon dommage, fiſt mar-
» cher ſes mulets, commanda à chacun de
» monter à cheval, puis s'en alla en ſon chaſ-
» teau de *Chantilly* à ſix lieues delà ; & ſur le
» ſoir réſolût de partir le lendemain au point
» du jour, pour aller trouver le Roy au *bois*
» *de Vincennes*. S'eſtant mis en chemin, ſur
» les dix heures du matin arrive vers luy le
» ſieur *de Torcy* envoyé de la part du Roy,
» qui luy fiſt entendre que le Roy avoit un
» extrême déſir de le voir, & le prioit de ſe
» haſter ; au moien de quoy ledit mareſchal
» ne ſéjourna qu'il ne fuſt arrivé au *bois de*
» *Vincennes*, où incontinent il fuſt logé de-
» dans le donjon, & le mareſchal *de Coſſé* en
» une chambre auprès, dont le Roy & la
» Royne mere montroient viſage fort con-
» tent. Le mareſchal de Montmorency avoit
» fait porter ſes oiſeaux de rivière ; eſtimant
» qu'il auroit liberté & loiſir d'aller chaſſer à
» ſa couſtume : mais il ſuſt treize jours ſans
» bouger du logis. Cependant on luy faiſoit
» entendre par divers eſpions, que le Roy
» avoit affaire de luy : mais ſes amis & ſervi-
» teurs eſtoient fort étonné de ce qu'il n'al-
» loit point aux champs ; & ils s'entrediſoient
» qu'il eſtoit priſonnier ; & comme quelqu'un
d'entre

» d'entre eux lui demandoit *comme les choſes*
» *alloient*, le mareſchal fit réponſe *que le Roy*
» *ny la Royne, ne luy avoient jamais parlé à*
» *cœur ouvert juſques à cette heure là; &*
» *que cela le ſatisfaiſoit & contentoit telle-*
» *ment, qu'il en avoit mandé nouvelles ex-*
» *près à ſa femme par un Gentilhomme.* La
» mareſchale, ayant reçu les lettres de ſon
» mari, délibéra de le venir trouver à la cour.
» Au reſte le grand Prieur feſtoya le mareſ-
» chal en un lieu hors du chaſteau nommé
» la cour de la *Piſſote.* Le mareſchal n'eſtoit
» ſorti que ce jour, qui eſtoit le vendredi
» prochain devant Paſques, appellé le *ven-*
» *dredi Saint*; le mardi enſuivant il demanda
» congé au Roy d'aller à la volerie; & à ſon
» retour le Roy ſe fiſt apporter de ſon lit à la
» fenoſtre, *afin de le voir, tant il avoit peur*
» *qu'il ne fuſt eſchappé.* Le mercredy il ne
» bougea du chaſteau; & le jeudy il retourna
» à la volerie, accompagné des ſieurs de
» *Torcy* & de *Lanſac le Vieil*, que la Royne
» y envoya. Si alors il euſt voulu croire
» quelques-uns de ſes ſerviteurs, il ne fuſt
» pas retourné *au bois de Vincennes.* La ma-
» reſchale ſa femme ayant été ſix ou ſept
» jours en cour, s'en retourna à Chantilly;
» & prenant congé le ſoir tant du Roy, que de

» la Royne, ils luy firent le meilleur visage &
» accueil qu'il est possible de penser: La
» Royne luy disant: *Allez ma fille, allez vous*
» *en faire guérir, nous sommes infiniment aises*
» *le Roy & moy de voir M. de Montmorency*
» *auprès de nous.* Sur ce la mareschale lui
» respondit: *Que ne vous en servez vous donc?*
» A quoy la Royne répliqua: *ma fille, que vou-*
» *driez-vous que nous fissions? voudriez-vous*
» *que nous l'envoyassions avec M. de Mont-*
» *pensier? l'un n'endureroit pas que l'autre luy*
» *commandast.* Alors ledit sieur de Montpen-
» sier menoit une armée en Poitou. Elle luy
» dit davantage: *Voudriez-vous que nous luy*
» *baillissions l'armée de Matignon? elle est*
» *trop petite pour luy: mais ma mie, nous*
» *sçavons que c'est un notable seigneur, & un*
» *fort homme de bien: le Roy & moy nous*
» *en voulons servir pour la paix.*.... Le len-
» demain matin comme la mareschale pre-
» noit congé des dames de la cour, elle
» apprit d'autres nouvelles toutes contrai-
» res: car elle entendit pour certain que ce
» que la Royne mere luy avoit dit n'étoit que
» pure trahison, au moyen de quoy ren-
» contrant un des serviteurs domestiques du
» mareschal, lui dit: *Je vous veux communi-*
» *quer ce que j'ay appris ce matin, pour le dire à*

» *monſieur voſtre maitre*, ce que l'autre fait ;
» & le rapport contenoit en ſomme que le Roy
» & ſa mere luy vouloit mal de mort, qu'il
» prinſt garde à ſoy, & que s'il vouloit, la
» mareſchale ſa femme demeureroit à une
» lieue delà contrefaiſant bien fort la malade,
» & qu'elle manderoit au Roy & à la Royne
» mere qu'il leur pluſt permettre à ſon mari
» de la venir voir, afin qu'il donnaſt ordre à
» cette affaire. Mais le mareſchal fiſt réponſe
» *qu'il eſtoit trop tard, & qu'il falloit attendre*
» *la volonté de Dieu :* ce ſoir il alla voir le
» Roy & fuſt en ſa chambre juſques à neuf
» heures & demie. Lors le Roy lui donna
» congé, & luy dit par trois fois. *Adieu M. de*
» *Montmorency* ! puis ledit ſieur mareſchal
» tira le rideau du lit du Roy, lequel vouloit
» dormir (diſoit-il.) Le mareſchal eſtant re-
» tiré & couché, ſur les onze heures du ſoir
» le Roy envoya quérir la Royne & le Chan-
» celier de Birague : lors ils conclurent d'em-
» priſonner le Duc d'Alençon & le Roy de
» Navarre. Le Roy ordonna qu'on allaſt
» querir ſon *coche* à *St.-Maur-des-Foſſés* ;
» ce qui fuſt fait, & entra par la porte de der-
» riere dedans le parc, pour venir à la porte
» du chaſteau. Sur les quatre heures du matin
» un gentilhomme Ecoſſois fiſt entendre à un

» des domeſtiques du mareſchal, & qui eſ-
» toit avec luy en la chambre du Roy le ſoir
» précédent, qu'il avoit vu entrer la Royne,
» & *le Chevalier* (a) en la chambre du Roy,
» & le *coche* auſſi. Enquis pourquoy l'on avoit
» amené ce *coche*, reſpondit que c'eſtoit pour
» mener le Duc d'Alençon & le Roy de Na-
» varre à la Baſtille, & qu'il le penſoit ainſi.
» Le Mareſchal eſtant adverty de cela par ce
» domeſtique, ſe leve; & comme il s'habil-
» loit, un des valets de chambre le vint
» trouver, qui luy dit *que le Roy le deman-*
» *doit*, & eſtoit envoyé auſſi vers le mareſ-
» chal de Coſſé, pour luy en dire autant,
» comme l'effet le monſtra. Le mareſchal de
» Montmorency eſtant paſſé le pont avec ſon
» ſerviteur domeſtique ſus mentionné, il
» trouva le Vicomte *d'Auchy* capitaine des
» gardes du Roy; & s'eſtant entreſaluez tout
» haut, le Vicomte commença à deviſer
» avec luy à l'oreille, & ſe promenèrent leſ-
» pace de trois heures enſemble pendant leſ-
» quelles le mareſchal changeoit ſouvent de
» couleur, à quoy l'on pouvoit aiſément ju-
» ger qu'il entendoit des nouvelles fâcheuſes;
» auſſi étoit-ce l'empriſonnement que luy an-

(a) Le Chevalier d'Angoulême, connu depuis ſous le nom du Duc d'Angoulême.

» nonçoit le Vicomte, lequel il pria d'aller
» vers le Roy obtenir congé que le mareſ-
» chal puſt parler à luy. Cependant un des
» lieutenans du Vicomte mena ledit mareſ-
» chal vers le *coche*; & le Vicomte revint
» auſſitôt, & luy dit *que le Roy ne le vouloit*
» *point voir*. Sur ce on ouvre la porte du parc
» où le mareſchal entra, & commença à oſter
» un des crochets de ſa ceinture pour mettre
» ſon eſpée dedans *le coche*. Son ſerviteur do-
» meſtique le ſuivoit pas à pas malgré les
» gardes, & leur demandoit *s'ils le vouloient*
» *empeſcher de voir ce que l'on feroit de ſon*
» *maiſtre*, duquel il s'approcha pour l'ayder
» à monter dans *le coche*. Y eſtant aſſis, ce
» ſerviteur luy demanda par deux fois:
» *Monſeigneur, que vous plaît-il que je de-*
» *vienne? Que voulez-vous faire de moy?...*
» Et d'autant que le mareſchal ne lui reſpon-
» doit rien, il ajouta *Monſeigneur, ne trou-*
» *veriez-vous pas bon de faire avertir Ma-*
» *dame, de votre empriſonnement?* Mais le
» mareſchal le regardoit au viſage ſans dire
» mot. Alors apparût le mareſchal *de Coſſé*
» monté ſur un petit mulet gris à la porte du
» parc, que les Suiſſes emmenoient, duquel
» ils l'enlevérent, & le porterent juſques de-
» dans *le coche*: derechef le domeſtique, du-

» quel nous avons parlé ; pria le mareſchal » de Montmorency de l'envoyer porter ces » nouvelles à la mareſchale ſa femme. *Allez* » *donc la trouver de ma part* (dit-il), *&* » *faites mes recommendations à ſes bonnes* » *graces.* Alors ce ſerviteur, s'adreſſant au » Vicomte, luy déclara la charge qu'il avoit, » & le Vicomte qui eſtoit auſſi dans *le coche*, » ſe levant demanda au mareſchal..... *Vous* » *le plaiſt-il, Monſeigneur? Je vous prie mon* » *ami* (reſpondit le mareſchal.) A l'inſtant le » Vicomte appella un capitaine Ecoſſois, » (*le coche* marchant toujours) & luy dit... » *Allez dire à M. de Sanſac qu'il ouvre la* » *porte à ce capitaine qui s'en va trouver ma-* » *dame de la part de Montmorency*..... Ce que » l'autre exécute menant ce capitaine ſervi- » teur domeſtique avec trente archers de la » garde Ecoſſoiſe ; & après avoir parlé au » ſeigneur de *Sanſac*, ſortit ſain & ſauf, & » montant à cheval en diligence vint trou- » ver la mareſchale à Chantilly. Mais on la » pourſuivit de tous coſtés pour l'attraper » enſemble le ſieur de *la Porte*, gentilhomme » bien aimé dudit ſieur mareſchal, & guidon » de ſa compagnie d'hommes d'armes. Ils ſe » ſauverent tous deux, nonobſtant les di- » verſes embûches, qui leur furent dreſſées

» par ſoixante chevaux en *Champagne* & *Baſ-*
» *ſigny*, & juſques à *Metz*. Cependant les
» deux mareſchaux furent enſerrés dans la
« Baſtille ».

(12) Henri III, n'avoit quitté la France qu'avec un extrême regret. La ſolemnité de ſon couronnement en Pologne, & les fêtes, que cet événement occaſionna, formèrent autant d'objets de diſtraction propres à alléger pour le moment le poids de ſes ennuis. Cet appareil bruyant ne pouvoit pas toujours durer. Dès que le tumulte eût ceſſé il ſe trouva livré à ſes réflexions. Bientôt il calcula les nombreux déſagréments qu'on a droit d'attendre, en ſe tranſplantant dans une terre étrangère; avant de parvenir à s'y naturaliſer, la ſomme des dégouts & des contradictions à eſſuyer eſt immenſe. Tout répugnoit à ce prince au milieu de ſes nouveaux ſujets. L'âpreté de leurs mœurs, la bizarerie de leurs uſages, leurs loix fondées ſur un régime purement ariſtocratique, étoient continuellement en oppoſition avec ſes goûts, ſes fantaiſies, & ſes beſoins. Les nobles Polonois, fiers & jaloux, voyoient de mauvais œil les François qui avoient accompagné Henri. Les conſidérant comme des rivaux dangereux, ils leur

prodiguoient les mortifications ; ils eſpéroient par là les déterminer à regagner leur pays natal. « L'humeur de Henri (raconte Mat-» thieu (a)) étoit d'aimer quelqu'un par » préférence aux autres ; & les Polonnois » vouloient qu'il y eut en cela de l'égalité, » & que ce ſoleil ne demeuraſt pas plus en » une maiſon du zodiaque qu'en l'autre. Ils » diſoient *que les Roys devoient aimer, non* » *ſelon leur inclination, mais ſelon les mé-*» *rites, qu'il eſtoit toujours dangereux au pu-*» *blic que leur cœur ſe donnaſt entièrement à la* » *diſpoſition d'un particulier, dont la faveur* » *pouvoit prendre part à l'autorité royale* » *qui ne ſe doit jamais diviſer.* » L'unique plaiſir que le Monarque goûtoit, étoit de multiplier & d'étendre ſes correſpondances en France. Dans ſes entretiens épiſtolaires il ſavouroit une jouiſſance bien douce pour le malheureux qui ſe croit expatrié. Son imagination le tranſportoit aux lieux qui l'avoient vu naître. Le ſouvenir d'une maitreſſe chérie l'agitoit triſtement. La mélancolie ne tarda pas à s'emparer de ſon eſprit ; & la ſolitude lui devint néceſſaire. Cette maladie de l'ame s'accroît avec d'autant plus de rapidité que

(a) Hiſtoire du règne de Henri III, Liv. VII, p. 386.

ceux qui en ſont atteints, n'employent point les remèdes faits pour la guérir ; ils ſemblent rejetter les remèdes par choix, ou par inſtinct. Plus l'homme vit iſolé, plus il déſire de l'être. En ſe rendant inviſible aux grands, Henri prenoit la voye la plus ſûre pour les mécontenter. Les murmures éclatèrent de toutes parts. Henri, inſtruit des clameurs qui s'élevoient, conformément à ſon caractère, paſſa d'une extrémité à l'autre. *Ce n'eſtoient plus* (dit l'hiſtorien (a) Matthieu) *que tournois, danſes, chaſſes, feſtins & buveries perpétuelles; car elles font partie de la diſcipline du Pays.* Tandisque Henri cherchoit à étourdir ſes chagrins dans ce cercle d'amuſemens tumultueux, il apprit la mort de Charles IX, ſon frère. La première nouvelle de cet événement lui parvint par la voye de l'Ambaſſadeur de l'Empereur. Chemerault (b), & Fayolle de Neuvy, qui le ſuivoit de près, la lui confirmèrent. Henri conféra ſur le parti qu'il devoit prendre avec les François qui avoient ſa confiance. A leur tête étoient Bellievre, Villequier, Souvré, & Fibrac. Les plus ſages vouloient qu'il ne renonçât point ſur le champ

(a) Hiſtoire du règne de Henri III, Livre VII, p. 386.

(b) De Thou, Liv. LVIII.

au trône de Pologne, & qu'en ménageant cette place pour le duc d'Alençon son frère, il se reservât ainsi le moyen de s'en débarasser. Les autres, qui lisoient dans le cœur du Prince, & qui comme lui soupiroient après la France l'emportèrent. On résolut de partir le plus promptement possible. Afin de tromper les Polonois, on employa la ruse & les petites supercheries. Les circonstances de ce départ nous ont été transmises par Matthieu, qui tenoit le détail de la bouche même de *Souvré*; ce récit curieux nous a paru mériter d'être recueilli. « Le mercredi 16 juin (lit-on (a) » dans son ouvrage) le Roy estant à table, » *Alamanni*, Italien naturalisé Polonnois, luy » vint dire *que le bruit estoit par la ville qu'il s'en alloit.* Le comte de Tenchin (b) survint

(a) Histoire du règne de Henri III, Livre VII, p. 390. Cette relation est d'autant plus intéressante que nos Historiens, tels que de Thou & Davila, racontent l'événement d'une manière peu détaillée. D'ailleurs elle peut servir de correctif à la plupart des modernes, qui sur ce sujet ont commis des inexactitudes. Nous citerons pour exemples ceux qui ont écrit que Henri III profita de la retraite de l'Ambassadeur de France (Pomponne de Bellievre) & qu'il se mêla parmi ses gens.

(b) Les Traducteurs de M. de Thou l'appellent le Comte de Tenczin.

» au meſme tems, & tout ému ajouta *que* » *chacun s'affligeoit de ſon départ. Les gens* » *d'entendement* (reſpond le Roy) *comme* » *vous, ne croiront pas que je m'en aille : ils* » *ſçavent bien ce qui a eſté réſolu au conſeil.* » *Quant au peuple il faut le laiſſer dans les* » *rêveries qu'il imagine : je me ſoucie peu du* » *bruit, & beaucoup de la réputation.* Le » Comte voit ſes amis, les aſſure de l'inten- » tion du Roy : mais comme le bruit eſt une » fumée qui ſe pouſſe & s'écarte, plus on la » veut ſupprimer, on le vit augmenter en » telle ſorte, que le Comte un quart-d'heure » après, revint dire au Roy que l'on avoit » mis des corps de garde partout. Le Roy ſe » priſt à rire, & dit que *c'eſtoit bien le moyen* » *de s'aſſurer, mais que pour les mettre hors* » *de crainte & de ſoupçon il ſe coucheroit, &* » *s'endormiroit devant eux.* Là-deſſus il ſe » couche, continue ſes diſcours plus que de » couſtume, & feint de s'endormir. Le » Comte de *Tanchin* croyant le Roy endormi, » tire le rideau en opinion qu'il n'eſtoit pas » en eſtat de faire le chemin qu'il fit cette » nuit là. Souvré donnoit à ſouper à ceux qui » devoient accompagner le Roy. *Ermenville* » s'y trouva ſans avoir été invité, & ſe dou- » tant de ce qui ſe tramoit, reconnut bien

» qu'on luy donnoit le change. Après ſou-
» per la compagnie ſe ſéparant, chacun alla
» au rendez-vous qui avoit été aſſigné, *Souvré*
» & *Larchant*, qui devoient aller trouver le
» Roy, mirent leurs bottines & éperons dans
» leurs chauſſes, pour n'accroître le ſoup-
» çon des Polonnois qui commençoit à ſe
» remuer d'autant qu'on avoit vu partir des
» chevaux chargés que *Villequier* renvoyoit.
» Cette faute les cuida tous perdre, parce
» qu'on eût de la peine à la déguiſer & excu-
» ſer; & le Roy trouva fort mauvais qu'il
» euſt plus conſideré la perte de ſon bagage
» que le ſalut de Sa Majeſté. Sitoſt que *Sou-*
» *vré* & *Larchant* ſurent que le Comte de
» *Tanchin* fuſt ſorti par une porte de la
» chambre du Roy, ils y entrerent par
» l'autre, habillerent le Roy diligemment, &
» le firent paſſer par le logis de *Miron* ſon
» premier médecin pour gagner la campagne.
» Il y a quelque rapport & reſſemblance
» entre les chaſteaux de *Cracovie* & de *Blois*,
» l'un & l'autre ont une porte pour deſcendre
» à la ville, & une autre pour aller aux faux-
» bourgs. *Souvré* envoya quérir *Miron* pour
» voir ſi la porte des champs étoit fermée:
» il rapporta qu'il l'avoit laiſſée ouverte: mais
» eſtant proche de la cuiſine, *Alamanni* qui

» avoit la puce à l'oreille, & qui étoit tou-
» jours aux ecoutes la fit fermer. Il étoit sur
» le pas de la cuisine comme le Roy descen-
» doit l'escalier qui en étoit fort proche.
» *Souvré*, s'avançant pour détourner ses yeux
» & sa curiosité, *Alamanni* luy demande *où il*
» *alloit: à une assignation* (dit-l'autre) *qu'une*
» *belle dame m'a donnée aux fauxbourgs, & je*
» *vous prie de me faire ouvrir la petite porte.*
» Ainsi il l'amusa dans sa cuisine, afin que le
» Roy passât sans estre vu. *Alamanni* luy
» donna la clef, pour ouvrir la porte du faux-
» bourg, si elle étoit fermée, & pour s'en
» servir au retour. Il étoit bien en quelque
» opinion *d'une fourbe*; mais ne faisant que
» descendre de la chambre du Roy, & l'ayant
» laissé au lit, son jugement étoit si ébran-
» lé qu'il ne savoit de quel costé il devoit pen-
» cher. Ce fût la porte du salut du Roy & de
» toute sa suite qui y passa. Il fit un quart de
» lieue à pied, pour aller à une petite cha-
» pelle qui étoit le rendez-vous.

» La bonne conduite ne seconde pas tou-
» jours les résolutions qui se prennent chau-
» dement. Le danger qu'il y a de n'aller as-
» sez vite, trouble le jugement & précipite la
» diligence. Le Roy ne commençoit qu'à res-
» pirer ce premier air de liberté, qu'il recon-

» bonnier, qui entendant le train des che-
» vaux, monta en ſon grenier, & tira l'é-
» chelle après luy. Il y fallût monter à l'eſca-
» lade pour le faire deſcendre & mener au
» Roy ; bien leur en prit qu'ils ſavoient quel-
» ques mots de la langue: auſſi l'ignorance
» leur eût été honteuſe au pays où leur
» maître régnoit. Ils firent monter le char-
» bonnier en croupe ſur le cheval d'*Erméni-*
» *ville*, qui les mena par le plus droit à *Sa-*
» *tura*, où le Roy ſe trouva à la pointe du
» jour, ayant fait cinq à ſix lieues polon-
» noiſes, qui en valent plus de vingt de
» France. Le bonheur voulut que la bar-
» rière du pont ne ſe trouva fermée, & qu'ils
» gagnèrent diligemment une autre ville à
» trois lieues de là, où *Villequier*, *Pibrac*,
» *Quelus*, & *Beauvais-Nangis* l'attendoient;
» *Carqueret*, & *Miron* s'arrêtèrent avec eux
» pour ſe repoſer & rafraîchir : en même tems
» ils apperçurent les Polonois qui venoient
» après eux : ce fut alors à qui courroit le
» mieux. *Pibrac*, ne ſe voulant fier à ſon
» cheval, ſe ſauva dans un marais, où il
» enfonçoit (a) juſques au col pour ſe cou-

(a) Le bruit de l'évaſion du Roi s'étant répandu, les Polonois coururent aux armes. En pourſuivant Henri & ſa ſuite, ils les regardoient comme des traîtres & des

vrir

» vrir contre la fureur de ceux qui le pour-
» suivoient. *Miron* courut après le Roy au
» grand galop, criant toujours.... *piquez*,
» *piquez !* .... la peur ne luy fourniſſant plus
» d'haleine pour en dire davantage. *Souvré*,
» le voyant, s'arrêta pour ſavoir ce que c'eſ-
» toit : il répondit *que toute la Pologne ſui-*
» *voit le Roy*, *que tous les Gentils-hommes*
» *qui étoient demeurés derriere*, *étoient morts*
» *ou priſonniers*... Le Roy cependant ga-

deſerteurs. Les payſans ſe mirent de la partie ; & ce fut pour éviter leur furie, que Pibrac, pendant quinze heures entières, reſta dans l'eau juſqu'aux épaules. La nuit ſurvint, & il s'arracha de ces marais, ſans bottes & la tête nue. Une grande rivière ſe préſenta : il la franchit à l'aide d'une branche qui flottoit. Epuiſé de fatigue & de laſſitude, il rencontra un Palatin Polonois, qui ne voyant en lui que l'homme de mérite malheureux, lui fournit une voiture pour rejoindre Henri III. Au ſurplus Pibrac étoit deſtiné aux aventures périlleuſes. Son Souverain le renvoya en Pologne. Des voleurs le dépouillèrent, & vouloient le tuer. Son intrépidité les déſarma. Veut-on connoître, & apprécier Pibrac ; au lieu de lire les écrits de ſes panégyriſtes qui l'ont loué à outrance, ou ceux de ſes critiques qui l'ont trop déprimé, nous renvoyons à ſa vie latine par Charles Paſcal, ou à la Traduction Françoiſe de cette Vie, par Guy du Faur Seigneur de Hermay. On reviendra par la ſuite ſur cet Ouvrage.

» gnoit toujours pays accompagné de *Larchant* & *du Halde*.

» Après que *Souvré*, *Miron*, *Liancourt*, » *Chasteauvieux*, & *Renty*, qui en chemin » avoient joint le Roy, eurent passé le pont, » ils le rompirent, & jetterent les planches » dans l'eau. Ce fut le salut du Roy : car, » remontant à cheval, ils virent cinq cens » Polonois qui se présenterent pour passer, » & étant contraints d'aller chercher le pas- » sage à une lieue de-là, ils perdirent leur » avantage. Le Roy se rendit à *Peitzna* (a), » premiere ville de l'Empereur, où il trouva » *Bellievre* (b), Ambassadeur de France, » avec le relais, qui le reçut sans le saluer, » l'appellant *le Capitaine la Motte*, & feignant » qu'il étoit de son train. Le Gouverneur » de la ville qui le vint voir, le reconnut » bien pour ce qu'il étoit, & lui dit *qu'il* » *avoit reçu des lettres du Sénat de Pologne* » *pour le faire arrêter, le suppliant de passer* » *outre, & de ne le mettre en peine de n'offenser* » *Sa Majesté, ni de contrevenir aux capitu-*

(a) Plezin, ville frontière de l'Autriche.

(b) Pomponne de Bellievre Ambassadeur de France à la Cour de Pologne, prétexta la mort de Charles IX pour se retirer. Il s'étoit concerté avec Henri III; & il lui tenoit des relais prêts.

» *lations & intelligences qui étoient entre l'Au-*
« *triche & la Pologne.* . . Le Roy, l'ayant
» remercié de cet avis, ne voulut point re-
» paître, & monta un cheval de relais; car
» la jument, ſur laquelle il étoit venu, tomba
» morte à l'entrée de l'écurie.

» Le ſoupçon de ce départ étant paſſé en
» créance éveilla de bon matin le Comte de
» *Tanchin* pour aller en la chambre du Roy:
» mais il fut amuſé par un Gentil-homme
» François qui luy dit *que le Roy dormoit,*
» *& que n'ayant repoſé la nuit pour l'inquié-*
» *tude que luy donnoit la mort du Roy ſon*
» *frere, on ne le devoit éveiller ſi matin.* Les
» Palatins voyant la ville ſi émue, & que
» le bruit étoit pris pour certitude, le firent
» retourner au château pour apprendre &
» rapporter la verité. Il entra en la chambre,
» & tirant le rideau, trouva le lit vuide. Il
» ne ſut faire autre choſe que *de crier au*
» *malheur!* cela fit une éffroyable émotion
» par-tout. Les Palatins coururent inconti-
» nent au château, pour ſe ſaiſir des pierre-
» ries qu'ils avoient remarqué être en un
» coffre pendu au pied de ſon lit, & qui
» étoient eſtimées plus de trois cent mille
» écus. Le tems qu'ils mirent à le faire ou-
» vrir & chercher ce qu'ils ne trouverent

» pas, ſervit bien au Roy pour gagner pays ;
» car ſi à l'inſtant qu'ils furent aſſurés de ſon
» partement, ils euſſent depêché leurs gens
» pour courir après luy, ils l'euſſent encore
» trouvé dans les confins de Pologne : mais
» en ces accidens non prévus il y a toujours
» tant de trouble, que rien ne ſe fait qu'en
» déſordre. Le Comte de *Tanchin* eut com-
» mandement de le ſuivre..... Il fit telle
» diligence qu'il trouva le Roy un peu au-
» delà de la frontiere de Pologne : il ne ſe
» préſenta qu'accompagné de quatre ou cinq
» Tartares avec l'arc & la flêche : *Bellievre* le
» voyant venir au grand galop, donna les
» deux piſtolets qu'il avoit à l'arçon de ſa ſelle
» à *Souvré* & *Larchant*, leur diſant... *Tenez*,
» *défendez voſtre Maiſtre ; je me ſervirai de*
» *mon épée*... Ceux-cy allerent au-devant
» du Comte de *Tanchin*, & le reconnoiſſant,
» luy demanderent *s'il venoit comme ami, ou*
» *ennemi*... Il fit réponſe *que c'étoit en qua-*
» *lité de très-humble ſerviteur du Roy*.....
» *Dites donc à vos gens qu'ils mettent bas leurs*
» *flêches, ou vous en pâtirez le premier*....
» Il le commanda, mais ne le faiſant aſſez
» promptement, il les menaça en leur langage
» pour les faire obéir. Il pria *Souvré* de le faire
» parler au Roy qui étoit à cent pas de là, &

» s'approchant de luy se voulut mettre à ge-
» noux : mais le Roy luy commanda de parler
« à cheval. Il lui dit, *Sire, MM. du Sénat*
» *m'ont envoyé pour assurer Votre Majesté de*
» *l'incroyable regret qu'ils ont de votre dé-*
» *part, & vous demander pardon de ce*
» *qu'ils n'ont pas reconnu comme ils devoient*
» *la grande grace que Dieu leur a faite de*
» *leur donner un tel Prince pour Roy, que*
» *s'il plait à V. Majesté d'y retourner comme*
» *elle en est suppliée & conjurée très-hum-*
» *blement par les larmes & les vœux de tous*
» *les Ordres du Royaume, elle y trouvera*
» *plus d'honneur & d'obéissance qu'on ne luy*
» *en pourroit rendre en nul autre lieu du mon-*
» *de...* Le Roy lui dit... *Comte, mon ami,*
» *en prenant ce que Dieu me donne par suc-*
» *cession, je ne quitte pas ce qu'il m'a aussi*
» *acquis par élection : il me fera la grace*
» *de conserver l'un & l'autre. Mais la France*
» *qui est premiere en droit sur mes volontés,*
» *me demande les devoirs de ma naissance,*
» *& m'oblige de la secourir en cette pressante*
» *necessité : je vous reverrai ; car j'ay Dieu*
» *merci les épaules* (a) *assez fortes pour sou-*

(a) Les évènemens ne justifièrent pas cette fanfaronade ; & Henri III par ses foiblesses prouva qu'il avoit trop d'une seule couronne à soutenir sur sa tête.

» *tenir l'une & l'autre Couronne.* . . . Le Comte » de *Tanchin* repart *qu'il ne diſpoſeroit jamais* » *plus librement ni abſolument des volontés des* » *François que des Polonois*... Les ſerviteurs » du Roy s'appercevant que ce diſcours pou- » voit être un amuſement pour donner tems » aux autres de le joindre, lui dirent qu'il » le devoit renvoyer : ſur quoy le Roy lui » dit..... *M. le Comte, j'ay trop fait de* » *chemin pour retourner : quand toutes les* » *forces de Pologne ſeroient ici, je ne le* » *ferois point; & je donnerai de la dague* » *dans le ventre du premier qui ſera ſi hardi* » *que de m'en parler. Tout le ſervice, que* » *vous me pouvez faire, & dont je vous prie,* » *eſt de ramener vos gens, & d'avoir ſoin* » *des miens.* . . . . A cette parole le Comte » ſe piqua le bras, en ſucça le ſang, jura » perpétuelle (a) fidelité au Roy, & » pleurant à chaudes larmes, *le ſupplia*

(a) Cette prétendue fidélité eut un terme bien court. Le premier Décembre 1575 on convoqua une diète en Pologne pour l'élection d'un nouveau Roi. Le Comte de Tenchin fut un de ceux dont le vœu étoit qu'on choisît le nouveau Souverain parmi les Nobles Polonois. Il oublia alors la parole qu'il avoit donnée à Henri III. Mais la déſertion du Monarque ne juſtifioit-elle pas la conduite des Polonois ?

» *de luy donner une éguillette, & recevoir* » *un bracelet de camayeux qu'il luy offroit* » *pour gage, de la fermeté de ſa parole...* » *Souvré* dit au Roy *que ce témoignage d'af-* » *fection méritoit quelque choſe de plus grande* » *valeur.* Le Roy lui donna un diamant de » douze cent écus. *Souvré* lui fit préſent des » armes complettes qu'il avoit laiſſées dans » ſon logis à *Cracovie.* Il fit ce que le Roy » luy avoit commandé, ramena les Tartares, » renvoya les François, & donna au Sénat » quelque eſpérance de retour. »

(13) Le ſilence des Ecrivains du tems & de nos Hiſtoriens permet de douter de ce ſiège de *Menerbe*. Si le Maréchal de Retz le fit, cela ne produiſit pas une grande ſenſation. Peruſſis (a), qui vivoit à cette époque, n'auroit pas été homme à oublier un événement de cette nature. Il ſe contente de dire qu'alors *Menerbe* étoit la place d'armes des Proteſtans de Provence. Un Hiſtorien (b) moderne de ce pays s'exprime dans les mêmes termes. A la vérité il fait mention d'un ſiège de cette

(a) Hiſtoire des guerres du Comté Venaiſſin, de Provence, &c. p. 172.

(b) Hiſtoire de Provence par Papon, tome IV, p. 206 & ſuiv.

ville qui commença en 1577. Il nous apprend que les assiégés se défendirent pendant quinze mois & demi, & que la ville fut prise par le Duc d'Angoulême, successeur du Maréchal de Retz dans le Gouvernement de Provence.

Quant à l'attaque dirigée contre la ville de Livron, on a vu dans les Mémoires (a) du Duc de Bouillon, combien elle fut infructueuse. Le Maréchal de Bellegarde échoua de la manière la plus honteuse. Les assiégés pour le narguer avoient élevé au bout d'un pieu un fer de cheval avec un chat & des gands. Le chat désignoit la ville; & le fer à cheval faisoit allusion à la dignité militaire de Bellegarde. Vainement Henri III vint-il au camp en personne. Sa présence sembla redoubler l'insolence des assiégés (b). « Assassins (s'écrioient-ils) que venez-vous » chercher ici? Est-ce encore pour nous » surprendre dans nos lits, & pour nous » égorger comme l'Amiral? Ce n'est pas à » des hommes sans défense, c'est à des gens » armés que vous avez à faire, à des gens » que vos perfidies passées ont appris à se » tenir sur leurs gardes; montrez-vous,

(a) Tome XLVIII de la Collection, p. 68.
(b) De Thou, Liv. LX.

» jeunes *Mignons*, venez éprouver à vos » dépens s'il eſt auſſi aiſé que vous le penſez » de faire tête ſeulement à nos femmes. » Henri prodigua inutilement l'or & les promeſſes. Il fallut lever le ſiège. Il colora ſa retraite de la néceſſité où il étoit d'aller ſe faire ſacrer à Reims.

(14) On a vu dans (a) les Mém. de Bouillon le peu de ſuccès qu'eut la négociation entamée pour le mariage du Duc d'Alençon avec la Reine d'Angleterre. Ce Prince néanmoins ne regarda point comme un refus formel le délai indéfini qu'Eliſabeth avoit prononcé. Le maſſacre de la St. Barthelemi calma pour le moment l'ardeur de ſes pourſuites. Avant de remettre cet hymen ſur le tapis, il fallut ſonger à pallier aux yeux d'Eliſabeth, & des Anglois l'atrocité d'une proſcription dont l'odieux retomboit néceſſairement ſur Charles IX & ſur ſes frères. Le Lecteur doit ſe rappeller que Caſtelnau (b) fut chargé de cette commiſſion délicate. Quand on crut la playe refermée, Caſtelnau eut ordre de ſolliciter de

(a) Tome XLVIII de la Collection, page 145 & ſuiv.

(b) Voyez la Notice qui précède ſes Mémoires, tome XLI de la Collection, p. 152.

nouveau la main d'Eliſabeth pour le Duc d'Alençon. On vouloit éloigner ce Prince de la France, & ôter aux factieux le ſimulacre dont ils ſe ſervoient pour couvrir leurs manœuvres ambitieuſes. Bientôt on craignit que Caſtelnau ne réuſſit, lorſqu'on ſut en 1575 que la Reine d'Angleterre ſoutenoit le Duc d'Alençon revolté contte l'autorité royale. Villeroi (a), en lui écrivant le 26 Septembre de cette année, ne cachoit pas à l'habile négociateur les juſtes inquiétudes de la Cour ſur cet objet : Catherine de Médicis, en déſarmant les confédérés par un traité de paix, qui fut ſon ouvrage, put bien modérer les craintes de Henri III : mais les ſoupçons que le Duc d'Alençon lui avoit fait concevoir, ne ſe diſſipèrent pas ſur le champ. En conſéquence le projet de ſon mariage avec Eliſabeth reſta dans un état de ſuſpenſion. Ce Prince, qui alors avoit pris le nom de Duc d'Anjou, ſe nourriſſoit toujours d'une illuſion propre à flatter ſon orgueil : mais Caſtelnau ne recommença à négocier comme Agent de la Cour de France qu'en 1578. Ce ſage Miniſtre, qui connoiſſoit Eliſabeth, ne vouloit point que le Prince vint à Londres; & il s'en

(a) Addit. aux Mémoires de Caſtelnau, par le Laboureur, tome I, p. 669.

falloit beaucoup qu'il ajoutât aux propos de la Reine d'Angleterre la foi aveugle, dont le Duc & ſes émiſſaires particuliers ſembloient pénétrés. Malgré les repréſentations de Caſtelnau, le Duc d'Anjou ſéduit par la bonne opinion qu'il avoit de lui-même, n'aſpiroit qu'à effectuer ce voyage. On a (a) prétendu

(a) Un contemporain (Louis Guyon dans ſes diverſes leçons, tome I, p. 703) s'exprime ainſi. « François, Duc d'Anjou, fils de France, naguières décédé, » ayant envie de ſe loger, & d'épouſer une Reine, ou » Princeſſe héritière, fit parler à Eliſabeth Reine d'Angleterre de mariage, s'envoyerent des lettres l'un à » l'autre, & leurs pourtraicts. Enfin la Reine luy manda » qu'elle ne contracteroit jamais mariage avec celuy qui » la cherchoit, ſi elle ne voyoit le perſonnage, autrement qu'il n'en falloit plus parler. Ce Prince perſuadé par jeunes gens auſſi peu aviſés en cette affaire » que luy, délaiſſant l'avis des gens plus avancés en âge, » s'en va en Angleterre la voir, toutes fois ſans beaucoup de train; lequel ayant été contemplé de ladite » dame, le trouva ſi laid tant de la petite vérole, qui » luy avoit laiſſé des foſſes au viſage, qu'auſſi il avoit un » nez mal formé, avec quelques glandes au col, qui fut » cauſe peut-être qu'il ne fut reçu aux bonnes graces de » cette belle Reine. Aucuns ſont d'opinion qu'il n'y » devoit aller, mais continuer par lettres à traiter ſon » mariage. Car par aventure à la longue il eut pu entrer » en grace. » (Nouveaux Mémoires d'Hiſtoire &c., par l'Abbé d'Artigny, tome V, p. 261.

que la vue de ſa perſonne produiſit un effet contraire à celui qu'il eſpéroit, & que ſans le dégoût, qu'il inſpira, il auroit pu ne pas échouer. Mais des conſidérations, plus puiſſantes que celles de ſa laideur, influèrent ſur les réſolutions d'Eliſabeth. Quoiqu'il en ſoit, ſi le Duc d'Anjou n'eût pas le bonheur de plaire dans ſa première viſite (a), il s'engoua de ſa future épouſe au point d'afficher le jargon ſentimental d'un amour (b) romaneſque. On en jugera par les lettres ſuivantes, que le Laboureur (c) nous a conſervées.....

« Monſieur de la Mauviſſiere, ce petit » Dieu, que l'on peint aveugle, ne m'eſt » point connu ſans yeux, eſtant l'élection » que j'ay faite ſi parfaite, que je ne m'eſ» tonne d'aucun de ſes effets; bien que » devant l'eſpreuve ils m'euſſent eſté incroya» bles; & à préſent que je ſens augmenter

(a) Le Duc d'Anjou paſſa pour la première fois en Angleterre en 1579. (De Thou, Liv. LXVIII.)

(b) A cette époque il s'en falloit beaucoup qu'Eliſabeth fût jeune; & le diſparate de ſon âge avec celui du Duc d'Anjou, rendoit encore ces expanſions de tendreſſe plus ridicules.

(c) Aditions aux *Mémoires* de Caſtelnau, tome I, p. 672.

» ſes effets, je ſuis contraint de vous prier » que faſſiez une requeſte à la Reine d'An- » gleterre ma maitreſſe; (*c'eſtoit de lui per- » mettre de l'aller voir*) laquelle eſtant de » trés-grande importance, je n'ai oſé la met- » tre par eſcrit, ayant mieux aimé la confier » à la ſuffiſance de ce gros porteur, lequel » vous priant croire entierement, je ne la » feray plus longue : priant Dieu qu'il vous » ait en ſa ſainte garde ». *De Bourdeaux, ce 29 de Mars 1581.*

Voſtre bon Maiſtre FRANÇOIS.

« Monſieur de Mauviſſiere, je ne vous » puis celer le très-grand plaiſir que je reçois » ès fréquens avis que me donnez de ce qui » ſe paſſe par-delà; en quoy j'ay ſuffiſante » & digne preuve de voſtre affection envers » moy, & ce qui touche mon contentement, » dont je vous remercie bien fort, vous priant » de continuer ce ſoin, ſans en laiſſer paſſer » aucune occaſion. Je ne veux oublier à vous » dire comme j'ay vu la depeſche qu'avez faite » au Roy, Monſeigneur & frere, & l'eſpé- » rance que vous donnés du mariage. C'eſt un » œuvre duquel je deſire ſingulierement la » perfection, & où je vous prie de vous em- » ployer avec la même dévotion qu'avez com-

» mencé ; croyant que vous me ferez en cela » de ſignalés offices, dont je me reſſouvien- » dray à jamais en tous les endroits où je » vous pourray gratifier... *De Bourgueil, ce 17 jour d'Avril.*

Voſtre bon amy FRANÇOIS.

Plus le Duc d'Anjou montroit d'empreſſement, plus Eliſabeth manifeſtoit des diſpoſitions favorables. Les choſes prirent une tournure ſérieuſe ; & tout ſembloit tendre à une concluſion prochaine. On employa l'année 1580, & le commencement de 1581 à la rédaction des clauſes matrimoniales. La Cour de France (a) nomma des Commiſſaires pour aller à Londres terminer cette importante affaire. Trois Princes du Sang étoient à la tête de la commiſſion. Comme on avoit revêtu des (b) pouvoirs néceſſaires ceux qui la compoſoient, le contrat de mariage fut paſſé le 11 Juin 1581. On régla même la

(a) Voyez la Notice des Mémoires de Bertrand de Salignac Seigneur de la Mothe Fenelon, tome XXXIX de la Collection, p. 389.

(b) Ces pouvoirs, les inſtructions données aux Commiſſaires, & la teneur du contract de mariage ſe trouvent dans les Additions aux Mémoires de Caſtelnau, tome I, p. 674 & ſuiv.

forme des cérémonies nuptiales. Les obſtacles par rapport à la diverſité de culte des contractans furent levés. Nous paſſons ſous ſilence pluſieurs (a) difficultés qu'Eliſabeth ſuſcita exprès pour gagner du tems : on les arrangea toutes à ſa ſatisfaction. Quand cette Princeſſe congédia les Commiſſaires, elle eut ſoin dans les lettres qu'elle écrivit à Henri III & à Catherine de Médicis, de s'énoncer de manière à n'être liée poſitivement par aucune convention. La teneur artificieuſe de ces lettres frappa la Cour de France. Il y avoit là des yeux trop exercés aux ruſes & aux manéges de l'intrigue, pour ne pas perçer le voile dont Eliſabeth s'enveloppoit. Caſtelnau n'en avoit pas été la dupe un ſeul inſtant ; & ſa correſpondance le prouve. On démêla que la politique de la Reine d'Angleterre tendoit uniquement à brouiller la Cour de France avec celle d'Eſpagne, & à empêcher la première de ſe mêler des affaires de l'Ecoſſe. Afin d'arriver plus ſûrement à ſes fins, Eliſabeth dans le commerce épiſtolaire qu'elle entretenoit avec le Duc d'Anjou, ſe plaignoit tendrement de la froideur

(a) Additions aux Mémoires de Caſtelnau, tome I, p. 686 & 687.

(b) Addit. ibid. p. 688 & 689.

d'Henri III, & du peu de zèle qu'il témoignoit pour mettre la dernière main à cette alliance. Elle jettoit ainſi une pomme de diſcorde entre les deux frères ; c'étoit préparer adroitement la rénovation des troubles. Le Duc d'Anjou ſéduit par ces confidences apparentes, & croyant au ton de cordialité avec lequel Eliſabeth s'exprimoit, retourna pour la ſeconde fois en Angleterre vers le mois de Novembre 1581 ; c'étoit de Londres qu'il venoit de partir en Février 1582, lorſque ſelon le récit de Cheverny, *il retourna en Flandres*. Pour gage de tant de promeſſes, & d'épanchemens affectueux, il remporta un anneau, & quelques ſecours d'hommes & d'argent qu'Eliſabeth lui donna : ce fut avec ces foibles eſpérances qu'il revint ſoutenir contre les Eſpagnols le titre de Duc de (a) Brabant que les habitans des Pays-Bas lui

(a) Le 11 Février 1582, le Duc d'Anjou à ſon retour de Londres fut ſalué comme Souverain par le Prince d'Orange & par les autres Seigneurs des Pays-bas. Le 19 du même mois on le proclama Duc de Brabant. On l'avoit revêtu des ornemens des anciens Ducs. On remarqua que le Prince d'Orange, en lui mettant ſur les épaules le manteau Ducal, lui dit : *Serrons ſi bien le bouton, qu'on ne puiſſe arracher le manteau.* Les fêtes les plus brillantes accompagnèrent cette exaltation : mais déférèrent

déférèrent solemnellement. L'observation N°. 16 développera l'issue de son entreprise.

(15) En Lisant un récit aussi sommaire, croiroit-on que l'événement, dont il s'agit, a été un des plus importans du règne de Henri III, par les rapports qu'il eut avec les révolutions subséquentes? Si l'on considère la place qu'occupoit Cheverny, son crédit à la Cour, & les lumières qu'il étoit à portée de se procurer, on a droit d'en conclure qu'il a affecté d'être concis, afin de ne point parler. En suppléant à ses omissions volontaires, il est essentiel de donner au Lecteur une idée du personnage, dont il va être question. *Nicolas Salcede* étoit fils d'un Pierre *Salcede*, Espagnol d'origine, & qui 17 ans auparavant avoit été promoteur de la (a) *guerre Cardinale*. On la désigna ainsi

tout cela ne fut qu'un songe; & comme dans l'action dramatique, le songe finit par un coup de tonnerre. (Voyez de Thou, Liv. LXXV, & Mathieu, Histoire du regne de Henri III, Liv. VII, p. 478.)

(a) Les détails de cette guerre Cardinale se trouvent dans l'Histoire de M. de Thou (Liv. XXXVIII.) Veut-on consulter un monument du tems, qu'il ne faut pourtant pas lire, sans le rapprocher du récit de M. de Thou; on peut recourir au tome V des Mémoires de Condé de la dernière édition, p. 332 & suiv. On y a recueilli un écrit,

parce que le Cardinal de Lorraine y joua le principal rôle. Le Prélat avoit confié à Pierre Salcede le Gouvernement de l'Evêché de Metz, & le recouvrement des impositions. Le protégé, oubliant ce qu'il devoit à son bienfaiteur, s'avisa de trouver mauvais que le Cardinal, en sa qualité d'Evêque de Metz, se fut mis sous la protection de l'Empereur. Salcede s'opposa à la publication du rescrit Impérial. En alléguant qu'il étoit attentatoire à l'autorité du Roi, il parloit d'un principe vrai. Le Cardinal sans discuter, si son subordonné avoit tort, ou raison, ne vit dans sa manière de procéder, que de l'ingratitude & de l'insolence. Soutenu par le Duc de Lorraine, il recourut à la force. Salcede osa résister : la Cour se mêla de la querelle ; & si Salcede eut le dessous, le Prélat de son côté éprouva des désagrémens. Tout cela s'étoit passé en 1565. Salcede apprit à ses dépens qu'on n'offensoit pas impunément le Cardinal de Lorraine. Le jour de la St. Barthelemi arriva. Salcede, quoique Catholique fut traité en Protestant : on l'égorgea. Son fils, Nicolas Salcede auroit dû naturellement

dont voici le titre : *La Guerre Cardinale de l'Administrateur du temporel de l'Evesché de Metz, contre le Sieur de Salcede, Chevalier de l'Ordre, & Gouverneur de Marsal.*

être l'ennemi irréconciliable de ceux qu'il pouvoit regarder comme les meurtriers de ſon père. Mais il étoit né avec des inclinations trop viles, pour ne pas tout ſacrifier à ſon intérêt. En conſignant ici une particularité de ſa vie privée, qui nous a été tranſmiſe par un Contemporain, on appréciera l'homme; & ſes crimes ceſſeront d'étonner.

» Salcede (nous apprend (a) cet Ecrivain) » avoit fait autrefois de la fauſſe monnoye, » & en avoit acheté une maiſon. Le ven- » deur, s'étant apperçu de ſa fourberie, en » porta directement au Roy ſes plaintes. Le » Roi fit rentrer ce particulier dans ſon bien: » mais Salcede, pour ſe ſouſtraire à la puni- » tion que méritoit ſon crime, qui eût été » ſuivant l'uſage d'être brûlé dans l'huile » bouillante, ſe ſauva, & mit le feu à la » maiſon qu'il avoit achetée. On dit que » peu s'en fallut que le particulier avec toute » ſa famille ne périſſent dans l'incendie... » Le Roi l'ayant été voir depuis dans ſon » cachot, lui reprocha ſa mechanceté d'a- » voir voulu faire périr un homme qui déjà » avoit été ſa dupe, en prenant de lui de » faux écus. *Cela eſt vrai* (répondit-il au

(a) Lettres de Buſbec, tome III (de la traduction de l'Abbé de Foy.) p. 122.

» Roi) *en cela je l'ai trompé : mais pour* » *ſe venger il a voulu me faire bouillir ; &* » *moi j'avois deſſein de le faire rôtir* »... D'après ce fait on conçoit que Salcede étoit capable de tout. Quoiqu'il dut ſe défier de la Maiſon de Guiſe, l'eſpérance de travailler à ſa fortune le fit paſſer par-deſſus des conſidérations auſſi puiſſantes. Allié au (a) Duc de Mercœur par ſa mère, qui appartenoit à la famille de *Beaucaire Peguillon*, il ſe ſervit de ce moyen, pour ſe rapprocher des Princes Lorrains. Leur protection lui devint utile dans les circonſtances où il ſe trouva. Ils vinrent à bout de le ſouſtraire (b) au chatiment qu'il avoit encouru par ce payement en fauſſe monnoye, dont on a parlé.

(a) De Thou, Liv. LXXV.

(b) Quelques Modernes ont adopté le récit de l'Hiſtorien Mathieu : ils ont dit, d'après ſon Hiſtoire de Henri III, Liv. VII, p. 478, que Salcede fut d'autant plus coupable en attentant à la vie du Duc d'Anjou, qu'il avoit été ſauvé par ce Prince, du ſupplice encouru pour le crime de fauſſe monnoye. M. de Thou contredit formellement cette aſſertion, & attribue aux Princes Lorrains la protection qui lui valut ſa grace. Au ſurplus la relation de Mathieu, en ce qui concerne la conſpiration de Salcede, eſt ſi peu inſtructive, que ſon témoignage ne nous ſemble pas devoir balancer celui de M. de Thou.

Salcede alors se dévoua aux intérêts de ses bienfaiteurs ; ceux-cy, en étudiant son caractère, évaluèrent bientôt le parti qu'ils en pouvoient tirer. Le Duc de Guise jetta les yeux (a) sur lui, pour en faire l'instrument des catastrophes qu'il méditoit. A cette époque le Prince Lorrain préludoit aux grandes révolutions, dont le résultat produisit en France une anarchie complète. De tous les hommes faits pour nuire aux vues du Duc de Guise, & à celles de la Cour d'Espagne, le Duc d'Anjou étoit celui qu'il leur importoit le plus de perdre. Philippe II craignoit l'établissement de ce Prince dans les Pays-Bas. Le Duc de Guise envisageoit en lui un concurrent formidable, qui, toujours assis sur les degrés du trône, lui en fermoit l'accès. Pour renverser ces obstacles, une insurrection exécutée à la fois dans les diverses provinces de la France pouvoit compromettre la Couronne de Henri III, ou au moins le forcer d'abandonner le Duc d'Anjou à ses propres forces. Salcede de son côté devoit capter la bienveillance de ce Prince, & trahir sa confiance en livrant aux Espagnols quelqu'une (b) des places fortes des Pays-Bas où la

(a) De Thou, Liv. LXXV.

(b) Salcede espéroit que le Duc d'Anjou lui confieroit

ſouveraineté étoit reconnue. Alors le Duc d'Anjou enfermé de toutes parts, & deſtitué des ſecours de la France, périſſoit néceſſairement. Telle étoit l'opération dont on avoit chargé Salcede, ſi l'on s'en rapporte à ſes (a) aveux; car il nia conſtamment le projet de tout attentat ſur la perſonne du Duc d'Anjou. Son début auprès du Prince lui promettoit le plus heureux ſuccès. Salcede, en offrant de lever un régiment pour ſon ſervice, fut accueilli favorablement. Avant d'arriver, Sal-

le commandement d'une de ces places, telles que Dunkerque, & qu'il y introduiroit les Eſpagnols.

(a) Selon M. de Thou (Liv. LXXV) le projet des conjurés, dont la liſte nombreuſe eſt conſignée dans ſon Ouvrage, étoit de confiner Henri III au fond d'un cloître, de réduire le Duc d'Anjou à la dernière extrémité, d'exterminer la Famille Royale, & de livrer le Royaume de France à Philippe II. D'ailleurs Salcede ſe défendit conſtamment d'avoir eu le deſſein d'attenter à la vie du Duc d'Anjou. Ses dépoſitions feront partie des Mémoires de l'Etoile; & le Lecteur y trouvera la confirmation de ce fait, ſi pourtant on doit regarder la dépoſition d'un ſcélerat comme une pièce autentique & probante. Dans le Diſcours tragique & véritable de *Nicolas Salcede*, on articule poſitivement *que Salcede & ſes aſſociés avoient été commis pour le meurtre du Duc d'Anjou.* (Voyez le Journal de Henri III, par l'Etoile, tome III de la dernière édition, p. 236 & 237.)

cede, conformément aux instructions qu'il avoit reçues, s'étoit abouché avec le Duc de Parme, Général de l'armée Espagnole. Le secret de cette entrevue transpira. Le Prince d'Orange, à qui on en imposoit difficilement en matière d'espionnage, soupçonna la mission de Salcede, & le dénonça au Duc d'Anjou. Le 21 Juillet 1582, on arrêta Salcede : il avoit deux associés connus. L'un étoit Italien, & se nommoit François *Baza*. L'autre qui passoit pour Flamand, s'appelloit *Hugot*, dit de *la Borde*. Le premier fut pris avec Salcede, & depuis se tua d'un coup (a) de couteau, dans sa prison. Le second, plus alerte se sauva à l'instant où l'on arrêta Salcede. Celui-cy perdit bientôt la tête, & en dit peut-être beaucoup plus qu'il n'en savoit. Le projet d'insurrection, qu'il dévoila, & le nombre des conjurés, parmi lesquels on

(a) Francisco Baza se tua le 30 Juillet. On fit le procès de son cadavre. Après l'avoir écartelé, on en attacha les quartiers à un gibet avec cette inscription en François & en Allemand. *Cettui est Francisco Baza, Italien, apprehendé & convaincu de trahison, ayant entrepris d'empoisonner, ou d'ôter par autre moyen la vie à son Alteſſe, & à M. le Prince d'Orange, & ce par commandement du Prince de Parme, Général de l'armée du Roi d'Espagne.* (Lisez sa sentence définitive, tome III des Mémoires de l'Etoile, p. 242.)

comptoit la plupart des Seigneurs François attachés à la Religion Catholique, & ceux-mêmes qui vivoient dans l'intimité de Henri III formoient une liſte effrayante : des hommes, intacts (a) juſqu'alors, ſe trouvoient inculpés. *Villeroi*, un d'entre eux, s'en défend fortement dans ſes Mémoires. Nous y reviendrons en les publiant. L'affaire étoit trop grave, pour ne pas la communiquer à Henri III. Le Monarque envoya (b) Bellievre & Brulart, interroger le coupable. Salcede, perſiſtant dans ſa déclaration, Henri commença à croire que la conſpiration pouvoit

(a) A la tête de ceux qu'on accuſoit, on liſoit le nom du Maréchal d'Aumont. La conduite, que ce Seigneur tint, dément ſuffiſamment l'accuſateur. Jamais il ne varia : Henri III & Henri IV n'eurent pas de ſerviteur plus fidèle. Ce fait ſeul atteſte que Salcede enveloppa indiſtinctement dans ſa dépoſition des innocens & des coupables. Sans doute il eſpéroit par-là s'aſſurer l'impunité.

(b) M. de Thou (Liv. LXXV) nous a conſervé la converſation particulière de Henri III avec Bellievre. On y voit la frayeur qui agitoit l'eſprit du Monarque. Si l'on en croit du Pleſſis-Mornay, cette frayeur paſſa dans l'ame de Bellievre. Mornay le rencontra, lorſqu'il alloit en Flandres interroger le coupable. *L'Eſtat eſt perdu ſans reſſource* (lui dit Bellievre) *ſi tous ceux, que cet homme accuſe, en ſont !*

être sérieuse, & que ce n'étoit point, comme il l'avoit présumé d'abord, un stratagême inventé par les Conseillers de son frère pour troubler sa tranquillité, & semer un esprit de discorde au milieu de sa Cour. On amena Salcede à Vincennes. Le Roi voulut (dit M. de Thou) assister à son interrogatoire (a). Salcede nia ses dépositions précédentes. Il affirma qu'elles lui avoient été suggérées par des personnes de la suite du Duc d'Anjou. Si Henri III eût écouté les représentations du premier Président (Christophe de Thou) il n'auroit point livré Salcede au glaive de la justice. Le Magistrat éclairé par l'expérience, lisoit dans l'avenir. Il savoit ce qui se passoit; & il en inféroit que les faits énoncés par Salcede avoient malheureusement un fond de vérité. En conséquence il vouloit qu'on le conservât à titre d'otage, & comme un témoin toujours prêt à opposer au premier factieux qui oseroit remuer. Cette con-

(a) Le Monarque (raconte l'Historien Liv. LXXV) entendit le coupable, en présence de la Reine-mère, du Chancelier de Birague, de Cheverny, Garde des Sceaux, de Bellievre, de Brullart, de Christophe de Thou, Premier Président, & de la Guesle, Procureur-Général... Il est clair que si Cheverny ne s'est pas expliqué sur cet événement, c'est qu'il ne l'a pas voulu.

duite prudente éxigeoit une ſorte de ſurveillance & d'activité; le caractère apathique de Henri (a) n'en étoit pas ſuſceptible. Il traita de Thou (b) de *radoteur*. Le Magiſtrat avoit à ſes yeux un tort irrémiſſible. Il s'étoit élevé avec franchiſe contre la multiplicité des impôts, le (c) gaſpillage des Finances par les favoris, & les profuſions du Monarque. Le jugement de Salcede fut renvoyé au Parlement de Paris. Un arrêt en date du 25 Octobre le condamna au ſupplice réſervé pour

(a) « Trop de gens, (comme l'a fort bien obſervé M. Anquetil, dans ſon Eſprit de la Ligue, tome II, p. 124) » étoient intéreſſés au ſilence (de Salcede): on » conſeilla au Roi de ſe débarraſſer d'un ſcélérat qui ne » faiſoit que troubler ſa tranquillité. On verra, par » les fureurs de la ligue, affreuſe Tragédie, dont la » conjuration de Salcede eſt comme le premier acte, » combien ce lâche conſeil fut pernicieux au malheu» reux Henri.

(b) Le reſpectable Magiſtrat tomba malade à cette époque; & il mourut avant la condamnation de Salcede. En expirant, il plaignoit le ſort de ceux qui alloient lui ſurvivre. Il comparoit Salcede à *Caſſandre*. L'un & l'autre (diſoit-il) ont prédit les malheurs de leur patrie; & on ne les a pas crus. La mort de Chriſtophe de Thou fut un jour de deuil pour la capitale; & Henri III, par la ſuite, le regretta plus d'une fois.

(c) De Thou, Liv. LXXV.

les criminels de leze-Majesté. Le Parlement ordonna en outre que sa tête (a) seroit portée à *Anvers*, pour y être exposée dans un lieu public, mais que les confessions, les lettres particulières, & les déclarations de Salcede seroient (b) brûlées comme fausses & calomnieuses. On remarquera cependant qu'à sa (c) question, dont Henri, caché

(a) L'Ambassadeur d'Espagne réclama contre cette disposition de l'Arrêt. Il objectoit que c'étoit exercer un acte de juridiction dans une ville où le Roi de France n'avoit aucun droit. Henri, qui ne s'attendoit pas à une protestation de cette espèce, répondit *qu'il avoit envoyé cette tête à son frère, pour en faire ce qu'il jugeroit à propos, & comme on dit ici, des petits pâtés, s'il vouloit.* (Lettres de Busbec, tome III, p. 125.)

(b) L'Etoile, dans son Journal de Henri III (tome I, p. 371 de la dernière édit.) laisse entrevoir que le Président de Thou, par attachement à la maison de Guise, favorisa les variations de Salcede, & que ces variations déterminèrent cette partie du dispositif de l'arrêt. L'Etoile ajoute que Henri III, irrité de la conduite du Président, la lui reprocha aigrement, & que cela influa sur sa mort. L'Annotateur de l'Etoile a adopté ces imputations, que nous discuterons en tems & lieu.

(c) Le Monarque ne se contenta pas d'assister à la question. Il vit supplicier ce malheureux. A la vérité il se cachoit; mais (lit-on dans un Ouvrage du tems) Madame de Lorraine vit faire l'exécution, rapportant au Roi ce qui se faisoit, & ce qu'elle pouvoit enten-

derrière un rideau, fut le témoin, Salcede chargea derechef tous ceux qu'il avoit accusés. On assure qu'en retournant dans son cachot, un Prêtre lui conseilla de rétracter ce qu'il avoit confessé. Salcede le fit : il soutint jusqu'à la mort que les Princes Lorrains étoient des gens de bien. Tel fut la fin de cet homme dangereux dont les dispositions auroient suffi pour arracher tout autre Prince que Henri, à cette indolence dans laquelle il végétoit. Au premier instant il frémit, & trembla. Dès que Salcede eut été supplicié, le foible Monarque en oubliant sa mort, oublia sa cause. Il creusa ainsi sous ses pieds l'abîme, qui enfin l'engloutit.

(16) Si le Duc d'Anjou eût été plus clairvoyant, il auroit senti qu'il servoit de jouet à la politique d'Elisabeth. Le bandeau, qui offusquoit sa vue, l'aveugloit au point que, quelques mois après son départ de Londres, il s'applaudissoit du surcroit d'ascendant que la Reine d'Angleterre venoit d'obtenir en Ecosse. A l'entendre, il sembloit que cette Princesse, en travaillant pour elle, travailloit pour lui. « M. de (a) Mauvissiere (écrivoit-il

dre. (Voyez les preuves du Journal de Henri III par l'Etoile, tome III, édit. de 1744, p. 264.)

(a) Additions aux Mémoires de Castelnau par le Laboureur, Tome I, p. 698.

à Castelnau en date d'Anvers le 11 Septembre 1582) » vous m'avez fait fort grand plaisir de » m'avoir si amplement discouru de ce qui » s'est passé en Ecosse, & comme vous di- » tes, en peu de tems les choses y sont fort » changées, & beaucoup à l'avantage de la » Reine d'Angleterre, dont je me résjouis » plus qu'elle mesme, & qui c'estoit moi qui » en reçusse la commodité. Mais je suis très- » desplaisant que Sa Majesté rejette sur moy » le défaut de la satisfaction (a) qu'elle de- » mande du costé du Roy Monseigneur & » frere; n'ayant jamais rien pourchassé, ny » poursuivi plus instamment, & avec autant » de constance & patience qu'il s'en puisse » imaginer, que l'issue de cette affaire, pour » le bonheur que je m'estois promis, & » dont je suis encore en esperance de nos- » tre mariage. Sa Majesté sait que je n'y ai » rien oublié, & que j'ay fait toutes les » offres que j'ay pensé servir à toutes les » difficultés venues d'elle & du Roy. Encore

(a) Cette satisfaction étoit une déclaration de la Cour de France par laquelle on s'engageoit d'appuyer les prétentions du Duc d'Anjou sur les Pays-Bas. On donna cette déclaration: voilà ce qu'Elisabeth vouloit. Par là elle mettoit les deux Cours dans le cas de se regarder comme étant en guerre.

» ſuis-je réſolu à la même pourſuite, dont » je ne me laſſerai jamais, quelque difficulté » ou longueur qui ſe préſente de leur part...

A la fin le rêve brillant, dont l'imagination du Duc d'Anjou aimoit à ſe repaître, s'évanouit. Eliſabeth, aſſurée de la prépondérance de ſa faction en Ecoſſe, ne garda plus de ménagemens. Elle abandonna le Duc d'Anjou à ſes propres forces dans les Pays-Bas. Pluſieurs événemens, qui dans cette contrée ſe ſuccédérent coup ſur coup, expoſèrent ce Prince à de rudes épreuves. L'yvreſſe de ſon inſtallation à la ſouveraineté du Brabant ſembloit devoir ſe prolonger, par de nouvelles fêtes (a) deſtinées à célebrer le jour de ſa naiſſance. On avoit préparé des courſes, des Carouſels, des Tournois, & un Bal pour le ſoir. Tout à coup on apprend qu'un monſtre (*Jean de Jauregny*) vient d'aſſaſſiner le Prince d'*Orange*: la conſternation, & la terreur s'impriment ſur tous les viſages. Un bruit ſourd circule: la haine, & la calomnie le propagent. On accuſe les François d'avoir provoqué l'aſſaſſin. Les bourgeois d'Anvers courent aux armes. De toutes parts on entend répéter ce mot terrible... *Il faut tuer les maſſacreurs des nôces de Paris*... Sully,

(a) De Thou, Liv. LXXV.

témoin oculaire de l'événement, nous en a transmis (a) le récit. les François furent contraints de chercher un asile dans le palais du Prince d'Orange. *Jamais* (selon l'expression d'un de nos (b) historiens) *le Duc d'Anjou n'eust si belle peur, & il dit depuis que de sa vie il n'avoit esté si dévot & ne pensa mieux mourir. . .* » J'estois lors à Anvers (raconte du Plessis Mornay) » & M. le » Prince d'Orange m'avoit au sortir du presche voulu retenir à disner. Les gardes » avoient voulu chasser ce misérable (*Jauregny*) de la salle ; & il les en avoit » tancez, disant que c'étoit quelque bourgeois qui vouloit voir : il passoit de sa salle » en sa chambre, & s'estoit arresté a monstrer la tapisserie à M. de Laval, par dessus l'épaule duquel il (*l'assassin*) tira le » coup. J'y accourûs aussitôt, & vis le » meurtrier le corps enveloppé de pentacles » & toiles conjurées de *Nostre-Dame d'Oviedo.* » M. le Prince d'Orange, ayant repris ses » esprits, me dit ces mots... *Je pensois que la*

(a) Œconomies Royales, Politiques & Militaires, Tome I (Edit. des Wert) p. 36.

(b) Mathieu, Hist. du règne de Henri III, L. VII, p. 479.

» *maiſon* (a) *fut tombée ſur moy*. . . il eut un » grand ſoin de faire ſçavoir qu'il n'y avoit » rien du fait de *Monſieur*, lequel avec les » ſiens n'eſtoit pas ſans peur. Mais on y en- » voya une forte garde pour empêcher » l'abord du peuple, & fut en moins d'un » quart d'heure donné un tel (b) ordre par » toute la ville, qu'il n'y avoit ni bruit, ni » murmure. Le meurtrier avoit quelque envie » de réſerver ſon coup au ſoir, au feſtin de » *Monſieur* : ſi cela fuſt arrivé là, on n'euſt » jamais pu croire que ce n'euſt eſté de ſon » fait, & premier que la verité euſt été » connue, tout euſt eſté en combuſtion & » carnage. . .

Dans les Mémoires de Sully (c) on attribue

(a) La commotion produiſit cet effet. La bale entra par deſſous l'oreille droite du Prince d'Orange, paſſa par le palais ſous la machoire ſupérieure, & ſortit par la joue gauche. Le Prince (dit M. de Thou, Livre LXXV) fut étourdi; & il a dit depuis qu'il avoit cru que c'étoit un des appartemens de la maiſon qui tomboit.

(b) Heureuſement le jeune Maurice de Naſſau, fils du bleſſé, fouilla dans les poches de l'aſſaſſin. On y trouva des lettres & des tablettes qui ſervirent à juſtifier les François. (De Thou, ibid.)

(c) Œconomies Royales, Politiques & Militaires, tome I, p. 36.

à cet

à cet événement la conduite intérieure du Duc d'Anjou. *Il demeura tellement ulcéré* (y lit-on) *que dès cette heure il résolut d'essayer à se rendre maître absolu*... M. de Thou (a) développe beaucoup mieux les motifs qui déterminèrent ce Prince à employer la force, pour tenter une entreprise injuste & tyrannique. Ne recevant plus de secours pécuniaires ni de la France, ni de l'Angleterre, sa position en 1583 devenoit fort embarrassante. Ses nouveaux sujets de leur côté ne lui fournissoient point le contingent qu'on lui avoit promis. Soit impuissance, soit mauvaise volonté, les Trésoriers des Etats-Généraux répondoient à ses agents qu'ils n'avoient pas de fonds. Il s'en falloit bien qu'on se hâtât de lui remettre les villes de sûreté stipulées par son traité. Catherine de Médicis achevoit de désespérer le Prince, en lui écrivant à cette époque, « *que* (b) *dans l'estat où il estoit*, il ne devoit » attendre aucun secours d'elle, ni du Roi, » qu'il estoit comme l'oiseau sur la branche, » & qu'il sortiroit de ce pays avec autant de » regret, que l'Archiduc (c) Mathias y avoit

(a) Liv. LXXVII.

(b) Mathieu Hist. du règne de Henri III, Liv. VII, page 480.

(c) L'Archiduc Mathias avoit été insulté; & le peu-

» reçu de honte & de déplaisir... Quand ils » auront tiré de vous (lui ajoutoit-elle) le » verd & le sec, ils vous en feront de mesme : » ils vous chasseront pauvre, déshonoré, & » nécessiteux. Si vous aviez cinq ou six bonnes » places entre vos mains, qui vous fussent » bien asseurées, & par lesquelles le passage » fut ouvert pour aller & venir là où vous » estes, je crois que le Roy mon fils pourroit » entendre a vous donner secours pour le » desir qu'il a de voir vostre fortune établie : » autrement n'esperez pas sur un fondement » incertain, pour pouvoir tirer secours de » luy...

En réunissant ces diverses considérations,

ple lui jetta des pierres. Le Prince d'Orange, dans plus d'une circonstance, éprouva des affronts de ce genre. La Noue, malgré sa réputation de sagesse, ne fut pas toujours respecté. En général veut-on connoître l'esprit du peuple, l'instabilité des opinions qui le dirigent, & le peu de fond qu'on peut faire sur son attachement, c'est l'histoire de la révolution des Pays-Bas qu'il faut étudier. On verra combien il en coûte de peines, d'intrigues, & de soins aux ambitieux, pour que ce tigre, qu'ils ont habitué à dévorer les hommes, ne s'élance pas sur eux à chaque instant. Le Démagogue, qu'on idolâtroit le matin, est assassiné le soir; & au nom de la liberté on égorge celui qui la veille étoit appellé le protecteur & le père de la Patrie.

on conçoit l'anxiété d'esprit dont le Duc d'Anjou devoit être tourmenté. Il n'est point étonnant qu'il ait écouté des conseils violens & perfides. De concert avec ceux qui l'entouroient, il prit le parti de s'emparer à la fois de *Bruges*, d'*Anvers*, de Dunkerque, & de plusieurs autres places. L'Histoire (a) remarque qu'il avoit caché cet odieux projet au Duc de Montpensier (b), à d'Avantigny (c), à Laval, & à la Rochefoucault. Si le Maré-

(a) De Thou, Livre LXXVII.

(b) Le Duc de Montpensier, instruit au moment de l'exécution, refusa d'y prendre part. *J'ai à ménager* (dit-il au Prince) *l'honneur de ma famille, & je me garderai bien d'entacher ainsi sa gloire...* Il demanda (ajoute-t-on) au Duc d'Anjou ce que dans cette occurence alloit devenir le Prince d'Orange son beau frère. *J'y ai donné ordre* (repondit le frère de Henri III.) *Quel ordre!* (s'écria Montpensier, en jurant.) *M'appellez-vous cela ordre?*

(c) « M. d'Avantigny (selon Duplessis-Mornay) » n'y estoit point. Au contraire (continue-t-il) quel- » ques mois auparavant *Monsieur* luy avoit supposé une » lettre de *Vaufin*, son intime ami & voisin, qui luy » donnoit advis que sa femme estoit morte. Sur quoi » il avoit pris congé de luy pour s'en retourner en » France. Le premier, qu'il rencontra à Paris, fut » *Vaufin*, qui fut tout esbahi de le voir habillé de deuil, » & luy fit reconnoistre la fourbe ».

chal de Biron se borna comme on le dit, à désapprouver l'entreprise, ne devoit-il pas faire plus, & s'y opposer ouvertement? Sous prétexte de passer son armée en revue, le Prince la fit approcher d'*Anvers*. Au signal convenu, le complot s'exécuta. Le secret avoit transpiré, & une partie des habitans s'arma à l'instant même: les autres accoururent aux cris des combattans. Les François, repoussés de toutes parts, ne recueillirent que la honte de leur perfidie. L'amour de la patrie, & le desir de défendre ce qu'ils avoient de plus cher, transforma de simples bourgeois en guerriers, en héros: d'abord le Duc d'Anjou se crut vainqueur. Regardant ceux qui se précipitoient du haut des remparts, *voyez* (dit-il à ses officiers) *ces pauvres bourgeois!* . . Il fut bien surpris quand *Laval* luy eut montré que c'étoit la Noblesse Françoise qui faisoit le saut périlleux. Une partie de l'armée (a) du Prince y fut taillée en pièces. Beaucoup

(a) M. de Thou (Liv. LXXVII) évalue à douze cens hommes la perte des François, & celle des Bourgeois à environ deux cens. On regretta parmi les premiers, Saint-Blancard, fils de Biron, Gedeon de Pons, Claude de Beauvilliers Comte de Saint-Aignan, & son fils. Le Comte de Saint-Aignan avoit fortement contredit l'entreprise. *Eh quoi* (lui dit M. le Duc d'Anjou)

de Gentilshommes ſe trouvèrent fort heureux, en devenant priſonniers de guerre, de n'eſtre pas égorgés par une populace féroce, qui avoit droit de les traiter comme une horde de bandits. A compter de ce jour, le Duc d'Anjou ne fut plus Duc de Brabant que de nom. En vain la Cour de France par des négociations eſſaya de rétablir la bonne intelligence entre le Prince, & ces peuples. On ne croit plus à la parole des grands, quand ils l'ont parjurée. Le Duc d'Anjou revint triſtement en France, portant dans ſon ſein le mal qui le conſumoit. La mort l'attendoit à Chaſteau-Thierri : & quelle mort ! » L'inquiétude de l'eſprit (raconte l'hiſtorien Mathieu) » augmenta l'indiſpoſition du corps, que les » voluptés & les débauches avoient gaté. » Durant ſa maladie il regrettoit (a) l'exécu-

Comte, le nez vous ſaigne. Je vous ferai voir le contraire (repondit celui-ci) : il ſe noya, en tombant dans le foſſé avec ſon fils.

(a) Il y avoit plus de loyauté dans cette déclaration du Duc d'Anjou que dans les écrits apologétiques où l'on s'étoit efforcé de préſenter ſous un jour favorable ſon entrepriſe dirigée contre la liberté des habitans des Pays-Bas. Ce Prince trouva des défenſeurs : les tyrans n'en ont-ils pas eu? Parmi ces écrits il y en a un que nous citerons, par ce qu'il n'eſt guères connu que de

» tion d'Anvers & blaſmoit les conſeils pré-
» cipités qui l'y avoient porté... Son teſtament
» donne beaucoup de connoiſſance de (a) ſa
» vie. Il déclara qu'un des plus grands re-
» grets, qu'il eut, étoit d'avoir irrité le Roy
» ſon frere par ſes actions & entrepriſes, le
» pria de récompenſer ceux qui s'etoient ap-
» pauvris pour le ſuivre, témoignant ne de-
» ſirer plus magnifique tombeau que de vivre
» dans le cœur de ſes ſerviteurs, & de payer
» ſes dettes, qui montoient environ à trois
» cent mille eſcus ». *Si j'avois des Royaumes*,

nom. En voici le titre : *Diſcours véritable de l'entrepriſe d'Anvers (le 11 Janvier 1583) pour juſtification du Duc d'Anjou & de la Nobleſſe Françoiſe, par Jules de Richy, Gentilhomme de Picardie, in-8°...* L'ouvrage de Richy eſt une réponſe à l'apologie des Etats de Flandres. Nous nous bornerons à une ſeule réflexion, d'après laquelle on doit l'apprécier. Eſt il poſſible de bien juſtifier un acte de perfidie ?

(a) Veut-on apprécier le Duc d'Anjou, il faut lire le premier volume des Mémoires de Nevers. On y trouve une multitude de particularités qui atteſtent la violence de ſon caractère, ſa haîne contre Henri III, ſon ambition exceſſive & ſon imprudence. Il fit, en mourant, amende honorable : ſon teſtament contient les plus belles diſpoſitions ; mais la plupart ne furent pas remplies. (Voyez ce teſtament, tome I des Mémoires de Nevers, p. 691.

» (disoit-il en (a) s'adressant au Roi son frere),
» *ils seroient tous à vous, & vous les léguerois*
» *& donnerois par ce mien testament, & non*
» *à autres là nature de ma naissance & mon*
» *affection vous constituent mon héritier, sans*
» *que je le die. Mais il ne me reste de mes*
» *pénibles entrepriſes presque rien qui puisse*
» *être appellé don & libéralité qui ne vous soit*
» *du tout acquis. Les Pays-Bas m'ont fait*
» *acheter bien cherement le nom de Duc & de*
» *Comte, lequel il me donnent encore; que si*
» *j'ai quelque pouvoir envers eux je les prie de*
» *transférer tout à voſtre perſonne, à qui je*
» *laisse & donne tous les droits & prétentions*
» *que je puis avoir, en vertu du traité solem-*
» *nel que je fis avec eux. Et d'autant que Cam-*
» *bray peut servir aux Estats comme un boule-*
» *vart acquis & gaigné par les moyens que vous*
» *m'avez donné, & que je demeure obligé à la*
» *défense des citoyens, qui avec tant d'affec-*
» *tion & de fidelité se sont jettés entre mes bras,*
» *je vous supplie au nom de Dieu, Mon-*
» *seigneur, accepter ce que j'ay de droit en*
» *cette place, & empescher l'oppression d'un*

(a) Hiſtoire du règne de Henri III, Liv. VII, p. 482, par Mathieu.

» *ſi bon peuple* (a)... *J'emporte en mon tom-*
» *beau la ſubſtance de pluſieurs, leurs pleurs,*
» *& gémiſſemens, ſans que j'aye eu moyen de*
» *m'en deſcharger envers Dieu & les hommes,*
» *ſi par voſtre pitié & compaſſion vous ne*
» *daignez me faire tant d'honneur* ».

(17) Les Mémoires du tems, & particuliérement ceux de l'Etoile n'épargnent pas Henri III ſur ces confréries de penitens, qu'il accrédita. Il en avoit pris le goût à Avignon, lorſqu'il revint de Pologne en France. « Il ſeroit ennuyeux (comme l'a très-bien obſervé un (b) moderne) « de remettre » toujours ſous les yeux du Lecteur les dévotions bizarres de ce Prince, les longues » proceſſions dans leſquelles il traînoit après » lui, Princes, Miniſtres, Cardinaux, couverts du ſac de pénitens, ſes pélerinages » à Chartres & ailleurs pour avoir des enfans, » ſes retraites aux Minimes, & aux Feuillants, qu'il preſchoit luy-meſme en Chapitre »... Afin de donner plus de relief à ces confréries (c), le Monarque venoit

(a) Voilà bien l'éloge le plus complet d'un peuple, dont il avoit voulu devenir le deſpote, ou le tyran.

(b) Eſprit de la Ligue, tome II, p. 225.

(c) Les principaux inſtituteurs de ces confréries étoient

d'en célébrer la solemnité le 25 Mars 1583. Suivi de tous les courtisans, des premiers Magistrats, du Cardinal de Birague Chancelier, & de Cheverny (a) Garde des Sceaux, il alla en procession malgré la pluie. Ils étoient tous vêtus d'un sac, & le visage couvert. Le vendredi-saint la cérémonie recommença; & pour la rendre plus imposante, on l'exécuta la nuit aux flambeaux. Un des frères du Duc de Joyeuse fut la victime du froid que les pénitens éprouvèrent. Il y gagna une dissenterie dont il mourut. Si Henri III, par ces pratiques extérieures de piété, crut se

un nommé du *Peynat*, & le Jésuite *Edmond Auger*. Le dernier a publié sur ce sujet un Livre fort singulier, qui a pour titre : *Métanoélogie sur le sujet de l'Archi-congrégation des Penitens de l'Annonciation de Notre Dame, & autres dévotieuses assemblées. — Paris Mettayer 1584 in-4°*... L'Archevêque de Césarée (N. Cheffontaine) en fit l'apologie : c'est un in-8°. recommandable par le ton de mysticité qui y règne. Veut-on connoître l'esprit qui dirigeoit ces institutions ; il faut lire les Statuts de la Confrérie des Pénitens blancs, que Henri III sanctionna de son autorité. Cet in-4°., imprimé en 1583, est intitulé : *Statuts de la Congrégation des Pénitens de l'Annonciation de Notre Dame par le commandement du Roi Henri III.* Les Statuts en question étoient datés du 13 Mars.

(a) De Thou, Livre LXXVIII.

rendre recommandable, il ſe trompa : les mauvais plaiſans l'accablèrent de lazzis & de paſquinades (a). Des Prédicateurs l'accusèrent hautement d'hypocriſie. Leur inſolence ſembloit juſtifiée par la corruption d'une cour (b) où tout étoit à l'encan, & où l'on ne rougiſſoit plus d'aucun crime.

(18) L'Aſſemblée de Saint-Germain qui, après avoir commencé au mois de Novembre 1583, ne finit qu'en Janvier 1584, ne fut

(a) Maurice Poncet s'exprima avec force contre ces courtiſans, qui cachoient leurs déſordres ſous le maſque de la piété. Par alluſion au tems pluvieux de la première des proceſſions, dont on vient de parler, il dit *que les Confrères faiſoient à-peu-près comme ceux qui ſe couvrent d'un ſac mouillé pour ſe garantir de la pluie...* Henri III ſe contenta d'exiler le Prédicateur à Melun. Ce Prince (dit la Reine Marguerite ſa ſœur) *n'avoit du courage que contre les femmes.*

(b) « La vertu (dit M. de Thou, Liv. LXXVIII) » reſtoit ſans récompenſe : tout ſe vendoit dans l'Eſtat » ſous l'authorité meſme du Roy. Le Souverain eſtoit » à la fois haï, & mépriſé. La fidélité des peuples » commença à s'affoiblir; & bientoſt elle fut entiere- » ment corrompue par ce trafic infâme de magiſtra- » ture & de gouvernement »... Tel eſt à cette époque le Tableau que M. de Thou a fait de la France. Malheureuſement il peignoit ce qu'il voyoit.

point une Assemblée nationale. On peut l'assimiler à une de ces parades avec lesquelles Henri III se flattoit d'amuser la crédulité du peuple. La même politique, qui l'avoit déterminé à afficher les pratiques d'une dévotion minutieuse, influa sur la convocation de l'Assemblée, dont il s'agit. Cheverny sentoit trop bien son organisation vicieuse, pour oser se livrer à quelques détails. Aussi qu'en resulta-t-il? on avoit ridiculisé (a) la prétendue piété du Souverain; on ne le ménagea pas davantage sur son amour public. Le mécontentement étoit général. La multiplicité des impôts (b), la dureté de la perception, &

(a) On en jugera par les quatre vers suivants. On y parloit ainsi de la dévotion du Roi...

Après avoir pillé la France,
Et tout son peuple dépouillé,
Nest-ce pas belle pénitence
De se couvrir d'un sac mouillé?

(b) Chaque année en amenoit de nouveaux. Il y eut peu de règnes aussi féconds en Edits bursaux. Le Parlement les enregistroit tantôt de gré, tantôt de force: on aura une idée de l'avilissement de la Nation à cette époque, si l'on considère le personnage que faisoit le Chancelier Birague en présentant ces Edits à l'enregistrement. Il déclara *qu'ils étoient injustes, mais*,

les vexations des agents du fisc avoient aigri les esprits. Les murmures éclatoient encore avec plus de force, lorsqu'on se rappelloit que, malgré tant d'extorsions, le trésor royal étoit vuide. On le comparoit au tonneau des *Danaïdes*. A ces clameurs les femmes joignoient le cri de l'indignation, qui les animoit. L'ascendant de ce sexe est connu. Les Dames ne pardonnoient pas à Henri III les loix somptuaires

nécessaires. Tous en voient la nécessité (disoit-il) en regardant les favoris de Henri III, qui étoient présents. M. de Thou (Liv. LXXVIII) assure que ces paroles firent rire l'assemblée. Cela n'avoit pourtant rien de plaisant ; & quand la Ligue publia son Manifeste, elle s'en fit une arme terrible contre le Souverain. « L'Ordre Ecclesiastique (y lisoit-on) est opprimé de dîmes & subventions extraordinaires... La Noblesse foulée de taxes & indues exactions qu'elle paye malgré » elle, si elle veut boire, manger, & se vêtir, les Villes, » Officiers royaux, & menu peuple serré de si près » par la fréquentation de nouvelles impositions, que » l'on appelle *inventions*, qu'il ne reste plus rien à » inventer, sinon le seul moyen d'y donner bon » remede »... Il falloit que le mal fût bien grand, puisque Duplessis-Mornay dans sa réponse aux différents écrits des Ligueurs, justifioit Henri III, en alléguant *que dans un seul jour il avoit cassé quatre-vingt cent Edits qu'on lui avoit remontrés être à la charge du peuple...* (Mémoires de la Ligue, Tome I, p. 52, & 55.)

qu'il venoit de promulguer contre elles, & qu'on exécutoit (a) à la rigueur. Eh comment n'auroient-elles pas murmuré ? la loi les forçoit d'être simples & modestes dans leurs vêtemens ; & les favoris du Monarque se paroient de ces colifichets du luxe & de la coqueterie qu'on ne leur permettoit plus de porter. Il étoit impossible que tant de murmures n'arrivassent pas aux oreilles du Souverain. Les Pamphlets (b) (car on ne pouvoit

(a) On verra dans les Mémoires de l'Etoile, qu'on venoit récemment de condamner à de fortes amendes plusieurs femmes qui avoient contrevenu à ces loix somptuaires. *Cinquante ou soixante Damoiselles & Bourgeoises* (y lit-on) *couchèrent au Fort-l'Evêque, nonobstant remontrances & offres de les cautionner.*

(b) Dans le nombre des écrits qui concernoient l'administration en fait des finances, on doit en distinguer un qu'on a attribué à Froumenteau. Il a pour titre : *Le Cabinet du Roi de France, dans lequel il y a trois perles précieuses, par le moyen desquelles le Roi s'en va le premier Monarque du monde, & ses sujets du tout soulagez, par N. D. C. 1581, in-8...* Cette satyre (car c'en est une) en peignant les désordres de l'administration, offroit un vaste champ à l'avidité des favoris. L'Auteur vouloit que le Souverain s'emparât des biens du Clergé, & qu'il déchargeât par ce moyen le peuple de tous les impôts. On conçoit que *les trois perles* du Royaume sont les trois Ordres.

pas les lui cacher tous) auroient ſuffi pour l'avertir. Henri III imagina qu'il calmeroit cette effervescence en paroiſſant travailler à la reforme des abus. Peut-être ſe perſuada-t-il que l'eſpérance d'un ſoulagement futur équivaudroit au ſoulagement même. Il ne ſeroit pas le premier que cette fauſſe ſpéculation eut égaré. En conſéquence il avoit envoyé dans chaque province deux Conſeillers d'Etat, choiſis, l'un parmi la Nobleſſe, & l'autre parmi les Eccleſiaſtiques. Leur miſſion apparente étoit d'écouter les griefs de la province où ils alloient, & de diſcuter la manière de les redreſſer. L'Hiſtoire (a) nous apprend que ces Commiſſaires, auſſi mauvais Orateurs, que perfides Conſeillers, bornèrent leur miſſion à faire le panégyrique des vertus du Souverain, & à demander de nouvelles contributions en expoſant les beſoins urgents de l'Etat. Quand ils furent de retour, Henri indiqua l'Aſſemblée de Saint-Germain : on la compoſa des Princes (b), des Grands du

(a) De Thou, Liv. LXXVIII.

(b) Articles & propoſitions leſquels le Roi a voulu être délibérés par les Princes & Officiers de la Couronne & autres Seigneurs de ſon Conſeil, qui ſe ſont trouvés en l'Aſſemblée tenue à Saint-Germain en Laye en Novembre 1583, avec les avis de ceux deſdits

Royaume, des Conſeillers d'Etat, & de quelques Magiſtrats tirés des Parlemens. Afin de donner à ce conciliabule la forme d'une aſſemblée nationale, on écouta d'abord les Commiſſaires : ils étoient cenſés remplir les fonctions des Députés que les Provinces envoyent aux Etats-Généraux. On les diſtribua enſuite par Bureaux, que des Princes préſidoient. Leurs déciſions devoient avoir force de loi ; & pour que leurs réſolutions fuſſent digérées avec plus de maturité, on leur ordonna de les mettre par écrit. Tout ſe paſſa dans cette Aſſemblée (& cela devoit être) en diſcuſſions (a) oiſeuſes, & en diſcours (b) d'apparat. On y éleva des diſputes

Princes &c. qui ont été départis en la Chambre où préſidoit le Cardinal de Vendôme : 1584 in 12.

(a) Par exemple on propoſa d'examiner ſi le Souverain & ſes Officiers dans l'exercice de leurs fonctions pouvoient être valablement interdits ou excommuniés. Les Prélats préſents à l'Aſſemblée, refuſèrent d'opiner par ſcrupule. Henri III preſſentoit bien leur vrai motif. Il fut aſſez foible pour ne pas inſiſter.

(b) Tel fut celui que Jean de la Gueſle lut ſur la néceſſité & les moyens de réformer l'ordre judiciaire. Il réclama avec raiſon contre l'impunité des crimes; ce qu'on appelle à Rouen *le droit de l'Egliſe*, de faire grace à des coupables n'échappa pas à la cenſure du Magiſtrat. Le Cardinal de Bourbon, Archevêque de cette ville, cria au ſcandale, & à l'impiété. *Il entra*

ſur les rangs & les (a) préſéances. On y lut des diſcours, qui pouvoient contenir des vues utiles : mais chacun n'étant occupé que de ſes intérêts particuliers, & de la conſervation de ſes privilèges ou immunités, on ne prit aucune délibération qui tendit à la réforme des abus, & au ſoulagement du peuple. On crut faire quelque choſe par rapport à ce dernier article, en ordonnant des pourſuites juridiques contre un certain nombre de financiers. C'étoit annoncer qu'il y avoit des concuſſionnaires & des fripons. Mais dans tous les tems cette reſſource fut, & ſera toujours nulle. On ne pend point l'homme qui a de l'or à prodiguer. Quelques ſubalternes en ſous ordre deviennent les victimes de ces chambres de juſtice. Le public ne

(dit M. de Thou, Liv. LXXVIII) *en fureur*, & ſe jetta aux genoux du Roi avec autant d'empreſſement, que s'il s'étoit agi de ſa dignité, de ſes biens, & de ſon ſalut.

(a) On peut lire dans l'Hiſtoire de M. de Thou, (Liv. LXXVIII) le récit de la querelle qui s'éleva à ce ſujet entre les Cardinaux de Vendôme & de Guiſe. Le vieux Cardinal de Bourbon étoit déjà ſi bien vendu à la Ligue, qu'il ſe déclara en faveur du Prélat Lorrain contre l'autre ſon propre neveu. Henri III eut le courage de décider pour le dernier.

profite

profite point des petites dépouilles qu'on leur enlève ; ſous prétexte de punir des coupables, on ouvre la porte à de nouvelles injuſtices ; & l'impunité, que ſe procurent les grands malverſateurs, enhardit le brigandage. Le ſeul article appartenant réellement à la légiſlation, qui émana de l'Aſſemblée de Saint-Germain, fut une déclaration du Roi qui proſcrivoit les ligues & les aſſociations. Le coup étoit adroit ; & il pouvoit altérer le parti du Duc de Guiſe. Mais, pour qu'il eut produit ſon effet, il auroit fallu maintenir avec vigueur l'exécution de cette loi. En effrayant des hommes puiſſans, ſi on leur laiſſe le tems de reſpirer, l'ambition & l'audace recourent au dernier moyen, *celui de la force*. L'Hiſtoire des inſurrections de la Ligue, qui ne tardèrent pas à éclater, prouve la vérité de cette aſſertion.

(19) Charles, Cardinal de Bourbon étoit le frère puiné du Roi de Navarre mort de ſes bleſſures au ſiége de Rouen, & du Prince de Condé tué à la bataille de Jarnac. On l'a déſigné ſous la dénominatien *du vieux Cardinal de Bourbon*, pour le diſtinguer de ſon neveu, qui porta enſuite le même nom. Le rôle que l'oncle jouera dans les Mémoires, que nous

avons à publier, exige quelques éclairciſſemens hiſtoriques ſur ſon compte. Pour développer le concours des circonſtances qui le portèrent dans la carrière, où nous allons le voir engagé, il faut remonter à une époque antérieure. Tant que le Duc d'Anjou vécut, Henri Duc de Guiſe, ſe jugeoit encore trop loin du trône, pour eſpérer de s'y aſſeoir impunément. Il ſentit (a) le beſoin qu'il avoit d'un ſimulacre à ſa dévotion, derrière lequel il pût manœuvrer, en attendant que ſes ſpéculations ſe réaliſaſſent. D'abord il avoit jetté les yeux ſur le Roi de Navarre, qui depuis régna ſous le nom de Henri IV. Le regardant comme un rival propre à balancer le pouvoir du Duc d'Anjou, il s'appliqua à gagner ſon amitié. Ils paroiſſoient vivre en ſi bonne intelligence que, dans un moment où l'on crût Henri III attaqué d'une maladie mortelle, le Duc de Guiſe (b) dit au Roi de Navarre, qui cherchoit à deviner ſes intentions, *je vous entends Monſieur* : puis frappant le pommeau de ſon épée, *voilà* (ajouta-t-il) *qui eſt à votre ſervice !*... Henri IV avoit trop de pénétration pour ne pas lire dans l'ame du Duc de Guiſe :

(a) De Thou, Liv. LXXXI.

(b) Mathieu, Hiſt. du règne de Henri III, Liv. VII, p. 418.

aussi [illegible] qu'il eut quitté la Cour de France, il lui prouva par sa conduite, qu'il n'avoit jamais été sa dupe. A compter de ce jour le Duc de Guise jura de perdre celui qui avoit osé dédaigner son amitié. La mort du Duc d'Anjou, en augmentant les espérances du Prince Lorrain, accrût sa haîne contre le Roi de Navarre. Il n'envisagea plus en lui qu'un concurrent dont les prétentions tendoient à revendiquer un diadême qu'il vouloit placer sur son front. Il conçut qu'à ce compétiteur redoutable il devoit opposer un homme qui pût l'exclure par sa naissance.

Charles, Cardinal de Bourbon, étoit précisément celui qu'il cherchoit. Léger, superficiel, & s'étant toute sa vie adonné à ses plaisirs, la petitesse (a) de ses conceptions le rendoit susceptible des impressions qu'on voudroit lui donner. Il ne s'agissoit que de

(a) « Le Roi (dit Cayet, en parlant de l'insurrection de la Ligue) fut fort estonné de la levée » des armes. Il jugea bien qu'ils avoient mis M. le » Cardinal de Bourbon (*Prince tout bon, mais fort vieil & sexaginaire*) à la teste de leur Manifeste, plus » afin que le peuple creust que c'estoit un Prince du » sang qui estoit leur chef, que de volonté qu'ils eus- » sent à luy obéir »... (Chronologie novennaire, Tome I, fol. 7, verso.)

careſſer ſa vanité ; & ce moyen réuſſiſſoit toujours avec des eſprits de cette trempe. Les courtiſans évaluoient le Cardinal à ſon taux juſte, en le comparant (a) au *Chameau*, qui ſe met lui-même à genoux, pour qu'on le charge plus facilement. Henri III lui aſſignoit ſa meſure lorſque, l'ayant forcé d'avouer ſes prétentions à la Couronne, il frappoit ſur ſon épaule, & lui (b) diſoit : *Mon bon ami, le Châtelet vous la donneroit, mais la Cour vous l'ôteroit.* Plus le Cardinal de Bourbon avoit d'incapacité, plus il convenoit au perſonnage que le Duc de Guiſe lui deſtinoit. Ce Prince ne s'en cachoit pas à l'époque où le Duc d'Anjou étoit condamné par les Médecins. Le Prince Lorrain, aſſis ſur le bord du lit de la Ducheſſe de Nemours, qui étoit malade, s'exprimoit (dit-on (c)) en ces termes... « J'ay advis que le mal, que le Duc d'Anjou » a rapporté de (d) Flandres, empire tous

(a) Davila, Hiſtoire des guerres civiles, Tome II, Liv. VII, p. 119.

(b) Journal de Henri III par l'Etoile, Tome I de la dernière Edition, p. 429.

(c) Mathieu, Hiſt. du règne de Henri III, Liv. III, p. 491.

(d) Si cette particularité eſt exacte, en admettant que le Duc d'Anjou ait été empoiſonné, on a le droit

» les jours, & qu'il ne peut vivre trois mois
» au plus. Je m'en vais *faire les doux yeux*
» à M. le Cardinal de Bourbon. La Royne (a)
» *ſelon ſa couſtume*, ſera toujours du party le

de préſumer que le crime ne fut point commis à la Cour de France. Alors que devient l'anecdote du bouquet empoiſonné qu'une des maîtreſſe de ce Prince lui fit (prétend on) reſpirer en France?

(a) La politique myſtérieuſe du Duc de Guiſe couvroit ſes projets d'un voile impénétrable. Tandis qu'il berçoit le Cardinal de Bourbon de l'eſpoir d'une royauté imaginaire, il trompoit Catherine de Médicis en lui faiſant croire qu'il travailloit pour le fils du Duc de Lorraine. Il en plaiſantoit lui-même, « diſant que la jambe » eſtoit plus éloignée que le genou, & qu'il ſe croyoit » plus obligé de travailler à l'aggrandiſſement de ſa » propre maiſon dejà eſtablie en France qu'à celui de » la famille des Ducs de Lorraine dont elle tiroit ſon » origine ». A l'exception de quelques hommes, qui avoient ſa confiance, perſonne ne connoiſſoit l'étendue du plan qu'il avoit conçu. Il ſe défioit même de ſes frères le Duc de Mayenne, & le Cardinal de Guiſe. La prudence du premier l'effrayoit. Il craignoit la légéreté du ſecond. Quant aux Ducs d'Aumale & d'Elbœuf, ſes couſins germains, il les eſtimoit trop peu pour leur communiquer ſes projets: le ſeul perſonnage à qui il crut être obligé de s'ouvrir, fut le Duc de Mercœur. L'ambition, qui dévoroit ſon ame, devenoit pour lui un ſûr garant de ſa diſcrétion. (De Thou, Liv. LXXXI.)

» plus fort. Le Roy de Navarre eſt ſi loin, » qu'il ne viendra jamais à temps : nous ſe- » rons néceſſaires premier que l'âge emporte » *le bon homme* (a) : ſur-tout il ne nous (b) » faut point perdre Paris »... Pendant quelque tems un obſtacle déconcerta les vues du Duc de Guiſe. Louis de (c) *Minterne*, Abbé de *Chaſtrice*, gouvernoit le Cardinal de Bourbon. Ce Conſeiller ſage & fidèle empêchoit le Prélat de ſe lier avec l'ennemi de ſa maiſon. Il mourût : *André de Rubempré* devint le nouveau confident du Cardinal. Comme il y étoit parvenu en ſe montrant le complaiſant de tous ſes goûts, il fut aiſé d'acheter ſon ſuffrage. Par ce canal on régna deſpotiquement ſur l'eſprit du Prélat. L'expectative de la Couronne le ſéduiſit. Il oublia qu'engagé dans les Ordres ſacrés, il portoit un caractère indélébile. On tranquiliſa ſa conſcience, en lui promettant une diſpenſe du Pape. On parla même de le marier avec Catherine de Lorraine, veuve du Duc de Montpenſier, une

(a) Le Cardinal de Bourbon.

(b) On aſſure encore que Henri III n'ignoroit pas ce propos du Duc de Guiſe. Si le fait eſt vrai, il faut avouer que le Monarque fut bien lâche, ou bien maladroit.

(c) De Thou, Liv. LXXXI.

des (a) femmes les plus méchantes de son siècle. Le Cardinal de Bourbon auroit encore dû se rappeller qu'en mariant le Roi de Navarre son neveu, avec la sœur de Henri III, il avoit stipulé comme tuteur & curateur du contractant, la reconnoissance la plus formelle de ses droits éventuels au trône dans le cas d'extinction de la branche de Valois. Pour lever ses doutes à cet égard, on alléguoit que la Religon professée par son neveu rendoit cette stipulation nulle, & l'excluoit conséquemment du trône. A ce paradoxe on en ajoutoit d'autres : les tems de troubles sont fertiles en raisonnemens de ce genre. Alors on contourne, on modifie tous les principes, toutes les règles. Les applications, que l'on en fait, aussi fausses que le principe même dont elles découlent, trouvent des partisans & des défenseurs. Le choc des opinions, le délire de l'esprit de parti, & l'effervescence des têtes influent nécessairement sur les actions.

(a) *La Duchesse de Montpensier* (remarque Davila, Histoire des guerres civiles, Tome II, Liv. X, p. 413) : *avoit toute l'audace & la fermeté qu'on eut pu désirer dans un homme...* On prétend qu'un des motifs de la haine atroce, qu'elle afficha contre Henri III, fut le mépris dont il paya ses avances. (Voyez le Journal de Henri III par l'Etoile, Tome II, p. 89.)

& ſur les penſées. Ce fut en raiſonnant de cette manière qu'on érigea en axiôme de droit public, qu'il n'y avoit plus de parenté au dixième degré, & qu'ainſi la deſcendance du Roi de Navarre étoit un être de raiſon. Les Théologiens & les Publiciſtes ſe réunirent pour démontrer au Cardinal de Bourbon que la ſucceſſion linéale en fait de parenté finiſſoit incluſivement à ſa perſonne. Un de ces Ecrivains (*Mathieu Zampini de Recanati*) ſe déclara hautement l'apologiſte de ſes droits dans un Ouvrage latin qu'on traduiſit (a) en françois, afin de le rendre populaire. La docte

(a) Voici le titre de la traduction : *De la ſucceſſion, du droit de prérogative de premier Prince du ſang, déférée à M. le Cardinal de Bourbon, par la loi du Royaume, & le decès de François de Valois Duc d'Anjou, traduit du latin de Mathieu Zampini. Paris, Meſnier 1589, in-8...* Ce Zampini, vendu à la Ligue, eſt Auteur de pluſieurs autres Ouvrages, & particulièrement d'un traité en Italien, intitulé : *De Gili Stati dit Francia & della Loro Potenza* &c. in Parigi 1578, in-8... Nous en avons une traduction françoiſe ſous le titre : *Des Eſtats de France & de leur puiſſance. — Paris-Rollin Thierry 1588, in-8...* L'Auteur examine dans ce traité ce que ſont les Etats-Généraux, leur conſtitution, leur puiſſance, d'où elle provient, les cas où ils peuvent l'exercer, les raiſons pour leſquelles on doit les convoquer, & à qui la convocation appartient.

dissertation de *Zampini* ne resta pas sans réponse. François Hotman, & Pierre Belloy entre autres la refutèrent victorieusement. Le dernier, dont l'ouvrage a été recueilli dans les Mémoires de la Ligue, prouva que la succession linéale s'étendoit à l'infini. Au surplus le Duc de Guise s'embarrassoit fort peu que ces Docteurs déraisonnassent, ou non : pourvû que le Cardinal de Bourbon suivit l'impulsion de ses volontés, il marchoit directement à son but. Ses vœux furent remplis. L'imbécille vieillard fit cause commune avec lui ; & on lût son nom à la tête de ceux qui signèrent (a) à Joinville avec les Agents de la Cour d'Espagne un traité dont les suites faillirent renverser la Monarchie.

(a) Cette assemblée se tint le dernier jour de Décembre 1584. François de Roncherolles de Meneville y stipula pour le Cardinal de Bourbon, qui dans l'acte prit les titres de premier Prince du Sang, & d'héritier présomptif de la Couronne. Les Ducs de Guise & de Mayenne y parurent en personne, & se firent fort des Ducs d'Aumale & d'Elbœuf qui les avoient fondés de pouvoir. Le maintien de la Religion Catholique fut le prétexte de cette confédération avec le Roi d'Espagne. On trouve dans l'Histoire de M. de Thou (Liv. LXXXI) la substance des conventions qui formoient le traité, dont il s'agit.

(20) L'insurrection de la Ligue éclata plutôt que les chefs ne le vouloient. Une Ambassade des Pays-Bas à la Cour de France hâta le dénouement de la tragédie qu'on préparoit. Le Duc de Parme, à la tête de l'armée Espagnole, s'occupoit alors du siége d'Anvers; & la reddition de cette place paroissoit devoir entraîner la soumission de toute la Flandre. Le Duc de Parme sentoit bien que son entreprise échoueroit, dans le cas où la France par une diversion secourroit les Pays-Bas. Sur ses représentations la Cour d'Espagne ordonna à son Ambassadeur de menacer hautement Henri III de son ressentiment (a) s'il se lioit avec un peuple d'*hérétiques & de rebelles*. C'étoit là les épithetes, dont les Agents de l'Espagne se servoient pour désigner les habitans des Pays-Bas. Le ton altier, & la morgue du Ministre Espagnol irritèrent Henri III. Il se souvint un moment qu'il étoit Souverain & maître chez lui. Il (b) répondit avec noblesse que depuis long-tems la France étoit l'asile de tous les malheureux, & qu'une nation opprimée avoit droit à sa protection : assurément la réponse honoroit

(a) De Thou, Livre LXXXI.

(b) De Thou, ibid. Davila, Histoire des guerres civiles, Tome II, Liv. VII, p. 136.

celui qui la faiſoit; mais il auroit fallu y joindre une conduite ferme & ſoutenue. Par malheur le reveil (a) de Henri ne produiſoit que des boutades : ſur le champ il retomboit dans ſon apathie habituelle. L'accès de vigueur qu'il venoit de manifeſter, inquiétoit néanmoins la Cour d'Eſpagne. Elle ſignifia impérieuſement au Duc de Guiſe qu'il falloit prendre les armes; que, ſi une fois par ſa

(a) La conduite, que tint le Monarque, prouve la foibleſſe de ſon caractère, & la puſillanimité du conſeil qui dirigeoit ſes réſolutions. Il n'ignoroit point les relations des Chefs de la Ligue avec la Cour d'Eſpagne, les levées de ſoldats qu'on faiſoit par leur ordre, & les avis donnés à une foule de Nobles Catholiques de ſe tenir prêts à marcher au premier ſignal. Que fit Henri pour déconcerter ces meſures dangereuſes? le 28 Mars 1585 il publia à Paris un Edit où après avoir juſtifié ſon adminiſtration il défendoit les enrôlemens & les attroupemens. Il ordonnoit aux payſans de ſe réunir au ſon de la cloche, & de courrir ſur ceux qui contreviendroient à ſon Edit. Lit-on attentivement cet acte de l'autorité royale dans les Mémoires de la Ligue (Tome I de la dernière Edition, p. 54), on eſt révolté du peu d'énergie qu'il décèle. Joint-on à la teneur de ce monument un fait rapporté par Davila, l'étonnement redouble. A cette époque Henri faiſoit faire des prières publiques & des proceſſions pour obtenir de la bonté de Dieu qu'il lui accordât des enfans. (Hiſtoire des guerres civiles, Tome II, p. 137.

lenteur il faiſoit éprouver quelque échec dans les Pays-Bas, elle n'auroit ni crédit, ni conſiſtance, & qu'elle ſe trouveroit hors d'état de le ſoutenir. Le Duc de Guiſe comprit qu'il n'y avoit plus à reculer. Raſſemblant autour de lui la Nobleſſe qui s'étoit vendue à ſes intérêts, & le plus de troupes qu'il put réunir, il déploya l'étendard de la guerre. Un Manifeſte (a) publié au nom du Cardinal

(a) Les Mémoires de la Ligue (Edition de l'Abbé Goujet) Tome I, pages 56 & ſuiv., contiennent ce Manifeſte ſous le titre *de Déclaration des cauſes qui ont mû Monſeigneur le Cardinal de Bourbon, & les Princes, Pairs, Seigneurs &c. &c. de s'oppoſer à ceux qui par tous moyens s'efforcent de ſubvertir la Religion Catholique & l'Etat*... Par l'intitulé ſeul on voit que la Religion étoit le prétexte qu'on invoquoit : on y déclaroit qu'on n'entendoit point s'armer contre le Roi : on ne tendoit qu'à détruire l'héréſie. Mais avec ces belles proteſtations de fidélité & d'attachement pour le Souverain, on avoit ſoin de dénigrer ſon adminiſtration. On lui reprochoit aigrement la dilapidation des finances, l'énormité du fardeau des ſubſides qui écraſoient le peuple, & toutes les calamités publiques. On ne le croiroit pas, ſi l'hiſtoire ne l'atteſtoit, qu'à ce Manifeſte en date du dernier Mars 1585, Henri répondoit au mois d'Avril par une déclaration contenant l'apologie de ſa conduite, & des exhortations à ſes ſujets pour n'adhérer à aucune aſſociation. (Voyez les Mémoires de la Ligue, ibid., p. 63 & ſuiv.)

de Bourbon devint le ſignal de ralliement. Tandis que le Duc de Guiſe excitoit ſes partiſans à s'armer contre leur Souverain légitime, il promettoit au Duc de Lorraine les trois Evêchés. Le Cardinal de Bourbon, de ſon côté, s'étoit retiré à ſa maiſon de *Gaillon*. Feignant de céder aux inſtances de la Nobleſſe de Picardie, le vieux Prélat ſous une eſcorte nombreuſe alla s'établir à *Peronne* (a). Le Duc de Guiſe commença ſes exploits militaires par la ſurpriſe des villes de *Toul* & de *Verdun*. Il auroit bien deſiré d'entrer dans *Mets*. Le Duc d'Epernon le prévint par les ſecours qu'il y envoya. L'eſprit de révolte gagnoit de toutes parts. A Lyon le 5 May *Mandelot* venoit de chaſſer les Officiers du Roi. Le Duc *d'Epernon* vouloit qu'on le punit. *Mandelot* promit de donner ſa fille en mariage au fils de *Villeroy*. Le crédit du Miniſtre lui valut ſa grace. Cette moleſſe du Souverain devoit naturellement encourager les factieux. D'un autre côté les partiſans de la Ligue avoient eſſayé de ſurprendre (b) *Mar-*

(a) De Thou, Liv. LXXXI.

(b) Louis de la *Motte Daries*, ſecond Conſul de cette ville, & Claude *Boniface*, dit *Cabanes*, Capitaine d'un des quartiers, furent les Chefs de cette conjuration. Le 9 Avril 1585, ils exécutèrent leur entrepriſe.

de cette relation, on croiroit que l'Auteur va décrire les travaux *d'Hercule*. Mais en laiſſant de côté ſon introduction bourſoufflée, l'ouvrage peut intéreſſer ceux qui travaillent ſur notre Hiſtoire. M. le Marquis d'Aubais y (a) a joint des notes inſtructives, où il relève avec ſoin les erreurs, que les Traducteurs de M. de Thou ont pu commettre par rapport à l'hiſtorique des trois ſiéges dont cet écrit contient la relation. Un précis de ces événemens peu importans par eux-mêmes ne ſeroit ni piquant, ni curieux. On jugera du ſtyle & de la manière de l'Ecrivain par le paſſage ſuivant que la flatterie a rédigé. Mon-
« ſeigneur le Duc de Joyeuſe (raconte gra-
» vement l'anonyme) partiſt de la Cour pour
» ſe rendre à Moulins. Là ſe trouvant le
» premier dès le 10 Juillet, une douleur de
» hanche le tenoit, qui le travailloit telle-
» ment, qu'il craignoit fort d'en eſtre em-
» peſché de pouvoir monter à cheval, meſme
» d'eſtre contraint de manquer à ſa charge.
» C'eſt pourquoy attendant ſon armée, il fuſt
» conſeillé d'aller uſer des eaux de *Bourbon*
» *l'Archambaut;* & pour cette fin il s'y retira.
» Mais les nouvelles de l'aſſiegement de

(a) Tome II du Recueil des pièces fugitives pour ſervir à l'Hiſtoire de France, p. 9 & ſuiv.

Compeire

» *Compeire* (a) par le ſieur de Chaſtillon, qui » l'avoit entourrée avec deux mille hommes » de pied, trois cens chevaux, & trois ca- » nons, eurent plus d'efficace que les eaux, » & luy guérirent ſa *ſciatique*, au moins la » luy firent oublier, pour entendre & voler » à la délivrance de la Nobleſſe du pays, » & d'autres gens de bien » ... Après le ravitaillement de *Compeire*, qui, comme on le verra dans les Mémoires de St. Auban, ne fut pas l'ouvrage du Duc de Joyeuſe, ce Seigneur aſſiégea, & prit *Malzion*. Delà il marcha à *Marveges* & à *Peyre* qu'il emporta également. Nous terminerons cette indication ſommaire par la concluſion de l'anonyme... « Ce que Monſeigneur le Duc de Joyeuſe » (dit-il) a fait de ſervice au Roy juſques » icy par ſon voyage en ce peu de tems, a » repurgé toute la haute Auvergne, le Velay, » le Givodan, & le haut Rouergue, qui » fait plus de cent lieues Françoiſes de cir- » cuit, & ſi l'artillerie avoit ſon équipage » complet, paſſant plus outre, ne faut douter » qu'il ne réduiſit à l'obéiſſance de Sa Ma-

(a) Ces détails ſe retrouveront dans les Mémoires de Jacques Pape, Seigneur de Saint-Auban. Nous oppoſerons le récit de ce témoin oculaire à celui du panégyriſte du Duc de Joyeuſe.

» jesté tout le pays jusqu'aux Monts-Pyrenées ; » & faut que je vous dise que Monseigneur » de Joyeuse a toutes les bonnes parties » requises pour faire un grand Capitaine »... Nous ne suivrons point l'Auteur dans l'énumération des qualités qu'il accorde libéralement à son héros. Veut-on apprécier le Duc de Joyeuse ; il faut lire l'Observation qui suit N°. 22. Elle renferme le jugement d'un homme instruit, & qui s'exprimoit d'après les faits.

(22) La bataille de Coutras est un de ces faits historiques sur lequel les Mémoires, qui vont suivre, & particuliérement ceux de Villegomblain, nous ramèneront. Ce sera là où l'on consignera les diverses particularités qui y sont relatives. Il suffit pour l'intelligence du récit de Cheverny de faire connoître l'homme qui fut la victime de cette catastrophe. Le Laboureur (a) a fort bien rapproché sa chûte & son élévation. « Anne de Joyeuse (car c'est de lui dont il s'agit) » donna un nouvel » éclat à sa maison par le bonheur qu'il eut » de gagner les bonnes graces du Roy » Henri III, Prince prodigue jusqu'à la fu-

(a) Addit. aux Mémoires de Castelnau, Tome II, p. 52 & suiv.

» reur envers ſes favoris, & qui n'eut point
» de plaiſir plus royal à ſon gré, mais plus
» tyrannique & enfin plus funeſte, que de les
» régaler du mépris qu'il faiſoit de toutes les
» remontrances qu'il recevoit de la diſſipa-
» tion de ſes finances, de la ruine & du
» déſeſpoir : il ſe plaiſoit à en avoir pluſieurs
» enſemble, & faiſoit ſon divertiſſement de
» leurs jalouſies ; il les aimoit vaillants,
» pourvu qu'ils fuſſent téméraires, ſpiri-
» tuels, pourvu qu'ils fuſſent vicieux. Enfin
» il ne leur refuſoit rien, pourvu qu'ils fuſ-
» ſent magnifiques & dépenſiers, & pourvu
» qu'il pût faire un ſignalé dépit à ceux qui
» prétendoient qu'il dût quelque choſe à leur
» naiſſance, ou à leur mérite. La faveur de
» celui-cy fut moins enviée, parce qu'il eſtoit
» de grande maiſon, parce qu'il avoit toutes
» les parties d'un parfait Courtiſan, & qu'il
» eſtoit genereux & plus porté à la vraye
» grandeur, qu'à l'amas des biens, qu'il ne
» recevoit que pour les répandre avec profu-
» ſion. Auſſi peut-on dire qu'il n'auroit eu
» aucune part à la haine publique, & qu'il
» auroit eu moins d'ennemis que de jaloux ;
» ſi ſon Maiſtre n'eut offenſé les yeux de
» tous ſes Sujets par cette dépenſe effroyable

» qu'il fit pour la feſte de ſes nôces (a) ; qu'on
» fit monter à douze cens mille eſcus : choſe
» inſupportable en tout temps, mais qui n'a
» point de nom ſous un Regne malheureux,
» ruiné des guerres, & partagé en deux par-
» tis tousjours en armes & preſts à s'entrede-
» faire. Le Roy luy fit eſpouſer Marguerite
» de Lorraine ſœur de la Reine Louiſe ſa
» femme, l'an 1581, & peu de jours au-
» paravant le créa Duc de Joyeuſe & de
» Pair de France ; avec une condition di-
» gne du deſordre du temps, & d'un Prin-
» ce qui ne ſe ſoucioit guere que les actes
» de ſon Conſulat fuſſent caſſez après ſa
» mort ; puis qu'il ne devoit pas ignorer
» que les Souverains n'ont pas plus de pou-
» voir que les autres hommes ſur le paſſé &
» ſur l'avenir. C'eſt qu'il ordonna & cela fut
» verifié, qu'en faveur de ſon futur Mariage
» il précéderoit tous les autres Ducs plus
» anciens d'érection, excepté ceux du ſang
» Royal & des maiſons ſouveraines. Le Duc
» de Montmorency depuis Conneſtable de
» France, lors éloigné de la Cour, proteſta
» contre une nouveauté ſi préjudiciable à

(a) C'eſt dans le Journal de Henri III par l'Etoile qu'il faut lire le détail de ces extravagances.

» l'ordre des dignitez de ce Royaume, &
» depuis il fit déclarer cette prétenſion abu-
» ſive, par Arreſt du Parlement donné ſur
» défaut contre le Duc d'Eſpernon, heritier
» du Duc de Joyeuſe en la plenitude de la
» faveur de Henry III & en ce droit de
» préſéance par ſemblable gratification du
» Prince ».

» En ce temps-là il y avoit des Prédica-
» teurs aſſez libres, & qui n'exceptoient pas
» du nombre des pechez les Maximes cruelles
» ou libertines du Cabinet. Le Docteur Pon-
» cet entr'autres, homme éloquent & de
» grand zele, comprenoit hardiment les Rois
» & les Grands dans l'eſtendue de ſa Miſſion;
» & le ſieur de Brantoſme remarque de luy
» qu'il s'échauffa un jour de telle ſorte ſur
» l'axiôme Politique, qui ne ſçait pas diſſi-
» muler ne ſçait pas regner, qu'il ne craignit
» point de dire, *que cette parole eſtoit d'un*
» *vray Athéiſte & qui ouvroit le droit che-*
» *min aux Rois & aux Princes pour aller à*
» *tous les diables & les rendre vrais Tyrans.*
» *C'eſtoit*, adjouſte encore le ſieur de Bran-
» toſme, *le Preſcheur autant hardy à preſ-*
» *cher qui jamais a entré en Chaire. Et par cas*
» *un jour M. de Joyeuſe, du tems de la*
» *grande feſte, dépenſe & magnificence qui ſe*

» *fit en ſes nôces ; le rencontrant par la rue,*
» *il luy dit : M. Poncet, je ne vous avois*
» *jamais connu qu'à cette heure ; dont j'en*
» *ſuis bien-aiſe ; car j'ay fort ouï parler de*
» *vous & comme vous faites rire le Peuple en*
» *en vos Sermons* (a). *Il luy répondit froi-*
» *dement, comme l'autre luy avoit parlé de*
» *colere. Monſieur, c'eſt raiſon que je le*
» *faſſe rire, puis que le faites tant pleurer*
» *pour les ſubſides & depenſes grandes de vos*
» *belles nôces, que le Peuple ſouffre pour vous.*
» *Ce fut à M. de Joyeuſe de ſe retirer, bien*
» *qu'il eut eu grande envie de le frapper ;*
» *mais s'il l'eut touché le moins du monde, le*
» *Peuple, qui eſt mutin pour tels ſujets de*
» *leurs Preſcheurs libres, car il les aime na-*
» *turellement tels, s'aſſembloit, qui eut fait*
» *quelque vilain ſcandale ſur luy & ſa ſuite,*
» *car il eſtoit fort aimé dans Paris* ».

» Voilà une botte franche qui vaut mieux » qu'un Eveſché dans l'Hiſtoire, & qui » apprit au Duc de Joyeuſe qu'un Preſtre » homme de bien, qui renonce à ſa fortune

(a) L'Etoile attribue cette aventure au Duc d'Epernon, Il prétend que la converſation, dont il s'agit, eut lieu entre ce Seigneur & Poncet. (Voyez le Journal de Henri III de la dernière Edition, page 393, Tome I.)

» particuliere & qui prend part à celle du
» Public, eſt un cheval indompté, qui ne
» s'éblouit de l'éclat de la grandeur que pour
» en eſtre plus furieux, & duquel il faut
» approcher avec précaution, de crainte qu'il
» ne rue. Tout le monde rit de cette rencon-
» tre, & les meilleurs amis du Duc ne l'en
» plaignirent pas ſans le blaſmer d'avoir ainſi
» cherché à ſe commettre dans les rues avec
» un ſimple Eccleſiaſtique, luy qui avoit tant
» de grands Beneficiers à ſa diſpoſition, qui
» auroient tenu à honneur de ſervir à ſa raille-
» rie & qui s'en ſeroient promis quelque pro-
» fit. Il fit ſon pere Mareſchal de France, &
» luy fut Admiral, Gouverneur de Norman-
» die, premier Gentil-homme de la Cham-
» bre, & Chevalier des Ordres du Roy, &
» de plus ſon beau-frere, ſon Favory, &
» aimé de luy juſques à ce point d'excès,
» qu'après luy avoir abandonné toute ſon
» authorité, il ne tint pas à luy qu'il n'eut
» part à tout le reſte de ſes biens & de ſon
» honneur. Sa generoſité le faiſoit contenter
» de titres, & ſi on luy donnoit des avis
» d'intereſt, il avoit ſi peu accouſtumé d'en
» profiter, que ſortant un jour à minuit de
» la Chambre du Roy, & rencontrant dans
» l'antichambre les quatre Secretaires d'Eſtat

» qui l'attendoient depuis long-temps, il
» accompagna l'excuſe qu'il leur en fit d'un
» préſent de cent mille eſcus à partager
» entr'eux, que le Roy luy venoit de
» donner. La Ligue eſtant formée & preſte
» à éclater avec d'autant plus de peril pour
» Henry III, que tous les Grands eſtoient ou
» mal-contens ou partagez d'inclination, &
» le peuple ſi aliené d'affection, qu'il n'en
» falloit rien eſperer dans le beſoin d'argent
» où l'on ſe trouva: il alla offrir au Roy
» tout ce qu'il avoit de vaillant tant en
» deniers qu'en pierreries, dont il eſtoit
» fort curieux, qu'il ne voulut point accep-
» ter, mais qu'il ne put refuſer ſans beau-
» coup de réconnoiſſance ».

» La magnificence eſt la plus belle partie
» d'un grand Seigneur, mais ſi elle n'eſt
» accompagné d'une ſage conduite elle fait
» des amis qui ſervent moins qu'elle n'eſt
» capable de nuire, par l'envie qu'elle excite
» dans le cœur d'un Rival. Jean Louis de
» Nogaret depuis Duc d'Eſpernon, allié du
» Duc & ſon amy, qui partageoit avec luy
» la faveur du Roy, & qui la vouloit poſ-
» ſeder toute entiere pour s'établir dans une
» pareille grandeur, fit adroitement cajoller
» ſon courage, pour accepter le comman-

» dement de l'armée, que le Roy envoya
» en Guyenne contre les Huguenots ; pour
» effacer les ſoupçons qu'on avoit de ſa
» Religion ; il mordit à l'hameçon, & ſes
» créatures qui le virent réſolu de prendre
» cet employ, n'uſerent pas aſſez de violence
» pour l'en détourner, elles flatterent ſon
» ambition, & il quitta la Cour avec une
» belle ſuite de gens bien dorez & bien
» équipez *à la Perſienne*, qui ſe trouverent
» aux mains avec un jeune *Alexandre*, plus
» Favory de la Victoire que de la Cour & de
» la Fortune, & plus redoutable à la Cam-
» pagne, qu'il ne leur avoit paru dans les
» déliberations du Cabinet ; où depuis leur
» départ on ne parla plus qu'avec deſavan-
» tage de leur conduite & de l'experience
» de leur General. On l'avertit trop tard
» des batailles qu'il perdoit tous les jours dans
» le cœur du Roy, & le prétexte qu'il prit
» de revenir en poſte pour les beſoins de ſon
» armée, ne ſervit qu'à luy faire connoiſtre
» la faute qu'il avoit faite. On tient que de
» dépit de ce que ſon competiteur avoit dit
» qu'il eſtoit las de la guerre, & qu'il
» n'oſoit donner bataille au Roy de Na-
» varre, il s'engagea au party de la Ligue,
» réſolu de ſe venger quand il auroit relevé

» ſa réputation par quelque exploit d'im-
» portance. C'eſt ce qui luy fit demander
» au Roy permiſſion de donner bataille, &
» ce fut toute la ſatisfaction qu'il remporta
» de ſon voyage, par l'intereſt qu'eut ce
» Prince de ſouhaiter qu'il fit quelque choſe,
» qui juſtifiât l'eſtime dont il l'avoit honnoré.
» Ce fut dans l'impatience de ce deſeſpoir,
» qu'il negligea l'avantage qu'il avoit de
» tenir le Roy de Navarre enfermé entre
» deux rivieres, pour le combattre à Cou-
» tras, où il fut défait & bleſſé, puis tué
» de ſang froid le 20 d'Octobre 1587. Le
» ſieur de Brantoſme raconte de luy, que
» voyant que tout eſtoit perdu, il répondit
» au ſieur de Saint-Luc, qui luy vint de-
» mander ce qu'il eſtoit queſtion de faire,
» *de mourir après cecy, & ne vivre plus, M.*
» *de Saint-Luc.* Le Duc d'Eſpernon plus
» habile que luy, profita de ſa dépouille, &
» le Roy conſomma tous les reſtes de ſon
» amitié pour le mort, dans la magnificence
» & la pompe de ſes Funerailles, qui ſe
» firent Royalement aux Auguſtins de Paris;
» mais la feſte fut un peu troublée par le
» Docteur Roze (a) Eveſque de Senlis, qui

(a) Ce Guillaume Roze, un des boutefeux de la Ligue, paſſe pour être l'Auteur de l'Ouvrage intitulé :

» ſe ſervit de l'occaſion de ſon Oraiſon » Funebre pour ſatisfaire ſon eſprit ſatyri- » que, en inſultant aux faveurs de la Cour » & à la molleſſe des Courtiſans, comme » s'il eut eſté plûtoſt choiſi pour aſſiſter un » patient de la fortune & pour admoneſter » l'aſſemblée, que pour louer un Heros & » pour faire valoir le mérite d'un ſujet, ſi » digne des bonnes graces de ſon Prince ».

(23) Il y avoit déjà du tems qu'à Paris on attiſoit ſous main l'incendie qui devoit embraſer la France entière. Quelques hommes affidés au Duc de Guiſe, ſpécialement Etienne de Neuilly (a), & François de Roncherolles ſieur de Maineville (b), avoient le ſecret de

De juſtâ Reipublicæ Chriſtianæ in Reges impios & hæreticos authoritate, &c. &c. . . .

(a) Neuilly étoit l'ami & le diſciple de Pierre Hennequin, ſixième Préſident au Parlement de Paris. Cette charge avoit été créée en 1568. Hennequin étoit mort en 1577, & Guy-du-Faur ſieur de Pibrac, qui étant Avocat-général avoit réclamé contre la création de ce nouvel office, l'y remplaça. Hennequin laiſſa trois fils qui lui reſſemblèrent. Ils furent Ligueurs outrés. (Voyez le Journal de Henri III par l'Etoile, Tome I de la dernière Edit., p. 209.

(b) Liſez la Satyre Ménippée, Tome II, p. 81. — Henri III l'appelloit *Maineligue*; & le calembourg étoit aſſez juſte.

ces manœuvres. Le premier, désigné par le président Hennequin pour être son successeur, possédoit ce fond d'audace qui rend capable de tous les crimes. Le second joignoit à un esprit cultivé, de l'instruction; d'ailleurs présomptueux & arrogant au suprême dégré, il ne doutoit de rien (a). Abusant d'une élocution facile, dont la nature l'avoit doué, il n'en devenoit que plus dangereux, & plus propre à émouvoir la multitude. Ces deux chefs de bande, outre les scélérats & les hommes noyés de dettes qu'ils avoient enrôlés sous la bannière de la ligue, établirent des relations intimes avec plusieurs personnages connus par la doctrine fanatique, qu'ils professoient. Tels étoient un Jean Boucher (b), curé de St.-Benoît, un Mathieu de Launoy (c), jadis apostat du protestantisme,

(a) De Thou, Livre LXXXVI.

(b) Boucher & ses adhérents tinrent leurs premiers conciliabules au Collège de *Fortet*, situé au haut de la montagne Sainte-Genevieve. Il composa plusieurs libelles. Il suffit de dire, pour flétrir sa mémoire, qu'on lui attribue l'apologie de Jean Chatel.

(c) Ce Mathieu de *Launay*, que l'Annotateur de la Confession de Sancy (page 503) appelle de *Launoy*, fut un des *seize*. Nous ajouterons qu'il a été le principal artisan de la persécution suscitée à un des hommes

& crôiant en conſéquence ne pouvoir mériter la confiance publique, que par un zéle démeſuré. On peut encore placer ſur la même

les plus reſpectables de ſon ſiècle, à ce Bernard Paliſſy dont le génie étonnera toujours ceux qui méditeront ſes ouvrages. Paliſſy, philoſophe & potier de terre, avoit le malheur d'être Proteſtant. Le crime étoit irrémiſſible aux yeux du fanatique Mathieu de Launay. On ne reſpecta ni l'âge, ni les talens, ni la probité de Paliſſy. Traîné dans les priſons par l'ordre du Tribunal des Seize, on l'auroit conduit au ſupplice ſans le crédit du Duc de Mayenne qui le ſauva pour le faire languir à la Baſtille. Cet événement s'étoit paſſé à-peu-près vers l'époque que nous parcourons. D'Aubigné (Hiſt. univerſelle, Tome III, Livre III, p. 216) nous en a tranſmis les particularités. On y voit combien Paliſſy, quoiqu'accablé ſous le poids de l'infortune, étoit alors ſupérieur au foible Henri III. *Mon bon homme*, lui dit le Monarque, *ſi vous ne vous accommodez ſur le fait de la Religion, je ſuis contraint de vous laiſſer entre les mains de mes ennemis.* « La réponſe fut : Sire, j'eſtois bien » tout preſt à donner ma vie pour la gloire de Dieu: » ſi l'euſt eſté avec quelque regret, certes il ſeroit » eſteint en ayant ouy prononcer à mon Grand » Roy — *Je ſuis contraint* — c'eſt ce que vous, Sire, » & tous ceux *qui vous contraignent*, ne pourrez jamais » ſur moy, parce que ſçais mourir »... Le même fait ſe trouve dans la Confeſſion de Sancy, page 405, avec quelques acceſſoires un peu différents, & qui, s'ils ſont vrais, atteſtent la lubricité de Henri III. «

tieux avoient parmi eux un traître (Nicolas Poulain (a) Lieutenant du prévôt de l'Isle de France.) Cet homme, sur la conduite duquel, les jugements ont varié, instruisoit le chancelier Cheverny, & celui-cy avertissoit le Monarque, que rien ne pouvoit distraire de la léthargie où il étoit plongé. Le sommeil de l'administration enhardissoit les factieux. Ils attribuoient à une véritable impuissance l'impunité dont ils jouissoient. Mûs par cette considération, ils conçurent à diverses reprises le projet d'attaquer le Roi en personne. Il leur falloit un chef, dont le nom autorisât

(a) Nicolas Poulain, dont le Journal est à la suite des Mémoires de l'Etoile (Tome II de l'Edition de 1744, p. 228) a été représenté par les uns comme un sujet fidèle dévoué aux intérêts de Henri III, & par les autres comme un fourbe décrié en raison de ses mauvaises mœurs. Le père Maimbourg, dans son Histoire de la Ligue, a reproché vivement à M. de Thou l'usage qu'il a fait du Journal de Poulain. Mais il n'a point prouvé que ce Journal ne fut pas exact; & c'étoit là ce qu'il falloit discuter. Maimbourg a mieux aimé répéter d'après Davila, les inculpations dont cet Ecrivain charge la mémoire de Nicolas Poulain: mais lit-on l'Ouvrage de Davila par rapport à cette époque de la Ligue, on sent le peu de cas qu'on doit faire de cette partie de son Histoire aussi superficielle que peu instructive.

un

un attentat de cette nature. Leur impatience ne s'accommodoit ni de l'abſence du Duc de Guiſe, ni de ſes délais affectés. Sur ces entrefaites ſon frère le Duc de Mayenne arriva dans la capitale. Il parût à leurs yeux couvert des prétendus lauriers (a) qu'il venoit (diſoit-on) de cueillir en Guyenne contre le Roi de Navarre. Les factieux le preſsèrent de ſe mettre à leur tête. Mayenne avoit trop d'élévation dans l'ame, pour accepter par goût (b) le perſonnage *de Roi des Halles*. Les projets

(a) Ces lauriers ſe réduiſoient à rien : car (comme le diſoit fort bien un contemporain) *le Duc de Mayenne n'a rien fait en Guyenne qu'accroître la réputation du Roi du Navarre & de M. de Turenne ſon Lieutenant.* (Excellent & libre diſcours ſur l'état préſent de la France, par Michel Hurault ſieur du Fay, Tome III des Mémoires de la Ligue, p. 14.)

(b) Il s'y prêta d'abord par ambition & par eſprit de vengeance. « Soudain (lit-on dans le même Ouvrage cité cy-deſſus, p. 14) que le Duc de Mayenne » eſt revenu de Guyenne, il publie un écrit contre » le Mareſchal de Matignon Lieutenant du Roi en » Guyenne, qui par le Roy avoit eſté baillé pour » compagnon en ſa charge, lequel il accuſe de trahiſon » & d'intelligence avec les hérétiques & le Roy de » Navarre, ce qu'il dit eſtre cauſe que l'on n'a pu » faire grand choſe en ce voyage, l'accuſe ſi couvertement qu'il y meſle le Roy, duquel il ſe plaint » qu'il luy a retranché l'argent, les vivres, les mu-

mal conçus de ces forcenés lui inſpirèrent bientôt du mépris. Honteux du rôle qu'ils lui deſtinoient & peut-être appréhendant d'être compromis, il quitta la capitale. Henri III, en lui accordant la permiſſion de ſe retirer, ne lui diſſimula point qu'il étoit au courant de tout ce qui ſe paſſoit. Quand on réfléchit ſur ces faits, la conduite du Monarque paroît inexplicable. On ne ſait ſi au lieu de lui reprocher ſa foibleſſe, on ne doit pas plutôt le taxer d'incapacité abſolue. Tandis que Paris étoit le théâtre de tant d'intrigues & de complots, le Duc de Guiſe côtoyoit l'armée étrangère, qui ſous les ordres du Baron de Dhona marchoit en France au ſecours du Roi de Navarre. Il cherchoit à s'approprier cette réputation militaire, à l'aide de laquelle ſon père étoit devenu l'idole des Pariſiens. Il ſavoit combien la renommée en impoſe à des citadins : l'homme que le peuple croit un héros, n'a plus qu'un pas à faire pour s'ériger en Démagogue. La conduite du Prince Lorrain formoit un contraſte avec celle de Henri III, l'inaction (a) du dernier parût un nou-

» nitions, & en ſomme luy a oſté les moyens de rien » faire, juſqu'à dire que c'eſtoit le meilleur ami que les » hérétiques puiſſent avoir »...

(a) De Thou, Liv. LXXXVII.

veau crime. Un cri universel s'éleva contre l'indolence du souverain. Les prédicateurs déclamèrent hautement, un d'eux à St.-Séverin osa représenter le Roi comme le fauteur de l'hérésie. Les factieux présumèrent avec raison que l'audace du prédicateur ne resteroit pas impunie. Tout à coup ils sèment le bruit que, par l'ordre du gouvernement, l'homme de Dieu va être jetté dans la rivière. Les fanatiques, & toute la lie du peuple se rassemblent, & s'attroupent. Le chancelier Cheverny vouloit que l'on sévit contre les mutins. Le gouverneur de Paris (Villequier) s'y opposa : selon son usage, il soutint qu'on avoit (a) tort de s'allarmer, & que les Parisiens aimoient trop leur Roi, pour se porter à

(a) Villequier fit plus. Il menaça Poulain de le punir des avis inquiétans qu'il donnoit. « M. de Villequier » (raconte Poulain lui-même) m'envoya querir pour » parler à luy, où estant il me demanda *si j'avois* » *parlé au Roy, & de quelles affaires je l'avois entretenu...* » Je luy fit réponse *que je n'avois point vu le Roy, &* » *ne sçavois de quoy il me vouloit parler :* mais il me » répliqua en niant Dieu & blasphémant, *qu'il sçavoit* » *le contraire, & que je luy avois rapporté des mensonges,* » mais que s'il m'advenoit jamais plus, qu'il m'ap- » prendroit à me mesler de mes affaires, & non de » celles de l'Etat ». . . (Journal de Poulain, Tome II des Mémoires de l'Etoile, Edit. de 1744, p. 249.)

de pareils excès. Cheverny (assure-t'on) persista dans son opinion. Alors Villequier d'un ton moqueur s'écria *que cela ne l'empêcheroit point* (a) *d'aller vuider ses quatre rasades* : comme c'étoit-là son habitude, il alla boire. Malgré la tranquillité apparente du courtisan, le tumulte s'accrût. Il en résulta une véritable sédition. La peur s'empara de Henri & de ses ministres. On lui conseilla lâchement de céder aux circonstances. Il le fit. Ces actes de pusillanimité apprennoient aux factieux à essayer leurs forces. Pour calmer cette effervescence, on engagea Henri à sortir de Paris, & à se mettre à la tête de ses troupes contre Dhona & ses allemands. C'étoit le

(a) Les mœurs dissolues de ce courtisan ont été crayonnées avec des couleurs bien noires par M. de Thou, dans les Mémoires particuliers de sa vie, L. III, p. 100. L'Historien dont le génie se prêtoit à tous les genres, se livroit quelquefois à la poësie. Dans une pièce de vers intitulé : *De la déroute de la Flotte d'Espagne...* Il parloit ainsi de Villequier...

Tu connois sa crapule, & que par sa débauche
Un ulcère malin pourrit sa jambe gauche;
Tu sais qu'il est encore un lâche corrupteur,
Un monstre d'impudence, un bas adulateur,
Et qu'il sert à la Cour au plus honteux usage...

meilleur conseil qu'on pût lui donner ; il auroit fallu en ajouter un autre, celui de se faire respecter. Telle étoit la position des affaires au mois de Septembre 1587. Ces insurrections éphémères, & prématurées ne s'arrangeoient pas avec les projets du Duc de Guise. Il vouloit qu'on dressât le lion de manière à s'élancer sur la proye qu'on lui indiqueroit. Mais il exigeoit que l'animal féroce attendit le signal. Maineville son confident s'exprimoit dans ce sens, lorsqu'il ménaçoit les Parisiens (a) de les abandonner à leurs propres forces, si dorénavant ils n'étoient pas plus dociles. On verra bientôt qu'ils profitèrent de la leçon.

(24) Henri III, en rentrant dans sa capitale, avoit fait une faute essentielle, comme l'a fort bien remarqué Cheverny. Le Monarque auroit dû rester à la tête de son armée assemblée. C'étoit là l'unique moyen de contenir le Duc de Guise & la Ligue. Henri aggrava sa faute par l'apathie (b) dans la

(a) De Thou, Liv. LXXXVI.

(b) Cette apathie étoit si bien connue, que dans les pays étrangers, Henri III ne jouissoit plus d'aucune considération. Un Ouvrage attribué à Michel Hurault sieur du Fay, petit fils du Chancelier l'Hopital contient

quelle il ſe replongea. Ce ſommeil habituel étoit devenu pour lui un beſoin. La Ligue lui préparoit le reveil le plus terrible; il ne s'agiſſoit pas moins que de faire vaciller la Couronne ſur ſa tête : après avoir pourſuivi les débris fugitifs de l'armée du Baron de *Dhona*, le Duc de Guiſe avec le Duc de Lorraine & les Chefs de la Ligue tenoit à Nancy ces fameuſes conférences, dont le réſultat cauſa tant de maux : les principaux articles de la convention (a), qui y fut

à ce ſujet une particularité bonne à recueillir... « Sa » foibleſſe, & la liberté qu'il y a de l'offenſer (obſerve-t-il) ont fait qu'un françois peut auſſi hardiment dire aujourd'huy : *Je ne ſuis point du party du Roy*, comme feroit un Eſpagnol; au lieu qu'il y a trente ans c'euſt eſté un blaſpheſme, un parricide. Sa foibleſſe finalement eſt ſi deshonorée que j'ay vu, me trouvant en pays étranger devant un grand Prince, allié de la Couronne Françoiſe, qu'en parlant de noſtre Eſtat, un de là qui en diſcouroit, dit ces mots... *Qu'il ne falloit compter le Roy que pour un o en chiffre, lequel de ſoy ne peut rien, mais ajouté à quelque party, le fait valoir davantage.* Je l'ay vu, & en rougis de crevecœur pour la Nation ». (Liſez l'excellent & libre diſcours ſur l'état préſent de la France, Tome III des Mémoires de la Ligue, p. 7.)

(a). M. de Thou (Livre XC) a inféré dans ſon Hiſtoire un précis de ces conventions : mais il faut

ſouſcrite, portoient qu'on ſommeroit le Monarque François de ſe déclarer *ouvertement & à bon eſcient* le Chef de la Ligue, qu'on exigeroit de lui le renvoi & le déplacement de tous ceux qui étoient ſuſpects à la ſainte union, qu'on lui préſenteroit la liſte de ces hommes ſuſpects, que le Concile de Trente (ſauf à ſurſeoir ſur quelques points) ſeroit admis en France, que dans *chaque bonne ville*, on établiroit un tribunal de l'inquiſition dont les membres ſeroient étrangers, que le Clergé auroit le droit de rentrer dans ſes biens alienés en rembourſant le prix aux acquéreurs, qu'on accorderoit aux Chefs de

lire l'original même, Tome II des Mémoires de la Ligue, p. 269 (Edition de l'Abbé Goujet). En conſidérant l'Eſprit qui préſida à la rédaction des divers articles, on n'eſt point ſurpris que Davila ait attribué aux Princes Lorrains dans cette aſſemblée de Nancy les propos les plus indécents. « Ils ne parloient (dit-il » Tome II de l'Hiſtoire des guerres civiles, Livre IX, » page 304) que d'exterminer les Huguenots, de » détruire les *Mignons* & les Princes de la maiſon de » Bourbon, de partager entre eux tous les Gouverne- » mens, toutes les dignités de la Couronne, de ſe » rendre maîtres abſolus de l'adminiſtration des affaires, » & meſme de dépoſer le Roy, & de le renfermer » dans un cloiſtre, comme on avoit fait autrefois à » *Chilpéric* »...

la ſainte union des places de ſûreté en ſus de celles qu'ils poſſédoient déjà, qu'ils pourroient les fortifier, que les garniſons de ces villes ſeroient entretenues aux dépens des habitans ou du plat pays qui les avoiſine, qu'on vendroit à l'encan les proprietés des Héretiques, que quiconque ſeroit ſoupçonné d'avoir été entaché d'héréſie depuis 1560 payeroit le tiers, ou au moins le quart de ſon revenu pour ſubvenir aux frais de la guerre, que les Catholiques ſeroient ſimplement taxés au dixième, que ceux de ces derniers, qui auroient des parents Proteſtans ſeroient forcés d'acquérir leurs proprietés miſes à l'encan, & qu'en ne le faiſant pas ils n'auroient point la faculté d'exercer le retraict lignager, qu'avec l'argent provenant de ces ventes & taxes on acquitteroit d'abord les dettes contractées par les Chefs de la ſainte-union, qu'enfin tout priſonnier ſeroit mis déſormais à mort, ſi, après avoir juré d'embraſſer le Catholiciſme, il ne payoit la valeur de tout ce qu'il poſſédoit à cette époque, & ſi en outre il ne (a) s'obligeoit de ſervir à ſes frais pendant

(a) Si on le forçoit de fournir la valeur repréſentative de toutes ſes propriétés mobiliaires, & immobiliaires, où vouloit-on qu'il trouva des fonds pour ſervir gratuitement pendant trois ans? il n'y avoit qu'un

trois ans. Telle étoit la teneur de cet acte, qui, en outrageant l'humanité & la raison, violoit les droits les plus sacrés. On eut l'insolence de le communiquer à Henri III. M. de Thou (a) assure que le Monarque ne se montra (b) pas fort éloigné d'y acquiescer,

moyen; c'étoit de l'enrôler comme soldat, & de le stipendier : peut-être la sainte Union l'entendoit-elle ainsi.

(a) Livre XC.

(b) Dans les Mémoires de la Ligue, Tome II, page 279) un écrit du tems intitulé : *Conduite du Roi & des Ligués*, n'attribue pas à Henri III tant de facilité. L'Auteur dit que ce Prince *étoit bien d'accord pour la persécution contre ceux de la Religion, mais du reste il n'y pouvoit condescendre, reconnoissant par un bon jugement que la Religion n'étoit qu'un prétexte qui servoit à l'ambition de ceux de la Ligue, comme de matiere pour nourrir leur insatiable cupidité de regner...* Mathieu prétend que Henri *resta quelque tems à se résoudre sur l'intention des Princes de la Ligue : il faisoit* (ajoute-t-il) *semblant d'y consentir : aussi n'étoit-il pas en état de s'y opposer : car ayant permis au commencement à la Ligue de ficher le coin en ce VERDOYANT ARBRE de Saint-Louis, la petite fente s'enfonça & fit telle ouverture que tout s'éclata en pièces...* Le Commentaire sur les articles de la convention de Nancy, que le même Historien place à cette époque dans la bouche du Monarque François, offre quelques particularités curieuses. (Voyez son Histoire du règne de Henri III, Livre VIII, p. 540 & 541.)

& que ſans le tourbillon des affaires, dans lequel il fut entrainé, il auroit pu conſentir un pareil acte. Il eſt vrai qu'après tout ce qu'il avoit fait, rien de ſa part ne pouvoit étonner. Au ſurplus les différentes ſcènes, dont Paris étoit alors le théâtre, abſorbèrent ſon attention. Un eſprit de vertige y agitoit convulſivement toutes les têtes. Il ſembloit qu'on ſe plût à exaggérer les défauts du Souverain, & à le rendre mépriſable ſous tous les rapports. Il ſuffiſoit d'avoir ſon affection pour devenir un objet d'horreur. Depuis la mort de Joyeuſe, & des autres *Mignons*, le Duc d'Epernon poſſédoit excluſivement les bonnes graces du Monarque. Les bienfaits, dont celui-cy l'accabloit, provoquoient le cri de l'indignation publique : on accuſoit le favori d'entretenir des relations ſecrettes avec le Roi de Navarre. Le ſoupçon (a) ſeul d'être attaché à un Héretique dévouoit alors un homme à l'éxécration publique. La prétendue colluſion entre le Roi de Navarre & le Duc d'Epernon acheva de s'accréditer

(a) Le Duc de Guiſe ne ceſſoit de répéter ces imputations contre le Duc d'Epernon. *N'oſant frapper le maître* (a dit un contemporain) *il frappe le chien.* (Liſez l'excellent & libre diſcours ſur l'état préſent de la France, Tome III des Mémoires de la Ligue, p. 14.)

par une querelle qui s'éleva entre ce Seigneur & l'Archevêque de Lyon, ce Pierre d'*Eſpinac* dont on (a) a parlé précédemment. Le Prélat oſa dire (b) publiquement que *le Roi de Navarre étoit indigne de ſuccéder à la Couronne.* D'Epernon, indigné du propos, lui demanda *ſi un homme coupable d'inceſte avec ſa propre ſœur, & diſſipateur de tout le bien de ſa famille, méritoit d'occuper une des premieres dignités de l'Egliſe.* L'apoſtrophe étoit déchirante: d'Eſpinac ſentit la pointe du trait s'enfoncer dans ſon cœur. N'écoutant que ſa colère, le fougeux Prélat demanda ſatisfaction à Henri III : le refus, qu'il éprouva, convertit ſa colère en rage: les furies lui prêtèrent ſon flambeau; & l'*Eroſtrate* de ſon (c) ſiècle ne ſongea qu'il avoit une patrie, que pour l'embraſer. La première

(a) D'Eſpinac avoit joué un rôle aux Etats de Blois en 1576. Voyez les Obſervations ſur les Mémoires du Duc de Bouillon (Tome XLVIII de la Collection, page 412.

(b) De Thou, Liv. XC.

(c) Juſqu'à ce moment (dit M. de Thou, ibid.) d'Eſpinac n'avoit pas prendre aucun parti déciſif. Il ſe déclara alors pour la Ligue. *On croit* (ajoute l'Hiſtorien) *qu'il engagea le Duc de Guiſe à précipiter l'exécution de ſes projets.*

explosion de ses fureurs se manifesta par la publication d'un libelle (a) intitulé..... *Histoire tragique & mémorable de Pierre Gaverston, Gentil-homme Gascon, jadis mignon d'Edouard II, Roi d'Angleterre, tirée des Chroniques de Thomas Walsingham, tournée du Latin en François, & dediée au Duc d'Espernon...* Le titre indique suffisamment le but de l'Auteur. L'ouvrage renfermoit les allusions les plus piquantes contre le Duc d'Epernon. Mais lorsqu'on lui préfageoit le sort de l'infortuné, à qui on le comparoit, on n'auroit pas dû oublier qu'en menaçant Henri III d'être traité comme Edouard II, c'étoit insulter la personne du Souverain, & la majesté du Trône. Ce libelle ne resta pas

(a) Il y a plusieurs Editions de cette Ouvrage, *dont le bruit étoit* (lit-on dans la chronologie novennaire de Cayet, Tome I, folio 79, verso) *que le Docteur Boucher étoit l'Auteur. On y comparoit le Roi, au Roi d'Angleterre Edouard II, qui étoit un Prince sanguinaire, hypocrite & tyran, & le Duc d'Epernon à Gaverston, Gentilhomme Gascon, & favori d'Edouard. Ce Livret étoit plein de présomptions & calomnies indignes d'être dites & lues...* Nous ajouterons que pour compléter l'anagramme du nom de Nogaret, auquel on ajoutoit un *s*, on avoit changé celui de *Gaveston* en *Gaverston*. Les aristocrates anglois, qui s'étoient révoltés contre leur Souverain, firent trancher la tête du favori en 1312.

ſans réponſe. Le Duc d'Epernon y oppoſa l'*Antigaverſton*. Ce pamphlet étoit dedie au Duc de Guiſe, que par mépris on y déſignoit ſous le nom de Henri de *Vaudemont*. On y dévoiloit ſes manœuvres ſourdes, & ſes projets ambitieux. On conçoit bien que d'*Eſpinac* n'y avoit pas été omis. Tous les crimes, qu'on imputoit au Prélat, s'y trouvoient articulés. Ces deux pamphlets, ſelon l'uſage, en firent éclore (a) une foule d'autres. Tandis que la malignité & la calomnie épuiſoient ainſi leur arſenal, les partiſans de la Ligue à Paris méditoient des inſurrections, & formoient des complots de toute eſpèce. Le Duc de Guiſe leur avoit envoyé des Officiers pour diriger leurs opérations. A leur tête on comptoit *Urbain de Laval de Boisdauphin*, (b) *Charles de Coſſé, Comte de Briſſac*, ce *Maineville* dont on a déjà fait mention, les deux frères de Mouy, *Guedon* ſieur *d'Eſclavoles*, *de Chamois*, Antoine de *S. Paul*, & le

(a) On trouve la liſte de ces libelles dans la p. 4 de *l'Antigaverſton*. Nous renvoyons ceux qui veulent des éclairciſſemens plus amples ſur cette matière, au Dictionnaire de Proſper Marchand. —— Article *Antigaverſton*.

(b) Il devint un de ces Maréchaux bâtards de la Ligue, qui ſe firent légitimer par Henri IV.

ne l'attendoit point; & ce qui devoit faire trembler Henri, c'eſt que le Prince Lorrain, en bravant ſes ordres & ſes prières, n'avoit à ſa ſuite ni cortège, ni troupes.

de Guiſe & de Bellievre, pour ne pas les conſigner ici. Les faits, qu'on va lire, prouvent que les plus grands événemens tiennent ſouvent à de petites cauſes. Ils atteſtent en outre le déſordre des finances à cette époque, & l'extrême pénurie d'argent où l'on ſe trouvoit: mais paſſons au récit de l'Hiſtorien. Il nous rend d'abord compte des repréſentations que Bellievre fit au Duc de Guiſe, & des moyens de défenſe que ce dernier employa. Ils convinrent enſemble que Bellievre retourneroit à Paris, & que trois jours après il rapporteroit au Prince Lorrain les ſuretés qu'il demandoit pour obtempérer à la volonté du Roi, en ne paroiſſant point dans la Capitale. Bellievre part, & obtient du Monarque une lettre de créance beaucoup plus étendue que le Duc de Guiſe ne l'avoit exigée. Il ſe diſpoſoit à revenir à Soiſſons, lorſque des dépêches de Suiſſe arrivèrent: leur contenu étoit d'une telle importance, que le ſeul Bellievre pouvoit en donner la clef: on lui ordonne de reſter, d'écrire au Duc de Guiſe la cauſe du retard, & que ſous trois jours il ſera auprès de lui. Bellievre charge un courrier de ſon paquet. Celui-ci demande à *Moran*, commis de l'Epargne, vingt-cinq écus pour les frais de ſon voyage. *Moran* déclare qu'il n'a point d'argent: le courrier met le paquet à la poſte. Les trois jours s'écoulent: Bellievre preſſe le Roi de le laiſſer partir. Henri lui ordonne d'écrire une ſeconde fois au Prince Lorrain. Bellievre obéit. Faute

(25)

(25) Le récit de l'arrivée du Duc de Guiſe, & de tout ce qui ſe paſſa dans ces premiers moments nous a été tranſmis par l'Hiſtorien Mathieu. Ce tableau vraiment pittoreſque intereſſera le Lecteur. Laiſſons parler (a) Mathieu lui-même; il ſuppléera à la ſechereſſe de la narration de Cheverny. « Sur le » midy du Lundi neuvieme de May (le Duc » de Guiſe) entre à Paris, va deſcendre au » logis de la Reyne mere *aux filles repen-* » *ties*, laquelle le reçut toute tremblante & » effrayée; envoya auſſi-toſt *Verderonne* au » Roy pour luy dire que le Duc de Guiſe » eſtoit venu, ce qu'il vouloit qu'elle fiſt, » & que s'il le trouvoit bon, elle le luy » meneroit. Il ſe trouva un peu ſurpris, &

d'argent, cette lettre eſt encore confiée à la poſte. Six jours ſe paſſent : le Duc de Guiſe ſe croit joué. Les Pariſiens l'appelloient à grands cris. « Ce Prince (dit » l'Hiſtorien Mathieu) qui a l'ame attelate d'une » cuiſante fiévre ne trouve appetit, ni plaiſir qu'en » propre gouſt... Il veut voir le Louvre, ou mourir » par les chemins : il monte à cheval avec huit Gen- » tilshommes ſur les neuf heures du ſoir, laiſſe le » Cardinal ſon frere, & le Prince de Joinville ſon » fils à Soiſſons, & prie l'Archevêque de Lyon de le » ſuivre le lendemain matin ».

(a) Hiſtoire du règne de Henri III, Livre VIII, page 545.

» ouvrant la feneſtre de ſon cabinet, qui » regarde ſur le jardin du Louvre, il luy dit... » *Allez dire à la Reine ma mere que puiſqu'elle » en veut prendre la peine elle l'amene, & qu'elle » paſſe en la chambre de la Reyne ma femme...* » Son intention eſtoit deſlors de le faire » tuer, & avoit demandé à cinq ou ſix des » *ordinaires* (a) *s'ils feroient ce qu'il leur » commanderoit :* ils reſpondirent *qu'ouy ; & » quoique ce fuſt....* La Guiche (b) & Ville- » quier eſtoient là, qui voyans bien que ce » coup ſeroit terrible, lui dirent *qu'il n'eſtoit » pas croyable que le Duc de Guiſe euſt été ſi » fol de venir contre ſon commandement s'il » n'avoit propoſé de luy dire quelque choſe pour » ſon contentement, qu'il le tiendroit toujours » entre ſes mains, & que l'ayant ouy il pourroit » exécuter ſon deſſein....* Ces paroles n'ébran-

(a) Il nous ſemble par ces *Ordinaires* il faut entendre ce qu'on appelloit les *quarante-cinq*. C'étoit une troupes de gens déterminés que Henri III tenoit auprès de lui pour la ſureté de ſa Perſonne. Ils exécutoient ſes ordres abſolus. (Voyez ſur ces quarante-cinq, la ſatyre menippée, Tome 3, p. 163 & 412.)

(b) Philibert Seigneur de la Guiche & de Chaumont fut un des Mignons de Henri III. Son courage lui mérita l'eſtime publique : c'eſt ſous ces traits que l'Hiſtoire le peint.

» lerent point le Roy, qui eſtoit merveilleu-
» ſement offenſé: ſur ce il dit à *Barat*....
» *Deſcendez en bas, & prenez garde qui en-*
» *trera avec le Duc de Guiſe*.... La Reyne
» mère, qui ſe faiſoit porter en ſa chaire,
» vient au Louvre, & mene avec elle le
» Duc de Guiſe. Quand les rues de Paris ſe-
» roient auſſi larges que le *chemin Appien*,
» elles ſeroient trop eſtroites pour le peuple
» qui ſuit ce Prince: il n'y a aſſez de cha-
» peaux, ni de genoux pour le ſaluer: ce ne
» ſont que cris d'allégreſſe (a) qu'applau-
» diſſemens, que jeux, que ſouhaits pour bé-
» nir ſa venue; & luy de ſon coſté tenant le
» bonnet en main, reſpondant par ſa conte-
» nance à ces affections populaires, raviſſoit
» les volontés plus farouches à ſa bienveil-

(a) Tous les écrits du tems confirment cet engoue-ment des Pariſiens. Les Dames (raconte Davila, Livre IX, page 320) repandoient ſur ſon paſſage des feuillages & des fleurs. Elles s'empreſſoient (ſelon l'expreſſion de M. de Thou) de toucher ſon habit, ou au moins le bord de ſon manteau. Le Duc de Guiſe (comme on le préſume bien) répondoit à ces témoignages de vénération par la plus grande popularité. Son triomphe néanmoins fut troublé un moment. Quand il entra dans le Louvre, la contenance fière de Crillon & des Gardes lui en impoſa. Il ne put (dit Davila) s'empêcher de pâlir.

» lance: ils s'entrebattent à qui commen-
» çera à crier.... *Vive Guiſe, vive le pilier de*
» *l'Egliſe !*.. Voix qui fut entendue en la rue
» St.-Honoré, où une demoiſelle eſtant ſur ſa
» boutique, abbaiſſa ſon maſque (a), & luy cria
» tout haut.... *Bon Prince, puiſque tu es ici,*
» *nous ſommes tous ſauvés !*.... Il arrive à la
» chambre de la Reyne (b) qui eſtoit au lit,
» & ſe trouvoit un peu mal. Le Duc de Guiſe
» la ſalue, la Reyne mère s'aſſit en une chaire
» auprès du lit, & luy ſe retire vers la fe-
» neſtre pour parler à la princeſſe de Lor-
» raine. Le Roy eſtoit en ſon cabinet, qui
» combattoit l'opinion de la Guiche & Ville-
» quier, & vouloit que la ſienne fuſt ſuivie
» qui eſtoit de faire entrer en la chambre de
» la Reyne ſa femme ſix de ſes *Ordinaires*,
» tuer (c) le Duc de Guiſe en leur préſence,

(a) Voyez le Journal de Henri III par l'Etoile, Tome II de la dernière Edition, p. 95.

(b) La Reine Louiſe de Lorraine, épouſe de Henri III.

(c) M. de Thou (Liv. XC) ne fait point mention du projet conçu par Henri III d'attenter à la vie du Duc de Guiſe. Cependant (remarque-t-il) on dit que le Pape Sixte V, qui ſavoit également bien maintenir ſon autorité & venger une injure, ayant appris l'arrivée du Duc de Guiſe à Paris, s'écria... *O le time-*

» & ſur le champ faire poſer ſa teſte ſur la » porte du Louvre. Il ſe laiſſa vaincre à la » véhémence des raiſons qu'on repréſenta au » contraire. Comme *Barat* luy eut dit qu'il » eſtoit entré, *& ſeul*, parce que la Reyne eſ- » toit au lit, le Roy y entra par une porte, » qu'autre que luy n'avoit la clef, & n'y paſ- » ſoit : il fait du bruit en ouvrant : le Duc de » Guiſe ſe préſente pour luy faire la réve- » rence comme il entroit. Le Roy luy dit. » *Qui vous amene ici ?*.. L'autre luy ayant dit » l'occaſion de ſa venue, ajouta... Je *ſupplie*

raire ! O l'imprudent d'aller ainſi ſe mettre entre les mains d'un Prince qu'il a ſi vivement outragé !.... Mais lorſqu'il ſut que le Roi l'avoit bien reçu, & qu'il n'en étoit rien reſulté de plus, il s'écria encore plus haut... *Oh le lâche Prince ! Oh le pauvre Prince d'avoir ainſi laiſſé échapper l'occaſion de ſe défaire d'un homme qui ſemble né pour le perdre !*... Davila (Liv. IX, page 321) affirme poſitivement que le Colonel Alphonſe Corſe, & l'Abbé d'Elbene conſeillèrent au Monarque de faire poignarder le Duc de Guiſe en ſa préſence. Il ajoute que Villequier, Bellievre & Cheverny s'y oppoſèrent, dans la crainte d'exciter la fureur des Pariſiens. Davila dit encore que pendant la conférence du Roi avec le Duc de Guiſe, la Reine mère craignoit que ſon fils ne ſe portât à des actes de violence, qu'elle l'en diſſuada en lui parlant bas, & que le Prince Lorrain profita du moment pour ſe retirer.

» *très-humblement votre Majeſté me faire cet*
» *honneur, que de prendre confiance de ma fi-*
» *delité & de mon affection, & ne ſe laiſſer aller*
» *aux paſſions & mauvais rapports de ceux*
» *qu'elle connoit aſſez ne me vouloir aucun*
» *bien...* L'heure de dîner abregea le diſ-
» cours, & le Duc de Guiſe ſe retira. Après
» dîner il alla voir la Reyne en ſon jardin, où
» le Roy ſurvint forçant le mieux qu'il pou-
» voit l'extérieure apparence du ſoupçon
» qu'il concevoit en ſon ame; & le Duc de
» Guiſe juſtifioit ſes actions par une conte-
» nance brave & aſſurée tant plus hardiment
» qu'il voyoit la peur de *cette ame tremblante.*
» Le Roy le prit par la main, & appella
» Bellievré, auquel il dit.... *Ne m'aviez-vous*
» *pas aſſuré que mon couſin ne viendroit point*
» *à Paris?* Bellievre parlant au Duc de Gui-
» ſe, *Monſieur ne me l'aviez-vous pas dit?*
» Le Duc de Guiſe repart... *Monſieur ne m'a-*
» *viez-vous pas promis que vous reviendriez*
» *à Saiſſons dans trois jours?...* A cela Bel-
» lievre... *Monſieur, n'avez-vous pas reçu*
» *deux lettres que je vous ai envoyées?...* Alors
» le Duc de Guiſe, qui ſembloit répondre
» comme ſur la ſellette, ayant pour ſon juge
» un Roy merveilleuſement outré, fit des
» ſermens épouvantables pour aſſeurer qu'il

» n'avoit reçu (a) ny lettre, ny nouvelle de » Bellievre. Cela fit changer de deſſein au » Roy, lequel ne ſe fuſt pas exécuté ſans

(a) M. de Thou ne fournit point de détails ſur cet interrogatoire ſubi par Bellievre, ni ſur les réponſes du Duc de Guiſe. Il ſe contente de dire que le Prince Lorrain arriva inopinément à Paris, & que Henri III regarda comme une eſpèce de ſatisfaction la déférence & la ſoumiſſion apparente qu'il manifeſta. « Cayet dans ſa » Chronologie novennaire (Tome I, folio 40) dit que » toutes les raiſons de M. de Bellievre ne purent » retenir ce Prince, qu'il ne ſe rendiſt dans Paris » le 9 de May trois heures après que M. de Bellievre » y fuſt retourné... Il va droit (ajoute-t-il) trouver » la Reyne mere, qui le conduit au Roy : leurs pa- » roles & leurs contenances monſtroient aſſez leurs » défiances »... Voilà à quoi ſe borne le récit de Cayet : delà il paſſe à l'hiſtoire de la journée des barricades. Conſulte-t-on Dávila (Hiſtoire des guerres civiles, Liv. IX) : il raconte comme Cayet la marche précipitée du Duc de Guiſe ; il le fait partir pour Paris immédiatement après ſon entrevue avec Bellievre. Il nous apprend que le Prince Lorrain, pour ne pas recevoir de nouveaux meſſages, prit une route détournée. Enfin il prétend que dans la conférence du Duc avec le Roi, celui-ci interrogea Bellievre pour rendre compte de ſa miſſion, & que tout-à-coup il lui impoſa ſilence. Un écrit du tems inſéré dans les Mémoires de la Ligue (Tome II, page 315) contient à-peu-près les mêmes faits. Il place le lieu de l'entrevue du Roi & du Duc de Guiſe dans l'appartement du Monarque,

» trouble, n'y confusion; car tous les remparts
» de la ville de ce costé là étoient couverts de
» Parisiens qui attendoient ce que devien-
» droit le Duc de Guise; & plusieurs impa-
» tiens en cette attente avoient passé dans le
« jardin par-dessus la muraille ».

(26) M. de Thou (liv. XC.) attribue avec raison à la foiblesse de Henri III, & à la lâcheté de ceux qui l'entouroient les succès du Duc de Guise, & le triomphe insolent de la bourgeoisie de Paris. Car il ne faut pas croire que cette insurrection fût l'ouvrage de la seule populace mue par quelques chefs de parti. L'esprit de révolte étoit devenu un mal épidémique; & c'est ce que l'historien Mathieu a fort bien exprimé (a), en disant: « Le peuple
» n'a plus d'oreilles: il est échappé; l'artisan
» quitte ses outils, le marchand ses trafics,
» l'Université les livres, les Avocats leurs
» cornettes, & les Présidens mettent la main

& non dans celui de la Reine. Il résulte de ces différents précis qu'aucun contemporain n'a aussi bien circonstancié cet événement, que Mathieu. Il n'y a qu'un point sur lequel nous ne prononcerons pas; c'est de savoir si l'on doit s'en rapporter exclusivement à son autorité. Le Lecteur, ayant les pièces du procès sous les yeux, jugera.

(a) Histoire du règne de Henri III, Livre VIII, p. 546.

» aux halebardes : on n'entend plus que cris » épouvantables, que plaintes étrangéres, « que regrets, que dépits.... » A la ſuite de cet événement les craintes, que l'on inſpira au Monarque, devinrent le complément des fautes ſans nombre faites par lui & par ſes miniſtres. Des avis plus allarmans les uns que les autres ſe ſuccédoient rapidement. Ils ſe réſumoient à un point eſſentiel ; c'étoit que le peuple ſe diſpoſoit à venir en force l'attaquer dans le Louvre. « On diſoit (raconte (a) » Cayet) que l'on aſſembloit dans le cloître de » St.-Séverin les jeunes eſcoliers, preſtres & » moynes, qui avoient tous les bords de leurs » chapeaux retrouſſés, & ſur le trouſſis cha- » cun une croix blanche, armés d'eſpées & » de poignards, & que l'on deſcendoit meſme » quantité de faiſceaux de piques d'un logis » au carrefour St.-Severin, leſquelles on leur » devoit bailler, pour venir droit au Lou- « vre... ». Le récit de Mathieu ſe rapproche beaucoup de celui de Cayet. *La Reine-Mère* (lit-on dans ſon (b) ouvrage) « monte en » caroſſe toute effrayée, & vient trouver le » Duc de Guiſe, & après elle Bellievre pour

(a) Chronologie novennaire, Tome I, fol. 48.

(b) Hiſtoire du règne de Henri III par Mathieu, Liv. VIII, p. 547.

» faire appaiſer cette émotion. Mais comme
» cette fièvre chaude n'eſtoit encore qu'en
» ſes premiers accès, & que l'accroiſſement
» devoit eſtre plus violent, le Duc de Guiſe
» dit *qu'il ne pouvoit retenir ces taureaux eſ-*
» *chappés*: cependant le Roi eſt adverty que
» l'entrepriſe doit paſſer bien plus avant, que
» le Duc de Guiſe *n'avoit pas fait un ſi haut*
» *deſſein pour faillir de cœur au milieu*, & que
» pour faire la victoire entière il falloit ſe ſai-
» ſir de la perſonne de celui qui la pouvoit,
» ou empeſcher, ou rendre infâme aux vain-
» queurs.... » Ces détails, il faut l'avouer, étoient de nature à intimider; & Henri III n'avoit pas auprès de lui des hommes capables de donner du reſſort à ſon ame abbatue. D'ailleurs l'urgence du mal, & la difficulté d'y remédier devoient naturellement décourager ceux même qui auroient eu les meilleures intentions. Il n'eſt donc point étonnant que dans cette occurence on ait conſeillé à Henri III, une fuite qui alloit achever de l'humilier, & d'avilir la dignité du trône. M. de Thou (a) ſe contente de dire que le Monarque, ayant adopté ce projet, en fit part à Catherine de Médicis, qu'il feignit d'aller ſe promener aux Thuileries, qu'il s'y botta, & *partit ſuivi de ſes*

(a) Liv. XC.

ſerviteurs diſperſés & fuyans. Il ajoute *que les uns étoient à pied, & les autres ſur de miſérables chevaux de louage, ſans manteau ni bottes.* Telle eſt la relation fort ſimple du ſage hiſtorien. Cayet (a) y a joint quelques particularités : il nous apprend que Henri, avant de ſe réſoudre à prendre la fuite, chargea la Reine mère d'une négociation avec le Duc de Guiſe ; que ſur les avis de cette Princeſſe le 13 entre *cinq & ſix heures du ſoir il ſortit de Paris par la porte Neuve, qu'en ſe bottant il avoit la larme à l'œil, & que ceux qui le ſuivoient eſtoient bien eſtonnés ; Cartel, Conſeiller d'Etat, l'eſtoit allé trouver au Louvre avec ſa robe longue, qui ſans bottes montoit pour le ſuivre ſur le premier cheval de l'eſcurie.* Cayet dit encore qu'au moment, où le malheureux Monarque partoit, des arquebuſiers placés à la porte de *Neſle* tirèrent ſur ſa ſuite, & que le peuple l'injuria. Les particularités, dont nous venons de rendre compte, offrent des différences peu eſſentielles, avec la relation de M. de Thou : mais le récit de Davila en préſente un bien plus grand nombre. Il ſemble que cet écrivain ait multiplié les incidents, afin de donner à ſa narration l'intérêt du roman. Cependant nous prévenons le lecteur qu'un contem-

(a) Chronologie novennaire, Tome I, fol. 49.

porain (a) confirme la plupart des faits énoncés par Davila. Le ſoir même de la journée du douze May, quand le troupes du Roi eurent évacué la ville, l'hiſtorien (b) Italien prétend que Catherine de Médicis fit demander qu'on ouvrit les barricades afin qu'elle pût aller en carroſſe à l'hôtel du Duc de Guiſe pour conférer avec ce Prince. Elle éprouva (continue Davila) un refus qui lui fût bien amer. Catherine fût donc contrainte de traverſer la ville dans ſa chaiſe à porteurs; & en raiſon des obſtacles, qui retardèrent ſa marche, le trajet dura deux heures. Après un long détail de leur conférence, Davila aſſure que Henri III le lendemain renvoia ſa mère chez le Duc de Guiſe, en la priant de traîner ſa négociation en longueur, afin que pendant ce tems là il pût s'évader. Il y avoit déjà deux heures qu'il étoit parti, quand *Meneville* vint l'annoncer au Duc de Guiſe. *Ah! Madame* (s'écria-t'il) *je ſuis perdu, & tandis que votre Majeſté m'amuſe ici, le Roi ſ[illegible]ient de*

(a) Amplification des particularités qui ſe paſsèrent à Paris, lorſque M. de Guiſe s'en empara; & que le Roi en ſortit (Tome II des Mémoires de la Ligue, p. 318, & 319.

(b) Hiſtoire des guerres civiles, Tome II, Liv. IX, p. 336 & ſuiv.

s'évader pour me faire plus de mal que jamais. Catherine affecta de n'en rien croire, & cela devoit être. Cette esquisse, qui renferme l'analise des divers récits, suffit pour éclaircir le texte des mémoires de Cheverny. Elle supplée à une foule d'omissions qu'il n'auroit pas dû se permettre. Nous croyons devoir terminer cette observation par quelques considérations sur la conduite que tint le Duc de Guise. Si l'on s'en rapporte à l'Etoile (a). » Un *Quidam* dit que les deux *Henri* avoient » bien fait les *asnes*, l'un pour n'avoir pas » sceu se servir du moyen qu'il avoit eu » jusques à onze heures du matin le jour des » barricades, d'exécuter ce qu'il avoit résolu » dans le cœur, & l'autre pour avoir le len- » demain laissé échapper sa proye de ses fi- « lets.... » On a assez relevé les fautes de Henri III, & de son conseil, pour se dispenser d'y revenir. Quant au Prince Lorrain, examine-t-on sans passion la marche (b) qu'il

(a) Journal de Henri III, Tome II de la dernière Edition, p. 100.

(b) Nous aurions pu imiter plusieurs écrivains, qui, en faisant le portrait du Duc de Guise, ont emprunté leurs couleurs du littérateur Balzac. Mais il nous a semblé que les dissertations d'un bel esprit ne doivent s'assimiler ni aux faits, ni aux monumens historiques.

ſuivit, la politique qui le dirigea, & les réſultats qu'il en pouvoit eſpérer, on n'y voit ni le coup d'œil, ni les ſpéculations raiſonnées de l'homme d'état qui embraſſe l'avenir, & calcule d'avance tous les événemens. Si le Duc de Guiſe n'avoit pas le projet de détrôner ſon Souverain pourquoi cherchoit-il à le lui faire craindre? pouvoit-il ſuppoſer que c'étoit là un de ces attentats qu'on pardonne? prétendoit-il ſeulement accaparer cette extenſion de pouvoir & d'autorité, qu'il obtint par le traité du mois de Juillet, dont nous parlerons bientôt? en ce cas il devoit prevoir que Henri reviendroit le plutôt poſſible contre des conventions dictées par la néceſſité, & que ce qui eſt l'ouvrage de la force, ſe détruit par la force. Avoit-il conçu le

Lit-on le 24e. entretien de l'Auteur que nous venons de citer : on y voit que le Duc de Guiſe réuniſſoit toutes les qualités qui conſtituent le héros. Cependant ſi l'on prend la peine de réduire le pérorage de Balzac aux ſimples faits, d'après cette règle que reſte-t-il à ſon héros? de l'eſprit, de la hardieſſe, une belle figure, & une taille majeſtueuſe. Il en falloit moins pour tourner la tête des femmes : auſſi en étoit-il l'idole; & on ſait qu'en France cette réputation peut mener loin. Au ſurplus nous reviendrons ſur le Prince Lorrain, lorſqu'il s'agira de la cruelle cataſtrophe qui, à la fin de 1588, terminera ſes jours.

deſſein téméraire (a) de s'aſſurer de la perſonne du Roy, de le tenir en chartre privée, & de régner ſous ſon nom? il ne falloit donc pas lui laiſſer la faculté de prendre la fuite. *Il faillit* (comme l'a fort bien obſervé un de nos (b) hiſtoriens) » *de le laiſſer échapper*: » *car le retenant, la tragédie de Chilperic étoit* » *jouée, & les mémoires de l'avocat David* (c)

(a) « Il y en eut (a écrit Davila, Tome II, Liv. IX) » qui ſoupçonnerent le Duc de Guiſe d'avoir projetté » de confiner le Roy dans un Monaſtère, ſous prétexte » de ſon incapacité, ou de ſa mauvaiſe adminiſtration, » & d'uſurper la couronne: mais le ſentiment le plus » général fut qu'à la vérité il penſoit à en exclure la » maiſon de Bourbon, & à monter ſur le trône après » la mort du Roi, mais qu'il n'avoit jamais ſongé à » en priver ce Prince pendant ſa vie ». . . . Admet-on l'une ou l'autre de ces opinions; & les rapproche-t-on des moyens que le Duc de Guiſe mit en œuvre, il faut avouer que rien n'étoit lié, ni ordonné dans ſon plan. Il alla beaucoup trop loin, ne voulant pas, ou n'oſant pas aller au délà. Auſſi (diſoit un grand politique *Alexandre Farneſe Duc* (de Parme) *quiconque tire l'épée contre ſon ſouverain, doit en même tems en jetter le fourreau.*

(b) Matthieu Hiſt. du règne de Henri III, Liv. VIII, p. 374.

(c) Voyez ſur ces Mémoires de l'Avocat David les Mémoires du Duc de Bouillon, Tome XLVIII de la Collection, p. 424.

» *accomplis*. Il ſentit ſa faute, quand il n'étoit plus tems. Avec de la hardieſſe & de l'intrépidité il avoit réuſſi juſqu'à ce moment. Il continua à employer ces moyens, parce qu'il n'en avoit pas d'autres à ſa diſpoſition (a). Les faits prouvent qu'il avoit l'audace (b) de *Céſar*, mais que le génie de *ce Romain* lui manquoit.

(a) Rien ne prouve mieux que le Duc de Guiſe vivoit au jour le jour, & qu'il régloit ſa marche ſur le cours des événemens qu'une de ſes lettres circulaires écrites de Paris le lendemain des Barricades. « Aver-» tiſſez nos amis (y liſoit-on) de nous venir trouver » en la plus grande diligence qu'ils pourront avec » chevaux & armes, & ſans bagage; ce qu'ils pourront » faire aiſément, car je crois que les chemins ſont » libres d'ici à vous. J'ay défait les Suiſſes, taillé en » pieces une partie des Gardes du Roy, & tiens le » Louvre inveſti de ſi près, *que rendrai bon compte de* » *ce qui eſt dedans*. Cette victoire eſt ſi grande qu'il en » ſera mémoire à jamais »... (Mémoires de la Ligue, Tome II, p. 313)

(b) Les Ligueurs avoient aſſez bien ſaiſi une partie de ſon caractère en l'appellant leur *Céſar* (comme nous l'apprend l'Auteur de l'Hiſtoire des derniers troubles de France, Livre IV, Tome I, p. 157.) Compare-t-on les moyens que l'un & l'autre mirent en uſage; ils ont bien des traits de reſſemblance: ils périrent également d'une mort violente. Mais nous le répétons; le Duc de Guiſe eſt inférieur ſous une multitude de rapports.

Otez

Otez au Prince Lorrain la haute réputation de ſon père, qui attachoit à ſes intérêts un parti nombreux ; otez luy le relief d'être à titre d'héritage le chef d'une faction que le fanatiſme alimentoit, vous ne trouverez en lui qu'un *Démagogue* hardi, & propre à figurer dans des inſurrections populaires. Comptera-t-on parmi ſes talents, celui d'exciter des citadins à la révolte ? Ceux de Paris y étoient préparés depuis longtems : la cendre couvroit les matières combuſtibles. Il ne s'agiſſoit que de les remuer, pour que l'incendie ſe manifeſtât. D'ailleurs éxaminez la qualité des agents dont il emprunta le miniſtère dans ces circonſtances ; vous verrez des hommes (a) noyés de dettes, ou connus par la diſſolution de leurs mœurs, d'autres égarés par le délire du fanatiſme & quelques ambitieux qui n'eſpéroient parvenir qu'en boulverſant l'Etat, tels étoient (b) les inſtruments du Duc de Guiſe, les dépoſitaires (c)

(a) Voyez le portrait de la plupart des Agents dans l'Hiſt. de M. de Thou, Liv. LXXXVI.

(b) Liſez l'Obſervation ci deſſus N°. 23.

(c) Il ne s'ouvrit jamais ſur le ſecret de ſes opérations au Duc de Mayenne, & aux autres chefs de ſa famille. Les principes du Duc de Mayenne particulièrement étoient trop ſévères pour s'accorder avec les

de ſes ſecrets, & les exécuteurs de ſes volontés. Si tout n'eut pas été prêt pour le rôle qu'il voulut jouer, il n'auroit été qu'un audacieux intriguant à la ſuite de la Cour. Suppoſera-t-on qu'il avoit un plan formé : en l'admettant, il eſt clair que ce plan pêchoit par la baſe, & que rien n'y étoit calculé. Tous les contemporains atteſtent qu'avec la moindre vigueur, le jour des barricades, Henri III juſqu'à midi auroit pu écraſer le Duc de Guiſe & ſa faction. Peut-être nous objectera-t-*on* que le Prince Lorrain comptoit ſur la nullité abſolue du Monarque : nous répondrons que cette combinaiſon étoit plus qu'imprudente. On ſait que dans le conſeil des Rois un ſeul homme ſuffit pour électriſer tout ce qui l'entoure, & que le ſouverain le plus foible mû par la ſecouſſe peut au moins avoir un moment d'énergie. Alors qu'auroit fait le Duc de Guiſe ? On aura la meſure de ſes conceptions, en rapprochant les moyens qu'il mit en jeu avant la journée des barricades, de ceux dont il ſe ſervit après la fuite de

ſpéculations ambitieuſes auxquelles il ſe livroit. Le Duc de Guiſe, en s'enveloppant du myſtère, n'avoit pour confidens que quelques hommes dont il pouvoit avec un ſeul mot étouffer la voix, s'ils l'euſſent voulu trahir.

Henri III. Ils sont également petits & mesquins. Peut-on caractériser autrement la familiarité qu'il affecta avec des gens de la lie du peuple ? *Il caressoit les uns, sourioit aux autres, ou leur frappoit doucement sur l'épaule.* M. de Thou (a), qui nous a conservé ces particularités, dit néanmoins qu'il ne *perdoit rien de sa grandeur, & qu'il gardoit toujours cet air de gravité & de dignité qui lui convenoit.* Ces réflexions de l'historien ne détruisent point l'assertion que nous venons d'énoncer. Des moyens foibles & bornés ne furent jamais (b) le cachet du génie ; & son père,

(a) Livre XC.

(b) Il nous semble que Mathieu dans son Histoire du règne de Henri III (Livre VIII) a bien exprimé l'instabilité des résolutions du Duc de Guise. « Il » faillit (remarque cet Ecrivain) en ce qu'ayant franchi » les bornes du devoir & de la fidélité, & servi d'un » tel affront son maître, il croyoit qu'il viendroit à » bout du Roy plutost en le flattant, qu'en le pour- » suivant, & le forçant. Car ne sachant user de cet » avantage, & se maintenir au plus haut échelon de » ses entrepriſes, où il estoit monté à haute haleine, » il descend tout-à-coup. Comme il vit toute la France » scandalisée de la sortie du Roi, de Paris, il commença » à protester de son innocence, & du devoir qu'il avoit » employé pour retenir la fureur du peuple, se rava-

le Héros *de Metz*, auroit rougi d'en faire uſage : ſi ce jugement paroit rigoureux (a), nous n'avons qu'un mot à dire, c'eſt qu'au tribunal de l'Hiſtoire on juge les hommes ſur leurs actions, & non pas ſur les éloges d'écrivains enthouſiaſtes, ou mercénaires. Enfin pour que le lecteur évalue à ſon taux le Duc

» lant ſous les pieds du Roy, pour ſauver ſon honneur » qui eſtoit étrangement bleſſé ».

(a) Le jugement qu'en a porté M. de Thou (*Liv.* XCIII) ſe rapproche du nôtre : le voici... « Les talens » qu'il avoit reçus de la nature eſtoient gâtés par une » ambition démeſurée, qui ne lui permettoit pas de » mettre aucunes bornes à ſes deſirs, non plus qu'à ſes » projets. Maître dans l'art de diſſimuler & de tromper, » habile à inventer ce qui n'avoit jamais exiſté, il » ſavoit ſoutenir un premier menſonge par un ſecond : » & lors meſme qu'il eſtoit le plus eſloigné de la vérité » il imaginoit encore mille nouveaux moyens de faire » donner dans ſes pièges ceux qu'il vouloit tromper, » Toujours prêt à ſe juſtifier aux dépens des autres » lorſqu'il eſtoit pris ſur le fait : ce défaut, qui n'eſtoit » connu que de ſes plus intimes, le rendoit inſenſi- » blement odieux à ſes amis meſmes, & pluſieurs l'aban- » donnerent uniquement parce qu'on ne pouvoit compter » ſur ſa parole. *Auſſi l'agréable malice du Duc de Guiſe* » avoit-elle paſſée en proverbe parmi les Dames de » la Cour »... Ce portrait, ne ſeroit-il pas celui d'un de nos *roués*, qui ont de l'eſprit ?

de Guiſe, & pour qu'il deſcende juſques dans l'intimité de ſes penſées, nous placerons ici une lettre que, quelque tems après, il adreſſa à *Baſſompiere* (a), un des hommes dont les talens méritoient le plus ſa confiance.

La (b) voici... » J'écris à Son (c) Alteſſe » une lettre que je vous prie de voir, bien » que le Bailli de Saint-Michel, témoin » oculaire juſtifiera toutes mes actions; la » préſence duquel juſqu'à cette heure m'a » empeché d'en rendre plus ſouvent compte, » m'aſſurant qu'il n'y oubliera rien. Les ter- » mes, auxquels nous ſommes, ſont que ce » matin nous préſentons notre requête, qui » eſt directement à la ruine d'*Eſpernon*, où » toutes ſes perfections ſont qualifiées com- » me elles doivent, ſans en rien oublier. » Hier je fus à la Maiſon-de-Ville pour y » admettre *la Chapelle* (d), qui a été élu » Prévôt des Marchands, & le Général *Ro-*

(a) Chriſtophe de Baſſompierre, étoit le père de celui qui devint Maréchal de France, & dont on a les Mémoires imprimés.

(b) Mémoires de la Ligue (Edit. de l'Abbé Goujet) Tome II, p. 313.

(c) Au Duc de Lorraine.

(d) Marteau de la Chapelle gendre du Préſident de Neuilly.

» *laud* (a), *Compans* (b), & autres gens de bien
» Catholiques pour Echevins ; le Prévôt des
» Marchands *Perreuſe* étant à la Baſtille, & les
» traitres Echevins en fuite. L'on n'a jamais
» vu une *ſi grande* (c) *obeïſſance de peuple en*
» *telle émotion* ; car il ne ſe peut dire *qu'il y*
» *ſoit advenu aucun déſordre ni méfait*, juſ-
» qu'aux épées, morions, piques, arque-
» buſes de douze cent Suiſſes, ou François
» prins, que je fis rendre. Il ne s'eſt trouvé
» choſe du monde perdue. Nous avons été
» indignement aſſaillis & *par très pernicieux*
» *conſeils & trop recouverts d'hérétiques*. Dieu,
» *par ſa* (d) *grace*, nous a conſervés par la
» réſolution obéiſſance & hardieſſe de ceux
» de Paris, qui continuent plus que jamais
» en leur ferme réſolution & *braverie* de prê-
» ter tout devoir (e) & obeiſſance au Roy,

(a) Roland étoit Général des Monnoies.

(b) Compan, Marchand à Paris avoit abjuré le proteſtantiſme, & étoit devenu un des émiſſaires de la Ligue.

(c) Voilà bien ce qui s'appelle proſtituer ce mot. Car peut on nommer *obéiſſance* l'acte de la révolte la plus complète ?

(d) L'ambitieux abuſe de tout, même du nom de la Divinité ; ces expreſſions en ſont la preuve.

(e) Ils en avoient donné des preuves en le forçant de prendre la fuite.

» mais deſſous, de conſerver leur zèle à la
» Religion & à la ſureté de leur ville. Le Roy
» fait des forces, & nous auſſi. Il eſt à Char-
» tres, & nous à Paris : voilà comme vont
» les affaires. Le Gouverneur *du Havres* s'eſt
» bravement maintenu contre d'Eſpernon,
» & n'en a voulu ouir parler : celui *de Caen*
» l'a voulu recevoir le plus fort dans ſon
» chaſteau. Voilà ce qu'il a fait (a) en Nor-

(a) Quelque tems avant la journée des Barricades, le Duc d'Epernon s'étoit rendu en Normandie, dont le Roi lui avoit conféré le Gouvernement. On le reçut à Rouen en cette qualité, parce qu'on ne pouvoit pas faire autrement. Mais on ne lui diſſimula point combien ſa préſence déplaiſoit. André de Brancas de Villars, Gouverneur du Havre, s'exprima de manière à montrer qu'il ne lui obéiroit pas. Le Gouverneur du chateau de Caen (*Gaſpard Pelet de la Verune*) témoigna plus de docilité. Sur ces entrefaites la journée des Barricades opéra de grands changemens à la Cour. Le Duc d'Epernon ſentit qu'il ne ſe ſoutiendroit pas en Normandie. Afin qu'aucun de ſes ennemis ne profitât de ſes dépouilles, il ſe démit de ce Gouvernement en faveur du Duc de Montpenſier. D'Epernon en rejoignant le Roi à Chartres, ne tarda pas à s'appercevoir que, par le traité qui ſe feroit avec le Duc de Guiſe, on le ſacrifieroit. En conſéquence il ſe retira dans les provinces de Saintonge & de l'Angoumois dont, depuis la mort du Maréchal de Bellegarde, il avoit eu le Gouvernement. (De Thou, Livre XCI.)

» mandie, dont il eſt ſorti ſans aucun établiſſement pour lui ni les ſiens, étant venu » trouver le Roy hier, bien qu'il luy eut » mandé par quatre dépêches n'y venir pour » être en horreur à tous les Princes & officiers. Ceux d'Orléans, d'Amiens, Abbeville, Bourges, & pluſieurs grandes villes » ont chaſſé les (a) *politiques* dehors, & prins » priſonniers. Toutes les petites villes envoient reconnoitre *la ville & nous*. La juſtice vit doucement; & perſonne ne peut » dire mal de tous ſes effets. Or faut-il que » vous faſſiez un tour ici pour voir vos amis » que vous ne trouverés, Dieu merci, dépourvus de moyens ni réſolution. Il faut » être bien averti d'Allemagne, afin de n'être » prévenu. Il ne nous manque force, courage, » amis, ni moyens, mais encore moins d'honneur, de reſpect, & de fidelité au Roy, » auquel inviolablement nous le garderons, » uſant de tous devoirs de gens de bien, » d'honneur, & très bons Catholiques. Voilà » les termes, *où ſont vos amis, qui ſe* » *recommandent à vos bonnes graces. Ce 21* » *may* ». L'AMI DE CŒUR.

(a) On déſignoit ſous ce nom tous ceux qui n'adhéroient pas à la Ligue, quelques bons catholiques qu'ils fuſſent.

M. le Comte (a) trouvera ſes affectionnées recommandations ; Son Alteſſe (b) verra ce mot : L'AMI DE CŒUR, *venez vîte.*

(27) La fuite du Roi rendoit le Duc de Guiſe maître du champ de bataille. Il jugea que, dans ſa poſition actuelle, il devoit ſpécialement s'aſſurer de la ville de Paris. Son premier ſoin fut d'y rétablir le calme & la tranquillité. Il lui ſuffit, pour l'opérer, de parcourir (c) tous les quartiers de Paris. A ſa voix tout ſembla rentrer dans l'ordre ; & jamais *Démagogue* ne profita mieux de ſon aſcendant ſur le peuple. Catherine de Médicis & la Reine régnante n'avoient point ſuivi le Roi. Le Duc de Guiſe fut d'autant plus ſatisfait de la préſence de Catherine, que par elle il pouvoit établir ſous ſes yeux même un centre de négociations avec le Monarque fugitif. Les vues politiques (d) de cette

(a) Probablement ce Comte étoit le Comte de Vaudemont : car le fils du Duc de Lorraine s'appelloit le Marquis de Pont.

(b) Le Duc de Lorraine.

(c) De Thou, Liv. XC.

(d) Davila (Hiſtoire des guerres civiles, Tome II, Livre IX, page 343) prétend que Catherine de Mé-

Princeſſe ſe concilioient avec les ſiennes en ce qui concernoit l'excluſion de la maiſon de Bourbon au trône. Le Duc de Guiſe l'avoit déjà trompée, en allant au delà du but qu'elle ſe propoſoit. En continuant à négocier avec elle, il pouvoit la tromper encore, & faire ainſi tourner à ſon avantage le crédit qu'elle conſerva toujours ſur l'eſprit de Henri III. Mais s'il eſpéroit trouver de puiſſantes reſſources dans les intrigues qu'il méditoit, il avoit trop d'eſprit, pour ne pas comprendre qu'il falloit ſe mettre en meſure, afin de réſiſter à la force contre laquelle il alloit avoir à lutter. Le point eſſentiel pour lui étoit de ſe maintenir dans la Capitale à quelque prix que ce fût. Il ſavoit combien ſon exemple influe ſur les Provinces. Le Prince Lorrain commença par s'emparer de *la Baſtille*, que le Gouverneur (*Laurent Teſtu* (a)) lui remit lâchement. Le Colonel

dicis n'étoit reſtée que pour éclaircir les démarches des Pariſiens & Duc de Guiſe. Mais M. de Thou bien plus franc, ou peut-être plus vrai, avoue que cette Princeſſe n'avoit pas été fachée de ces brouilleries; & cette manière de voir étoit aſſez conforme à ſa politique. D'ailleurs on ſait que ſecrettement elle avoit participé aux réſolutions adoptées par les chefs de la Ligue.

(a) Laurent Teſtu, Chevalier du Guet, étoit Gou-

Alphonſe d'Ornano avoit propoſé au Roi de défendre cette fortereſſe. Malheureuſement ſon offre ne fut pas acceptée. L'homme, à qui on avoit confié le chateau de *Vincennes*, ne fit pas plus de réſiſtance. La municipalité de Paris, & tout ce qui a rapport à l'exercice de la juſtice diſtributive, étoient autant d'objets faits pour attirer l'attention du Duc de Guiſe. Par rapport à la municipalité, & à ſes dépendances, il fut bientôt dans le cas de n'avoir aucune inquiétude. On dépoſſéda les titulaires; des hommes à ſa dévotion les remplacèrent. Les Tribunaux, en ſe fermant, pouvoient beaucoup l'embarraſſer. Cet événement n'arriva (a) point. Une partie des Magiſtrats ſe vendit, ou étoit déjà vendue aux partiſans de la Ligue. Les autres incertains, ou tremblans n'osèrent manifeſter leur oppoſition. Si tous euſſent reſſemblé au premier

verneur de la Baſtille depuis 1576. Dans un Pamphlet du tems intitulé: (*Le Catholique François*) on le peint comme un ivrogne. On y lit qu'il ſe rendit *faute d'oranges pour faire une capilotade de perdrix, & que cette excuſe lui ſauva l'honneur & la vie.* (Voyez les notes du Tome VII de la Traduction de M. de Thou, Edit. de Scheurleer 1570, p. 196.)

(a) L'Auteur de la Chronologie novennaire (T. I, folio 50) aſſure que la Reine mère y influa, « en

Préſident (a) de *Harlay*, le Duc de Guiſe auroit rencontré de grands obſtacles à ſurmonter. Il lui avoit fait demander (b) une conférence. *Harlay* répondit au meſſager *qu'il n'avoit ni à le voir, ni à lui parler.* Cette réponſe ne déconcerta point le Prince Lorrain. Il alla chez le Magiſtrat, & lui dit *qu'il avoit mis ordre à tout dans la ville, & qu'il deſiroit que le Parlement ſçuſt comment tout s'eſtoit paſſé... Quand la Majeſté du Prince eſt violée* (répliqua le fier ſénateur) *le Magiſtrat n'a plus d'autorité... Vous eſtes de*

» envoyant dire à Meſſieurs de la Cour que, nonobſtant » l'abſence du Roi, ils continuaſſent leurs offices, & » qu'elle eſpéroit pacifier ce trouble ».

(a) On doit prévenir le Lecteur que cette anecdote, qui fait honneur au Préſident de Harlay, ſemble contredite par le récit de Cayet. Dans ſa Chronologie novennaire (Tome I, folio 47, verſo) cet Ecrivain, après avoir parlé ſans explications de la conférence que le Duc de Guiſe eut avec le Magiſtrat, en préſence de l'Archevêque de Lyon, & de l'Evêque de Meaux, dit que le *Préſident approuva la bonne intention du Prince Lorrain pour la manutention de la juſtice.* Il s'en faut bien que cette relation confirme les détails qui nous ont été tranſmis par de Thou & par Mathieu. Mais l'omiſſion de Cayet n'eſt pas une preuve.

(b) Mathieu Hiſt. du régne de Henri III, Liv. VIII, p. 548.

mauvaiſe humeur (dit le Duc de Guiſe) : *Je n'ai rien à vous dire que cela* (s'écria l'autre) : Prières, repréſentations, menaces, tout fut inutile auprès de l'inéxorable Préſident. Il n'avoit qu'un mot ; c'étoit qu'il mourroit (a) plutôt que de faire aucune démarche indigne de lui, c'eſt-à-dire qui fut contraire à l'attachement & à l'obéiſſance qu'il devoit au Roi. Ce ne fut pas là le ſeul déſagrément qu'au milieu de ſon triomphe eſſuya le Duc de Guiſe. L'Ambaſſadeur d'Angleterre (Edouard Comte de Stafford) ne diſſimula point la différence qu'il mettoit entre un Souverain légitime, & le chef d'une troupe de factieux. Le bruit s'étoit répandu que le Miniſtre d'Eliſabeth avoit des gens armés dans ſon hôtel ſur le quay attenant la rue des Bernardins. Le Duc de Guiſe, voulant vérifier ce bruit, chargea le Comte de Briſſac de donner pour prétexte à ſa viſite l'offre d'une ſauvegarde. Un contemporain nous a tranſmis leur converſation. On y trouve cette aſpérité de caractère, & cette noble franchiſe dont l'Angleterre offrit plus d'une fois le modèle : laiſſons parler l'Auteur même (a)... « L'Ambaſſadeur fit réponſe que, s'il euſt eſté

(a) De Thou, Liv. XC.

(b) Mémoires de la Ligue, Tome II, p. 322.

» plus ſage que luy, pour, ſur ce qu'il luy » en écriroit croire & juger ce qu'il luy plai- » roit. Le Sieur de Briſſac voyant que ny par » honneſtes offres, ny par ſa priere il n'eſ- » branloit l'Ambaſſadeur, termina ſes haran- » gues par menaces, luy diſant que le peuple » de Paris luy en vouloit pour la *cruauté* » dont la Reine d'Angleterre avoit uſé en- » vers la Reine d'Ecoſſe. A ce mot de *cruauté* » l'Ambaſſadeur luy dit : *Tout beau, Mon-* » *ſieur ; je vous arreſte ſur ce mot de cruauté ;* » *on ne nomma jamais bien cruauté une juſ-* » *tice bien qualifiée : je ne crois pas au ſurplus* » *que le peuple m'en veuille, comme vous dites :* » *ſur quel ſujet ? vû que je ſuis icy perſonne* » *publique, qui n'ay jamais faſché perſonne...* » *Avez vous pas des armes* (dit le ſieur de » Briſſac) ?... *Si vous me le demandiez* » (répondit l'Ambaſſadeur) *comme à celuy* » *qui a eſté autrefois amy & familier de M.* » *de* COSSÉ *voſtre oncle, peut-eſtre que je vous* » *le dirois : mais eſtant ce que je ſuis, je ne* » *vous diray rien... Vous ſerez tantoſt vi-* » *ſité céans, car on croit qu'il y en a ; & y* » *a danger qu'on ne vous force... J'ay deux* » *portes en ce logis* (repliqua l'Ambaſſadeur) » *je les feray fermer, & les défendray tant que* » *je pourray, pour faire au moins paroiſtre à*

tout

» *tout le monde qu'injuſtement on aura en ma* » *perſonne violé le droit des gens*... A cela » M. de Briſſac, *mais dites-moi en amy ; je* » *vous prie ; avez-vous des armes ? Puiſque* » *me le demandez en amy* (dit l'Ambaſſadeur) » *je vous le diray en amy : ſi j'eſtois icy* » *homme privé, j'en aurois : mais y eſtant* » *Ambaſſadeur, je n'en ay point d'autres que* » *le droit & la foy publique... Je vous prie,* » *faites fermer vos portes* (dit le ſieur de » Briſſac) : *Je ne le dois pas faire* (répond » l'Ambaſſadeur) *la maiſon d'un Ambaſſa-* » *deur doit eſtre ouverte à tous les allans &* » *venans, joint que je ne ſuis pas en France,* » *pour demeurer à Paris ſeulement, mais près* » *du Roy où qu'il ſoit...* »

Nous ajouterons (a) que, malgré la fierté du Comte de *Stafford*, le Duc de Guiſe recommanda aux Capitaines de la Bourgeoiſie de veiller à la ſureté de ſon hôtel. Pluſieurs motifs le portèrent à donner cet ordre. Sa vanité s'y croyoit intéreſſée. Il ne vouloit pas d'ailleurs s'attirer l'inimitié d'Eliſabeth, en

(a) On trouve le précis du morceau, qu'on vient de lire, dans l'Hiſtoire de M. de Thou (Livre XC) & dans celle du règne de Henri III par Mathieu, Livre VIII, page 549. Mais nous avons cru devoir préférer l'original entier, à ces fragments.

permettant qu'on offensât son représentant. Enfin il lui importoit de prévenir toute espèce d'insurrection & de tumulte. Sous ce rapport il faut rendre au Duc de Guise la justice qui lui appartient ; c'est qu'il jugea avec raison que le peuple est un animal féroce, & que, pour ne pas le craindre, il faut le contenir.

(28) Après avoir développé dans l'Observation précédente, le plan que le Duc de Guise adopta en raison des circonstances où il se trouvoit, nous allons considérer la conduite que tint Henri III. Ces deux précis serviront d'éclaircissement au texte fort abrégé des Mémoires de Cheverny ; & par là nous dirons ce qu'il auroit dû ne pas taire. Si Henri avoit eu la moindre énergie, ou si ceux, qui le conseilloient en eussent eu pour lui, il auroit senti que le moment étoit venu, où il ne devoit plus rien ménager. Au lieu de déployer cette noblesse de caractère, & ce ressentiment fier qui convenoit à un Souverain outragé, il s'avilit en adressant aux Commandants des Provinces & des villes, des lettres qui contenoient sa justification. On éprouve à la fois le sentiment de l'indignation & de la pitié, quand on lit ces missives (a)

(a) M. de Thou en a porté ce jugement : *ces lettres*

apologétiques. Le Monarque (dit un de (a) nos Hiſtoriens) *fait dicter & dreſſer ces lettres, d'un ſtile, non de Prince, ny de Capitaine, mais d'un homme qui fuit, qui tremble, qui*

(obſerve-t-il, Livre XC) *étoient un aveu tacite de la lâcheté de la Cour...* Les autres Ecrivains du tems, tels que Mathieu & Cayet, s'expriment dans les mêmes termes. On ſe convaincra de la juſteſſe de notre aſſertion en liſant dans les Mémoires de la Ligue (T. II la dernière Edition, pagé 324) la lettre de Henri III au ſieur de *Bois-Seguin* Gouverneur de Poitiers. L'Auteur de *l'excellent & libre diſcours ſur l'état préſent de la France*, avoit donc raiſon, lorſqu'il diſoit au Monarque... « Ils t'ont chaſſé hors de Paris, ce que » jamais les Anglois, les Eſpagnols, les Allemans ne » firent à tes biſayeux; & par tes lettres tu montres » à ton peuple qu'au lieu de t'en reſſentir, il ſemble » qu'il te tarde déjà qu'ils ne t'ont pardonné : tu com- » mandes que l'on prie Dieu pour cette réconciliation : » il n'y a donc point autrement de danger de lever la » main ſur ſon Roi : or crois, puiſqu'ainſi eſt, que celuy » qui, a entrepris de te faire fuir aujourd'huy, entre- » prendra bien de te faire mourir demain. Et cela, » grand Roy, n'eſt-ce pas ſe hazarder que de montrer » à tes ſujets qu'il eſt ſi facile d'attenter contre toi, » quand, au lieu de te vouloir venger, tu pries que » l'on appaiſe ceux que tu devois punir » ? &c. (Mémoires de la Ligue, Tome III, p. 44.)

(a) Hiſtoire du règne de Henri III par Mathieu, Livre VIII. p. 576.

ſe défend plus du talon que du bras, qui n'oſe plus commander, mais prie ſes ſujets... Examine-t-on les dépêches qu'à cette époque le Duc de Guiſe écrivoit (a) de ſon côté : le diſparate eſt complet. Le Prince Lorrain montre du nerf & de la dignité. A travers les tournures artificieuſes, qu'il eſt contraint d'employer, il laiſſe continuellement appercevoir qu'il a la conſcience de ſa ſupériorité. *Son ſtyle* (comme l'a dit l'Hiſtorien (b) qu'on vient de citer) *eſt brave, haut, & hardy : il témoigne l'affection d'un homme, qui n'a pas caché lâchement ſa vie dans la preſſe, & qui veut ſe loger à la vue de tout le monde...*

Pour que les lettres du Duc de Guiſe produiſiſſent ſans doute un plus grand effet, les Pariſiens en adreſsèrent (c) en même tems à

(a) Voyez dans les Mémoires de la Ligue (T. II, p. 331) la lettre du Duc de Guiſe au Roi, & p. 334, les lettres circulaires qu'il adreſſa aux villes du Royaume. Le Prince Lorrain (dit M. de Thou, Liv. XC) tenoit un langage triomphant, & qui montroit toute la confiance d'un homme, que la Fortune a mis au deſſus de ſes ennemis.

(b) Mathieu, Hiſt. du règne de Henri III, Liv. VIII, p. 582.

(c) La teneur de ces lettres ſe trouve dans les Mémoires de la Ligue, Tome II, p. 339. La manière, dont la fuite du Roi eſt exprimée dans ces lettres,

toutes les villes du Royaume. On y préſentoit ſous les plus belles couleurs tout ce qui s'étoit paſſé à la journée des barricades. On alléguoit la néceſſité d'une défenſe juſte & légitime; & pour mettre le dernier coup de pinceau, on relevoit avec aigreur les déſordres de l'adminiſtration, la foibleſſe du Monarque, & l'avidité des favoris. Il falloit que Henri fut généralement mépriſé, pour qu'on n'ait pas craint ſa colère, en recourant aux expédients ridicules, qu'on employa dans la vue d'opérer un rapprochement entre lui & le Duc de Guiſe. On méſeſtimoit le monarque au point, qu'on ſe flatta de lui en impoſer par l'appareil de ces cérémonies pieuſes qu'il avoit tant aimées, & par des députations des corps qui iroient ſolemnellement dépoſer à ſes pieds les proteſtations d'une fidélité à toute épreuve. Sous ce prétexte on ſe promettoit (a) de lire dans ſon ame, & d'échauf-

caractériſe l'impudence des Rédacteurs. *Afin* (y lit-on) *de jetter le Roi du haut en bas de ſa réputation, ils l'auroient conſeillé de s'enfuir honteuſement, & d'abandonner ſa maiſon.*

(a) *Les Capucins* (dit un contemporain) *allèrent à Chartres en proceſſion, comme auſſi s'y acheminèrent quelques uns de la Cour de Parlement, pour reconnoître quel tems il y faiſoit*, c'eſt-à dire pour épier ce qui ſe paſſoit à

ſer les têtes des habitans de Chartres. Ces ſpéculations, malgré leur abſurdité eûrent un plein ſuccès. D'abord on avoit appréhendé que la confrérie des Pénitents, en ſe rendant proceſſionnellement à Chartres, n'inſpirât quelques ſoupçons à cauſe du grand nombre de *Ligueurs* qui en étoient membres. D'après les goûts bizarres dont Henri avoit tant fourni de preuves, on préſuma qu'on obtiendroit au moins ſon aveu tacite, en donnant à cet acte de prétendue dévotion un coſtume extraordinaire.

On pria le Comte de Bouchage, de la maiſon de Joyeuſe, connu dans l'ordre des Capucins ſous le nom du frère *Ange*, de figurer à la tête de cette proceſſion. « Pour » renchérir (nous apprend un témoin (a) » oculaire) ſur les cérémonies ordinaires, » frère Ange imagina de jouer (b) avec dix

la Cour. (Mémoires de la Ligue, Tome II, p. 340) M. de Thou (Liv. XC) confirme ces faits. Il ne diſſimule pas qu'on avoit le projet de diſpoſer les habitans de Chartres à la révolte. Le projet réuſſit, Henri III craignant pour ſa ſureté, abandonna cette ville.

(a) Voyez à la fin du Liv. XC de l'Hiſtoire de M. de Thou.

(b) « Le Duc de Montpeſier (dit l'Annotateur de » la dernière Edition du Journal de Henri III par

» Capucins, la ſcene, dont on va rendre » comte. Devant (a) la proceſſion marchoit » un homme avec une longue barbe, ſale, » craſſeux depuis la teſte juſqu'aux pieds,

» l'Etoile, Tome II, page 106) qui avoit de la relie» gion, ne put néanmoins s'empeſcher de demander » en riant, qui eſtoit le maiſtre de cette farce »?

(a) Voici comment d'Aubigné (Hiſtoire univerſ., Tome III, Livre I, Chap. 23) raconte l'hiſtorique de cette proceſſion : « Les Pariſiens (lit-on dans ſon » Ouvrage) pour engager le Roi Henri III à retourner » à Paris, deſtinerent à ce Prince une proceſſion, dont » le chef eſtoit frere Ange, autrefois Joyeuſe : celuy-cy » avec tous les Capucins de ſon Couvent, & autres » qui en voulurent eſtre, fit partie pour aller à Char» tres, ſans rien oublier de toutes les pieces qui ſervent » à jouer la Paſſion : luy donc ſuivy des ſiens, tenant » à peine une croix de bois, deux de ſes compagnons » le fouettant, un autre ſonnant d'un cornet de terre, » qu'ils avoient pris au Fournier de *Palaiſeau*, trouva » le Roy à vêpres ; & toute la troupe ſe mit à crier » *miſéricorde* : eux-meſmes ont expliqué la moralité de » cette entrepriſe, voulant que comme J. C. avoit » pardonné à ceux qui l'avoient maltraité, ainſi le » Roy pardonnaſt aux *Pariſiens* : cela fut reçu diverſe» ment : car quelques Aumoniers du Roy, & Preſtres » ſe mirent à pleurer avec eux, quelques courtiſans » à rire. A ceux-cy (qui eſtoit contre ſon humeur) » ſe joignit le Duc de Montpenſier, & comme *Biron* » en diſoit ſon avis, ce Duc ajouſta : *Tout iroit encore*

» couvert d'un cilice, & portant par deſſus
» un large baudrier d'où pendoit un ſabre
» recourbé. De temps en temps il tiroit d'une
» vieille trompette quelques ſons aigres &
» diſcordans. On l'eut pris dans ce ridicule
» équipage pour un meneur d'Ours, ou pour
» un vendeur d'orvietan. Après luy venoient
» trois autres hommes avec des yeux & un
» air farouche, ayant chacun en teſte une
» marmite en guiſe de caſque, portant ſur
» leur cilice une cotte de maille & de gan-
» telets, armés de piques & de hallebardes
» couvertes de rouille, afin que la malpro-
» preté des armes reſpondit à la ſaleté des
» vêtemens. Ces trois perſonnages ſe déme-
» noient beaucoup, pour écarter la foule
» qui ſe trouvoit ſur leur paſſage : ils traiſ-
» noient après eux *frere Ange* lié & garroté :
» celuy-cy reveſtu d'une robe blanche, ſem-
» blable à une aube, & portant une cou-
» ronne d'épines ſur une perruque, d'où
» ſembloient découler ſur ſon viſage des
» goutes de ſang, comme ſi les épines luy
» euſſent réellement percé la teſte, traiſnoit
» une longue croix de carton, ſous le poids
» de laquelle il paroiſſoit ſuccomber. Il tom-

» *bien, n'eſtoit que la muſique eſt un peu aigre, & que*
» *l'on fait ſemblant de fouetter* ».

» boit par intervalles, comme ſi les forces
» luy euſſent manqué : il pouſſoit les gémiſ-
» ſemens les plus douloureux. A ſes coſtés
» marchoient deux autres jeunes Capucins,
» auſſi veſtus de blanc, ſous la forme de
» deux jeunes Vierges, l'un repréſentant la
» Vierge-Marie, & l'autre Marie-Madelaine,
» qui, les bras croiſés ſur la poitrine, éle-
» voient les yeux vers le Ciel, en faiſant
» couler quelques fauſſes larmes, & ſe proſ-
» ternant comme en cadence toutes les fois
» que *frere Ange* ſe laiſſoit tomber. Ils étoient
» ſuivis par quatre ſatellites du meſme air,
» & dans le meſme appareil que les premiers,
» & tenant les cordes dont *frere Ange* eſtoit
» garotté, ſur lequel ils deſchargeoient de
» grands coups de fouet avec un bruit ter-
» rible. Une longue ſuite de pénitens fermoit
» la marche. Ce fut ſur les trois heures après
» midy qu'ils arriverent à Chartres. Le Roy
» avoit envoyé ordre à la garde de les laiſſer
» entrer dans la ville. Au milieu d'une foule
» de peuple & d'enfans, qui couroient à ce
» ſpectacle comme à une farce, ils s'avan-
» cerent vers la Cathédrale, dans laquelle
» ils entrerent à l'inſtant que le Clergé faiſoit
» ce qu'on appelle *Station*. Le Roy ſe trouva
» à cette cérémonie avec toute ſa Cour : au

» ſon enroué de la trompette ce Prince tour-
» nant les yeux vers la proceſſion, & frappé
» de voir un Seigneur, qu'il avoit ſi tendre-
» ment chéri, ne put s'empeſcher de dire
» qu'il plaignoit le ſort d'un homme, qui
» ſéduit par ſes confreres & trompé par les
» factieux, s'expoſoit à la riſée de tout le
» monde en faiſant parade d'une dévotion
» mal-entendue. Ce qui augmenta encore le
» ridicule de cette ſcene, c'eſt que comme
» il faiſoit fort chaud, la ſueur, qui découloit
» du viſage de *frere Ange*, ayant lavé ces
» goutes de ſang poſtiches qu'on luy avoit
» appliquées pour exciter la compaſſion des
» ſpectateurs, ſes confreres le firent paſſer
» dans une Chapelle voiſine pour le bar-
» bouiller de nouveau. Mais comme la foule
» du peuple qui l'environnoit eſtoit ſi grande
» qu'il ne fut pas poſſible de fermer les por-
» tes, cet accident penſa gâter tout. Louis
» Berton de Crillon, Meſtre-de-Camp du
» Régiment des Gardes, dont le frere aiſné
» avoit épouſé à Avignon la tante de Joyeuſe,
» ſe trouvoit entre autres à la ſuite du Roy.
» C'eſtoit un Seigneur connu à la Cour ſur
» le pied d'un homme qui s'eſtoit acquis le
» droit de tout dire, & de tout oſer. Lorſque
» la proceſſion, entrant dans l'Egliſe, paſſoit

» devant le Roy, il cria assez haut pour estre
» entendu de tout le monde, en s'adressant
» aux bourreaux enfroqués, qui frappoient
» sur *frere Ange... Fouettez tout de bon :*
» *c'est un lâche qui a quitté la Cour, & en-*
» *dossé le froc, pour ne pas porter les armes...*
» Ces paroles, qui furent entendues de *frere*
» *Ange* luy-mesme, le pénetrerent jusqu'au
» fond de l'ame. Ayant eu audience du Roy
» le lendemain, il avoua que jamais rien ne
» luy avoit fait tant de peine, & que,
» quoique depuis sa profession, il eut pris
» la ferme résolution de renoncer entiere-
» ment au monde & de regarder d'un œil
» de mépris les opprobres & les affronts, il
» n'avoit pas esté assez maistre de luy-mesme
» pour ne pas se sentir ému, & vivement
» piqué dans cette occasion ; qu'ainsi il sup-
» plioit Sa Majesté pas tant pour luy-mesme,
» puisqu'il n'estoit plus de ce monde, que
» pour la gloire d'une maison qui avoit tous-
» jours servy l'Estat avec gloire & distinc-
» tion, de luy faire raison de cet outrage, &
» d'ordonner à *Crillon* d'estre dorénavant plus
» mesuré dans ses discours. Le Roy, après
» avoir écouté ses plaintes avec bonté, le
» reprit très-vivement à son tour d'avoir par
» un zèle indiscret tourné en ridicule la chose

» du monde la plus ſérieuſe, de s'eſtre mis » en quelque ſorte à la teſte des rebelles (a), » qu'il ſavoit eſtre en grand nombre à cette » proceſſion »....

La députation (b) du Parlement de Paris avoit précédé cette proceſſion. Catherine de Médicis ſous main y engagea les Magiſtrats. Bientôt les Officiers municipaux à l'inſtigation du Duc de Guiſe en firent autant. Ceux-ci préſentèrent au Roi une requête (c) contenant

(a) Le Monarque déſignoit par là le Préſident de Neuilly & pluſieurs autres. *Neuilly* ſur-tout ſe comporta avec une rare impudence à Chartres. Il fit prêter un nouveau ſerment à tous les habitans qui avoient adhéré à cette faction. Le Maréchal de Biron en avertit le Roi, & lui indiqua le lieu où les factieux tenoient leur conventicule. Un Chanoine avoit procuré ces lumières à Biron qui conſeilloit au Roi de ſévir: malgré ſes repréſentations on n'en fit rien. (De Thou, Liv. XC.)

(b) La proceſſion arriva à Chartres le mardi 17 mai, & dès le Dimanche les députés du Parlement s'y étoient rendus. Les Mémoires de l'Etoile renferment un précis de tout ce que firent les députés du Parlement & de la ville. Le Préſident Neuilly portoit la parole au nom du corps municipal. Ce Neuilly Préſident de la Cour des Aides avoit remplacé la Place, l'Auteur des Commentaires, qu'on tua par ſon ordre le jour de la Saint-Barthelemi.

(c) Cette requête, ſignée par le Cardinal de Bour-

entre autres articles, qu'ils n'avoient pris les armes que pour extirper l'héréſie, qu'il falloit ſe réunir, & charger le Duc de Guiſe de cette opération. On articuloit dans la requête de nombreux griefs contre le Duc d'Epernon, & la Valette ſon frère. On demandoit formellement leur diſgrace. Delà on paſſoit à ce qui concernoit la ſucceſſion au trône. En exigeant que l'excluſion fut prononcée contre les fauteurs de l'héréſie, il étoit aiſé de comprendre ſur qui l'anathême politique ſe dirigeoit. On préſume bien que cette requête ne reſta pas ſans réponſe. Le Roy, en y oppoſant un (a) écrit daté du 29 Mai, ſuivit ſa marche ordinaire. Toujours foible, toujours timide, il recourut à la forme apologétique (b). Le Duc d'Epernon écrivit

bon, & par le Duc de Guiſe, a été recueillie dans les Mémoires de la Ligue (Tome II de la dernière Edition, p. 342 & ſuiv.)

(a) Mémoires de la Ligue, Tome II, ibidem, page 350.

(b) Dans cet écrit daté de Chartres du 29 Mai, & contreſigné *Villeroy*, après s'être lavé du ton d'un ſuppliant, des imputations qu'on lui faiſoit, & particulièrement du déſordre des finances, le Monarque indique l'ouverture ſolemnelle des Etats-Généraux à Blois pour le 25 Août ſuivant. « D'autant (diſoit-il, » en parlant du triſte état de ſes finances) que c'eſt

ſa faveur. Son ame étoit trop foible pour ſupporter le préſent, & pour embraſſer l'avenir. S'il eût daigné régarder autour de lui, il auroit vu que ſa poſition pouvoit changer. Les Princes & les Seigneurs armoient; & tout lui préſageoit une ſupériorité écraſante pour ſes ennemis. L'apparition de la flotte (a) de Philippe II, que l'orgueil du deſpote Eſpagnol ſurnomma *la flotte invincible*, effraya Henri. On profita de ſa crainte puérile; & il conſentit à ce qu'on appelle l'Edit (b) *d'Union* du 21 Juillet. Cet Edit fut l'ouvrage de Catherine de Médicis, de *Villeroy*, & du Médecin *Miron*. On aſſure qu'en ſignant, Henri verſa (c) des larmes. S'il pleura ſur

(a) Chronologie novennaire par Cayet, Tome I, fol. 70. Mathieu, Hiſt. du règne de Henri III, L. VIII, p. 611.

(b) Il fut enregiſtré au Parlement de Rouen le 19 Juillet, & à Paris le 21. Tous les écrits du tems l'ont rapporté en entier, ou par extrait. (Voyez ſa teneur littérale dans les Mémoires de la Ligue, Tome II, p. 368.)

(c) « Le Roy (dit Mathieu, Hiſtoire du règne » de Henri III, Livre VIII, page 615) avoit fait cet » Edit autant contre ſon cœur que le premier: on » l'avoit vu pleurer en ſignant l'un & l'autre, regret- » tant ſon malheur, qui le contraignoit pour aſſurer » ſa Perſonne, de hazarder ſon Eſtat...

ſon

ſon incapacité, & ſur la honte dont il ſe couvroit, il mérite d'être plaint. Sous tout autre rapport il n'eſt que mépriſable. En effet analyſe-t-on cet Edit (a) : il offre pour réſumé le triomphe inſolent de la Ligue, la deſtruction des droits les plus ſacrés de l'humanité, l'anéantiſſement de l'autorité du Souverain, & la violation de toutes les loix conſtitutives, ou au moins des uſages qui en tenoient lieu. On y fait jurer le Monarque de pourſuivre à outrance les hérétiques, & d'exterminer juſqu'au dernier. On y déclare inhabile à monter ſur le trône tout Prince qui ne profeſſera pas la Religion Catholique. Conſidère-t-on les parties acceſſoires du traité, qui fut la baſe de l'Edit en queſtion, on voit que la Ligue eſt tout, & que le Roi n'eſt plus rien. Les places de ſureté demandées par ſes Chefs lui ſont accordées. On leur prodigue (b) les honneurs & les récom-

(a) Le Duc de Nevers fut ſi indigné des conditions ſanctionnées par cet Edit, qu'il refuſa d'abord d'y acquieſcer, & qu'en y conſentant, pour plaire au Roi, il proteſta contre ſa ſignature. Les gens ſages, & les bons citoyens en général le déſaprouvèrent. Malheureuſement ils formoient le petit nombre ; & la multitude des ignorants y applaudit.

(b) D'Eſpinac, Archevêque de Lyon, eut entrée

penſes. Le Cardinal de Bourbon (a) eſt nommé le premier Prince du Sang ; & le Duc de Guiſe obtient le titre de Généraliſſime (b) des armées. Pour jouer la comédie juſqu'au bout, le Prince (c) Lorrain par une feinte modeſtie refuſa cette place, qu'il convoitoit ardemment. Il fallut que le malheureux Henri lui ordonnât de l'accepter. Villeroi, nous le dirons par la ſuite, fut l'agent de cette parade. Le ſalaire, qu'il en recueil-

au Conſeil. La Châſtre fut créé Maréchal de champ en titre d'office, & Maineville obtint le brevet de Conſeiller d'Etat. Tous ceux qui avoient été promûs à des places par la Ligue, donnèrent leur démiſſion pour la forme ; & le Roi les y nomma de nouveau. (Chronologie novennaire, Tome I, fol. 75.)

(a) Les lettres patentes en date du 17 Août, qui accordèrent cette prérogative au vieux Cardinal, lui permettoient (dit Cayet) *de créer un Maiſtre de chacun métier dans chacune ville du Royaume* : on donna à ſes domeſtiques les privilèges des Commenſaux.

(b) Les lettres-patentes, par leſquelles le Roi nommoit le Duc de Guiſe Lieutenant-général de ſes armées, furent expédiées à Chartres, le 4 oût. Villeroi en avoit rédigé le contenu ; & on le blâme beaucoup de l'extenſion de pouvoir qu'il y donnoit au Prince Lorrain. Nous verrons dans ſes Mémoires comment il s'en juſtifiera.

(c) De Thou, Livre XCI.

lit, fut la haine du Duc de Guiſe, & une diſgrace qu'il éprouva.

(29) La révolution qui, à cette époque s'opéra dans le Miniſtère, paroît un de ces myſtères de Cour dont il eſt difficile de fournir la clef. Le récit de Cheverny, en ſuppoſant qu'il n'ait point cherché lui-même à s'envelopper d'un nuage épais, ſemble indiquer qu'il n'avoit point de donnée certaine à ce ſujet. Interroge-t-on les contemporains? Ils varient entre eux. Selon M. de Thou (a), le Roy étoit las de ſes Miniſtres. Il leur imputoit, ainſi qu'à ſa mère, les actes humiliants qu'il venoit de ſouſcrire. Il vouloit, dit cet Hiſtorien, ne plus ſe gouverner qu'à ſa fantaiſie. Un autre Ecrivain (b) du tems s'exprime à-peu-près de la même manière: Davila (c) ſe rapproche de l'opinion des deux premiers, qu'on vient d'énoncer. Si l'on examine de ſang froid les torts réels des Miniſtres, la foibleſſe & la lâcheté de leurs conſeils, on ne peut ſe diſſimuler que Henri, en réfléchiſſant ſur tout ce qui s'étoit paſſé,

(a) Livre XCII.

(b) Mémoires de la Ligue, Tome II, p. 377.

(c) Hiſtoire des guerres civiles, Tome II, Liv. IX, p. 365.

avoit de nombreux griefs à articuler contre eux. Mathieu préſente (a) la choſe ſous un point de vue fort oppoſé. Il attribue aux intrigues des Chefs de la Ligue la chûte des Miniſtres dont il s'agit. *Le Roy*, remarque-t-il, *pour leur complaire, eſt contraint de s'arracher les yeux de la teſte, & de ſe priver de la lumiere, qu'il recevoit par la prudence de ſes Conſeillers... Cayet* (b) prétend également que ce renvoi fut l'ouvrage de la Ligue, mais que Henri en feignant de céder, fut plus fin que ceux qui croyoient le maîtriſer en ce moment. L'intention du Duc de Guiſe étoit que ſes partiſans rempliſſent les places, qui alloient devenir vacantes. Il deſiroient ſurtout qu'on confiât les ſceaux à l'Archvêque de Lyon. Henri éluda le piège qu'on lui tendoit, en nommant des hommes auxquels perſonne ne penſoit, & qui n'avoient aucune liaiſon avec les Chefs de la Ligue. Du ſein de ces opinions, qui ſe contrediſent, s'en éleve une nouvelle, & peut-être la plus conforme à la vérité. C'eſt celle d'Eſtienne Paſquier (c). Il prétend que le dévouement

(a) Hiſtoire du règne de Henri III, Liv. VIII, p. 619.

(b) Chronologie novennaire, Tome I, fol. 25.

(c) Paſquier, lettre Ire. du Liv. 13.

ſervile des Miniſtres aux volontés de la Reine mère, choquoit Henri III. Ce Prince n'ignoroit pas que par eux Catherine étoit inſtruite de tout ce qu'il diſoit & penſoit. Nourriſſant dans ſon cœur le deſir de ſe venger du Duc de Guiſe, en l'immolant à ſon reſſentiment, il ne vouloit pas qu'on put pénétrer ſon projet. Il ſavoit que Catherine l'auroit vivement combattu ; & ſi le ſecret eût tranſpiré, il devoit craindre que les Guiſe dans leur fureur ne le poignardaſſent. Sous ces rapports il ſentoit la néceſſité de s'entourer d'hommes, qui n'euſſent pas acquis par l'expérience l'art de deviner ſes penſées, & qui ne fuſſent dans la dépendance ni de ſa mère, ni des Guiſe. Les événements, qui vont ſuivre, ſe concilient avec l'opinion de Paſquier, & il ne ſeroit point impoſſible (a) que cet Auteur eut trouvé le mot de l'énigme.

(30) Henri III, en aſſemblant ſes Etats-Généraux, s'étoit flatté de recouvrer ſon autorité. Ce Prince partoit d'un principe vrai. Il croyoit que tout acte, qui dégrade l'autorité du Souverain, doit être regardé

(b) La ſuite du récit de Cheverny vient à l'appui de cette conjecture ; & il dit aſſez clairement la choſe.

pas été le produit, il nous ſemble qu'il y en auroit peu qui ſortiſſent victorieuſement de l'épreuve. N'eſt-il pas plus ſimple de conſerver à chacune d'entre elles la dénomination commune qui leur a été aſſignée? Car ne ſeroit-il pas à craindre qu'en ſe permettant des exceptions de cette eſpèce, on ne donnât ouverture à beaucoup de conteſtations oiſeuſes & inutiles? Ce qui importe réellement, c'eſt de dévoiler les erreurs ſanctionnées dans ces aſſemblées nationales, de rechercher la cauſe du mal qu'on y a fait, & d'inſtruire la génération préſente par le tableau des fautes de nos ancêtres. Les Etats-Généraux de 1588 s'ouvrirent le 16 Octobre. Nous paſſerons avec rapidité ſur le cérémonial qui s'obſerva. On ſuivit les formes de 1576; & le Tiers-Etat oublia qu'en 1560 ſon Orateur avoit harangué debout (*celui pour le* (a) *Clergé entre les deux*. On n'analyſera point les diſcours (b) qui furent

(a) Commentaires de la Religion & de la République par le Préſident la Place, fol. 224, verſo. — (Voyez le Tome XLVIII de la Collection, p. 414 & 415.)

(b) Le Monarque, dans ſon diſcours, s'efforça de briller par le choix des expreſſions. Un débit noble & majeſtueux, & le feu qu'il y mit, firent de la ſenſation,

prononcés. Nous renvoyons le Lecteur au récueil précieux ſur les Etats-Généraux dont on eſt redevable aux travaux d'un jeune (a) Magiſtrat, convaincu avec raiſon que, pour

En parlant des calamités publiques, il manifeſta le deſir d'y remédier. Il détailla une partie des maux qui affligeoient le corps politique; & il indiqua les moyens d'en aſſurer la guériſon. Le Garde des Sçeaux (Montholon) prit enſuite la parole. Il avoit l'éloquence du barreau de ces tems-là; c'eſt-à-dire une érudition peſante, ennuyeuſe. Ce n'étoit point l'homme d'état qui parloit. Renaud de Beaune fut plus concis: mais il n'épargna pas auſſi les citations grecques & latines. L'Orateur de la Nobleſſe (le Baron de Senecey) ne chercha point à faire de l'eſprit. Sa harangue fut courte, ſimple, & énergique. Marteau de la Chapelle au nom du Tiers ne fut pas moins ſuccinct; il eut le mérite de dire peu & bien; & cela n'eſt pas ſi commun qu'on le penſe. L'Archevêque de Lyon aimoit trop à figurer pour ſe taire dans cette circonſtance. Sa Harangue volumineuſe renferme d'excellentes vues.

(a) M. Duval, le fils, Conſeiller au Châtelet. (Voyez cet important ouvrage, qui vient d'être mis en vente chez le ſieur Barrois l'aîné, ſous le titre de : *Forme générale & particulière de la convocation & de la tenue des aſſemblées nationales, ou Etats-Généraux, ſuivi d'un Recueil de pièces originales & authentiques concernant la tenue des Etats-Gén. d'Orléans en 1560, de Blois en 1576 & 1588, & de Paris en 1614* (Tomes 4 & 5, &c... Nous nous empreſſons d'autant plus d'indiquer cette Collection au Lecteur

étudier & connoître le droit public d'une nation, il faut interroger les monumens, & remonter aux ſources. Cette indication remplit le but que nous nous ſommes propoſé. En ſe bornant, comme on doit le faire, aux développemens dont le texte des Mémoires de Cheverny eſt ſuſceptible, on n'a droit d'attendre de nous qu'un précis des réſolutions les plus eſſentielles qui furent priſes dans les Etats de 1588. D'abord le diſcours de Henri III à cette ſéance attirera notre attention, en raiſon d'un incident dont les ſuites influèrent ſur les événemens ultérieurs. Quelques expreſſions de la harangue du Monarque bleſſèrent le Duc de Guiſe & ſa faction. « Le Roi (écrivoit alors (a) » Eſtienne Paſquier) a fait une belle ha- » rangue au peuple, pour lui faire paroître » de quelle dévotion il entendoit beſoigner » à cet rétabliſſement des affaires de ſon » Royaume : mais il ne s'eſt pu garder de » donner une atteinte fort rude à M. de

qu'elle renferme une multitude d'actes originaux enſevelis juſqu'à ce moment dans le ſilence de quelques cabinets. Des notes marginales, faites avec ſoin, y équivalent à une table analytique.

(a) Paſquier aſſiſtoit aux Etats. Sa lettre eſt datée du 21 Novembre. (Voyez Lettre Ire. du Livre 13.)

» Guiſe, qui lors eſtoit ſéant à ſes pieds » en ſa qualité de Grand-Maiſtre ; car il » dit *que, s'il n'eût pas été prévenu* (a) *& » empêché par l'ambition démeſurée de quel- » ques ſiens ſubjets, il s'aſſeuroit que la Re- » ligion nouvelle euſt été lors tout-à-fait » exterminé de la France.* M. de Guiſe s'en eſt » depuis plaint à luy ; de ſorte que la ha- » rangue, étant miſe en lumière, cette clauſe » a été biffée, qui eſt aucunement guérir la » playe qu'il luy avoit faite, *mais non ôter » la cicatrice.* Quant à moi toute cette pre- » miere démarche ne me plaiſt. Je ne ſçay » quelle ſera déſormais *leur eſcrime* ».....

Le Duc de Guiſe & ſes partiſans ne ſe bornèrent pas à de ſtériles murmures. Ils demandèrent hautement la radiation de ces aſſertions qu'ils prétendoient leur être injurieuſes.

(a) Cayet dans ſa Chronologie novennaire (Tome I, folio 93) rapporte autrement les expreſſions dont ſe ſervit le Monarque... Voici le paſſage : *Aucuns Grands de mon Royaume ont fait des ligues & aſſociations ; mais teſmoignant une bonté accoutumée, je mets ſous le pied pour ce regard tout le paſſé*... On ne peut pas, par le rapprochement des autres Ecrivains du tems, conſtater laquelle de ces verſions eſt la plus fidèle. Le paſſage, dont il s'agit, ne s'y trouve pas. Ils ont tous copié l'imprimé, qui avoit été mutilé. On s'en convaincra, en liſant

L'Archevêque de (a) Lyon (le fougueux d'Eſpinac) oſa menacer le Roi d'une ſciſſion dans l'aſſemblée des Etats. Les Chefs de la Ligue firent plus : ils eurent l'inſolence d'accaparer chez l'Imprimeur les exemplaires du diſcours & d'en arrêter la diſtribution. Henri indigné, témoigna ſon juſte reſſentiment : mais vaincu par les repréſentations de Catherine de Médicis, il conſentit à la radiation qu'on exigeoit impérieuſement. On conçoit combien ce ſacrifice l'humilia : ce n'étoit-là que le prélude des affronts qu'on lui préparoit. En vain, pour ſe prêter

l'Hiſtoire de M. de Thou, Livre XCII, Mathieu, Hiſt. du règne de Henri III, Livre VIII, pages 633 & ſuiv. ; l'Hiſtoire des derniers Troubles de France, Liv. IV, page 119, & les Mémoires de la Ligue, Tome II de la dernière Edition, page 481. Nous paſſerons ſous ſilence le témoignage de Varillas. Cet Ecrivain a mis dans la bouche de Henri, des aſſertions de la plus grande force contre la Ligue. Mais, ſelon ſon uſage, il n'a point indiqué les ſources où il avoit puiſé. Il paroît que la mutilation du paſſage, dont il s'agit, a été opérée juſques dans les copies manuſcrites : il eſt aiſé de s'en convaincre ; en liſant la Harangue de Henri III, tirée de la Bibliothèque de S. Germain des Prez (Tome IV du Recueil des pièces originales & authentiques concernant la tenue des Etats-Généraux (à Paris chez Barrois) p. 43.

(a) De Thou, Liv. CXII.

à l'esprit qui animoit l'assemblée, jura-t-il (a) solemnellement de se conformer à l'Edit d'union. La sanction légale, que le Monarque

(a) « Le Roi (lit-on dans le Procès-verbal du Tiers-Etat 1588, page 134) en l'Assemblée générale » de ses Estats jura, & fit jurer par les Députés des » trois Ordres son Edit *d'Union* donné au mois de » Juillet dernier, dont il fut remercié au nom de » tous les Estats par M. l'Evêque de Bourges, lequel » Edit *d'Union* fut lû à haute voix par le Secrétaire » *Ruzé*, avec une confirmation dudit Edit donné par Sa » Majesté le mesme jour, avant laquelle confirmation » Sa Majesté dit ce qui en suit...

» *Messieurs*, vous avez ouy la teneur de mon Edit » & entendu la qualité d'iceluy, & la grandeur & la » dignité du serment que vous allez presentement ren- » dre; & puisque je vois vos justes desirs entierement » conformes aux miens, je jureray comme je jure devant » Dieu en bonne & sainte conscience l'observation de » mon Edit tant que Dieu me conservera la vie. Je » veux & ordonne qu'il soit observé à jamais en mon » Royaume pour loi fondamentale & en tesmoignage » perpetuel de la correspondance & consentement uni- » versel de tous les Estats de mon Royaume. Vous » jurerez presentement l'observation de ce mien Edit » *d'Union* tous d'une seule voix, les Ecclesiastiques » mettant les mains à la poitrine, & tous les autres » levant les mains au Ciel. Ce qui fut fait avec de » grands applaudissemens, & des acclamations *de vive* » *le Roi* ».

donna à cet acte monstreux, ne parut point extraordinaire à des hommes qui *croyoient fermement* (a) *que ledit Edit d'union en la Religion Catholique, Apostolique, & Romaine venoit du Ciel, ayant été dicté & mis en la bouche de Sa Majesté par une grace spéciale du St. Esprit... C'estoit* (ce sont (b) les propres termes de l'Orateur du Tiers, l'Avocat Bernard) *le serment de notre baptême, & de tous vrais Chrétiens & François...* Il ne faut pourtant pas croire que dans toute l'assemblée il n'y ait pas eu quelques hommes assez courageux pour braver l'opinion, & pour la contredire : il s'éleva des oppositions contre le serment & sa formule (c) elles sortirent de l'Ordre de la Noblesse. Le Tiers-Etat, subjugué par le Clergé, étouffa ces réclamations isolées. Nous ajouterons que ce fut encore la Noblesse (d), qui la première

(a) Procès-verbal du Tiers-Etat de 1588 (Edit. de M. Duval) p. 125.

(b) Journal de Bernard aux Etats de Blois, ibid, page 60.

(c) Journal de Bernard aux Etats de Blois, 1588, p. 76.

(d) De Thou (Livre XCII) nous a conservé sur l'invasion du Duc de Savoie une particularité piquante. Le Duc ennivré de ses succès dans le Marquisat de Saluces

proposa d'armer contre le Duc de Savoye. Ce Prince profitant des troubles de la France, & agissant de concert avec le Duc de Guise, venoit d'envahir le Marquisat de *Saluces*. Le Tiers-Etat & le Clergé ne se joignirent au cri (a) généreux de d'Angennes, & des autres Nobles, que quand le Prince Lorrain leur eut fait insinuer sous main la nécessité d'adhérer. Après avoir donné à l'Edit d'union le caractère de loi constitutionnelle, on devoit par une conséquence des principes admis, écraser le protestantisme. D'ailleurs la succession linéale intéressoit trop le Duc de Guise, pour ne pas s'occuper des moyens

avoit fait frapper une médaille, où il étoit représenté d'un côté, & au revers un centaure bandant son arc, & foulant sous ses pieds une Couronne. La Légende consistoit dans ce mot : *à-propos*... Henri IV le punit par la suite de ce petit acte de vanité. Après l'avoir dépouillé de tout ce qu'il possédoit en deçà des Alpes, on frappa par l'ordre du Monarque une médaille, ayant d'un côté les armes de France, & de l'autre un hercule armé d'une massue semée de fleurs-de lys, de l'autre relevant une couronne, & foulant aux pieds un centaure avec ces mots : *encore plus à-propos*...

(a) Louis d'Angennes, Seigneur de Maintenon, de la maison de Rambouillet, provoqua la réclamation de la Noblesse, contre les hostilités commises par le Duc de Savoie. (De Thou, Liv. XCII.)

d'en ſapper la baſe. On déclara donc le Roi de Navarre indigne de ſuccéder à la Couronne comme *Héretique relaps*. L'Archevêque d'Embrun (Guillaume d'Avanſon, *homme*, dit M. de (a) Thou, *livré baſſement au Duc de Guiſe*) fut chargé de préſenter à Henri III cette motion, & de requérir la ſanction royale. La motion (b) portoit « que le Roi ſeroit » très-humblement ſupplié déclarer le Roi » de Navarre comme Hérétique & notoire- » ment relaps, criminel de leze-Majeſté di- » vine & humaine au premier chef, indigne » & inhabile de ſuccéder à la couronne de » France, privé de toutes prérogatives de » Prince & Pairie tant lui que ſes hoirs pro- » créés par lui en loyal mariage, tous ſes » biens acquis & confiſqués à Sa Majeſté, » ſes Duchés, Marquiſats, Comtés & Ba- » ronies, & autres Terres & Seigneuries » mouvantes nuement de la Couronne de » France, déclarés unis & incorporés au » Domaine d'icelle; & outre que Sa Ma- » jeſté le déclarera privé du Gouvernement » de *Guyenne*, révoquant à cet effet tous » pouvoirs qui lui auroient été donnés avec

(a) De Thou, Liv. XCIII.

(b) Procès-verbal du Tiers-Etat, 1588, page 179. (Tome 9 du Recueil indiqué.)

» défenſes

» défenſes à tous ſujets de lui rendre aucune » obéiſſance ni reſpect ; que dès à préſent » un Prince non ſuſpect d'hérésie ou d'avoir » favoriſé les Héretiques, & non autre, ſera » pourvu dudit Gouvernement, entre les » mains duquel ſeront toutes les forces qui » ſont de preſent audit Gouvernement, ou » qui cy après y ſeront envoyées pour exter- » miner l'héreſie, & qu'il plaiſe à Sa Majeſté » faire lire, publier, & vérifier cette décla- » ration & arreſt en pleine aſſemblée des Eſ- » tats, Sa Majeſté y ſéant avec les Princes » de ſon ſang, Cardinaux, Princes, Officiers » de ſa Couronne, autres Seigneurs Gentils- » hommes, & les Députés des trois Eſtats, » & après l'envoyer en ſes Cours de Parle- » ment & autres Cours Souveraines, pour » être ſemblablement lu, publié, & regiſ- » tré... ».

Henri, cherchant à gagner du temps, ſe retrancha ſur la formalité indiſpenſable de ſommer encore une fois le Roi de Navarre, avant de procéder définitivement. L'Archevêque d'Embrun lui répliqua « *que ce Prince* » *étoit un membre pourri, qu'étant excommu-* » *nié, il ne pouvoit être pareux en rien reconnu:* » ſur quoi (raconte (a) Bernard) le Roi lui

(a) Journal de Bernard aux Etats de Blois, 1588.

» auroit répondu : *Eh bien, ſi vous craignez* » *l'excomunication, le Légat du Pape eſt en* » *la Cour pour vous abſoudre & délier ; &* » *néantmoins ne penſez pas que ce que j'étois* » *d'avis qu'il fût rappellé ce ſoit pour le rendre* » *habile à me ſuccéder : car quand Dieu ne me* » *donneroit Lignée, je pourvoirois en telle* » *ſorte au Royaume, que jamais Roi, ayant* » *été hérétique ne vous gouvernera.....* ». Les partiſans de la Ligue ne furent point dupes du délai prétexté par le Monarque. La motion reçut l'aſſentiment des trois Ordres. Henri n'en perſiſta pas moins dans ſon opinion ; & ce fut ainſi qu'il éluda la promulgation de la loi demandée. Ces divers incidents lui prouvoient que ſon autorité (a), loin de s'ac-

page 93. (Voyez le Recueil indiqué ci-deſſus chez le ſieur Barrois, Tome V.)

(a) Dans le nombre des combats d'autorité qui s'élevèrent entre le Roi & les Etats-Généraux, il y en eut dont l'objet étoit fort impoſtant. Par exemple nous citerons ce qui concerne le jugement des conteſtations relatives à la nomination des Députés, auſſi bien que la queſtion de ſavoir ſi les Etats-Généraux participent au pouvoir légiſlatif, ou s'ils n'ont que la voie de requête & de ſupplication. « Henri (lit-on dans » le Procès-verbal du Tiers-Etat, 1588, page 50) » répondit qu'il trouvoit bon que, par requête on lui » fit cette remontrance, qu'en autre forme ne le pou-

croître, déclinoit de jour en jour. Il n'ignoroit pas l'influence (a) du Duc de Guiſe ſur toutes les réſolutions que prenoient les Etats. Il ſavoit que chaque motion, avant d'être ſoumiſe aux déliberations des Députés, avoit été diſcutée préalablement dans le cabinet du Prince Lorrain. Henri dévoroit ſon dépit en ſilence : mais ce qui ſe paſſa par rapport aux

» voient faire n'en ayant aucune puiſſance, ne pouvoir » & faire, ou prendre aucune réſolution entre eux » pour ne leur avoir eſté permis par ſa dite Majeſté, » que c'eſtoit choſe qu'il avoit réſolu de juger, & qu'il » n'avoit mandé à ſes Eſtats de ce faire par les com- » miſſions qui avoient eſté envoyées pour les aſſembler, » que la juſtice luy appartenoit & non à autres ſans » authorité, que ſi aux Eſtats précédens il s'eſtoit fait » autrement il ne le deſiroit plus, qu'il avoit entendu » y avoir eu par les Princes tant de menées & pratiques » aux élections, qu'il en deſiroit oſter & couper la » racine, que ce n'eſtoit l'intention de Sa Majeſté y » apporter aucune paſſion, n'y voulant favoriſer l'un » au préjudice de l'autre, qu'il n'avoit d'autre volonté » que de rendre la juſtice égale entre ſes ſujets ».

Par rapport à l'hiſtorique de ces conteſtations nous renvoyons le Lecteur *à la forme générale & particulière de la convocation & de la tenue des aſſemblées nationales, &c. Seconde partie à Paris chez Barrois* (p. 60 & ſuiv...)

(a) De Thou, Livre XCIII. Chronologie novennaire, Tome I, fol. 103, verſo. Mathieu, Hiſtoire du règne de Henri III, Liv. VIII, &c.

impoſitions alluma dans ſon cœur la ſoif de la vengeance. On vouloit que les armes à la main il exterminât les Proteſtans. Mais ſans argent on ne fait point la guerre. Au lieu de lui accorder de nouveaux ſubſides, ou au moins de laiſſer ſubſiſter ceux qu'on percevoit, on le força à diminuer les tailles, & à remettre cet impôt ſur le pied ou il étoit en 1576. Par là le peuple fut déchargé d'une ſomme de deux millions ſoixante ſix mille écus. Quand Henri prononça la remiſe, on cria : *vive le Roi !* on ſonna les cloches ; & des feux de joye annoncèrent l'allégreſſe publique. Le malheureux Monarque avoit ſeul l'ame ulcérée. On ne s'étonne point de ſon déſeſpoir, quand on voit dans le Journal de Bernard (a) le dégré d'abbaiſſement auquel il deſcendit, pour que la diminution de l'impôt ne s'effectuât pas.

« A l'iſſue de la Meſſe (raconte l'Orateur » du Tiers) M. de Marle (b) me dit que le

(a) Journal de Bernard aux Etats de Blois, 1588, p. 120. (Recueil du ſieur Barrois &c.) Tome V.

(b) Bernard Couſſin, Echevin de Dijon, étoit le Collégue de l'Auteur du Journal. Le Bailliage de Dijon les avoit nommés Députés du Tiers. (Voyez le Procès-verbal du Tiers-Etat, 1588, p. 5, ibid.)

» Roi avoit envie de voir M. Couſſin (a) &
» moy, & que nous euſſions à nous retrouver
» ſur les une heure après midi en la Salle de la
» Reine-Mere. Nous fûmes diner chez M. de
» *Lux* (b) où de compagnie nous allâmes au
» château, où étant ledit ſieur de *Marle* nous
» vint prendre, & entrâmes en la Chambre
» du Roy ſeulement accompagné de M. de
» *Lyon*, & du ſieur Préſident de *Nully*.
» Il nous commença à dire la volonté qu'il
» avoit de nous ſoulager, qu'il vouloit ré-
» gler ſa maiſon & la réduire au petit pied ;
» que s'il avoit trop de deux chapons, il
» n'en vouloit qu'un ; qu'il avoit trop de
» regret d'avoir vécu de la façon du paſſé,
» & qu'avant que de partir il nous promet-
» toit un très-grand contentement : mais que
» de le contraindre à réduire les tailles au
» pied de l'année 1576, il etoit impoſſible
» que ce ne fût à la ruine de ſa Maiſon & de
» ſon Etat ; qu'il falloit conſidérer la guerre
» contre les héretiques où il vouloit hazar-
» der ſa perſonne ; qu'il étoit néceſſaire d'a-
» voir fond pour ce regard ; & que ce n'étoit
» pas à lui donner du courage pour le faire,

(a) Nicolas Hector ſieur de Pereuſe & de Marle.

(b) Le Baron de Lux étoit neveu de l'Archevêque de Lyon.

» que de lui retrancher ſes moyens : mais » bien nous permettroit-il de lever toutes » ſortes de tailles & ſubſides où avant notre » départ ledit fond ſeroit fait... Il nous » aſſura (continue (a) Bernard) que les » deniers néceſſaires à la guerre ne ſeroient » par lui maniés, qu'il vouloit être diſtri- » bués *par les mains des Bourgeois* (b) *qui*

(a) Journal de Bernard aux Etats de Blois, 1588, p. 122.

(b) C'eſt dans l'Ouvrage, dont nous avons emprunté ces fragments, qu'il faut lire le détail des ſupplications, des ruſes, & des petites intrigues qu'on employa. Bernard raconte avec complaiſance les moyens de ſéduction dont on uſa pour le faire entrer dans les vues du Monarque. On ne peut s'empêcher de plaindre ce dernier en l'entendant (page 148 du Journal) dire à Bernard « qu'il avoit promis de faire la guerre aux hérétiques, ſi » vivement que, quand il auroit le poignard à la gorge, » pour luy faire paſſer le mot, il aimeroit mieux mou- » rir, & que le fond de la guerre fait, il vouloit les » deniers eſtre diſtribués par nos mains, voire meſme » que l'on fit un coffre, duquel l'une des clefs luy » demeureroit, & l'autre aux Eſtats, ſans l'avis deſquels » il nous juroit & promettoit ne vouloir rien mettre » ſur ſon peuple, ce qu'il diſoit ſi ſûrement qu'il » aimeroit mieux tout perdre que d'y contrevenir; » & en repétant ſon premier ſerment, il dit : *Que Dieu* » *m'abîme & me damne, ſi j'y contreviens : j'ay mon ſalut* » *en recommandation : ſoyez en aſſurez : il eſt bien vrai que*

» *seroient par nous nommés, à la charge qu'ils* » *seroient distribués par ses ordonnances ;* & » quant aux autres deniers, qu'il n'en seroit » plus si mauvais ménager, qu'il ne les em- » ploieroit plus en dons immenses ni en ba- » gatelles comme il avoit fait, qu'il en sen- » toit sa conscience chargée, & s'en repen- » toit tous les jours ..... Le mercredi 30, » jour de S. André, (dit encore (a) Bernard,) » M. Coussin & moi fûmes vers Sa Majesté : » nous trouvâmes le Roi en son antichambre » y étant seul, & qui se faisoit mettre son » ordre & ceinture par M. de *Bellegarde.* Il » nous dit qu'il nous mandoit comme ses » bons sujets & serviteurs, pour continuer » ses plaintes & regrets qu'il avoit que ses » bonnes volontés n'étoient pas connues, » qu'il se délibéroit de vivre de toute autre » façon qu'il n'avoit fait du passé, que tant » s'en faut qu'il eût intention & moyen de » continuer ses dons immenses, *qu'il n'avoit*

» *quelques uns de mon conseil ne sont pas de cet avis, &* » *disent que ce seroit me régler sur le Duc de Venise, &* » *rendre mon état à demi démocratique : mais je le feray : car* » *je veux estre bon, ou mauvais : si je veux estre bon, cette* » *promesse ne me nuira en rien : si au contraire je veux* » *estre mauvais, je me perdray, & me damneray* »...

(a) Journal, ibid., p. 129.

» *pas un sol* (a) ; que c'étoit une honte que » dans son Conseil l'on tiroit la langue d'un » pied, de voir ses nécessités ; que les dépê- » ches de ses importantes affaires demeu- » reroient, faute d'avoir cent écus pour » payer les couriers : par ainsi, que de parler » d'une réduction à l'année 1576, c'étoit le » perdre l'Etat avec ; qu'il avoit appris que » l'on disoit que ses promesses n'étoient que » paroles, vent & artifice, mais qu'il en » feroit paroître les effets, & qu'on ne crût » pas le bruit semé qu'il donnoit tout à deux » hommes (b) qu'il avoit pris de nouveau » près de lui, mais qu'il juroit en son ame » que depuis le mois de Mai il ne leur avoit » donné quatre mille écus, qu'il ne les te-

(a) Oppose-t-on à ces déclarations, qui avilissoient la dignité du trône, les expressions dont se sert Bernard en rendant compte du don qu'on fit au Roi pour subvenir à ses besoins les plus urgents, lorsqu'il eut prononcé la remise des tailles, on éprouve un sentiment d'indignation. *Le Tiers-Etat* (ce sont ses expressions) *fut si réjoui que sur l'extrême nécessité du Roi, mis à la besace, l'on conclut de lui offrir & l'obliger pour six-vingt mille écus...* (Journal de Bernard aux Etats de Blois, 1588, p. 151.)

(b) Nous présumons que ces deux hommes étoient le sieur d'O, & Miron sieur de Chenailles, ou peut-être son frère le premier Médecin.

» noit que pour s'en ſervir, & non pas pour » s'enrichir, & qu'il ſe donneroit bien garde » de faire comme il avoit fait du paſſé à » d'autres; que *l'un étoit mort* (a) *avec hon-* » *neur;* & quant à l'autre (b) on ſavoit bien » ce qu'il faiſoit; qu'ils avoient bien fait » leurs affaires, mais très-mal celles de leur » maître, & que nous euſſions à trouver » quelque expédient pour le contenter, & » nous auſſi...». Après s'être ainſi compromis en pure perte, on ſent que Henri devoit être douloureuſement affecté. Un nouvel événement dans l'intervalle avoit encore augmenté la ſomme de ſes peines. Le 4 Décembre on chanta un *Te Deum* en actions de graces pour la réduction de l'impôt qu'on venoit de lui extorquer. Le Théologal de Senlis prêcha; & dans ſon ſermon, que les Editeurs (c) du Journal de Bernard qualifient avec raiſon des épithètes de *ſéditieux* & de *burleſque*, il ſe permit les ſorties les plus outrageantes contre les perſonnes que le Roi honoroit de ſa confiance. Il dit qu'il *falloit chaſſer ces mauvais Conſeillers, ces harpies,*

(a) Le Duc de Joyeuſe tué l'année précédente à la bataille de Coutras.

(b) Le Duc d'Epernon.

(c) Journal, ibid., p. 137.

ces corrompus Financiers . . . Par des alluſions & par de mauvais jeux de mots l'indécent Orateur attaqua pluſieurs perſonnes en place. Pour que le ſcandale fut complet il excita la riſée des auditeurs. Henri furieux de tant d'inſultes, ceſſa de ſe contenir : bientôt les Etats de Blois furent enſanglantés : pour punir des ſujets factieux, le Monarque ordonna des aſſaſſinats. La perſonne des Députés ceſſa d'être inviolable : la loi ne gouvernoit plus à cette époque déſaſtreuſe : c'étoit la violence & la colère. On comprend aiſément que ces ſcènes tragiques hâtèrent la clôture des Etats. Ils ſe fermèrent mardi 17 Janvier 1589. Si l'on conſidère les diſcours étudiés, & l'étalage d'une faſtidieuſe éloquence (a) que l'on prodigua dans la dernière ſéance, on déplore ces abus de l'eſprit. On ne conçoit pas enfin qu'au milieu de cataſtrophes, qui ſe ſuccédoient rapidement, & à la veille d'un boulverſement général dans l'Etat, on ait pu de ſang froid ſe livrer à des déclamations ampoulées, & à de fauſſes proteſtations de fidélité & d'attachement.

(31) Aux différents motifs énoncés dans l'obſervation n° 30, & qui provoquoient la colère

(a) Liſez ce qu'en dit M. de Thou, Livre XCIV.

de Henri III, il faut joindre les conférences orageuſes qu'on avoit tenues par rapport à l'admiſſion du concile de Trente en France. Les membres du conſeil du Roy, & les magiſtrats y furent traités indécemment par les députés du Clergé. A la tête de ceux-cy figuroient le Cardinal de Gondy, & l'Archevêque de Lyon (d'Eſpinac.) Le premier en injuriant l'Avocat-Général (d'Eſpeſſe) eut bientôt la bouche fermée (a) par ce Magiſtrat. Le ſecond dans ſa fougue fiſt uſage de ſon eſprit & de ſes connoiſſances littéraires. Comme il aſpiroit à la pourpre romaine, il ne (b) ménagea pas ſes expreſſions. d'Eſpeſſe (c) le réfuta

(a) Le Cardinal de Gondy s'aviſa de dire à d'Eſpeſſe qu'il y avoit plus d'eſprit que de vérité dans les aſſertions qu'il hazardoit contre le concile, & qu'il falloit n'avoir pas les premières notions de la théologie pour s'exprimer ainſi. D'Eſpeſſe piqué, répondit *qu'il étoit prêt à ſe taire, & à confeſſer ſon ignorance, ſi le Prélat pouvoit ſeulement décliner ſon nom ſans broncher.* Gondy déconcerté ſe tût, & par là donna acte de l'ineptie qu'on lui reprochoit.

(b) De Thou, Livre XCIII.

(c) D'Eſpinac eſſaya de préſenter comme ſuſpecte la croyance d'Eſpeſſe. Celui-ci rétorqua l'argument contre l'Archevêque, en diſant qu'on ne pouvoit pas l'accuſer d'avoir eu commerce à Toulouſe avec des hérétiques. Le trait tomboit à plomb ſur d'Eſpinac qui

vigoureuſement ; & la queſtion ſur l'admiſſion du concile reſta indéciſe. Les duretés prodiguées aux magiſtrats, n'étoient pas faites pour calmer l'eſprit du Roi : il ſuppoſoit avec raiſon qu'on l'attaquoit dans la perſonne de ſes officiers. D'un autre côté les avis les plus ſiniſtres, parvenoient continuellement aux oreilles de Henri. Le Duc de Mayenne (a) (brouillé alors avec ſon frère,) & la Ducheſſe d'Aumale, ne diſſimuloient pas que le Monarque avoit tout à craindre. Alphonſe d'Ornano étoit l'entremetteur de ces délations. Le maréchal d'Aumont venoit d'avoir une converſation avec le Duc de Guiſe. Ce

dans ſa jeuneſſe embraſſa la communion proteſtante, & n'y renonça que parce qu'il vit que ce parti n'étoit pas le plus fort. (Voyez de Thou, Livre XCIII.)

(a) M. de Thou (Livre XCIII) raconte que le Duc de Guiſe & le Duc de Mayenne avoient eu querelle (dit-on pour une femme, que la choſe alla même au point de s'appeller en duel, mais qu'étant ſur le pré, le Duc de Mayenne ſoit par timidité, ſoit par reſpect pour ſon aîné, lui rendit les armes. L'Hiſtorien ajoute que les autres Princes Lorrains, ſoit par haîne contre le Duc de Guiſe, ſoit qu'ils craigniſſent de ſe trouver compromis dans ſes projets ambitieux, formèrent une ligue avec le Duc de Mayenne. On l'appelloit *la faction caroline* à cauſe du nom de Charles que ces Princes portoient.

Seigneur ne cacha point au Roi que le Prince Lorrain (a) n'avoit rien épargné pour le corrompre. Henri n'ignoroit pas que la Ducheſſe de Montpenſier, cette femme altière & emportée, en montrant des ciſeaux d'or pendus à ſa ceinture, diſoit hautement *qu'ils eſtoient deſtinés à lui faire la tonſure monacale.* Sur ces entrefaites il y eut une altercation aſſez vive entre le Roi & le Duc de Guiſe, relativement à la ville d'Orléans reclamée par la ligue, comme une des places de ſûreté qui lui avoient été accordées. Le Duc déclara audacieuſement que la ceſſion de cette ville lui avoit été faite, & qu'il ſauroit bien s'y maintenir. Ce dernier trait mit Henri hors de meſure. Dans pluſieurs entretiens, qu'il eut avec le maréchal d'Aumont, les deux frères d'Angennes de la maiſon de Rambouillet, & avec Brichanteau ſieur de Beauvais-Nangis, il expoſa le déſeſpoir auquel il étoit réduit. D'abord Henri parût incliner en faveur des voyes ordinaires de la Juſtice. Le maréchal d'Aumont ouvrit cet avis, & le ſoutint. Le danger qu'il y avoit à procéder de cette manière, fût démontré avec tant de force, que le Monarque réſolut d'y ſuppléer par la violence. On arrêta donc qu'on maſſacreroit le Duc de

(a) De Thou, ibid.

der le ſacrifice de cet amour pour la vraie gloire, qui ma coûté aſſez de ſang, pour mériter une eſtime que je n'ay pu obtenir.... C'eſt aſſez (dit Henri) *je vous connois, & vous pardonne un refus que je ne dois qu'à votre ſcrupuleuſe délicateſſe....* Le Monarque comprit qu'il avoit eu tort de propoſer à Crillon de devenir un aſſaſſin ; mais ſon refus étoit pour lui un garant de ſa diſcrétion. Il y avoit peu de Criſſons à la cour de Henri ; & *Lognac* (a) le prouva, en acceptant cette horrible commiſſion. Nous ne détaillerons point les ſuites d'une cataſtrophe ſur laquelle pluſieurs des mémoires (b), qui vont ſuivre,

(a) On verra dans la Chronologie novennaire de Victor Palma Cayet les motifs qui déterminèrent Lognac à ſe charger de cette odieuſe commiſſion. Devenu premier Gentilhomme de la chambe, Lognac avoit excité la jalouſie des Princes Lorrains. Sur ces entrefaites il ſe trouva en concurrence avec le Chevalier d'Aumale dans un commerce de galanterie. Le Chevalier chercha diſpute à Lognac, qui, jugeant d'après cela que la maiſon de Guiſe le perdroit, réſolut de prévenir le coup par la mort du chef. Les Quarante-cinq, par qui Lognac fut ſecondé, agirent auſſi pour leurs intérêts perſonnels. Ils ſavoient que le Duc de Guiſe avoit propoſé aux Etats de les ſupprimer en raiſon de leur inutilité.

(b) Nous nommerons entre autres l'ouvrage de Cayet, nous

nous ramèneront. Contentons-nous de dire que, malgré les avis (a) de toute espèce, qui parvinrent au Prince Lorrain, il sembla se précipiter sous le fer des assassins. Ivre de sa puissance (b), & comptant trop sur la lâcheté d'un Souverain qu'il outrageoit publiquement, le Duc de Guise dans sa conduite à cette époque n'offre qu'un mélange de témé-

& celui de l'Etoile. Tout ce qui concerce cet événement y est fort bien développé.

(a) Il n'y eut pas jusqu'aux Centuries de Nostradamus où cet événement ne fut annoncé. Pasquier (lettre 6 du Livre XIII) nous a conservé ces particularités De Thou (Livre XCIII) entre à ce sujet dans les plus grands détails; & il en résulte que la sécurité du Duc de Guise fut bien maladroite.

(b) Un Ecrivain, qui ne doit pas être suspect (Davila, Histoire des guerres civiles, Tome II, L. IX, p. 402) après un grand éloge des qualités héroïques, qu'il lui artribue, s'exprime ainsi : « il étoit naturel-» lement fourbe & dissimulé : la vaine gloire & l'am-» bition furent si dominantes sur son caractère qu'elles » le portetent dès sa jeunesse à se mettre à la teste » du party catholique ; & ensuite la nécessité de se » précautionner contre la politique rafinée du Roy, le » précipita dans le dessein de parvenir au trône par » des voyes obliques & dangereuses. Enfin sa présomp-» tion excessive, & le mépris qu'il faisoit de l'habileté » des autres, le conduisirent imprudemment à sa » perte ».

rité, d'audace, & d'imprudence. Auroit-il dû oublier que celui qui avoit préſidé au conciliabule, où l'on médita le maſſacre de la St-Barthelemy, étoit familiariſé avec les exécutions de ce genre? pouvoit-il ne pas prévoir qu'au milieu d'une cour corrompue, on ne manque ni de bourreaux, ni de meurtriers. Si le Duc de Guiſe eut fait ces réflexions, il auroit pris les méſures néceſſaires pour ſe mettre à l'abri du coup dont il étoit ménacé. En répondant à ceux qui l'avertiſſoient, que le Roi avoit juré ſa mort... *Il n'oſeroit...* Le Prince Lorrain afficha beaucoup de forfanterie & peu de prudence. Cependant s'il eſt vrai, comme on l'aſſure, que Henri, en conſidérant ſon cadavre, s'écria(a)...*qu'il eſt grand!* il faut avouer que le Duc de Guiſe étoit fondé à croire le Monarque bien foible & bien puſillanime, puiſque même *après ſa mort il l'effrayoit encore.*

(32) Cet éloge de Catherine ſeroit beau, s'il étoit vrai. Brantôme, un des plus ardents

(a). Le Lecteur retrouvera ces faits beaucoup mieux circonſtanciés dans les mémoires de l'Etoile. L'Abbé Lenglet y a joint des notes fort curieuſes. Il a emprunté de l'Hiſtorien Mathieu, & d'Etienne Paſquier tout ce qu'ils ont dit d'intéreſſant à ce ſujet.

panégyriſtes de cette Princeſſe, s'eſt au moins efforçé d'appuier ſur des faits, les louanges qu'il lui prodigue. Mais ces faits ſont-ils toujours exacts? la flatterie ne les a-t-elle point dénaturés? c'eſt ce que nous diſcuterons dans le travail qui accompagnera les mémoires de Brantôme. Un autre contemporain (a), dévoué à Catherine de Médicis, a montré plus de franchiſe, même en la peignant avec les couleurs les plus favorables. Davila n'a pû s'empêcher de dire qu'on l'a accuſé de mauvaiſe foi. C'eſt ſans doute, pour la diſculper, qu'il obſerve que ce vice (b), ſi commun dans tous les tems, ſembloit appartenir au ſiècle où elle a vécu. Davila avoue encore qu'on a reproché à Catherine ſa promptitude a verſer le ſang des hommes, & l'indifférence avec laquelle elle employoit les moyens les plus odieux, dès qu'ils étoient utiles à ſes projets. Si, aux éloges exagérés de Brantôme & de Davila, nous oppoſions le témoignage des proteſtans, ce ſeroit exactement le revers de la médaille que nous offririons au lecteur: Cathe-

(a) Davila, Hiſt. des guerres civiles, Tome II, Livre IX (Trad. de de Mallet) p. 406.

(b) Voici les expreſſions de l'Ecrivain Italien... *Il ſolito lolio imperfettione mondana...* Le palliatif eſt adroit; mais il ne guérit pas le mal.

rine leur avoit fait bien du mal ; & ils l'abhorroient. La haine (on le ſait) ne raiſonne point ; & la prévention groſſit les objets. Auſſi les proteſtans n'ont-ils vu dans cette Princeſſe, qu'un aſſemblage de vices & de crimes. Les ligueurs de leur côté ne l'ont pas ménagée. Les mémoires de l'Etoile contiennent à cet égard des anecdotes qui prouvent combien ils la déteſtoient. Par qui fut-elle (a) donc regrettée à l'époque où elle termina ſa

(a) Il nous ſemble que Mathieu dans ſon Hiſtoire du règne de Henri III (Livre VIII, page 713) a jugé cette Princeſſe d'après les faits... « On penſe » (remarque-t-il) que ce ſoit une autre *Mammée*, une » autre *Agnès*, une *Mathilde*, voire une ſeconde *Blanche* ſous Saint-Louis : le temps l'a fait bien connoiſtre » tout autre : car ne ſe propoſant que la diviſion des » Grands du Royaume pour vivre en paix, & jouir » en aſſurance de ſon pouvoir, le mal, qui n'eſtoit » commun qu'à peu, s'épancha par-tout ; & ceux qui » ne vouloient vivre ſemblables rendirent le peuple » également miſérable ſous leurs diviſions. La France, » qui n'avoit pu eſtre alterée par les entrepriſes des » Anglois & des Eſpagnols, s'accabla ſous ſon propre » effort... Et comme peut une femme conduire un navire à demi renverſé, troué par tant de trahiſons, » briſé par tant de violences, chargé de tant d'opinions contraires, cette Princeſſe l'entreprend toutefois » & ſe contente non de le conduire au port, mais de » le laiſſer à voiles abbatues le jouet des vents & des » ondes, entre le naufrage & la bonace, la vie & la

carrière? par *les gens de bien*, (observe Cheverny). Mais (lui répondra-t-on au tribunal de l'histoire), quel étoit le citoyen vertueux & éclairé qui pouvoit arroser de ses larmes les cendres d'une femme, dont la politique astutieuse avoient introduit le machiavelisme en France? Qui pouvoit regretter celle qui avoit familiarisé les François avec le parjure, & qui les avoit habitués à regarder la ruse & l'intrigue, comme les deux mobiles des affaires publiques? étoit-il possible enfin que quelqu'un chérit la mémoire d'une femme, qui pour retenir dans

» mort. Elle fait ramer d'un costé, ores d'un autre : elle » trébuche son affection également sur l'une & l'autre » faction, & emporte le nom de la plus rusée Princesse de l'Europe. Mais ces ruses, ny conseils n'eurent » jamais tant de vogue que sous la minorité de ses » enfans; car aussi-tost que le dernier, qui fut Roy, » mit la main aux affaires, il s'en fit croire, & montra » bien qu'il n'estoit plus en tutele, & ne laissa à sa » mere que la souvenance de ses occupations passées. » Elle, marrie de perdre l'authorité que le *beguin*, & » la *baverole* de *François* & de *Charles* luy avoient donnée, » & dépitée que celuy, auquel elle avoit acquis un » Royaume étranger, & conservé celuy de ses peres, » parmy tant de divisions, voulut régner absolument, » se peine pour troubler son jeu, pour luy opposer » M. le Duc d'Alençon, & après luy le Duc de Guise, » afin d'avoir sujet d'estre employée, & demeurer comme » arbitre entre deux. Si le Roy de Navarre se fut

naire,) qu'on lui fût redevable de la ceſſation de ces guerres ſucceſſives, qui pendant ſa vie dévaſtèrent la France; il eſt certain qu'elle préſida conſtamment aux négociations, dont chaque réſultat fût une paix platrée & momentanée. Mais ſi les hoſtilités avoient été le fruit de ſa politique & de ſes manœuvres, dira-t'on que la France lui a eu une ſi grande obligation de les avoir ſuſpendues, en laiſſant exprès ſubſiſter le foyer de l'incendie? d'ailleurs négocier étoit ſon élément, parcequ'elle eſpéroit toujours regagner au-delà de ce qu'elle avoit perdu. Il y auroit de l'injuſtice à lui refuſer des talens, de l'adreſſe, & beaucoup d'eſprit. M. de Thou, en attribuant à Chatherine *un* (a) *génie vaſte*, a oublié d'articuler les preuves: il nous ſemble qu'il exiſte une ligne de démarcation entre ce qu'on appelle le génie & l'eſprit. En fait d'adminiſtration cherche-t'on les conceptions du génie? c'eſt l'hiſtoire d'Eliſabeth Reine d'Angleterre qu'il faut étudier. La fille de Henri VIII, lutta plus d'une fois contre Catherine de Médicis. Il étoit impoſſible de manœuvrer avec plus de fineſſe & de ſagacité, que le fit la dernière. Chacune de ſes négociations fut le chef d'œuvre de

(a) Livre XCIV.

l'intrigue : mas les ſpéculations des intriguants ſe circonſcrivent dans le cercle étroit des circonſtances, & du moment. Eliſabeth au contraire, lorsqu'ellè adoptoit un plan, embraſſoit à la fois le paſſé, le préſent, & l'avenir. Voilà (a) la différence de l'eſprit au génie. Il eſt facile de deviner laquelle de ces deux femmes ſe joua de ſa rivale. Nous n'étendrons pas plus loin un parallelle, qui cependant ſeroit intéreſſant. Les limittes de cet ouvrage, ne nous le permettent pas : d'après le même motif nous ne diſcuterons pas davantage, ce qui concerne le caractère & l'adminiſtration de Catherine de Médicis, pluſieurs des mémoires (b) qui vont ſuivre, nous y ramèneront. Nous ajouterons ſeulement au récit trop ſu cinct de Cheverny que le chagrin paroît avoir été une des cauſes qui accélérèrent la mort de Catherine. Elle étoit indiſpoſée, quand Henri III ordonna l'aſſaſſinat du Duc de Guiſe, & du Cardinal ſon frère. On ſe garda bien de lui communiquer un projet

(a) Voyez la Notice qui précède les Mémoires de Caſtelnau (Tome XLI de la Collection, page 146 & 147.)

(b) Tels ſont entre autres ceux de la Reine Marguerite, l'Ouvrage de Victor-Palma Cayet, le Journal de l'Etoile, & les Mémoires de Sully.

qu'à coup ſur elle auroit réprouvé. Catherine avoit un coup d'œil trop exercé, pour ne pas apperçevoir à l'inſtant toutes les ſuites de cette cataſtrophe. Sachant combien ſon fils étoit haï & mépriſé, connoiſſant ſa foibleſſe & ſon incapacité, combinant le jeu & les frottemens du fanatiſme, ſur la plupart des eſprits qui en étoient infectés, elle enviſagea cet événement comme l'avantcoureur de la diſſolution entière de la Monarchie. Elle vit ce fils, pour qui elle avoit tout fait, malheureux, & peutêtre détroné. Le myſtère dont il s'étoit enveloppé, annonçoit à Catherine qu'elle n'avoit plus ſa confiance. C'étoit mettre à la plus rude épreuve une femme ambitieuſe & avide du pouvoir. Ces diverſes conſidérations formèrent un poids qui l'écraſa. La converſation qu'elle eut alors avec le vieux Cardinal de Bourbon, lui porta le dernier coup : elle alla le viſiter dans ſa priſon. *Ah*, (a) *Madame*; (s'écria-il en l'apperçevant.) *Vous nous avez menés à la boucherie !* A ce mot terrible Catherine éprouva l'affaiſement qui indique une fin prochaine. Son lit, qu'elle ne quitta plus, devint ſon lit de mort. Henri en la perdant, ſentit combien elle

(a) Hiſtoire du règne de Henri III par Mathieu, Livre VIII, p. 669.

lui auroit été néceſſaire. A peine eut-elle les yeux fermés qu'il ſe livra à ſes fantaiſies ordinaires : il crut que l'expreſſion (a) de ſa douleur, devoit ſe manifeſter par un cérémonial bizarre; les murs de ſon Palais furent peints en noir, & ſemés de larmes. En s'entourant de ces tentures funèbres il ſembloit que l'infortuné Monarque preſſentit le ſort qui l'attendoit, & que d'avance il cherchât à ſe familiariſer avec la mort, par un ſpectacle auſſi lugubre.

(33) La détention du Maréchal de Retz, racontée ſi ſommairement par Cheverny, exige quelques éclairciſſemens. Ces détails feront connoître le courtiſan vil & inſouciant, qui, après avoir été un des bourreaux de la Saint-Barthelemy, abandonna ſon Souverain, quand il le vit malheureux. Le Maréchal de Retz, effrayé des inſurrections, qui éclatoient de toutes parts, regarda la perte de Henri III comme inévitable. Il ſe ſouvenoit du parti prudent qu'antérieurement à cette époque il avoit adopté en Provence. C'étoit de feindre une maladie, & de ſe mettre à l'abri des événemens en pays étranger. Renouvellant ce honteux ſtratagême, il prétendit que les

(a) De Thou, Livre XCIV.

bains de *Lucques* lui étoient néceſſaires, & qu'il n'avoit pas trois mois à vivre, s'il retardoit. Henri ſentant combien la retraite du Doyen des Maréchaux pouvoit nuire à ſon parti dans la circonſtace préſente, s'y oppoſa. Vaincu par les ſollicitations du Maréchal, & par celles du Cardinal de Gondi ſon frère, le Monarque y conſentit. Il lui recommanda de prendre ſes meſures de manière à ne pas tomber entre les mains des factieux, qui en vouloient encore plus à ſa bourſe qu'à ſa vie. Le Maréchal, ſe croiant bien déguiſé, traverſoit le Berry. Jean des Barres de Neuvy, jeune Officier attaché au Duc de Nemours, couroit le pays : il arrêta le Maréchal dans une auberge. Le Duc de Mayenne apprit à Chartres cette nouvelle. Sa joye fut extrême : il avoit beſoin d'argent pour les Reitres, qui étoient à ſa ſolde : *voilà cinquante mille écus de gagné* (manda-t-il ſur le champ à Chriſtophe de Baſſompierre) : le Maréchal de Retz négocia vainement : il fallut payer cette ſomme. Sa détention avoit duré trois mois : auſſi Henri III lui ecrivit-il, en le raillant avec eſprit, *qu'il n'avoit plus qu'à mourir*. Le Maréchal étoit un *égoiſte* ; il ne rougiſſoit de rien : prétextant que ſon mal augmentoit, il deſcendit à Nantes, & s'em-

barqua pour l'Eſpagne. On dit que, dans une conférence avec Philippe II, il lui fit entendre tout ce qu'il voulut. De-là continuant ſa route, il paſſa à *Barcelonne*, & enfin à *Lucques*. On ajoute qu'il joua la comédie juſqu'au bout, qu'il ſe cazanna dans une Abbaye près de Florence, & que pendant trois ans un laquais, & deux payſans, qui lui ſervoient de porteurs, formoient toute ſa ſuite. On dit encore qu'il jettoit les hauts cris, dès qu'un étranger venoit le viſiter. Il aſſuroit qu'il étoit impotant. Les ſuccès de Henri IV lui rendirent l'uſage de ſes bras & de ſes jambes. En 1594 nous le verrons reparoître en France à la tête d'un corps de Suiſſes.

(34) Jamais Henri III ne s'étoit trouvé dans une poſition auſſi cruelle. De toutes parts les villes & les provinces ſe ſoulevoient. Preſſé d'un côté par le Duc de Mayenne à la tête des ligueurs, & de l'autre par le Roi de Navarre que ſecondoient les Proteſtans, Henri ſe voioit à la veille d'être proſcrit, & détroné. Entouré de quelques courtiſans, qui ne s'accordoient pas entre'eux, il vuidoit juſqu'à la lie le calice d'amertume, que ſes fautes lui avoient préparé. L'Hiſtorien de Thou, qui alors alla le rejoindre

au château de Blois, nous a conſervé dans ſes Mémoires (a) particuliers le tableau effrayant de l'affaiſſement de corps & d'eſprit, ſous lequel le malheureux Monarque ſuccomboit. Si à cette époque il eût réflechi ſur lui même, quels reproches n'avoit-il pas à ſe faire ? au lieu d'agir avec vigueur, & de ſe mettre à la tête d'une armée, ſitôt qu'il eut exécuté l'horrible projet de ſe défaire du Duc de Guiſe par un aſſaſſinat, il donna à ſes ennemis (b) le temps de reſpirer. Ils ſa-

(a) Livre IV, p. 112

(b) « Ce grand arbre renverſé (a remarqué l'Auteur » de l'Hiſtoire des derniers troubles de France, T. I, » folio 153) ceux qui eſtoient ſous ſon ombre furent » pour un temps bien deſcouverts. Sans doute le Duc » de Guiſe ſeul eſtoit toute la Ligue, luy ſeul avoit » plus de parties & de grandeur que tous ſes partiſans » enſemble. Or ſi le feu Roy ſe fut réſolu de faire » les choſes entieres, & non pas à demy, ſelon ſa » couſtume, ſi deux heures après cet effet il fut monté » à cheval, & euſt adjouté ſa préſence & ſes forces à » la frayeur des villes de la Ligue eſtonnées de ce » grand accident, il eſt vraiſemblable qu'il euſt évité le » malheur qui l'accabla depuis. Mais Dieu, qui s'eſtoit » moqué des vaines entrepriſes de l'un, ſe moqua à ſon » tour du remede que l'autre y avoit apporté. Ce » Prince, qui néantmoins ne manquoit ny de jugement » ny de courage, n'euſt pas plutoſt vu ſon ennemy

voient trop bien à qui ils avoient affaire, pour n'en pas profiter. Auſſi le reduiſirent-ils bientôt à trembler devant eux. Il ſembloit que Henri tint exprès la conduite inverſe de celle qu'il auroit dû tenir. Vainement Catherine de Medicis expirante lui avoit-elle dit par rapport au meurtre du Duc de Guiſe... *C'eſt bien coupé, mon fils : mais il faut coudre : Dieu veuille que cette mort ne vous rende pas Roy de rien!* .. Henri abatardi n'avoit plus ni courage, ni énergie : il ne ſe ſervoit de la hache que par boutades, & pour détruire : falloit-il l'employer utilement ? L'inſtrument tranchant échappoit de ſes mains défaillantes. L'expérience éclaire la plupart des hommes ; Henri reſſembloit aux enfants : chaque faute en amenoit une autre. En effet dans l'état ou étoient les choſes pouvoit-il ſe flatter d'en impoſer à la Ligue par ces actes juridiques que pendant le mois de Février 1589 il publia ſucceſſivement ſoit contre le le Duc de Mayenne (a), le Chevalier d'Au-

» mort, qu'il crût ſoudain qu'il n'y en avoit plus au » monde pour luy ; & de fait parmy ſes familiers il » eſt certain qu'il prononça ces mots : *Aujourd'huy je » ſuis Roy* : Et tout au contraire de ce jour-là il com- » mença à ne le plus eſtre ».

(a) Henri III débuta par une déclaration en date

male & leurs adhérens, ſoit contre les principales (a) villes qui avoient arboré l'étendard de la rebellion. Eſpéroit-il de bonne foi ramener les uns à leur devoir en les déclarant criminels de lèze Majeſté, & les autres, en les pourſuivant comme coupables de *félonnie ?* Nous rangerons dans la même claſſe ces (b) Lettres-Patentes par leſquelles il convoquoit le ban & arrière-ban. Ne ſentoit il pas que chaque Noble, craignant pour ſes propriétés,

de Blois le 2 Janvier 1589. Il l'adreſſa à la Sénéchauſſée de Poitiers où elle fut enrégiſtrée. Cet écrit dans lequel le Monarque vouloit qu'on lui tint compte de s'être borné à n'immoler que les chefs de la Ligue, montra ſa faibleſſe, & le rendit mépriſable. Les mêmes effets réſultèrent de ſes déclarations contre la rebellion des Princes Lorrains, & contre les villes qui s'étoient ſoulevées. (Voyez ces déclarations, Tome III des Mémoires de la Ligue (Edit. de l'Abbé Goujet, page 203 & ſuiv.)

(a) Mémoires de la Ligue, ibid. p. 211.

(b) Ces Lettres-patentes datées de Blois le 6 Février 1589, ſont inſérées dans les Mémoires de la Ligue, ibid., page 216. Henri III y annonce le projet du Duc de Mayenne *qui eſt* (dit il) *de nous ôter la vie, la Couronne & l'Etat, pour la mettre en ſa maiſon s'il lui eſt poſſible.* Henri ſe récrie d'autant plus contre les deſſeins du Duc de Mayenne, *qu'il ſouloit* (obſerve-t-il) *du vivant de ſon frere condamner ſes actions, & nous donner avis lui même de prendre garde à nous...*

ne

ne viendroit pas se ranger auprès d'un souverain sans armée, sans argent, sans crédit, & conséquemment denué du pouvoir qui protége & defend ? croioit-il encore remédier au mal par des translations (a) de Cours Souveraines promulguées avec appareil. A quoi aboutissoient ces translations, dès que le justiciable avoit la certitude de n'y pas rencontrer la loi armée de la puissance coactive ? *Ces déclarations* (comme l'a observé l'auteur des (b) économies royales, politiques & militaires) *n'étant suivies d'aucunes actions généreuses, sa négligence & fétardise ordinaire lui firent perdre Orléans & tant d'autres villes, qu'il n'avoit plus que Beaugency, Blois, Amboise, Tours & Saumur, où il put résider...*

Tandis que Henri facilitoit à ses ennemis le moyen de l'écraser, le Roi de Navarre dans un manifeste (c) s'exprimoit avec cette Noblesse &

(a) Cet Edit de translation, qui établissoit à Tours le Parlement & la Chambre des comptes de Paris, fut donné à Blois dans le courant de Février 1589. (Mémoires de la Ligue, dernière édition, Tome III, p. 224.)

(b) Tome I, Chap XXVI, page 67 de l'Edit. des Werts.

(c) Ce Manifeste, sous le titre *de Lettre du Roi de Navarre aux trois Etats du Royaume contenant la décla-*

cette loyauté, qui depuis lui valurent l'amour de la Nation. Cet écrit, dont nous ferons uſage ailleurs, contenoit une apologie écrite d'un ſtile ferme & ſoutenu. On y dévoiloit les intentions perfides de la Ligue, & les calamités ſans nombre qui alloient fondre ſur la France. le Roi de Navarre y indiquoit généreuſement que les interêts du Monarque François & les ſiens étoient communs, & qu'au moindre ſignal de ſa part il lui conſacreroit ſon bras & ſon épée. Tout autre que Henri auroit ſur le champ compris ce langage. Malheureuſement il avoit contracté l'habitude de ne penſer, & de n'agir que par les autres. Dans ce moment il balançoit ſur le parti qu'il devoit prendre relativement à ſa ſureté perſonelle. Malgré le ſuccès que le Comte de Soiſſons venoit d'obtenir contre

ration dudit Seigneur ſur les choſes avenues en France depuis le 23 Décembre 1588, fut publié le 4 Mars 1589. La première Edition ſe fit en 1589 ſous le format in-8; & on imprima la même année la Traduction en langue allemande. Ce monument a été inſéré depuis dans pluſieurs Collections, & particuliérement dans la dernière Edition des Mémoires de la Ligue, Tome III, p. 230 & ſuiv., & dans le Recueil de divers Mémoires & lettres ſervant à l'Hiſtoire de notre tems, à Paris chez Pierre Chevalier, 1623, in-4°., p. 393. Cette pièce intéreſſante retrouvera ſa place.

un corps de Ligueurs entre les villages *de la Croix du Perche & de Montigny*, Henri ne ſavoit ni ce qu'il devoit faire, ni où il devoit aller (a). Le Duc de Nevers le preſſoit de ſe retirer vers le Bourbonnois. Sans les repréſentations du Comte de Soiſſons, il auroit obtempéré à cet avis capable de lui oter le peu de crédit qu'il conſervoit. La même perplexité ſur tous les points régnoit dans le conſeil du Monarque. Une partie de ſes (b) courtiſans vouloit qu'il traitât avec le Roi de Navarre; les autres, & ſurtout le Duc de Nevers (c), s'y oppoſoient. On lui annonçoit les foudres de Rome prêtes à être lancées contre lui, s'il s'allioit avec des Hérétiques. Il fallut pour le déterminer le cri impérieux de la néceſſité, & un concours de circonſtances, qui l'entraînèrent malgré lui. Les agens, qui eurent part à cette négociation, s'en ſont diſputé l'honneur. Avant de jetter

(a) De Thou, Livre XCV.

(b) Ce Prince (lit-on dans les Mémoires particuliers de M. de Thou, Livre IV, page 112) ne pouvoit ſe réſoudre d'appeller le Roi de Navarre à ſon ſecours. Envain Chateau-vieux, Schomberg, d'O, Clermont, Balſac, Dupleſſis-Liancourt, Grimoville-Larchant l'en avoient inſtamment ſollicité. &c.

(c) De Thou, Liv. XCV.

un coup d'œil sur les titres respectifs, qu'ils invoquent, nous observerons qu'ils ont eu l'injustice de ne point parler d'une femme, dont le zèle officieux (a) ébaucha ce grand ouvrage. La veuve du Maréchal de Montmorenci, Diane légitimée de France, connue alors sous le nom de Duchesse d'Angoulême, aimoit sincèrement sa patrie, & sa famille. Sous ces deux rapports Henri III, & le Roi de Navarre lui étoient chers. Ce fut elle qui porta les premières paroles; & cet acte seul honore sa mémoire. Lit-on les économies royales, politiques (b) & militaires; la gloire en appartient uniquement à Sully. Une ma-

(a) Le Laboureur dans ses Addit. aux Mémoires de Castelnau n'a pas manqué de lui rendre justice sur cet article. « Madame d'Angoulême (raconte de Thou, » Livre XCV) fut celle qui entama la négociation: » c'estoit une grande âme, un cœur droit, & véritablement esloigné de tout ce qui avoit l'air de parti. » Elle estoit allée jusqu'à Saumur, où le Roy de Navarre, qui de son costé estoit party de l'Isle-Bouchard, » sous prétexte de vouloir luy rendre une simple visite, » eut avec elle un entretien secret hors la ville »... Cayet dans sa Chronologie novennaire (Tome I, folio 165, verso) s'accorde avec M. de Thou. Voyez aussi Davila, Histoire des guerres civiles, Tome II, Liv. X, p. 443.

(b) Tome I, Chap. XXVI, p. 64.

ladie imprévue l'empêcha de terminer ce qu'il avoit commencé. Dupleſſis-Mornay le remplaça, & s'appropria le mérite de la choſe. S'en rapporte-t-on au contraire à l'Auteur (a) de la vie de Dupleſſis-Mornay ? Sully y participa à peine ; & Mornay a tout fait. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que dans le recueil de pièces qu'on déſigne ſous le nom de Mémoires de Dupleſſis-Mornay, les divers documens relatifs à cette négociation ſe trouvent en entier. D'après ces actes il paroît clair qu'au moins l'eſſentiel de l'opération lui fut confié. L'auteur de ſa vie entre à cet égard dans des détails qu'on ne doit pas omettre. Mornay, s'étant déguiſé, alla conférer ſecrètement avec Henri III à Tours. » Le Monarque (ce ſont les expreſſions (b) de l'écrivain) « l'adjura comme Gentilhomme » & bon François, de luy dire franchement » ſi à bon eſcient le Roy de Navarre le vou- » loit ſervir, ſi auſſi il le pouvoit, ne luy » voulant point celer que divers le vouloient

(a) Hiſtoire de la vie de Philippe de Mornay Seigneur Dupleſſis-Marly, rédigée par de Liques ſur les Mémoires de Charlotte Arbaleſte épouſe du ſieur de Mornay, p. 129 & ſuiv.

(b) Hiſtoire de la vie de Dupleſſis-Mornay, ibid., p. 129.

» mettre en doute de l'un, ou de l'autre... » De l'un (Mornay) luy respondit sur sa » vie, de l'autre luy dit ne le pouvoir si » absolument, parceque cela dépendoit en » partie de la connoissance de son besoin, » mais que si Sa Majesté pouvoit être secou- » rue de cinq cent Gentilshommes, de cinq » mille hommes de pied & de cinq cent » arquebusiers à cheval des meilleurs de son » Royaume, le Roy de Navarre les luy » pourroit promptement amener, & les » doubler dans moins de deux mois, s'il le » luy commandoit... Ces données furent la première base de la négociation. On étoit à peu près d'accord sur tous les points, lorsque les irrésolutions de Henri III contraignirent Mornay à menacer d'une rupture. A chaque instant des courriers apprennoient des révoltes, & de nouvelles défections. Henri désespéré, agréa le conseil qu'on lui donnoit de se retirer à Limoges. François d'O en avertit Mornay. Celui-cy, feignant d'agir au nom du Souverain, pour qui il stipuloit, parla hautement de son prochain rappel (a). *Sire* (dit-il à Henri avec cette fermeté qui en impose) *y a-t-il Prince, ny Estat en Chrestienté, qui*

(a) Histoire de la vie de Duplessis-Mornay, ibid., p. 134.

vous croye plus Roy, quand il vous verra dater vos lettres de Limoges? . . Ces mots, articulés avec dignité par Dupleſſis-Mornay, raffermirent l'eſprit chancelant de Henri. On ſigna le traité entre les deux Rois : d'abord on étoit convenu de livrer au Roi de Navarre le Pont de Cé, comme place de ſureté. Ce poſte petit & foible ne le raſſuroit pas contre les événemens. Saumur valoit beaucoup mieux : on (a) uſa d'un ſtratagême pour que l'échange eut lieu. Le Gouverneur du Pont de Cé (Alexandre de *Coſſeins*) avoit la réputation d'être fort avare. On lui ſuggéra ſous main d'éxiger la ſomme éxorbitante de ſix cent mille écus d'or, & d'une abbaye produiſant annuellement ſix mille écus d'or. Henri III ſe récria contre un pareil marché, qu'il ne pouvoit pas accepter. Florent Guyot ſieur de Leſſart, Gouverneur de Saumur ſe montra moins difficile. Prévenu par quelques préſents, il conſentit à vendre ce qui ne lui appartenoit pas, pour une ſomme fort modique en comparaiſon de celle que Coſſeins demandoit. Le traité devint public à la fin d'Avril. Avant cette époque le Roi de Navarre fit circuler un ſecond (b) manifeſte rédigé dans le même

(a) De Thou, Livre XCV.

(b) Ce ſecond Manifeſte redigé par Dupleſſis-Mor-

eſprit que le premier. La publicité du traité fut un coup de foudre pour la Ligue. On entendit auſſitôt retentir les hurlemens du fanatiſme. Les libelles les plus horribles ſonnèrent le tocſin. Nous ne citerons en ce genre que la production (a) de l'infâme Boucher Curé de S. Benoit, qui pour l'honneur de la Nation n'a point été traduite en notre langue. L'allégreſſe, que manifeſtèrent les bons citoyens, devint l'antidote de la rage des ligeurs. On vit la Nobleſſe en foule accourir pour combattre ſous les drapeaux des deux Rois. Parmi ces

nay, ſous le titre *de déclaration du Roi de Navarre au paſſage de la rivière de Loire pour le ſervice de Sa Majeſté*, eſt daté de Saumur le 21 Avril 1589. De Thou (qui en a donné le précis dans le Livre XCV de ſon Hiſt.) dit que le ſtyle en eſt élégant & fleuri. On le trouve dans le Tome I des Mémoires de Dupleſſis-Mornay, page 901, & dans le Tome III de la dernière Edition des Mémoires de la Ligue, p. 252.

(a) Elle a pour titre : *De juſtâ Henrici III. abdicatione & Francorum regno &c*, in-8. La ſeconde Edition imprimée à Lyon chez Pillehote eſt la plus recherchée à cauſe des Additions horribles qui y ſont jointes. On dit que l'Auteur ſur la fin de ſes jours ſe repentit ſincèrement du mal qu'il avoit fait. Il eſt bon de ne pas omettre qu'en 1754 les membres du Parlement de Paris, exilés à Bourges, achetèrent ce libelle ſéditieux dans une vente de livres, & qu'ils le brûlèrent ſur le champ.

nobles on remarquoit pluſieurs favoris de Henri III qui avoient été diſgraciés. Tel étoit le Duc d'Epernon. Ses querelles avec le Maréchal d'Aumont inquiétoient Henri ; d'Aumont pour tranquiliſer le Monarque, l'engagea à accueillir le Duc. Celui-cy inſtruit du conſeil (a) donné par ſon ennemi, ſe préſenta chez lui. *M. le Maréchal.* (dit d'Epernon) *je viens vous remercier, & vous offrir mon amitié & mes ſervices. Allez* (lui répondit d'Aumont,) *je ne veux de vous d'autre ſatisfaction, que celle de vous voir ſoumis aux ordres de votre maître : quant à votre amitié & à vos ſervices, je les accepte de cette façon là ; & je vous offre les miens avec toute la franchiſe & la ſincérité d'un vrai François : combattons de notre mieux, pour la gloire du meilleur des maîtres. Lorſque nous aurons rendu la paix à la France, alors nous diſputerons entre nous à qui ſe ſurpaſſera en généroſité.*. Ces deux Seigneurs en s'embraſſant jurèrent d'être amis. On ſent combien des événemens de ce genre, étoient faits pour ranimer le patriotiſme dans les cœurs, & pour y régénerer le ſentiment de l'honneur éteint depuis longtems. L'arrivée du Roy de Navarre acheva d'exalter les têtes. Le récit de

(a) De Thou, Livre XCV.

ſon entrevue avec Henri III, ſe trouve dans tous les écrits des contemporains. Mais offrons au lecteur ce tableau, avec la couleur du tems; & laiſſons parler deux témoins oculaires : le Roy de Navarre (raconte (a) le premier) « vint loger à Maillé deux lieues près » de Tours, où eſtant il en donna advis au » Roy. Le dimanche dernier jour d'avril le » Roy allant ouyr la meſſe à Marmouſtier, » envoya dire au Roy de Navarre qu'il avoit » très-agréable qu'il fût ſi près de luy, & » qu'il déſiroit de le voir & de luy parler. Le » Roy de Navarre luy manda qu'il ne feroit » faute de ſe rendre au pont de la Motte à un » quart de lieue de Tours, pour y recevoir » ſes commandemens; ce qu'il fit, & s'y » rendit à une heure après midy avec toutes » ſes troupes; Mais M. le Maréchal d'Au- » mont de la part du Roy l'alla trouver au » pont de la Motte, & luy dit que ſa Ma- » jeſté & toute la cour l'attendoit au château » du Pleſſis, & le prioit de paſſer l'eau dans » des batteaux, qui furent incontinent » menés de Tours pour cet effet au-deſſous » du fauxbourg *Saint-Sinphorien*. Quelques » uns des ſiens le vouloit divertir de paſſer

(a) Chronologie novennaire de Cayet, Tome I, folio 185.

» l'eau, & le prierent de conſidérer qu'il al-
» loit (a) ſans aucunes forces ſe mette comme
» en une iſle entre les rivieres de *Cher* & de
» *Loire* en la puiſſance du Roy : tous ces diſ-
» cours n'empêchèrent ſa réſolution ; & fai-
» ſant premièrement paſſer l'eau à une bonne

(a) « Le Roy de Navarre (nous apprend l'Auteur
» de la vie de Dupleſſis-Mornay, page 134) fut con-
» vié à ſon retour de voir le Roy, & à luy conduit par
» M. le Mareſchal d'Aumont au Pleſſis-les-Tours : il
» eſtoit en perplexité par la ſouvenance du paſſé, bien
» que les affaires fuſſent changées, dont paſſant le
» bateau il luy dit : *M. le Mareſchal, je vais ſur voſtre*
» *parole...*, & furent les deux Rois pour la preſſe qui
» les choquoit, un demi quart d'heure l'un devant l'au-
» tre ſans ſe pouvoir approcher. A ces embraſſemens
» ce furent larmes meſlées de joye : à tous bons François
» ſembloit comme la France vinſt à renaiſtre. M. Du-
» pleſſis eſtoit demeuré à Saumur, pour y mettre l'ordre,
» duquel ſe liſent les lettres du Roy de Navarre ſur
» cette entrevue... *Sire, vous avez fait ce que vous*
» *deviez, & que nul ne vous devoit conſeiller...* Il le ſup-
» plioit ſur-tout, ſi Dieu le béniſſoit en quelque
» exploit, qu'il ne fut pas dit : *Saül en a tué mille, &*
» *David dix mille* ». .. Ce trait prouve que Mornay
connoiſſoit Henri III. Au ſurplus l'irréſolution du Roi
de Navarre ne ſurprend point, lorſqu'on ſe rappelle
(remarque M. de Thou, Livre XCV) que ce Prince
avoit ſouvent dit *qu'on ne le verroit jamais entrer dans*
la chambre du Roi, qu'il n'eut deux armées à ſes côtés. «

» partie de ſa Nobleſſe, il paſſa puis après » avec ſes gardes, que conduiſoit le Capi- » taine *Vignoles*. De toute ſa troupe nul n'a- » voit de manteau & de pannache que luy: » tous avoient l'eſcharpe blanche ; & luy veſ- » tu en ſoldat, le pourpoint tout uſé ſur les » épaules & aux coſtés de porter la cuiraſſe, » le haut de chauſſes de velours de feuille » morte, le manteau d'écarlate, le chapeau » gris, avec un grand pannache blanc, où il » y avoit une très-belle médaille, eſtant ac- » compagné de MM. le Duc de Montbazon, » & du maréchal d'Aumont, qui l'eſtoient ve- » nus trouver de la part du Roy, arriva au » chaſteau du Pleſſis. Le Roy y eſtoit venu » une heure auparavant avec tous les Princes » & toute ſa nobleſſe ; & en attendant l'arri- » vée du Roy de Navarre, il alla aux Bons- » Hommes : toute la Nobleſſe étoit dans le » Parc avec une multitude de peuple curieux » de voir cette entrevue. Incontinent que le » Roy de Navarre fuſt entré dans le chaſteau, » on alla advertir le Roy, lequel s'achemina » le long du jeu de *Paillemail*, cependant » que le Roy de Navarre & les ſiens deſ- » cendoient l'eſcalier par lequel on ſortoit » du chaſteau pour entrer dans le Parc : au » pied des dégrés M. le Comte d'Auvergne,

» assisté de MM. de Sourdis, de Liancourt, » & autres Chevaliers des ordres du Roy, le » reçurent, & l'accompagnans pour aller vers » sa Majesté, au bruit que les archers firent, » crians... *Place place, voici le Roy !...* ». Il y avoit si grande presse (lit-on dans l'ouvrage du second écrivain (a), dont nous empruntons les expressions) « tant de ceux de la » cour, que de la ville, qui y estoient accou» rus, que leurs Majestés demeurèrent l'es» pace de demi (b) quart d'heure à quatre pas » l'un de l'autre, se tendans les bras sans pou» voir se toucher, tant la foule étoit grande. » Leurs embrassemens & salutations furent

(a) Divers événemens arrivés depuis le 28 Avril que le Roi de Navarre partit de Saumur jusqu'au premier jour de Mai. (Tome III des Mémoires de la Ligue, dernière Edition, p. 298.

(b) « Le peuple (dit Mathieu, Histoire du règne » de Henri III, Livre VIII, page 750) qui estoit » accouru de toutes parts, & qui ne trouvant l'étendue » du parc assez spacieuse & grande, montoit sur les » arbres & les toists des maisons, se mit entre deux » avec une telle presse, que les Gardes ne la pouvant » fendre, leurs Majestez demeurerent long-temps esloi» gnées l'une de l'autre, se tendant les bras, sans se » pouvoir ny joindre, ny parler que des yeux, que » tous deux avoient tendres aux calamités qui se pré» sentoient... «

» duré. Ledit ſieur Roy de Navarre repaſſa » la rivière au même lieu, & logea au faux-» bourg de St Saphorin au devant du pont. » Le lendemain premier jour demay, il entra » ſur les ſix heures dedans la ville, pour » aller donner le bonjour au Roy. Toute » cette matinée fut employée au conſeil, & » délibérations d'affaires juſques ſur les dix » heures que le Roy alla à la Meſſe, & fut » accompagné dudit ſieur Roi de Navarre » juſqu'à la porte du Temple; & delà s'en alla

» l'Eſtat qu'à la Religion, ont crié & tempêté, ont » animé leurs *Macchabées* ſur moy, comme contre quelque » *Anthiocus*. La Sorbonne a déclaré mes ſujets abſous » du ſerment de fidélité qu'ils me devoient. Le Parle-» ment, qui ne peut luire qu'au flambeau de la Ma-» jeſté de ſon Prince, s'eſt éclipſé ſous les ténebres » de cette fureur populaire, a quitté la défenſe de » mon authorité. En effet ces mutins ſe ſont élevés » & bandés contre moy, ont ravi mes finances, ſuborné » mes villes, tué mes Suiſſes, aſſailly mes Gardes, » rançonné mes Officiers, rompu mes Sceaux, brûlé » mes armoiries, traiſné ignominieuſement mon effigie, » tiré l'artillerie de mon Arſenal pour la pointer contre » moy. Voilà ceux qui ſous les déteſtables prétextes » de leur tyrannie ſe ſont rendus déſobéïſſans à la loy » de Dieu, rebelles à leur Prince, traiſtres à leur pa-» trie, vitupérables à leur poſtérité, bourreaux d'eux-» meſmes : c'eſt contre eux, mon frere, que j'ay deſiré » d'eſtre aſſiſté de vous, c'eſt pour relever mon honneur

viſiter

» visiter mesdames les Princesses de Condé » & de Conti, attendant le retour de sa Ma- » jesté en son logis; & depuis ledit sieur Roy » de Navarre, tant qu'il fut là, visita plu- » sieurs fois sa Majesté, prenant ensemble » pour le bien commun du Royaume plu- » sieurs résolutions »....

Le Roi de Navarre ne quitta Henri III, que pour faire avancer son infanterie. En partant il lui conseilla de placer dans les fauxbourgs de Tours trois régimens commandés par Bourbon-Vendôme sieur de Rubempré,

» qu'ils foulent aux pieds, c'est pour chasser de France » ceux qui m'ont chassé de Paris, c'est pour oster la *plan-* » *che* que les estrangers ont faite afin d'usurper ce qui » m'appartient, c'est pour le bien de cette Couronne » de laquelle je vous ay toujours estimé le premier » Prince & légitime successeur, si je meurs sans enfans, » c'est pour vous & pour moy, que je vous ay prié de » joindre vos forces aux miennes, afin qu'avec le juste » glaive que Dieu m'a mis en main je puisse affranchir » mon peuple de ses misères, ne les quittant que » premierement je n'aye arresté le torrent de leur fé- » lonie, que je n'aye conservé les bons, & dompté » celuy qui, se voyant par ma libéralité trop engraissé, » a donné comme le *mulet* cette estrange ruade contre » son bienfaiteur sans aucun sujet, sinon parce que le » foin & la dépense de son maistre l'a trop bien traité, » & qu'il ne veut plus souffrir qu'il monte sur luy »...

Jean Bourry de Gerſay, & Lupiac de Montcaſſin. Cet avis que ſuivit le Monarque François, le préſerva de la camiſade, dont on va rendre compte. Le Duc de Mayenne, à la tête d'un corps de troupes conſidérable, étoit alors dans le Vendômois. Sur les indications qu'on lui fournit, il réſolut d'attaquer Tours, & d'eſſayer à ſe rendre maître de la perſonne du Roi. François *Blanchard du Cluſeau* (*homme ſans foi & ſans probité*, dit M. (a) de Thou) lui avoit donné les renſeignemens néceſſaires. Un perſonnage de la même trempe, (*Gilles du Verger* préſident de Tours) avoit promis pendant l'attaque, de faire ſoulever une partie des habitans. Le Duc de Mayenne ſe préſenta à l'inſtant que l'on s'y attendoit le moins; & Henri III, fut ſur le point d'être enlevé (b). Le prince Lorrain profitant de la connoiſſance du local, qu'on lui avoit fort bien indiqué, dirigea ſon attaque de manière qu'après un combat ſanglant ſes troupes pénétrèrent dans les fauxbourgs. Beaucoup d'officiers royaliſtes y furent tués ou bleſſés. Pendant la nuit qui ſurvint, le Duc de Mayenne ſe cantonna dans le poſte dont il venoit de s'emparer;

(a) Livre XCV.

(b) Chronologie novennaire par Cayet, Tome I, folio 187.

on ne ſçait pas juſqu'où il auroit pouſſé ſon avantage, ſans l'arrivée des arquebuſiers du Roi de Navarre commandés par Chatillon, fils de l'Amiral, & auſſi brave que ſon père. Ce ſeigneur avant que ſa troupe le rejoignit, avoit déjà vigoureuſement combattu. On remarqua en même tems, la Trémoille & le ſieur de la Curée. Le dernier voyant que les ennemis, retranchés derrière un gros chêne abbatu, nuiſoient dans ce poſte, propoſa (a) à un ſergent de les en déloger avec vingt hommes. *Si vous y voulez venir avec moi* (répondit le ſergent) *j'iray... Marchons* (s'écria la Curée;) & le poſte fut emporté. Au retour, on lui apporta deux armures: il s'apperçut que la Tremoille, & Chatillon n'en avoient point. Il les força de s'en revêtir. Chatillon cédant à l'enthouſiaſme, le pria enſuite de lui en faire préſent; & depuis il porta cette armure dans tous les combats. Le lendemain de l'action on vantoit au Roi de Navarre l'intrépidité de la Curée. *C'eſt ma nourriture* (dit le Monarque). Le Duc de Mayenne craignant à ſon tour de recevoir un échec, ne balança pas à ſe retirer. Il publia une relation très-exagérée de ſa prétendue

(a) Mathieu, Hiſt. du règne de Henri III, L. VIII, page 762.

victoire, qui ſe réduiſit à faire couler un ſang précieux, & à des excès (a) atroces que ſes troupes commirent dans les fauxbourgs. Le Chevalier d'Aumale particulièrement s'y ſignala par ſon incontinence. Le Journal de l'Etoile contient le récit de ces infamies. On y verra les ligueurs, qui combattoient pour la Religion, ſe ſouiller de toutes les eſpèces de crimes.

(a) Mathieu, ibid., p. 763. De Thou, Liv. XCV. Chronologie novennaire, Tome I, folio 188, verſo. Davila, Hiſt. des guerres civiles, Tome II, Liv. X, page 458.

Fin du cinquantième Volume.

MAR 2 2 1930